

**L'APPUI DE LA FRANCE
AUX ACTIONS D'ÉDUCATION
AU DÉVELOPPEMENT**

(1994/2001)

RÉALISÉE PAR

Christian HUGUES
Agnieszka KRASON
Lucie POTHIN
Antonio DE LA FUENTE

2004

*Cette étude est un document interne établi à la demande du ministère des Affaires étrangères.
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous les pays.

*Conception graphique couverture : Aurette Leroy & Anne Caminade
Photographie de couverture : un exemple d'éducation au développement dans le cadre de la campagne alimentaire
pilotee par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)*

© Ministère des Affaires étrangères, 2004

ISSN : 1249-4844

ISBN : 2-11-094141-3

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 7

1. L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ANNÉES 90..... 15

1.1 La notion d'éducation au développement	15
1.1.1 Une diversité de définitions	15
1.1.2 Les différentes approches de l'éducation au développement	17
1.1.3 Les exigences d'une démarche « d'éducation à... » : représentation, attitude et comportement	18
1.1.4 Les logiques structurant l'éducation au développement	19
1.1.5 Les difficultés d'une application au thème du développement.....	20
1.2 Les principales évolutions du concept d'éducation au développement	21
1.2.1 Aider financièrement les pays en retard de développement (années 50).....	22
1.2.2 Libérer les pays de la domination des pays développés (années 60-70)	22
1.2.3 Construire un terrain propice à l'économie libérale, voie privilégiée pour le développement (années 80)	23
1.2.4 Vivre avec la mondialisation : l'interdépendance entre les peuples (années 90 et 00)	23
1.3 Les principales dates de l'évolution de l'éducation au développement en France	25
1.3.1 Prise en compte du concept par la puissance publique (années 80)	26
1.3.2 Structuration des associations de solidarité internationale et difficultés à « dire la solidarité » (années 90)	26

2. LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT..... 29

2.1 La puissance publique : Union européenne, État et Collectivités Territoriales	29
2.1.1 L'Union Européenne.....	29
2.1.2 Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche	31
2.1.3 L'ex-ministère de la Jeunesse et des Sports.....	36
2.1.4 Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales	36
2.1.5 Le ministère des Affaires étrangères	37
2.1.6 Les collectivités territoriales	38
2.2 Les associations de solidarité internationale	41
2.2.1 Les associations qui interviennent uniquement dans le domaine de l'éducation au développement	42
2.2.2 Les associations qui ont des projets de terrain et qui mènent parallèlement des actions d'éducation au développement en France	43
2.2.3 Les réseaux et collectifs d'associations de solidarité internationale.....	44
2.3 Les instances de concertation État - société civile	47
2.3.1 La Commission Coopération Développement	47
2.3.2 Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale et le Développement	48
2.4 Comparaison internationale	50
2.4.1 L'éducation au développement au Portugal : des faits limités sur un terrain fertile ..	50
2.4.2 L'éducation au développement en Angleterre : une stratégie d'intervention des pouvoirs publics, des relais associatifs forts.....	55

3. LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT	61
3.1 Les motivations à l'origine de l'intervention du ministère des Affaires étrangères.....	61
3.2 Les objectifs généraux et opérationnels.....	63
3.3 Les moyens mis en œuvre.....	65
3.3.1 Un faible poids parmi les actions financées par la MCNG.....	65
3.3.2 Un dispositif de « guichet »	67
3.4 Les réalisations.....	69
3.4.1 Les opérateurs	69
3.4.2 Les partenaires	70
3.4.3 Les enveloppes financières	71
3.4.4 Les publics-cibles	75
3.4.5 Classification des opérations financées	77
3.4.6 Partenariat avec le Sud.....	78
4. ANALYSE ÉVALUATIVE DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT COFINANCÉES PAR LE MAE	79
4.1 Innovation.....	79
4.1.1 La création et le développement de réseaux d'ASI	79
4.1.2 L'articulation entre actions d'éducation au développement et actualité politico-économique	81
4.1.3 La diversification des publics cibles	82
4.1.4 Une plus grande diversité des thèmes abordés	83
4.1.5 De nouvelles méthodes d'éducation au développement	83
4.2 Pertinence	84
4.2.1 Pertinence au regard des objectifs généraux du ministère des Affaires étrangères	84
4.2.2 Pertinence des actions financées au regard des objectifs spécifiques de chaque action.....	88
4.3 Cohérence	89
4.3.1 Cohérence avec les autres interventions du MAE	89
4.3.2 Cohérence avec les actions soutenues par d'autres bailleurs de fonds	90
4.3.3 Cohérence des actions d'EAD non cofinancées par le MAE, notamment celles soutenues par d'autres ministères français	92
4.3.4 Cohérence des actions les unes par rapport aux autres	93
4.4 Efficacité	93
4.4.1 Comment mesurer l'atteinte des objectifs ?.....	93
4.4.2 Les facteurs favorables à l'efficacité des actions (illustration par la Semaine de la solidarité internationale et d'autres actions)	95
4.4.3 La mobilisation des médias autour de la solidarité internationale.....	100
4.5 Efficience	102
4.6 Impact	103
4.6.1 Impacts pour le ministère des Affaires étrangères.....	103
4.6.2 Impacts des projets cofinancés par le ministère.....	104
4.7 Viabilité.....	107
4.8 Évaluation et capitalisation.....	109
4.8.1 Le concept d'évaluation appliqué aux projets d'éducation au développement	109
4.8.2 L'évaluation, une pratique en développement	111
4.8.3 La capitalisation : une ambition, des résultats encore mitigés.....	114

5. RECOMMANDATIONS..... 117

5.1	Afficher les principes d'intervention du ministère	117
5.1.1	Communiquer sur les objectifs poursuivis par le ministère en faveur de l'éducation à la solidarité internationale	117
5.1.2	Accompagner la structuration des Associations de Solidarité Internationale intervenant en Éducation à la Solidarité Internationale	118
5.1.3	Soutenir des stratégies différenciées par publics	119
5.1.4	Privilégier les relations d'interface et les capacités d'actions individuelles	121
5.1.5	Valoriser le soutien à l'Éducation à la Solidarité Internationale au sein du MAE ...	122
5.1.6	Rechercher une meilleure visibilité du MAE au travers des actions cofinancées ...	122
5.2	Définir quatre niveaux d'intervention	122
5.2.1	La Commission Coopération Développement : instance de débat	122
5.2.2	La plate-forme nationale : un thème privilégié, un engagement pluriannuel	123
5.2.3	Les plate-formes thématiques : une capacité de mobilisation, un engagement annuel	123
5.2.4	Les projets d'ASI isolées : l'innovation en Éducation à la Solidarité Internationale	124

ANNEXES..... 125

Annexe 1.	Liste des sigles	127
Annexe 2.	Présentation succincte des projets cofinancés par le MAE de 1994 à 2001	129
Annexe 3.	Base de données des projets cofinancés par le MAE de 1994 à 2001	145
Annexe 4.	Union européenne – Poste budgétaire B7-6000 - Lignes directrices 2001	161
Annexe 5.	Note de service « Éducation et développement et à la solidarité internationale » du ministère de l'Éducation nationale	181
Annexe 6.	Note de service présentant le Partenariat éducatif Nord-Sud	185
Annexe 7.	Liste des associations de solidarité internationale françaises intervenant en éducation au développement	189
Annexe 8.	Cadre réglementaire des projets d'éducation au développement du MAE (2002)	193
Annexe 9.	Documents d'évaluation et de capitalisation sur les projets cofinancés par le MAE de 1994 à 2001	195
Annexe 10.	Semaine de la solidarité internationale 2002 : manifestations étudiées	197
Annexe 11.	Le Centre Nord-Sud : objectifs, programmes, organisation et budget	199
Annexe 12.	Liste des personnes rencontrées	203
Annexe 13.	Termes de références de l'évaluation	207

1. L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ANNÉES 90

1.1 La notion d'éducation au développement

1.1.1 Une diversité de définitions

Les intervenants en éducation au développement ont, depuis deux décennies, proposé des définitions variées de ce concept difficile à appréhender, sans pour autant en dégager pour leur compte, ou dans une optique collective, une définition « normalisée »² :

- La puissance publique, qui finance en grande partie les actions mises en œuvre :
 - L'Union européenne

« Considérant l'interdépendance globale de notre société, la sensibilisation par l'éducation au développement et l'information contribue à renforcer le sentiment de solidarité internationale, ainsi qu'à établir un environnement favorable à l'établissement d'une société interculturelle en Europe. Elle contribue aussi à modifier le mode de vie en faveur d'un modèle de développement durable pour tous. Enfin, elle permet d'augmenter le soutien des citoyens à des efforts supplémentaires du financement public de la coopération au développement ».

Résolution du Conseil des ministres de l'Union européenne, 8/11/01.

- Le ministère des Affaires étrangères

« La Mission pour la Coopération non gouvernementale du ministère des Affaires étrangères soutient régulièrement des projets relatifs à des actions d'éducation au développement.

Ces projets s'adressent le plus souvent au milieu scolaire, étudiant, enseignant, associatif voire au grand public. Les thèmes des campagnes d'information sont très divers mais portent généralement sur les questions relatives au développement, aux relations nord-sud, à la solidarité internationale, au commerce équitable... et sont traités à travers des animations locales : expositions, soirées-débats, colloques, supports d'information, campagnes de lobbying... ».

« L'éducation au développement », fiche de présentation de la direction de la communication et de l'information, 1999.

2. Nous avons, dans la mesure du possible, choisi de privilégier les définitions les plus récentes.

- Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

« L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire prendre conscience aux élèves de l'interdépendance des régions du monde, de la solidarité entre les peuples dans le processus de mondialisation en cours, et plus particulièrement de la réalité économique, sociale et culturelle des pays en développement.

Les élèves sont aujourd'hui confrontés à une multiplicité d'informations. Il revient à l'éducation au développement de les aider à en dégager toute la richesse, donner une cohérence à cette information et permettre la réflexion et les propositions d'action.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue également un élément essentiel de l'apprentissage de la citoyenneté ».

Note de service du 07/06/01*.

* Note de service n° 2001-095 du 07/06/01 « Instructions pédagogiques — Éducation au développement et à la solidarité internationale », Bulletin Officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche, n° 24, 14/06/01. L'intégralité de ce document figure en annexe 5.

- Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales

« Les actions de coopération internationale, qu'elles s'adressent à des jeunes, des étudiants ou à des adultes, qu'elles mettent à contribution des enseignants ou d'autres personnels de la communauté éducative, doivent participer à l'éducation à la citoyenneté, en particulier par rapport à l'Union Européenne.

Les actions contribueront donc à :

- l'éducation au développement et à une approche interculturelle,
- favoriser des attitudes et des comportements de socialisation,
- encourager la tolérance, les solidarités par la découverte mutuelle des diversités et des complémentarités,
- développer le sens des responsabilités personnelles et collectives,
- ouvrir les structures et leurs acteurs aux enjeux géopolitiques ».

Circulaire 2001*.

* Circulaire n° 2001-XXX « Mission de la coopération internationale des établissements de l'enseignement agricole », Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, Bureau de la Coopération Internationale.

- Les associations de solidarité internationale qui, dans la plupart des cas, participent à la mise en œuvre des actions³.
- La plate-forme française du Comité de Liaison des Organisations Non Gouvernementales de Développement de l'Union européenne

« L'éducation au développement est un processus qui doit donner capacité à analyser les facteurs (économiques, sociaux, politiques ...) d'une situation. Elle permet entre autres de démonter préjugés et idées reçues. Elle doit amener à une reconnaissance de l'autre par l'élaboration commune de stratégies visant à modifier l'ordre mondial actuel dans le sens d'une plus grande justice et équité ».

Université d'été européenne sur l'éducation au développement, CLONGD/UE, Marly-le-Roi, juillet 1999.

3. Dans ce rapport, nous utilisons indifféremment les abréviations OSI (Organisation de Solidarité internationale) et ASI (Association de Solidarité Internationale) pour désigner les organisations engagées dans la solidarité internationale. Celles-ci sont aussi couramment désignées sous le vocable d'ONG (Organisation non gouvernementale).

- Les clubs Unesco⁴

L'éducation au développement contribue à la formation du citoyen :

L'éducation au développement fait connaître et fait comprendre le monde pour apporter une capacité d'agir. Cet objectif est atteint à travers plusieurs étapes d'un parcours pédagogique :

Faire connaître et faire comprendre l'Autre, perçu à la fois différent — par son univers (ici ou ailleurs) culturel (mode de vie, mode de pensée et d'expression) — mais aussi comme semblable par ses droits et ses devoirs ;

Faire prendre conscience de l'interdépendance entre les peuples et les nations et faire comprendre les mécanismes (économiques, politiques, etc.) qui régissent leurs relations ;

Faire percevoir la dimension planétaire des problèmes liés au développement et faire comprendre que, d'une part, les décisions des acteurs économiques, politiques, culturels en n'importe quel point du globe ont des conséquences sur l'ensemble des populations de la planète, et que, d'autre part, un certain nombre de problèmes liés au développement n'ont de solutions qu'à l'échelle de la planète à travers un processus d'implication locale de chaque individu ;

Former le jugement en s'appliquant à percevoir à la fois la singularité de sa culture et l'existence d'un patrimoine commun de l'humanité, à relativiser les faits et à situer sa société dans la communauté mondiale et dans le processus de développement ;

Faire comprendre que tout individu, comme citoyen, peut agir dans son espace de citoyenneté pour faire évoluer des situations et que cette action est d'autant plus efficace qu'elle est collective et organisée.

L'éducation au développement fait évoluer les attitudes et les comportements pour susciter la volonté d'agir, c'est-à-dire :

Faire accepter l'Autre, non seulement par esprit de tolérance, de respect, mais aussi et surtout parce que la diversité des civilisations est une source d'enrichissement ;

Encourager la lutte contre les inégalités et les discriminations par l'expression d'une solidarité active ;

Développer une attitude critique vis-à-vis de notre société dans la perspective d'une autonomie de jugement et de choix et de la reconnaissance de la diversité des voies de développement ;

Développer le sens de la responsabilité et de l'engagement.

Source : www.clubs-unesco.asso.fr/Edvlp2.asp

— Les centres de recherche spécialisés

« L'éducation au développement est un processus visant la maîtrise plus ou moins relative, par des individus et des groupes, des interactions internationales entre le champ économique (champ de la production), le champ socio-politique (champ de la répartition) et le champ culturel (champ de la signification) ».

ITECO : *Définir et interroger l'éducation au développement — Un outil pour la réflexion*, texte ronéoté et non daté.

1.1.2 Les différentes approches de l'éducation au développement

Le concept d'éducation au développement peut — à l'heure actuelle — être défini par ses objectifs, ses acteurs, ses publics cibles et ses dispositifs.

4. Source : www.clubs-unesco.asso.fr/Edvlp2.asp.

- **Définie par ses objectifs**, l'éducation au développement est :
 - politique, dans la mesure où elle cherche à terme la transformation des rapports entre le Nord et le Sud ;
 - pédagogique, en tant qu'elle vise à transmettre des connaissances et à en évaluer le degré d'appropriation de la part des publics ;
 - communicationnelle, dans la mesure où elle aspire à toucher des publics divers à travers des dispositifs de communication.
- **Définie par ses acteurs**, l'éducation au développement est « activée » par des opérateurs, qui sont le plus communément des associations et des organisations non gouvernementales, mais aussi des acteurs publics, comme des administrations et des collectivités nationales, régionales et locales, des acteurs qui se concertent entre eux dans des rapports de collaboration et de partenariat. Elle se voit bénéficier du cofinancement des bailleurs de fonds publics mais aussi privés et elle s'adresse à des publics divers.
- **Définie par les publics auxquels elle s'adresse**, l'éducation au développement a travaillé davantage en direction du public scolaire, en proposant un apport méthodologique et de contenu pour aborder les questions Nord-Sud dans le cadre de l'enseignement formel. Plus tard, elle a adressé ses activités à des publics spécifiques : jeunes, syndicats, monde agricole, femmes, migrants..., ainsi qu'à un public non spécifié, ou grand public, notamment par le biais des médias.
- **Définie par les dispositifs**, l'éducation au développement présente des activités de sensibilisation comme :
 - des animations, qui supposent des contacts ponctuels avec le public ;
 - des formations, qui supposent des contacts suivis et encadrés avec le public ;
 - des campagnes de mobilisation, qui supposent la mise en œuvre de supports variés en vue d'un objectif commun ;
 - le lobbying, qui a comme spécificité la sensibilisation d'un public de décideurs politiques, économiques ou sociaux.

1.1.3 Les exigences d'une démarche « d'éducation à... » : représentation, attitude et comportement

L'éducation au développement comprend un ensemble d'actions visant la transformation des représentations, des attitudes et des comportements des publics en ce qui concerne les rapports Nord-Sud.

- Le concept de **représentation** désigne la manière dont un individu ou un groupe se représente un objet (la pauvreté, l'exclusion, la justice, le Togo, une coopérative rurale) et mobilise, consciemment ou non, cette représentation pour penser, comprendre et s'exprimer. La représentation résulte d'une combinaison de savoirs formalisés, issus souvent des apprentissages formels comme ceux de l'école ou des formations spécifiques, et de savoirs dits informels, issus de l'expérience, de l'entourage humain et des médias. Les représentations s'enracinent également dans les différentes couches de l'inconscient personnel ou collectif. Elles sont en outre souvent modulées par des facteurs affectifs d'attraction ou de répulsion. Ainsi toute action sur les représentations combine, dans des proportions variables une dimension cognitive, centrée sur des savoirs et une dimension affective, centrée sur le désir.
- Le concept d'**attitude**, désigne une virtualité d'acte. Étroitement liée aux représentations, l'attitude peut être décrite comme une propension à adopter une conduite, face à certains événements possibles. L'attitude est donc un « agir virtuel », susceptible de s'actualiser (se réaliser concrètement) ou s'inhiber lorsque survient ou non un certain événement agissant comme un déclencheur.

- Enfin, le **comportement** est un agir « actuel », c'est-à-dire en situation concrète, observable comme tel à travers les formes concrètes de son expression.

Le processus d'éducation au développement inclut :

- La transmission d'un savoir : l'éducation au développement est une démarche pédagogique qui vise à améliorer le « capital savoir » du destinataire, positionné dans une posture d'apprenant (l'élève, l'étudiant) ou d'écouter (le client d'une grande surface découvrant la formule « commerce équitable » sur un paquet de café).
- La transformation de l'attitude du destinataire du savoir transféré. L'éducation au développement ambitionne de faire évoluer l'attitude du destinataire sur le savoir transféré à travers un cheminement individuel : intégration de l'information, identification d'une connaissance du sujet, maîtrise de la complexité du sujet (compréhension), capacité à émettre un jugement argumenté sur le sujet.
- Le changement du comportement du destinataire qui devient un citoyen responsable (disposant d'une capacité de jugement renforcé, il est capable d'analyser les messages contradictoires sur le même sujet) et acteur de la modification des situations déséquilibrées que son jugement a mis en évidence (action sur les structures dans les domaines politique, économique, social et culturel).

Ce processus présente plusieurs caractéristiques :

- Il doit nécessairement s'inscrire dans la durée, les changements de comportement qui sont attendus ne pouvant être obtenus rapidement (l'objectif est de « faire grandir » le destinataire) ;
- Il peut ne pas s'accomplir dans son intégralité, mais les résultats ne seront pas les mêmes (on pourra alors dire que le destinataire aura été sensibilisé ou informé).

1.1.4 Les logiques structurant l'éducation au développement

L'éducation au développement a comme champ le développement, compris d'une manière large, autrement dit les conditions sociales, culturelles et matérielles de vie des populations de la planète, conditions qui de toute évidence sont inégales entre le Nord et du Sud, ainsi qu'à l'intérieur des pays concernés. L'éducation au développement traite des rapports Nord-Sud. La manière dont on comprend ces relations Nord-Sud détermine donc les pratiques d'éducation au développement.

À ce propos, Guy Bajoit, sociologie du développement, trace cinq grandes théories explicatives du développement et du sous-développement des sociétés humaines et des inégalités de développement entre le Nord et le Sud :

- C'est une question de **mentalités** : le système de valeurs traditionnelles ralentirait ou empêcherait l'expansion de la modernité.
- C'est une question d'**impérialisme économique et politique** : le pillage des richesses des pays faibles, avec la complicité des dirigeants locaux, interdirait le développement.
- C'est une question d'**excès d'État**, de politique et de bureaucratie : leurs interférences empêcheraient le bon fonctionnement de la rationalité économique.
- C'est une question d'**insuffisance de démocratie** : la dictature politique, en écrasant la société civile, étoufferait la dynamique conflictuelle des mouvements sociaux.
- C'est une question d'**identité culturelle** : l'impérialisme culturel, en imposant une culture étrangère, détruirait l'identité des populations concernées, et cet affaiblissement culturel entraînerait le sous-développement*.

* in Antipodes (ITECO), série Outils pédagogiques, octobre 1997.

S'inspirant des travaux de Bajoit, Annick Honorez⁵, experte en éducation au développement, place trois logiques principales à la base des conceptions et des pratiques de l'éducation au développement :

- Une **logique principalement culturelle**, dont le but est de changer les perceptions, les mentalités, pour créer plus d'ouverture, de respect et de solidarité envers autrui, en introduisant des valeurs qui constituent une base propice pour la rencontre avec des personnes d'autres cultures, qu'elles soient dans le Nord ou dans le Sud, pour créer et maintenir un climat favorable pour l'échange et la coopération. Les publics européens ont une image partielle des réalités du Sud, quand celle-ci n'est pas ouvertement négative. Des phénomènes d'exclusion voire de racisme voient ainsi le jour prenant appui sur le manque de connaissance des autres cultures et les nombreux stéréotypes en circulation.
- Une **logique principalement politique et sociale**, dont le but est de créer ou de renforcer des liens entre acteurs du Nord et du Sud, en vue de la création d'une société civile mondiale et d'une citoyenneté internationale. Selon cette logique, le développement du Sud ne se fera pas par transfert Nord-Sud, mais bien par des alliances des sociétés civiles, alliances qui iront renforcer les positions des uns et des autres face aux pouvoirs locaux et transnationaux.
- Une **logique principalement économique** dont le but est de forcer un changement de rapports de force entre les institutions dominantes et les contrepouvoirs qui s'y opposent, d'opérer pour la transparence, la démocratisation, le respect des droits fondamentaux dans les processus de décision, dans les matières qui concernent l'ensemble de la communauté internationale. Le problème, d'après cette logique, se trouve dans le fonctionnement de l'économie mondiale, dans le pouvoir grandissant des entreprises multinationales et des institutions financières internationales contrôlées par une élite mondialisée, ce qui relève d'une perte de contrôle démocratique des gouvernements et, par voie de conséquence, des sociétés humaines.

Ces trois lectures inspirent partiellement ou entièrement le discours et les pratiques de l'éducation au développement. Dans le discours, l'on retrouve le plus souvent la présence des trois logiques tandis que les pratiques se voient influencées davantage par l'une ou l'autre de ces logiques.

Si l'on inscrit une action d'éducation au développement au sein de la première logique, celle-ci visera avant tout la modification des représentations des publics du Nord par rapport à la culture et les modes de vie des peuples du Sud. L'hypothèse de base de ces pratiques est que la connaissance d'autrui conduira à son acceptation et, plus loin, à la solidarité. Il s'agirait donc d'influencer les mentalités à travers la modification des représentations d'autrui et de la place qu'il peut occuper dans le monde.

La troisième approche, quant à elle, tout en s'attaquant aux fondements des inégalités, s'intéresse moins aux fondements culturels des représentations d'autrui et vise plus directement des modifications de comportement notamment au sein des décideurs économiques. Quant à l'approche à dominante politique et sociale, elle cherche à intervenir dans les rapports sociaux pour produire des modifications d'ordre politique. Elle est ainsi contrainte d'aborder, de manière séquentielle mais de toute façon intégrale, les représentations, les attitudes et les comportements des publics visés, censés porter ces changements.

1.1.5 Les difficultés d'une application au thème du développement

Appliqué au domaine du développement, ce processus rencontre plusieurs difficultés :

- Il n'y a pas de positions unanimement partagées sur le savoir qui est transféré. La notion de développement est l'objet, en permanence, de nombreux débats sur ses fondements théoriques et sur les modalités de sa traduction opérationnelle (les politiques de développement).

5. in Antipodes (ITECO), n° 148, mars 2000.

- La notion de développement n'étant pas « stabilisée », elle peut être portée de manières bien différentes selon les personnes. Tout enseignement sur le développement se fonde sur un modèle de développement et sur une conception idéologisée du monde et de son fonctionnement, que cette conception soit explicitement ou non formulée dans le projet initié (concepts de démocratie, d'égalité entre les personnes, de développement durable...).
- Le terme même de développement est remis en question par de nouvelles terminologies : ainsi emploie-t-on parfois de manière équivalente les termes d'éducation au développement durable ou à la solidarité internationale⁶.
- Cette notion est évolutive car elle est contrainte de se remettre en question de manière permanente en fonction des événements qui affectent l'actualité (locale, nationale et internationale). Comme l'écrit Roger Grandbois : « L'éducation au développement est une entreprise évolutive qui reflète l'actualité et adapte ses thèmes et ses arguments aux événements contemporains »⁷.
- La maîtrise de la notion de développement est une démarche particulièrement exigeante puisqu'elle mobilise des connaissances pluridisciplinaires (sciences humaines et sociales, sciences économiques...) et s'inscrit dans une perspective internationale (l'étude des relations entre les pays du Nord et du Sud impose que l'on accepte de prendre en compte plusieurs « visions du monde », parfois contradictoires)⁸.
- L'information portant sur la thématique du développement est quantitativement importante et il est ardu de se forger un jugement construit sur le sujet tant les médias ont tendance à privilégier une information immédiate, et parfois spectaculaire sur le sujet.
- La réception de l'information est une condition indispensable et néanmoins non suffisante pour l'éveil d'un sentiment de solidarité internationale. Les citoyens doivent aussi se sentir concernés par les situations décrites. « Se sentir concernés » fait référence à un processus psycho-cognitif de difficile description qui repose sur l'empathie et la volonté de modification de la réalité décrite. L'information sans lien avec la réalité du public est non pertinente. L'information qui n'est pas associée à des voies d'amélioration des réalités décrites risque de provoquer l'apathie. Donc, l'existence d'une information de qualité (hiérarchisée, mise en forme et assurant le lien entre les réalités décrites et la réalité des citoyens informés) devrait être le premier objectif de toute éducation au développement.
- La notion d'éducation comprend un mouvement d'intériorisation d'un savoir intellectuel et d'extériorisation d'un comportement en rapport à ce savoir. Si la plupart des actions d'éducation au développement contiennent à présent cette revendication pédagogique, elles n'arrivent pas toutes à la rencontrer. Bon nombre d'actions menées dans ce cadre sont des actions souvent ponctuelles d'information et de sensibilisation aux questions du développement. Néanmoins, l'inscription des activités au sein d'un processus éducatif, avec des modalités d'évaluation intégrées, constitue un objectif progressivement partagé par l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement.

1.2 Les principales évolutions du concept d'éducation au développement

L'éducation au développement est un concept qui recouvre des pratiques relativement nouvelles : on pourrait cependant identifier une certaine pratique d'éducation au développement dans l'activité des Églises et autres entités philanthropiques qui visaient à éveiller des **attitudes caritatives** de la part des habitants des sociétés du Nord envers le sort des populations du Sud.

6. A l'origine, ces actions se voyaient regroupées sous la dénomination d'information sur le Tiers-monde.

7. Roger Grandbois, président de la Commission éducation au développement du Comité français pour l'UNICEF (in UNICEF : Contribution à une réflexion sur les contenus de l'éducation au développement, novembre 1992, p .5).

8. Le questionnement central de l'université d'été organisé par la Plate-forme française du CLONGD/UE en juillet 1999 à Marly-le-Roi a porté sur les modalités de mise en œuvre, le contenu et la forme réels ainsi que la pertinence du partenariat Nord/Sud dans les pratiques d'éducation au développement initiées au Nord, par les ONG du Nord, avec leurs partenaires du Sud. Ces ONG du Sud peuvent être des organisations du Sud résidant dans un des pays du Sud ou bien des organisations issues des populations immigrées originaires du Sud mais résidant en Europe.

En forçant le trait, il est possible d'affirmer qu'avant la deuxième guerre mondiale, l'éducation se limitait essentiellement à la transmission verticale de connaissances, tandis que le développement n'était qu'une notion de photographe.

À présent, soixante ans plus tard, nous nous trouvons devant un ensemble de pratiques qui visent à modifier des représentations, des attitudes et des comportements des publics en ce qui concerne les rapports entre les sociétés du Nord et du Sud de la planète. Ces pratiques ont beaucoup évolué depuis l'époque où l'on privilégiait la diffusion d'informations concernant la manière de vivre des populations du Sud, victimes du sous-développement, jusqu'à présent où l'on tend à favoriser la diffusion d'une information qui aborde aussi les connexions entre les conditions de vie dans les pays en voie de développement et celles en vigueur dans les pays industrialisés.

L'histoire de l'éducation au développement est donc liée à l'évolution des théories sur le développement et du processus de structuration de la société civile au Nord comme au Sud.

1.2.1 Aider financièrement les pays en retard de développement (années 50)

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, en pleine période d'essor économique des sociétés du Nord, que la notion de développement est apparue, notamment suite à la publication en 1960 par W.W. Rostow de son ouvrage « *La théorie des étapes de la croissance économique* ». Le développement y est présenté comme l'amélioration des conditions de vie des sociétés humaines, qui mène de **manière linéaire des malheurs pré-modernes au bien-être contemporain dû à l'industrialisation**. Les sociétés du Sud, la plupart d'entre elles alors en voie de décolonisation, cumulent les retards éducatifs et technologiques et ce retard cumulé s'appelle sous-développement.

L'aide au développement surgit alors dans cette perspective comme étant le déclencheur qui peut ouvrir la voie du développement, de même que l'information des publics du Nord sur les initiatives appuyées par l'aide au développement permet de les légitimer et les renforcer.

Les organisations non gouvernementales attirent l'attention du public sur les difficultés de la vie quotidienne pour les plus défavorisés du Sud et sollicitent son aide pour améliorer leur situation. Les activités de sensibilisation, principalement à travers les récoltes de fonds, renforcent le modèle de développement dominant : l'injection de l'aide est la réponse la plus efficace pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus pauvres subissant les conflits associés aux processus de décolonisation. Ces campagnes de sensibilisation ressemblent plus à une information sur le sous-développement qu'à une réelle éducation pour le développement.

1.2.2 Libérer les pays de la domination des pays développés (années 60-70)

En parallèle à cette vision largement dominante, des voies de compréhension plus nuancées des rapports Nord-Sud sont proposées, notamment dans la foulée des activités du groupe des 77, dit des Non-alignés. Ce groupe rassemble, à partir de la Conférence de Bandoung, en 1956, les gouvernements des pays du Sud voulant se démarquer des deux pôles qui divisaient le monde pendant la période de la Guerre froide.

La linéarité de l'optique précédente se voit ainsi dépassée par un effort d'inscription des rapports Nord-Sud dans une vision plus systémique : **le sous-développement des uns est en lien étroit avec le développement des autres**. Ce rapport, certains le définissent comme étant de **dépendance de la Périphérie envers le Centre**, tandis que d'autres préfèrent le décrire en termes **d'interdépendance entre le Nord et le Sud**. **L'éducation au développement, telle qu'on la conçoit et on la pratique aujourd'hui, prend appui sur cette notion d'interdépendance et de corrélation.**

Progressivement, les descriptions des situations de pauvreté des populations vont être substituées par des analyses sur les causes et les conséquences du développement et du sous-développement à l'échelle mondiale. On défend l'importance de la participation des populations dans la définition de leur propre développement (développement autocentré).

En 1970, la publication du Club de Rome sur les limites de la croissance viendra alerter gouvernements et populations sur la pérennité du bien-être acquis grâce à l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles.

Quatre années plus tard, en novembre 1974, l'Unesco adopte une « *Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationale et l'éducation aux droits humains et aux libertés fondamentales* ». Cette recommandation jette les bases de ce qu'aujourd'hui on appelle **l'éducation globale et qui intègre l'éducation au développement dans un ensemble plus large de pratiques éducatives fondées sur la notion d'altérité.**

1.2.3 Construire un terrain propice à l'économie libérale, voie privilégiée pour le développement (années 80)

La décennie des années 80 est marquée par la seconde guerre froide et les conflits régionaux. La pensée dominante est de réintégrer les économies du Sud dans le marché international en limitant fortement le rôle et les moyens d'intervention des États (programmes d'ajustement structurel imposés par le Fonds Monétaire International).

Confrontée aux résultats et impacts mitigés des politiques de développement menées depuis l'après-guerre, l'éducation au développement tend à se complexifier. Elle approfondit de nouvelles thématiques telles que les problèmes de développement, la crise de la dette, l'armement et les conflits, la croissance des flux migratoires, la crise alimentaire, la situation des enfants et des femmes. Elle remet en question le modèle dominant de la croissance en raison de ses coûts humains et environnementaux.

L'éducation au développement entre dans le champ politique et s'appuie sur de nouveaux moyens de communication (émissions télévisées, festivals de rock,...).

1.2.4 Vivre avec la mondialisation : l'interdépendance entre les peuples (années 90 et 2000)

Les années 90 sont marquées par des bouleversements politiques majeurs : chute du mur de Berlin, disparition du bipolarisme, crise persistante au Proche-Orient. L'économie se mondialise, les flux financiers s'accroissent, l'environnement se dégrade (catastrophes écologiques).

En 1990, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publie son premier rapport sur le développement humain qui propose une nouvelle manière de comprendre le développement dépassant un cadre de compréhension strictement économique pour intégrer des **variables sociales et culturelles** en proposant son indicateur de développement humain.

Au milieu des années 90, les visions du développement insistent sur l'aspect relationnel des problèmes (relations Nord-Sud et interdépendance mondiale), la promotion d'échanges plus égaux et favorables au Tiers-monde, la valorisation de l'autodéveloppement et sur la nécessité de conduire des changements dans les pays industrialisés eux-mêmes⁹.

9. Évaluation des projets d'éducation au développement, cofinancés par la Commission européenne, dont les thèmes portent sur les questions agricoles, alimentaires et industrielles. Évaluation réalisée en 1989 par des équipes de recherche appartenant aux trois institutions suivantes : l'*Institut d'Études sur le Développement* de l'Université Catholique de Louvain, le *Peace Research Centre* de l'Université Catholique de Nijmegen et *Économie et Humanisme* de Lyon. Cette évaluation a été vulgarisée par ITECO : *Éduquer au développement, l'autre façon de coopérer*, Bruxelles, juin 1994.

Au début des années 2000, les enjeux principaux sont :

- La sensibilisation du grand public à la solidarité internationale :

Pour que ce sentiment de solidarité internationale naisse là où il n'existe pas encore ou soit renforcé là où il existe déjà, il faut en toute logique que les citoyens se trouvent informés de ce qui advient au-delà des frontières nationales de leur pays et qui appelle à leur sentiment de solidarité.

Les vecteurs principaux de transmission des informations dans nos sociétés sont les médias. Et qui dit information à l'ère de la communication massive, dit hiérarchie et mise en forme de cette information, faute de quoi celle-ci devient non significative.

L'éducation au développement doit donc veiller à produire et à rendre disponible une information de qualité (convenablement hiérarchisée et mise en forme) permettant l'éveil d'un sentiment de solidarité internationale et doit veiller à ce que cette information soit relayée par les médias. En parallèle, elle doit développer d'autres vecteurs de transmission d'une information allant dans ce sens.

Dans les faits, l'éducation au développement, telle que pratiquée à présent, se met à la poursuite de cet objectif en allant dans une double direction :

- d'une part, en fournissant en informations les médias de masse afin de tenter ainsi d'influencer les faiseurs d'information pour qu'ils aillent dans des directions voulues par les opérateurs d'éducation au développement, et
- d'autre part, en reproduisant ces informations dans des dispositifs de communication sous son contrôle mais à portée plus restreinte.

Dans cette perspective, l'éducation au développement se trouve devant une situation de tension : elle souhaite accéder à la communication massive en vue d'atteindre une notoriété nécessaire à la poursuite de ses objectifs, tout en préservant le minimum d'exigences pédagogiques et éthiques qui fondent son identité. Elle entend exister sur le plan médiatique, tout en ayant des moyens financiers limités : elle est donc confrontée à une nécessaire optimisation de l'efficacité de ses actions de communication¹⁰.

- La production d'un environnement favorable à l'établissement d'une société interculturelle en France et en Europe :

Faut-il élargir le spectre d'action de l'éducation au développement jusqu'au travail d'intégration des populations immigrées en Europe et la lutte contre le racisme et l'exclusion sociale ?

- Il y a de bonnes raisons qui plaident pour ne pas aller dans cette direction. Ne pas le faire permettrait de placer l'identité de l'éducation au développement de manière univoque dans la perspective de l'amélioration des conditions de vie dans le Sud, en concentrant les efforts des opérateurs dans cet objectif bien délimité. De même, la perception que le public peut avoir de l'éducation au développement serait plus claire, moins contaminée par d'autres contenus parallèles comme celui de l'intégration des immigrés en Europe et de la lutte contre le racisme.
- Par contre, dans l'esprit des publics européens, ces deux domaines que sont le combat contre la pauvreté dans le Sud et l'intégration des personnes qui ont fui parmi nous cette pauvreté, ne sont peut-être pas dissociés. Et il reste à prouver qu'il soit souhaitable, tant pour appuyer des actions d'amélioration des conditions de vie dans le Sud que pour favoriser l'intégration des immigrés parmi nous, de faire cette dissociation.

Les frontières entre l'éducation au développement et l'éducation à la tolérance interculturelle au sein de nos sociétés sont fluides. L'éducation au développement peut s'atteler à les renforcer pour

10. La résolution du Conseil des Ministres de l'Union européenne du 8 novembre 2001, envisage, à cet égard, une évaluation des moyens d'information et de sensibilisation de l'opinion publique en matière de coopération au développement en vue d'augmenter l'efficacité de ces politiques. En même temps, cette résolution souligne l'importance de réaliser régulièrement des sondages d'opinion dont les résultats permettraient de réorienter l'éducation au développement « vers les groupes de la population où le besoin se fait davantage sentir ».

parvenir à mieux délimiter son champ d'activité, ou peut faire fi de ces frontières pour élargir son champ d'action et mener des actions qui s'appuient sur la présence des immigrés sur le territoire européen comme manifestation vivante du mal développement du Sud et aussi en tant qu'acteurs du développement de leurs pays.

— La sauvegarde environnementale :

Les liens entre dépendance du Nord et du Sud et sauvegarde environnementale ont été explicitement établis par les dirigeants des gouvernements du Sud et du Nord lors du premier Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, et l'ont confirmé en 2002, lors du deuxième Sommet de la Terre à Johannesburg :

« La cause principale de la dégradation continue de l'environnement mondial est un schéma de consommation et de production non viable, notamment dans les pays industrialisés, qui est extrêmement préoccupant dans la mesure où il aggrave la pauvreté et les déséquilibres ».

cf. Premier Sommet de la Terre à Rio.

<http://www.environnement.gouv.fr/international/johannesburg2002/fich3.htm>

Il reste à déterminer comment cet objectif peut être décliné dans des actions d'éducation au développement : promotion d'une consommation responsable, dénonciation des pratiques attentatoires à l'équilibre environnemental, soutien à des groupements qui se battent dans le Sud pour la défense de l'environnement,...

Les sondages d'opinion en la matière, publiés notamment par Eurostat, indiquent que l'opinion publique européenne en général et française en particulier semblerait encline à appuyer des initiatives ayant pour thème la défense de l'environnement.

Il faudrait ici que l'éducation au développement arrive à bien distinguer ce qui différencie l'éducation au développement durable de l'éducation à l'environnement. Cette dernière a comme référent la nature et le cadre de vie des populations, tandis que la première doit assumer des questions complexes face au public européen : jusqu'à quel point l'amélioration des conditions de vie des populations du Sud peut compromettre les ressources naturelles dont disposeront les générations futures ? et, corrélativement, jusqu'à quel point les rejets industriels des sociétés du Nord hypothèquent les efforts des sociétés du Sud d'améliorer leur cadre de vie ?

— Le soutien du public à l'augmentation de l'aide publique au développement

De prime abord, cet enjeu peut paraître paradoxal puisque l'État financerait des actions visant à stimuler l'opinion publique pour que celle-ci l'encourage à prendre des décisions en vue d'augmenter l'aide publique au développement. Ce paradoxe n'est qu'apparent. En effet, tout moyen dégagé pour atteindre un objectif équivaut à accepter de ne pas consacrer ou voir diminués des moyens pour un autre objectif, et dans la justification de ces choix, les pouvoirs publics ont besoin du soutien d'une opinion publique informée et sensibilisée en la matière.

L'enjeu est essentiel pour les associations de solidarité internationale investies dans l'éducation au développement qui dépendent du soutien de la puissance publique pour financer leurs actions (et qui n'ont, a priori, qu'une faible capacité de collecte de fonds en faisant appel à la générosité publique).

1.3 Les principales dates de l'évolution de l'éducation au développement en France

À la fin des années 70, l'éducation au développement apparaît en France comme le prolongement des actions des associations de solidarité internationale et des associations d'éducation populaire.

1.3.1 Prise en compte du concept par la puissance publique (années 80)

Les années 80 voient une réelle prise en compte de cette notion par la puissance publique :

- Le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Coopération et le Comité français pour l'UNICEF organisent à Laon, du 5 au 7 mai 1980, une journée d'étude sur l'éducation au développement ;
- La Commission Coopération Développement organise en avril 1981 une conférence intitulée « l'éducation au développement dans les pays de la Communauté : un facteur de compréhension internationale », et crée en son sein un groupe de travail sur ce thème ;
- De 1984 à 1988, des ateliers au sein du CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) regroupent des enseignants, des responsables associatifs et ministériels et donnent lieu à de nombreuses publications sur ce thème ;
- Le 17 octobre 1989, la Commission Coopération Développement organise une table ronde sur l'éducation au développement, présidée par le Ministre de la Coopération, à laquelle participent plusieurs ministères, les médias écrits et audiovisuels ainsi que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), et les associations de solidarité internationale.

C'est au cours de cette décennie que se créent les premiers « moments forts » de l'éducation au développement dans le monde scolaire, traduisant une volonté politique d'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement (acceptation d'intervenants associatifs dans les établissements) : organisation d'une journée annuelle consacrée au Tiers-monde à compter de 1981 (dénommée « la journée Tiers-monde à l'école »), organisation de journées thématiques (journée de l'alimentation...).

Enfin, c'est au cours de cette décennie que se multiplient et se diversifient, à destination du grand public, les messages sur le Tiers-monde et sur le développement : encarts publicitaires, campagnes d'éducation à la citoyenneté, émissions humanitaires, opérations ponctuelles à fort battage médiatique (par exemple, l'opération « du riz pour la Somalie »). Les campagnes de collecte de fonds d'associations de solidarité internationale, qui véhiculent parfois une image misérabiliste des pays du Sud, nuisent aux efforts de construction d'une vision plus juste des questions de la solidarité internationale (stratégies de communication divergentes entre les ASI de développement et les ASI « humanitaires »).

1.3.2 Structuration des associations de solidarité internationale et difficultés à « dire la solidarité » (années 90)

Les années 90 sont marquées par une dynamique de concertation entre les associations de solidarité internationale pour assurer la cohérence de leur action et engager des campagnes de plus grande ampleur (création de collectifs à vocation généraliste ou thématique, à l'échelle nationale ou européenne)¹¹. A titre d'illustration :

- La préparation du sommet de Rio en 1992 a contribué à mobiliser des associations de natures diverses. Une campagne est née à cette occasion, animée et coordonnée par le CRID : « Un monde à venir, l'avenir du monde » ;
- Depuis 1994, quelques importantes associations de solidarité internationale se sont regroupées sous le label « Demain le monde... » et mènent ensemble des campagnes d'éducation au développement biennuelles autour de grands thèmes : l'eau (1994-1996), le défi alimentaire (1996-1998),

11. Une première expérience de coordination entre associations de solidarité internationale avait eu lieu en 1988 avec le projet de relayer, en France, la campagne européenne mise en œuvre par le Conseil de l'Europe et dénommée « Un seul monde ». Le résultat ne fut pas à la hauteur des espérances.

l'éducation pour tous (1998-2000) et le développement durable (2000-2002). Elles entendent ainsi « coller à l'actualité » en sensibilisant la population aux grands événements internationaux (sommets de Rome, Dakar, Johannesburg) ;

- La campagne de promotion du commerce équitable, « De l'éthique sur l'étiquette », est pilotée par l'association Artisans du monde et un collectif de quarante trois associations de solidarité internationales françaises et européennes.

Cette dynamique répond aux attentes de la puissance publique qui craint, comme les associations de solidarité internationale, que le grand public, en recevant trop de messages, ne retiennent finalement qu'une image brouillée des enjeux et pratiques de la solidarité internationale¹². La solidarité internationale trouve dans des déclinaisons thématiques une meilleure accroche auprès du grand public, comme par exemple le commerce équitable, le tourisme sexuel, les mines antipersonnel et le travail des enfants.

Les assises régionales et nationales de la solidarité internationale en 1997 mettent en évidence les difficultés de dire la solidarité en France dans les années 90, et identifient trois principales causes :

- L'absence de repères adaptés face à un monde en mutation. L'espace international devient une zone d'incertitude, l'impact de l'aide sur le développement des pays et des populations bénéficiaires est source de scepticisme, l'intégrité du monde associatif est remise en cause : face à ces facteurs d'insaisissabilité, la coopération au développement ne propose pas de vision adaptée à ces changements ;
- Une vision erronée du Sud par les pays du Nord : les grands médias véhiculent principalement des images négatives du Sud et focalisent l'attention du public sur l'aspect « urgentiste » de l'aide ;
- La crise des concepts de Tiers-monde et de solidarité.

Confrontés à ces difficultés, les acteurs de l'éducation au développement, formulent, au cours de ces assises, de nouvelles ambitions :

- Refonder les messages et les actions de communication, d'information et d'éducation autour des notions clés de citoyenneté mondiale, de lutte contre le racisme, de construction de la paix et de développement durable. Mettre en avant les notions de citoyenneté et d'interdépendance ;
- Améliorer l'impact des actions d'information et de sensibilisation des OSI et leur capacité à communiquer (capitalisation de l'expérience, organisation d'échanges, évaluation plus systématique des échanges) ;
- Renforcer les actions en direction de publics cibles, et particulièrement avec les jeunes ;
- Améliorer la collaboration avec le milieu enseignant ;
- Intégrer le concept d'éducation au développement dans le cursus de formation de l'animation (Bafa, Beatep, Defa) en concertation avec les directions départementales et régionales Jeunesse et Sport et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ;
- Travailler de façon plus constructive et régulière avec les médias ;
- Organiser une action commune pour toucher un public élargi ;
- Proposer une charte de la solidarité internationale ou un code d'éthique à tous les acteurs de la solidarité internationale (avec comme perspective de distinguer sensibilisation et collecte de fonds) ;

12. L'opération « du riz pour la Somalie » de 1992 est restée dans les mémoires comme un événement médiatique fort mais particulièrement éphémère.

- Renforcer les financements des actions d'information et de sensibilisation à la solidarité internationale, envisager de déconcentrer les crédits publics en soutien à ce type d'actions et envisager la constitution d'une Fondation sur l'éducation au développement (comme en Suisse ou en Irlande) ;
- Généraliser le cadre pluriannuel de l'action et de son financement.

En 1998, les associations lancent la « Semaine de la solidarité internationale », qui remplace en 1999 la Journée à l'École de la Coopération au Développement (JECD) et devient le pôle structurant de la mobilisation de l'opinion publique. La même année, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) relance la mobilisation autour de la Journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre.

L'année suivante est organisée, à l'initiative du Haut Conseil à la Coopération Internationale les premières « temps forts officiels » à destination du monde étudiant (Journées Universités, Coopération et Solidarité Internationales au Pôle Universitaire de Bordeaux)¹³.

A la fin des années 90, les associations de solidarité internationale œuvrant dans le domaine de l'éducation au développement sont à la fois plus performantes (meilleure coordination, amélioration de la pertinence pédagogique) et plus fragiles car elles dépendent fortement, pour ces actions, du soutien financier des pouvoirs publics pour que leurs actions puissent s'inscrire dans la durée.

13. Cette proposition faisait suite à une saisine du HCCI par le ministre de l'éducation nationale pour que celui-ci formule des propositions pour donner une impulsion à l'éducation au développement et à la solidarité internationale.

2. LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

2.1 La puissance publique : Union européenne, État et Collectivités Territoriales

2.1.1 L'Union Européenne

L'Union européenne intervient depuis la fin des années 70 dans le domaine de l'éducation au développement.

Le cofinancement avec les associations de solidarité internationale s'inscrit dans le cadre général de l'engagement de l'Union européenne en faveur de la lutte contre la pauvreté, de l'état de droit et du respect des libertés fondamentales tel que stipulé à l'article 177 du Traité (ex 130 U) de la Communauté européenne.

La ligne budgétaire B7-6000

Le poste budgétaire B7-6000 « Cofinancement avec les ONG » a été créé en 1976 avec une dotation de 2,5 M€ pour permettre à la Commission, dans le cadre de sa politique de développement, de soutenir les actions proposées par les ONG européennes spécialisées dans la coopération au développement. Ces actions doivent spécialement contribuer, directement et durablement, à l'amélioration des conditions de vie et des perspectives de développement des populations bénéficiaires défavorisées et marginalisées dans les pays en développement. Ce poste a connu une augmentation annuelle de sa dotation budgétaire, atteignant un montant de 200 M€ en 2001.

La ligne B7-6000 finance deux catégories de projets¹⁴ :

- les actions de développement, social ou économique, dans les pays en voie de développement exécutées par des ONG de l'UE au profit des populations les plus déshéritées des PVD ;
- les actions cofinancées avec les ONG visant à sensibiliser l'opinion publique européenne aux questions de développement et à encourager la solidarité entre les peuples européens et les peuples des pays en voie de développement (depuis 1979).

L'objectif général poursuivi par l'Union européenne est de sensibiliser l'opinion publique européenne aux problèmes de développement dans les pays en développement et dans les relations entre ces pays et les pays industrialisés, afin de mobiliser le public européen en faveur de stratégies et d'actions ayant un impact positif sur les populations défavorisées des pays en développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

14. Le document WIII/504/99-FR du 7 janvier 2000 définit les conditions générales pour le cofinancement d'actions de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement entreprises par des ONG européennes.

Le cofinancement est octroyé en réponse aux initiatives proposées par des ONG européennes et complète les fonds collectés par les ONG auprès du public européen et d'autres sources. Le cofinancement est accessible, d'une part, aux ONG européennes établies dans un des États membres de l'Union européenne et, d'autre part, aux groupes d'ONG européennes sous la forme de consortia et de réseaux.

Les actions de sensibilisation éligibles au cofinancement sont celles qui :

- ont pour objet la sensibilisation de l'opinion publique européenne aux problèmes des pays en développement et aux relations entre le Nord et le Sud ;
- sont destinées à mobiliser le soutien en Europe en faveur du développement et de stratégies et d'actions qui ont un impact positif sur les populations des pays en développement.

Une attention particulière est accordée aux actions qui :

- mettent l'accent sur l'interdépendance entre l'UE et les pays en développement ;
- visent à mobiliser le soutien en faveur de relations Nord-Sud plus équitables ;
- encouragent la collaboration entre ONG ;
- permettent une participation active des partenaires des pays en développement.

Les actions éligibles peuvent être :

- des projets spécifiques ;
- des programmes de travail avec des objectifs et des stratégies clairement définis, à réaliser dans un délai fixé ;
- des programmes d'activités visant à renforcer les capacités des petites ONG et/ou d'autres organisations de base de l'UE à réaliser des activités de sensibilisation.

L'enveloppe financière pour les actions de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement, s'élève à 18,8 M€ en 2001. La subvention accordée par projet, sur trois ans, varie entre 0,45 M€ et 1,35 M€ selon le nombre d'ONG concernées et l'ampleur du projet.

Une reconnaissance politique récente (2001)

Pendant de nombreuses années, les actions ont été financées sans qu'une réelle volonté politique ait été affirmée. L'adoption, le 8 novembre 2001 d'une résolution par le Conseil des Ministres intitulée « Éducation au développement et sensibilisation de l'opinion européenne en faveur de la coopération au développement », marque l'introduction officielle de l'éducation au développement dans la déclaration de politique générale de la coopération et du développement de l'Union européenne.

Cette résolution exprime la position des institutions européennes sur l'éducation au développement et comporte ainsi une valeur politique. Bien que non contraignante, cette résolution devrait pouvoir servir d'inspiration à toute action entreprise en la matière par les États membres. La résolution en question représente l'aboutissement d'un long processus de discussion au sein des instances représentatives des associations européennes actives dans l'éducation au développement, dont le Forum d'éducation au développement et les plates-formes d'ONG des quinze États membres de l'Union européenne, et entre ces instances et les gouvernements nationaux de ces États membres¹⁵.

« Le Conseil encourage la Commission et les États membres à poursuivre leur soutien aux initiatives des organisations non gouvernementales d'éducation au développement.

Il souligne également l'importance du facteur « commerce équitable », qui constitue une méthode efficace d'éducation au développement, et considère qu'il serait utile d'examiner, en concertation avec les milieux intéressés, les possibilités de promouvoir davantage cette idée.

Il invite ensuite la Commission à renforcer ses actions d'information et de communication afin de mieux sensibiliser le public des États membres, ainsi que des pays candidats à l'adhésion, à la politique européenne de coopération au développement.

Il souhaite qu'une évaluation soit faite en matière d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique européenne aux questions de développement par rapport à la mise en œuvre de la ligne B7-6000 sur le cofinancement ONG et par rapport aux moyens d'information concernant la coopération avec les pays en développement pour l'aspect qui concerne la sensibilisation à l'opinion publique.

Il souligne enfin l'importance de réaliser régulièrement un sondage d'opinion auprès des citoyens de l'Union et des pays candidats afin de mesurer leur compréhension et leur soutien par rapport à la coopération au développement ».

Solidarité internationale, ouverture interculturelle et sauvegarde environnementale sont ainsi décrites comme étant les ambitions présentes de l'éducation au développement, tandis que le renforcement des capacités des acteurs engagés, le travail en réseau et l'évaluation sont vus comme les conditions de la réussite de ces visées.

Une volonté de capitalisation

L'Union européenne favorise les échanges entre les acteurs de l'éducation au développement des pays membres :

- en diffusant les résultats d'évaluations, comme par exemple l'évaluation des projets d'éducation au développement dans le milieu scolaire qui a été réalisée en 2000 ;
- en incitant les acteurs à se rencontrer : universités d'été de l'éducation au développement organisées chaque année depuis 1997.

2.1.2 Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

C'est au début des années 70, avec l'émergence d'un mouvement tiers-mondiste, que l'éducation au développement est peu à peu entrée à l'école avec l'aide d'enseignants pionniers et de quelques associations. En 1976 et 1977, l'Institut National de Recherches Pédagogiques (INRP), des associations et le ministère de la Coopération mènent une réflexion d'ensemble sur les moyens d'introduire l'éducation au développement dans le système éducatif français. L'UNICEF et l'UNESCO s'associent à cette démarche. Des expérimentations sont conduites durant trois années dans des établissements scolaires.

15. Une lettre pétition, comportant les six points jugés essentiels pour les organisations pratiquant l'éducation au développement, avait été rédigée par le comité de liaison des ONG de développement auprès de l'Union européenne et adressée aux gouvernements des États membres. Cette lettre demandait que soit mise à l'ordre du jour et adoptée une résolution de soutien officiel à l'éducation au développement en Europe et comportant les objectifs suivants :

- renforcer la coopération entre les différents acteurs du secteur public et de la société civile dans le domaine de l'éducation au développement ;
- rappeler aux institutions de l'Union européenne et aux États membres, la nécessité de réaffirmer leur soutien au travail de sensibilisation du public sur les questions de développement par la société civile européenne ;
- garantir à tous les niveaux des ressources financières et institutionnelles adéquates pour l'éducation au développement ;
- établir des structures de dialogue avec la société civile sur le plan national et européen afin d'optimiser la contribution de l'éducation au développement ;
- encourager les échanges d'information et d'expériences entre les praticiens des différents États membres européens pour intégrer l'éducation au développement dans les différents départements concernés du gouvernement ou des Directions Générales.

Une « institutionnalisation réglementaire »

Ces travaux sont à l'origine de la première note de service ministérielle, datée du 14 avril 1981 et parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (BOEN) du 23 avril 1981. Cette note précise que les enseignants « doivent s'efforcer de rendre les élèves conscients des points communs que ceux-ci ont avec les enfants du Tiers-monde et des liens de solidarité qui les unissent à eux »¹⁶. La description et l'explication des phénomènes en question doivent être présentées « sans aucun parti pris idéologique et sans qu'il soit fait abusivement emploi du pittoresque ou du tragique ».

Depuis lors, chaque année, un document émanant de l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale (Direction des Relations Internationales et de la Coopération), est adressé aux recteurs d'académie pour rappeler les objectifs du ministère en matière d'éducation au développement et à la solidarité internationale.

La multiplication des interventions de partenaires associatifs en milieu scolaire, à l'occasion par exemple de la journée Tiers-monde à l'école (organisée depuis 1981), a incité la DRIC, en 1985, à :

- disposer, dans chacune des académies, d'interlocuteurs privilégiés. Ainsi, les recteurs sont-ils conviés, dans la circulaire de cette même année, « à désigner dans chaque académie un inspecteur régional, chargé de l'animation pédagogique de cette action, et à constituer si nécessaire un groupe restreint d'action pour l'éducation au développement » ;
- retenir des thèmes mobilisateurs pour des périodes de deux ans : l'alimentation (1986-1987), technologie et développement (1988-1990), environnement et développement (1990-1992), la santé publique et la protection des populations (1992-1994), l'environnement (1994-1996) ;
- favoriser un travail partenarial avec deux grandes organisations disposant d'une expérience reconnue en éducation au développement : l'UNICEF et l'UNESCO¹⁷.

Les actions d'éducation au développement en milieu scolaire ont rencontré des difficultés dans les années 90 en raison d'un manque de coordination, de la faiblesse du soutien financier et l'absence presque totale d'évaluation des projets et des actions¹⁸. Les moyens humains dont disposent les rectorats et les inspections académiques paraissent insuffisants.

Les relations étroites qui ont été tissées au cours des années précédentes entre les associations et les établissements permettent de pallier ces carences et d'appuyer l'éducation au développement sur des actions éducatives concrètes, dans le cadre du projet d'école et du projet d'établissement. L'éducation au développement s'inscrit aussi dans les dispositifs existants tels que les parcours diversifiés au collège, les travaux personnels encadrés au lycée et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel.

Le ministère de l'Éducation nationale alloue chaque année, à l'ensemble des académies, des crédits pour des actions d'ouverture internationale, y compris celles d'éducation au développement. La solidarité internationale apparaît comme la quatrième des priorités retenues par l'ensemble des académies.

16. Note de service n° 81-161 du 10/04/81 intitulée « Sensibilisation des élèves aux problèmes du Tiers monde » et publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 16 du 23/04/81.

17. Une note parue au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, en 1983, rappelle le rôle des clubs Unesco dans l'éducation au développement, et l'aide qu'ils peuvent fournir aux établissements scolaires.

18. Au cours de l'année 1992, l'Institut International de Recherche et de Formation Éducation Développement (IRFED) a coordonné une « enquête-évaluation sur les ONG françaises et l'éducation au développement parmi les publics scolaires ». L'objectif principal était de proposer aux ONG des éléments d'appréciation concernant leurs programmes d'éducation au développement, en vue d'orienter et d'ajuster leurs pratiques et stratégies pour les années à venir.

En 2001, pour la Semaine de la solidarité internationale à l'université, un crédit de 450000 FF a été alloué à l'université organisatrice.

Le partenariat éducatif nord-sud

Créé en 1988, le dispositif interministériel « partenariat éducatif Nord/Sud » a pour vocation de soutenir des projets concrets de développement, résultats d'une solidarité active entre des établissements scolaires français et des pays en développement¹⁹.

Ce partenariat se caractérise par l'investissement commun d'établissements, groupes d'établissements ou d'acteurs du système éducatif du Nord et du Sud sur des projets spécifiquement éducatifs visant à un enrichissement culturel réciproque des deux partenaires, à l'amélioration de la connaissance de l'autre et à l'établissement de liens durables entre les jeunes et les adultes impliqués.

Piloté en commun avec le ministère de l'Éducation nationale (depuis sa création), le ministère de l'Agriculture (depuis 1990/91) et le ministère des Affaires étrangères, il a été l'objet de 4 FAC successifs pour le MAE, totalisant 26,5 MF entre 1988 à 1996. Le soutien des autres ministères consiste essentiellement en la mise à disposition de personnels et de moyens logistiques.

L'éducation citoyenne dans toutes ses dimensions — locale, nationale et internationale — concerne au Nord le MEN, le MinAgri en tant que parties intégrantes de leur mission d'éducation des jeunes. Elle concerne également le MAE qui a la mission de guider les actions qui reflètent la politique internationale de la France, sa politique de solidarité en cohérence avec les autres pays. La dimension internationale dans la formation des jeunes Français est un des supports essentiels de l'évolution des mentalités et d'une assise démocratique à cette politique internationale. (...)

De leur côté, le MEN et le MinAgri ont, comme tout autre ministère, la responsabilité de mobiliser les dynamismes et les savoir-faire des établissements sous leur tutelle, des enseignants et formateurs qui y œuvrent, des jeunes qui y sont insérés, pour participer à la mise en œuvre des actions de coopération sous toutes ses formes, qui font partie de stratégies de relations internationales définies par le gouvernement français. (...)

Des responsabilités réparties entre les ministères concernés :

- Le MEN et le MinAgri sont à l'évidence les mieux placés pour assurer l'organisation de la sensibilisation et de l'information auprès des établissements, des personnels et des jeunes qui y vivent pour repérer les savoir-faire et les dynamismes au sein de ces établissements, les orienter en fonction des besoins, faciliter l'action des personnels et des élèves par l'aménagement des temps, la coordination et l'adaptation des programmes.
- Le MAE pour mettre en œuvre sa responsabilité d'impulsion, d'orientation, d'information et de coordination affirme de manière croissante son souci d'agir par des soutiens aux initiatives de la société civile notamment celle des groupes, des associations, des collectivités locales, des entreprises, des structures d'éducation et de formation...

(...) L'un des soutiens les plus importants, dans le cadre des orientations actuelles de la politique de coopération de la France, est de favoriser l'expression d'initiatives, de partenariats au Sud et de les mettre en relation avec la société civile française en mesure d'y répondre.

Évaluation du Partenariat Éducatif Nord/Sud, B&T, février 2001 (p. 6-7).

Depuis le dernier projet FAC (1997-2000) et l'évaluation menée en 2000, ce dispositif a été suspendu par le ministère des Affaires étrangères. Les ministères de l'Éducation et de l'Agriculture ont depuis

19. Une description détaillée du dispositif figure en annexe 5 (note de service n° 97-191 du 8 septembre 1997 du ministère de l'Éducation nationale, signée par les représentants des trois ministères).

lors signalé à plusieurs reprises leur intérêt pour ce dispositif et leur désir de le voir reprendre. Les trois ministères n'ont pas trouvé, à ce jour, les modalités d'un partenariat qui puissent répondre aux attentes de chacun (définition de l'engagement financier de chaque partenaire).

Une volonté de capitalisation

De 1984 à 1988, des ateliers au sein du CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques) regroupent des enseignants, des responsables associatifs et ministériels et donnent lieu à de nombreuses publications sur ce thème.

Depuis lors, les échanges entre acteurs n'ont plus rencontré de cadre institutionnel.

Récemment, le ministère de l'Éducation nationale a de nouveau inscrit ce travail de capitalisation parmi ses priorités en établissant une synthèse des pratiques des établissements scolaires (les correspondants académiques pour l'éducation au développement doivent adresser à leur ministère, chaque année, un bilan qualitatif et quantitatif des actions entreprises en relation avec les partenaires extérieurs à l'école).

L'éducation au développement dans les universités

Sollicité par le Ministre de l'Éducation Nationale en novembre 2000, le Haut Conseil à la Coopération Internationale a remis au Ministre en février 2001 un projet d'instructions pédagogiques pour que « dès l'automne 2001, la Semaine de la solidarité internationale à l'école et à l'université ait une dimension éducative plus prononcée et qu'elle se révèle comme un moment riche et constructif pour l'ensemble de la communauté éducative »²⁰.

Il a également proposé que soit organisée une Semaine de la coopération internationale à l'université :

Objectif du projet : sensibiliser les étudiants et, au-delà, toute la communauté universitaire aux enjeux de la coopération internationale et de la solidarité.

Moyen : instaurer un rendez-vous annuel d'une semaine dans une université, rendez-vous qui toucherait l'ensemble des UFR de l'université et donc les étudiants de tous niveaux.

Dispositif :

- La semaine de la coopération internationale à l'université porte chaque année sur une aire culturelle spécifique (Amérique latine, Asie du Sud et de l'Est, monde méditerranéen, Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Pays de l'Europe Centrale et Orientale...). C'est une manifestation récurrente, qui se tient pendant la semaine de la solidarité internationale (généralement en novembre) ;
- L'université, site de l'événement, est un établissement qui s'est porté volontaire. Elle assume la responsabilité d'organiser et d'accueillir la manifestation ;
- Un comité scientifique comprenant des ressortissants de l'aire culturelle est mis en place auprès de l'université pour l'aider à organiser la semaine. Il est constitué des représentants des autres universités, spécialistes de l'aire culturelle choisie. Ce réseau permet d'associer toute la communauté scientifique intéressée.
- Pendant toute la semaine, tous les UFR de l'université organisent des enseignements, des rencontres, des débats pour tous les étudiants présentant les spécificités de l'aire culturelle choisie et son apport à la connaissance au travers des approches disciplinaires. Des tables rondes mènent par ailleurs la réflexion sur le thème du développement. Des manifestations culturelles sont organisées en relation avec les associations et les collectivités locales ;

20. Lettre de Jean-Louis Bianco, Président du Haut Conseil à la Coopération Internationale, à Jack Lang, Ministre de l'Éducation Nationale (15 février 2001).

- Les débats, rencontres et autres manifestations sont accessibles en direct par le Net et d'autres techniques de communication à distance à définir pour tous les étudiants des autres universités ;
- Pendant une journée au cours de la Semaine de la solidarité, commune à toutes les universités, seront organisées des manifestations en liaison avec les représentants de la société civile (ONG, collectivités locales, associations...). Ainsi, à la fois tous les étudiants de France ont une sensibilisation pendant une journée à la solidarité internationale et tous peuvent suivre une manifestation culturelle et scientifique spécialisée sur une aire spécifique pendant toute la semaine ;
- L'édition d'actes et leur mise à disposition sur le net permettront de prolonger et de diffuser les échanges initiés ;
- Il conviendra de réfléchir aux propositions qui pourront être faites à la communauté universitaire et en particulier aux étudiants de l'université pour que cette semaine d'ouverture suscite des échanges avec les universités de l'aire culturelle concernée. Il faut en effet éviter l'écueil d'une manifestation qui ferait naître des curiosités, des espoirs et qui resterait sans suite. Le principe de ces journées doit être fondé sur la réciprocité.

HCCI, 15 février 2001 : Présentation du projet de la Semaine de la coopération internationale à l'université pour novembre 2001.

La prise en compte de l'éducation au développement au niveau universitaire est plus récente avec l'organisation, depuis 2001 et chaque année, d'une Semaine de la coopération internationale à l'université avec un éclairage particulier sur une aire culturelle spécifique (Amérique Latine, Asie du Sud-Est, Maghreb, Moyen-Orient, Afrique subsaharienne, Pays de l'Europe Centrale et Orientale,...). Pendant une semaine, les UFR des universités organisent des enseignements, des rencontres, des débats qui présentent les spécificités de l'aire culturelle choisie et son apport à la connaissance au travers des approches disciplinaires pour tous les étudiants.

Cette dernière proposition ayant été adoptée, les premières universités à organiser cette manifestation furent celles de Bordeaux en 2001 (avec l'Afrique sub-saharienne comme zone privilégiée) et d'Aix-Marseille-Avignon en 2002 (les pays du Maghreb).

Les enjeux pour les prochaines années

Deux enjeux majeurs sont identifiés pour les prochaines années :

- L'introduction de l'éducation au développement dans l'enseignement et la mise à la disposition des enseignants des outils et des moyens qui soient de nature à faciliter la prise en compte de l'éducation au développement (l'éducation à la solidarité internationale devrait alors trouver sa place au sein de l'éducation au développement durable que semble actuellement privilégier le ministère) :

« L'éducation au développement n'est pas une discipline complémentaire qui vient concurrencer l'apprentissage des matières fondamentales. Elle est un éclairage portant sur chacune des disciplines, donnant un sens au monde d'aujourd'hui. (...) L'éducation au développement exige un travail collectif d'interdisciplinarité. Elle doit devenir un objectif explicite commun de l'ensemble de l'équipe éducative et le moyen par lequel chacun met ses connaissances au service d'un effort de compréhension globale du monde réel. Elle doit favoriser, au travers du projet d'école et du projet d'établissement, la rencontre de l'école avec le reste de la société ».

« Éducation au développement et à la solidarité internationale », Instructions pédagogiques, année 2001/2002.

- L'introduction d'une formation à l'éducation au développement dans la formation initiale et continue des enseignants (là encore, l'éducation à la solidarité internationale devrait trouver sa place au sein de l'éducation au développement durable que semble actuellement privilégier le ministère).

2.1.3 L'ex-ministère de la Jeunesse et des Sports

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, intégré depuis 2002 au ministère de l'Éducation nationale, est également intervenu, sur la période de l'étude, en faveur de l'éducation au développement.

Le bureau de la promotion de la vie associative, chargé du soutien aux activités du secteur associatif de jeunesse et d'éducation populaire, contribue à la gestion du Fonds National pour le Développement de la Vie Associative (FNDVA, 40 MFF en 2001).

Il assure également le secrétariat permanent du Conseil National de l'Éducation populaire et de la Jeunesse (CNEPJ) et le suivi du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (FONJEP, 160 MFF en 2001, soit 3 365 postes aidés).

Sur le plan international, les projets d'éducation au développement sont soutenus par la Direction de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (DJEP). Ils s'inscrivent dans un processus éducatif facilitant la connaissance et la compréhension d'autres cultures, et permettent de développer une coopération entre institutions et organisations de jeunesse dans des domaines comme la formation, l'insertion sociale, les chantiers de jeunes, les activités scientifiques et techniques, l'information des jeunes.

La DJEP soutient également des projets qui facilitent la mobilité des jeunes, des animateurs et des cadres de mouvements de jeunesse, bénévoles ou professionnels de même que responsables associatifs (notamment dans le cadre des programmes de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française, CONFEJES).

Enfin, la DJEP collabore avec le ministère de l'Éducation nationale pour le financement ou la mise en œuvre de dispositifs et programmes communs : Ville Vie Vacances Solidarité Internationale (VVV/SI), Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Jeunes Vie Associative (JVA).

2.1.4 Le ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires rurales

En 1983, un partenariat est établi entre le ministère de l'Agriculture et le CRID pour une recherche/expérimentation devant se dérouler sur trois années. Il s'agit de promouvoir une rénovation des programmes, en intégrant des formations de formateurs et la création et la diffusion de documents pédagogiques adaptés. Au sein du CRID, la commission Formation agricole et Tiers-monde publie les résultats de cette recherche.

Dans le prolongement de la loi Rocard (1984) qui reconnaît la coopération internationale comme une mission de l'enseignement agricole, le ministère de l'Agriculture crée en 1985 un bureau de la coopération internationale à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).

Ce bureau met à la disposition des établissements un certain nombre de moyens et d'outils diversifiés. Outre une activité de diffusion de catalogues des services documentaires, il publie *Fred*, un trimestriel d'information sur la coopération et l'éducation au développement. Il organise des formations pour les enseignants, dialogue avec les ONG et les médias de réflexion alternative et solidaire (Alternatives Économiques par exemple) et engage un travail de recherche, d'expérimentation et d'application pédagogiques et de création d'outils adaptés (avec l'appui du service audiovisuel du ministère de l'Agriculture). Une première évaluation des actions est confiée en 1988 au CRID.

Dans le prolongement de cette évaluation, un Comité d'Orientation à l'Éducation au Développement (CODEV) est créé : il est chargé de formuler des propositions pour la mise en œuvre de la mission coopération internationale/éducation au développement de l'enseignement agricole. Ce comité comprend

des professeurs, des inspecteurs, des partenaires des ASI et des partenaires financiers (ministère des Affaires étrangères). Il se réunit deux à trois fois par an et assure la continuité de l'éducation au développement, notamment dans la formation de formateurs et un colloque annuel.

C'est en effet depuis 1988 que sont organisées chaque année les Journées de la coopération internationale qui ont rassemblé, ces dernières années, plus de 450 personnes (élèves, étudiants, membres de l'équipe éducative, représentants des organisations partenaires au Nord et au Sud, représentants du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale).

Dès les premières années de mise en place de ces journées, le besoin de créer des événements régionaux se fit ressentir. Plus d'une demi-douzaine de séminaires régionaux ont ainsi été organisés et ont traité de thèmes variés : commerce et éthique, coordination régionale des acteurs en coopération internationale, stages et échanges internationaux, l'aide alimentaire au Nord et au Sud, commerce équitable, éducation et développement...

Des réseaux par pays ou régions regroupent, depuis le début des années 90, les établissements scolaires qui entretiennent ou veulent commencer des relations de jumelages. Cette démarche permet de coordonner les interventions dans les pays correspondants, de structurer les demandes de financement et d'appuyer les établissements novices en la matière (au minimum deux réunions par an). La DGER nomme un animateur de réseau et le dote de moyens de fonctionnement.

Plus récemment, un réseau thématique transversal à ces réseaux géographiques a été créé : il s'agit du réseau « éducation au développement ». Ce réseau est chargé de la coordination concernant le référencement des outils et méthodes d'éducation au développement existants et de la création de nouveaux outils adaptés aux problématiques de l'enseignement agricole. Il travaille avec l'appui du Centre d'Expérimentation Pédagogique de Florac qui anime dans ce cadre une base de données qui permet aux enseignants — en entrant par les référentiels de programmes d'enseignement — de trouver les thèmes, outils et personnes ressources adaptés.

Plusieurs outils ont à ce jour été créés en collaboration avec des associations de solidarité internationale :

- « Pour une terre humaine », exposition sur le thème du développement durable (CIEPAC/LFEEP) ;
- « Le jeu du riz », marché international du riz sur fonds de négociation du GATT (RONGEAD/LFEEP) ;
- « La tête sous l'aisselle », texte théâtral de Koulsy Lamko sur le thème de la solidarité alimentaire (LFEEP) ;
- « Le jeu de la banane », jeu de rôle sur le thème du commerce équitable (RONGEAD) ;
- « Sur la piste du Djembé », événement produit et animé avec Lafi Bala et le groupe Saaba.

Chaque année, le service de formation continue des personnels de la DGER inscrit des sessions de formation sur des thèmes en lien avec la coopération internationale et l'éducation au développement proposées par ses Établissements Publics Nationaux ou d'autres établissements de l'enseignement supérieur. D'autre part, les chargés de mission du bureau de la coopération internationale, les animateurs de réseaux et les personnes ressources interviennent à la demande, dans les établissements ou en région.

2.1.5 Le ministère des Affaires étrangères²¹

Le ministère des Affaires étrangères, avec la Mission pour la Coopération non gouvernementale (MCNG), dispose d'une structure d'interface avec les acteurs non gouvernementaux qui souhaitent par-

21. L'action du ministère des Affaires étrangères fait l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre suivant.

ticiper à la coopération au développement : les collectivités territoriales, les associations de solidarité internationale et de volontariat, et le monde socioéconomique²².

Les missions principales de la MCNG sont de²³ :

- accompagner la montée en puissance des sociétés civiles du Sud ;
- favoriser la concertation et développer le partenariat entre l'État et les acteurs français non gouvernementaux (ASI, collectivités locales, entreprises, syndicats...) ;
- mettre en place les crédits affectés à la coopération non gouvernementale ;
- encourager l'éducation au développement en France ;
- mettre en œuvre les projets de codéveloppement, mobilisant en particulier les organisations de solidarité issues de l'immigration (OSIM) ;
- mettre en œuvre les moyens d'accompagnement du volontariat civil et le suivi de l'AFVP.

L'intervention du ministère des Affaires étrangères est centrée autour des cofinancements accordés aux acteurs pour la réalisation de leurs initiatives en faveur du développement.

Les crédits des associations de solidarité internationale relevant de la MCNG se subdivisent en trois catégories :

- le soutien aux associations de volontariat pour le développement représente la plus grande partie de l'effort financier, avec près de deux tiers des crédits ;
- les cofinancements de projets d'ASI pour la réalisation d'actions dans les pays en développement ;
- les cofinancements de projets d'ASI pour la réalisation d'actions d'éducation au développement en France.

2.1.6 Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales se sont engagées, depuis la réforme du cadre réglementaire de 1992, dans de nombreux projets de coopération décentralisée : projets portés par la collectivité territoriale elle-même dans le cadre de la coopération institutionnelle, et par des associations de solidarité internationale locales dans le cadre de la coopération par projets.

Déjà actrices de l'éducation au développement auparavant, la reconnaissance officielle du rôle des collectivités locales dans le développement leur a permis de gagner plus de légitimité pour communiquer sur leurs actions, que ce soit dans une perspective de sensibilisation et d'éducation au développement ou dans une perspective de renforcement de leur légitimité à investir des fonds publics dans la coopération internationale.

Le niveau régional

Cette préoccupation est particulièrement forte au niveau régional comme en témoignent les deux encadrés suivants :

22. Avant la réforme de 1998, c'est le Département de la Coopération non gouvernementale du ministère de la Coopération qui assurait cette interface.

23. Plaquette « Le cofinancement des projets et programmes des associations de solidarité internationale — Tome II Les projets », DGCID-MCNG, 2002.

Le Conseil Régional du Centre a-t-il fait réaliser en septembre 2001 une étude sur la perception de la coopération décentralisée et la sensibilité à la solidarité internationale des habitants de la région Centre ?

Cette enquête a mis en valeur une reconnaissance de la légitimité et une approbation massive des actions de coopération décentralisée menées par la Région Centre :

- 78 % des habitants de la région Centre jugent « justifié », dont 29 % « tout à fait justifié », que des collectivités territoriales françaises mènent des actions de coopération internationale avec une ou plusieurs collectivités territoriales étrangères ;
- Parmi les différentes actions menées par la Région Centre, l'approbation la plus forte concerne, par ordre décroissant, le soutien aux projets : des établissements publics (94 % tout à fait ou plutôt justifié), des collectivités territoriales (86 %) et des associations à but non lucratif (80 %) ;
- Les habitants de la région Centre souhaitent à une très large majorité une augmentation de l'ensemble des aspects de l'action de la Région dans le domaine de la coopération décentralisée : l'information et la sensibilisation des habitants de la région Centre à la question de l'aide au développement apparaît comme la dimension à développer en priorité (91 % de personnes favorables). Viennent ensuite le soutien aux associations qui mènent des actions de coopération internationale (82 %), le soutien aux collectivités territoriales qui mènent des actions de coopération internationale (80 %), l'appui à la structuration des acteurs de la coopération internationale (80 %) et le degré d'implication par le biais d'accords de coopération internationale (79 %).

Source : Région Centre – La perception de la coopération décentralisée et la sensibilité à la solidarité internationale en région Centre – Sondage exclusif CSA Région Centre Octobre 2001.

La Région Nord-Pas-de-Calais a développé plusieurs outils participant à son effort en faveur de l'éducation au développement :

* Le Concours Jeunes – Devenez citoyens de la planète, jeunes et partenariats internationaux pour une éducation au développement.

Ce Concours s'adresse à tous les 16/25 ans, salariés, lycéens, étudiants, chercheurs d'emploi, en formation ou en apprentissage. Il sélectionne des projets portés par ces jeunes et leurs encadrants, enseignants, formateurs, animateurs, au travers d'associations formées dans les établissements de formation, les mouvements de jeunesse, les équipements socioculturels. Le projet doit être mené dans l'une des régions avec lesquelles le Nord-Pas-de-Calais a officialisé des accords de coopération. Les promoteurs du projet doivent trouver des partenaires sur place et doivent, au retour, partager leur expérience. Depuis sa création en 1994, 74 projets ont été subventionnés

- Le dispositif d'aide à la mobilité internationale

Ce dispositif appuie des projets conduits hors des zones prioritaires de coopération décentralisée. Ce sont soit des projets collectifs de solidarité internationale, portés dans les mêmes conditions que les projets du Concours Jeunes (chantiers de jeunes par exemple), soit des stages d'études ou de formation en rapport avec la solidarité internationale (dans ce cas une convention de stage doit être rédigée), soit l'accueil de délégations de jeunes étrangers en Nord-Pas-de-Calais. Chaque projet doit impérativement comporter un volet d'éducation au développement.

- Le soutien au commerce éthique

Des démarches concernant le commerce équitable et les projets éthiques s'inscrivent dans la suite du colloque réalisé à l'initiative du Conseil Régional à Lille le 20 mai 1999 (et intitulé « Le commerce éthique, pour une mondialisation du progrès social vers un développement durable et solidaire »).

Dans le prolongement de ce colloque, le Conseil Régional s'est engagé à :

- appuyer le développement d'un réseau de distribution équitable en soutenant l'information et l'éducation des citoyens, en renforçant les points de vente et en consolidant les filières existantes. Pour mettre en œuvre ces projets à l'extérieur, un fonds d'aide au démarrage des boutiques de commerce équitable a été créé.
- favoriser les partenariats entre les groupements de producteurs « équitables » au sein des zones de coopération prioritaires du Conseil Régional.
- conforter le collectif « De l'éthique sur l'étiquette » dans sa démarche de création d'un label européen (le Conseil Régional participe au groupe de travail national qui rassemble les collectivités territoriales mobilisées sur le sujet).
- De manière plus générale, le Conseil Régional entend développer la prise en compte de l'éducation au développement dans les autres politiques régionales (culture, citoyenneté, action économique, environnement...) et soutient la création d'outils spécifiques (banques de données, NTIC, centres de ressources) tel que Lianes Coopération (Liaison-Information-Appui-Nord-Est-Sud), espace régional d'échange et de concertation sur la solidarité internationale.

Source : Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais « Coopération décentralisée — Rapport sur la politique de coopération au développement et de solidarité internationale » (21 juin 2002).

Le niveau communal

Cités Unies France a réalisé en 1999 une enquête sur « Les actions de sensibilisation et d'éducation au développement des collectivités locales », basée sur l'action de 10 collectivités locales d'Île-de-France. Cette enquête présente les objectifs des actions de sensibilisation et d'éducation au développement, récoltés auprès des collectivités locales :

- La sensibilisation de la population au Nord est souvent mentionnée dans les statuts du Comité de jumelage ou dans les conventions de partenariat entre collectivités locales. Il arrive cependant que ces actions « soient pensées comme un recours, après plusieurs années, pour redynamiser leur coopération ».
- « Toutes les collectivités rencontrées s'accordent sur le même objectif : l'ouverture culturelle (connaissance de l'autre, tolérance, lutte contre le racisme).
- Par la suite, ce but commun se décline en une série d'objectifs propres à chaque collectivité. Par exemple, une collectivité travaillant avec les pays dont sont originaires la population immigrée présente sur son territoire utilisera les projets comme outil d'insertion : « montrer que les immigrés sont acteurs du développement peut en effet aider localement à leur reconnaissance ».
- De manière générale, l'intensité de l'engagement de la collectivité et la nature des projets financés dépend sensiblement de l'intérêt personnel que portera tel ou tel élu à la solidarité internationale.

L'évaluation du programme Solidarités Étudiantes met en avant la source principale d'engagements des collectivités locales dans les actions d'éducation au développement (et qui vaut pour toutes les opérations de coopération décentralisée) : « Les collectivités locales ont un engagement qui dépend des convictions personnelles de leurs élus, ce qui est normal, mais contribue rarement à définir des lignes de force communes » (p. 6).

L'enquête de CUF permet de répertorier les principaux types d'actions de sensibilisation entreprises par les collectivités locales du Nord sur leurs actions de coopération décentralisée :

- Représentation des comités de jumelage ou associations aux forums des associations organisés annuellement dans la plupart des communes.
- Débats au sein des conseils municipaux lors de la présentation des actions, qui peuvent sensibiliser de nouveaux élus et qui sont relayés dans la presse locale.

- Actions de communication : guide pratique de la ville (ou de la collectivité) qui présente les partenaires et leurs actions ; bulletin municipal (dossier ou page sur la coopération internationale de la collectivité) ; bulletin d'information des comités de jumelage ; tracts, affiches, plaquettes lors des manifestations culturelles.
- Manifestations culturelles : exposition photos/projection de films étrangers ; débats (souvent organisés en collaboration avec les associations de ressortissants, les associations de femmes et les associations de solidarité locales) ; spectacles culturels (théâtre, danse, chants, contes, etc.) qui peuvent impliquer des migrants ou des artistes venus des pays partenaires ; marché solidaire (permet de faire découvrir des produits en provenance de nombreux pays mais également d'informer les consommateurs sur les droits fondamentaux des producteurs).
- Activités dans le milieu scolaire : interventions dans les écoles (généralement intervention de membres du comité de jumelage, d'associations de ressortissants ou de délégation étrangère sur la vie dans le pays partenaire) ; correspondance scolaire ; échanges de jeunes (chantiers principalement, qui nécessitent un important travail en amont pour que le contact soit le plus bénéfique possible).
- Autres activités : les collectes (argent, denrées alimentaires, vêtements, matériel scolaire) lors de situations d'urgence dans les pays partenaires ; etc.

Parmi les nouvelles formes d'actions récemment apparues, il convient de mentionner l'engagement à « acheter éthique » (achat de fournitures scolaires et sportives dans le cadre de la campagne « De l'éthique sur l'étiquette », achat de café issu du commerce équitable,...), et l'appui en terme de portage médiatique de campagnes nationales de lobbying auprès des élus nationaux et locaux (par exemple la campagne pour l'annulation de la dette).

Les partenariats

Les collectivités locales ayant des actions de coopération décentralisée bénéficient souvent de financements d'autres collectivités ou de l'État central (voire d'autres bailleurs). Les actions d'EAD entreprises dans ce cadre sont souvent intégrées au projet cofinancé.

Des actions de formation à destination des élus et fonctionnaires territoriaux

Cités Unies France fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Dans le cadre de ses actions de formation à destination des élus, des fonctionnaires territoriaux et des responsables associatifs, elle propose depuis 2001 un module intitulé « les actions de sensibilisation et d'éducation au développement ».

2.2 Les associations de solidarité internationale

Les associations de solidarité internationale sont les acteurs centraux des projets d'éducation au développement menés en France.

« [Les Associations de Solidarité Internationale] sont des acteurs importants de la solidarité internationale : capacité de mobiliser l'opinion publique (interdiction des mines antipersonnel, accès aux médicaments génériques, annulation de la dette des pays pauvres, etc.), information, voire alerte des citoyens et des pouvoirs publics français sur les situations au Sud, contribution au débat sur les choix de développement, droits de l'Homme, etc. ».

Contribution de Coordination SUD « Les associations de solidarité internationale et l'État — Pour un renforcement du partenariat », in Commissariat Général du Plan (2002) : L'État et les ONG : pour un partenariat efficace, La Documentation Française.

La Commission Coopération Développement, dans l'édition 2000 de son répertoire des associations de solidarité internationale en dénombre 82 actives dans le domaine de l'éducation au développement (sur les 458 recensées, soit 18%)²⁴.

Trois types d'associations de solidarité internationale peuvent être identifiées, au regard de leur intervention en éducation au développement :

- Les associations qui interviennent uniquement dans le domaine de l'éducation au développement ;
- Les associations qui ont des projets de terrain et qui mènent parallèlement des actions d'éducation au développement en France ;
- Les réseaux et collectifs d'associations de solidarité internationale.

2.2.1 Les associations qui interviennent uniquement dans le domaine de l'éducation au développement²⁵

Trois associations sont à classer dans cette catégorie :

Étudiants et Développement (E&D)

L'association Étudiants et Développement (E&D) a été créée en octobre 1993 à l'initiative de trois ONG : Ingénieurs sans Frontières, Partenaires Sans Frontières et Médecins Mundi France. Chacune de ces structures pratique l'éducation au développement auprès de son public : élèves ingénieurs, élèves des écoles de commerces, élèves dans le secteur médical ou paramédical.

Les actions d'éducation au développement ont, dans un premier temps, touché principalement les trois publics spécifiques d'origine. Il s'agit de les sensibiliser et les informer à l'occasion d'une première accroche sur le développement et les pays du Sud, quitte, dans un deuxième temps à les renvoyer vers ISF ou MMF pour un approfondissement en fonction de leur thématique et particulièrement dans le cadre d'un travail sur le terrain au Sud. Progressivement, le public des actions d'E&D s'est élargi, il concerne aussi maintenant les étudiants post-bac, de diverses disciplines, à l'université, dans les grandes écoles, ou dans les écoles.

Les principaux objectifs d'E&D sont :

- d'informer et former les étudiants aux questions de développement, de relations Nord-Sud et de solidarité internationale,
- de stimuler les échanges entre les étudiants et les autres secteurs impliqués dans la solidarité internationale,
- d'encourager les étudiants à s'impliquer en tant qu'acteurs de la société, en tant que citoyens solidaires.

E&D a mis en place principalement quatre outils d'éducation au développement : l'information, les stages de solidarité, les formations (sous forme de week-end et de formation en école), le soutien aux initiatives étudiantes (service d'appui méthodologique, pédagogique et financier apporté par E&D à des associations étudiantes qui entreprennent des actions d'éducation au développement).

IN L'éducation au développement et le monde étudiant, par FRANCOIS Sylvie, fév. 97 <http://www.globenet.org/horizon-local/ritimo/rit15.html>

24. La liste de ces associations de solidarité internationale figure en annexe 6.

25. Nous ne retenons ici que les seules associations qui couvrent tout le processus de l'éducation au développement. Ne figurent donc pas les associations qui mènent des campagnes d'information sur le développement Nord-Sud comme Agir Ici (activité de lobbying en France sur les enjeux internationaux).

Orcades (*Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud*)

Orcades est une association d'éducation au développement, qui s'est donné comme principal objectif l'information, la formation et l'éducation de divers publics sur les enjeux du développement et les relations Nord-Sud.

Elle intervient sur plusieurs thèmes liés au développement durable : environnement et développement, eau, agriculture, droits de l'homme et de l'enfant, etc.

Ses activités prennent diverses formes : animation, formation, réalisation d'expositions, films, etc. Orcades a réalisé de nombreux produits : jeux, expositions, dossiers pédagogiques, livres pour enfants, films, vidéos, etc. Elle dispose également d'une expérience importante en matière d'éducation à l'environnement, notamment en milieu scolaire.

Les centres de documentation Tiers-monde membres du RITIMO

(*Réseau d'Information Tiers-monde des centres de documentation pour le développement*)

RITIMO a pour objectif premier d'aider à comprendre, informer, sensibiliser. Il garde la volonté de participer au mouvement de lutte contre le mal-développement au Nord, Sud, Est, Ouest. Il s'agit donc de faire connaître ceux qui innovent pour des formes de développement durables, solidaires, égalitaires, faire connaître les expériences alternatives, d'échanger des informations sur ceux qui dans le monde inventent de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité.

En 2001, le réseau comptait 40 centres de documentation membres à part entière, 7 membres associés.

2.2.2 Les associations qui ont des projets de terrain et qui mènent parallèlement des actions d'éducation au développement en France

La plupart des associations de solidarité internationale relèvent de cette catégorie.

Toutes les associations financées le sont sur la base de projets présentés au MAE.

On peut distinguer différents types d'associations :

- Celles qui ont des projets de terrain au Sud, mais dont les actions d'EAD en France cofinancées ne sont pas en relation directe avec ces projets même si les thématiques sont bien sûr les mêmes : Enda, Handicap International (campagne « Pour une terre sans mines »), etc.
- Celles dont les actions d'EAD sont localisées en partie au moins dans les pays du Sud : Terre des Hommes, La voix de l'enfant, Partenariat Lille/St-Louis du Sénégal, CFSI, Enfants réfugiés du monde, etc.
- Celles qui ont pour unique ou principal objet le commerce équitable : Artisans du monde, Max Havelaar et ASPAL (Association de solidarité avec les peuples d'Amérique latine).

Créée en 1974, Artisans du Monde travaille à l'instauration d'un commerce équitable, d'échanges commerciaux plus justes entre les pays du Nord et du Sud, afin de donner aux producteurs du Sud les moyens de vivre dignement de leur travail et d'être les acteurs de leur développement.

Artisans du Monde importe, par le biais de sa centrale d'achat Solidar'Monde, des produits artisanaux et alimentaires en provenance et au profit d'une centaine de groupements de producteurs, originaires de 44 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine. Ceci représente environ 1500 références pour l'artisanat et une centaine pour les produits alimentaires. Un réseau de 102 associations locales et 12 membres associés gèrent des points de vente. Ils sont animés par près de 3 000 bénévoles et des salariés, et réalisent un chiffre d'affaires de 5,25 millions d'euros en 2001.

Artisans du Monde agit pour un développement durable par la promotion du commerce équitable garantissant des conditions de travail et de rémunération décentes pour les petits producteurs du Sud. Artisans du Monde s'engage à informer ses clients sur les groupes de producteurs qui fabriquent les produits qu'ils achètent. L'information donnée au consommateur doit lui permettre de faire un choix qui n'est pas uniquement basé sur le prix.

Les boutiques sont ainsi des lieux de rencontre et d'information, d'éducation au développement. La vente est associée à une information sur les conditions de vie et de travail des producteurs (fiches, brochures...) et sur les mécanismes du commerce nord-sud (expositions, soirées d'information, organisation de petits déjeuners solidaires...).

Source : plaquette synthétique de présentation d'Artisans du Monde.

2.2.3 Les réseaux et collectifs d'associations de solidarité internationale

Les collectifs d'associations et leurs regroupements

- Le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)

Créé par six ONG en 1976 comme force de proposition et d'innovation en matière de coopération, le CRID en regroupe aujourd'hui trente quatre autour d'une charte commune. Pour ces associations de solidarité internationale, l'action pour le développement ne relève pas seulement des États mais a pour socle les communautés, les associations et les individus.

Le CRID participe aussi à l'effort d'information de l'opinion publique en organisant des colloques ou séminaires et en lançant diverses campagnes. Les thèmes développés visent le même objectif : l'éducation au développement durable dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Pour cela, il fournit des données sur les problèmes qu'affrontent les pays du Sud en matière de dette, de crise économique, d'environnement... et favorise les actions citoyennes en matière d'économie solidaire, de commerce équitable, de dialogue avec les associations de migrants...

Commission Coopération Développement, Répertoire 2000 des associations de solidarité Internationale, p. 3.

- Le Comité National de Solidarité Laïque : il a compétence pour mener des actions de solidarité, au niveau national et international, et d'éducation au développement.

Il regroupe 55 associations (mutuelles, coopératives, syndicats, associations). Il a compétence pour mener des actions de solidarité – au niveau national et international – et d'éducation au développement.

Ses objectifs sont les suivants :

- aider les victimes des catastrophes naturelles, des guerres, de la misère ou de l'exclusion, en France comme à l'étranger, sans discrimination, sans exclusive, sans prosélytisme, politique ou religieux ;
- faire de la solidarité par l'échange une démarche de construction d'un avenir individuel et collectif ;
- favoriser l'exercice de la citoyenneté par l'éducation, la formation et le soutien aux initiatives de ses associations membres.

Commission Coopération Développement, Répertoire 2000 des associations de solidarité Internationale, p. 12.

- La Plate-forme française du Comité de Liaison des ONG de Développement auprès de l'Union européenne (CLONGD/UE)

La plate-forme française est l'interlocuteur de la Commission et du Parlement européen, à travers le Comité de Liaison qui réunit les quinze plates-formes nationales des pays membres de l'Union.

Elle réunit les ONG engagées dans l'appui aux projets de développement, l'éducation au développement et l'aide humanitaire. Ses quatre-vingt-trois membres cherchent à promouvoir une dynamique européenne dans les politiques et les actions en faveur du développement.

Parmi ses principaux axes de travail figure l'éducation au développement : création d'un groupe de travail, organisation d'universités d'été et de forums annuels du Comité de Liaison.

Commission Coopération Développement, Répertoire 2000 des associations de solidarité Internationale, pp. 15-16.

Les regroupements thématiques des associations de solidarité internationale

- Le collectif « de l'éthique sur l'étiquette » : ce collectif a lancé depuis 1995 trois campagnes de sensibilisation et d'information intitulées respectivement « Libère tes fringues » (1995-1996), « Mettez de l'éthique sur l'étiquette » (1996-1997) et « Jouez le jeu : faites gagner les droits de l'homme » (1998-1999).

Ses objectifs actuels sont :

1. Accroître la sensibilisation des consommateurs afin qu'ils demandent des produits de bonne qualité sociale, fabriqués dans le respect des droits de l'Homme au travail.

2. Accroître la pression des consommateurs en direction de la grande distribution et des pouvoirs publics afin de les inciter à participer à la création d'un label social, garantissant le respect des droits sociaux fondamentaux et contribuant au progrès social dans le monde.

3. Participer, avec des entreprises et les pouvoirs publics à la création d'un label social. (sur le processus défini par le Collectif pour la création de ce label).

IN et Cf. www.ethique-sur-etiquette.org

- La « Plate-Forme pour le commerce équitable » réunit plus d'une vingtaine d'organisations qui soutiennent des producteurs organisés dans des pays du sud et/ou participent à la promotion et à la vente de leurs produits en France.

« La Plate-Forme doit donc être à la fois sur le terrain en France et au Sud, grâce à ses membres qui assurent l'importation des produits et leur distribution ainsi que l'accompagnement technique et social des producteurs. Elle doit également assurer un travail de lobbying et de recherche, soutenir les actions des réseaux locaux et assurer la promotion du Commerce Équitable auprès du grand public. » IN et cf. www.commerceequitable.org

- Le programme « Terre d'avenir : réseau de capitalisation et d'échanges d'expériences sur l'éducation au développement »²⁶ créé en janvier 1999 à l'initiative du CCFD et de RITIMO.

Ce programme vise à accroître la portée et l'impact des actions d'éducation au développement en France, à favoriser les échanges et les synergies entre ASI pour déboucher sur des actions communes et des regroupements d'acteurs en éducation au développement.

26. Les associations participant à ce programme sont le CCFD, Peuples Solidaires, Frères des Hommes, Terre des Hommes, Cimade, Orcades, CRID, Fédération Artisans du Monde, Enfants Réfugiés du Monde, IRFED, Ingénieurs Sans Frontières, Étudiants et Développement, RITIMO, ICEAL et Afrique Verte.

Parmi les actions mises en œuvre, il convient de mentionner l'organisation de formations méthodologiques, l'installation d'un lieu central d'accueil et de ressources en éducation au développement, le développement d'une base de données d'expériences et d'une base de données des outils, et la conception et la diffusion de publications périodiques valorisant les outils pédagogiques et les expériences jugées intéressantes.

Les regroupements régionaux d'associations de solidarité internationale

Il existe à ce jour plus d'une dizaine de réseaux régionaux de solidarité internationale (regroupant aussi bien des associations que des collectivités locales, des établissements scolaires, etc.), dont certains sont actifs dans le domaine de l'éducation au développement.²⁷

L'Institut Régional de coopération — développement d'Alsace (IRCOD), créé en 1986, a pour vocation de promouvoir une culture de coopération en Alsace et de soutenir des actions de coopération par sa capacité de coordonner et de mobiliser les compétences techniques alsaciennes.

L'IRCOD développe et met en œuvre un projet spécifique à l'éducation au développement sur son territoire :

Projet d'éducation au développement en Alsace

En 1997, l'IRCOD, en partenariat avec le CEFODE (Coopération et Formation au Développement), a lancé le programme Éducation au Développement en Alsace, sur proposition du ministère de la Coopération et de la Région Alsace.

Ce programme est conduit par une « plate-forme » composée d'une douzaine d'associations de coopération Nord-Sud ou d'éducation populaire implantées en Alsace. Il a pour ambition de promouvoir une réflexion sur les enjeux du développement au Nord et au Sud et une vision plus ouverte et plus positive des pays du Sud auprès du public alsacien, et en particulier des jeunes.

Ses objectifs :

- Accompagner des projets concrets d'échanges : l'IRCOD soutient des projets d'échanges basés sur des relations partenariales entre des établissements scolaires du Nord et du Sud. Certains projets prennent directement appui sur les actions de coopération initiées par l'IRCOD. Les actions se traduisent notamment par l'organisation de réunions d'information, de rencontres régulières entre les différents acteurs, ou encore, de journées de formation pour les enseignants et les animateurs.
- Promouvoir l'échange d'expériences, la capitalisation et la circulation de l'information : En 2000, un guide sur le thème « Éduquer au développement et à la solidarité internationale » a été élaboré et coédité par le Centre régional de documentation pédagogique d'Alsace. Un catalogue des outils pédagogiques (vidéos, diaporamas, expositions...) disponibles sous forme de prêts a été réalisé (format papier et base de données de 160 références consultables sur Internet — <http://www.cefode.fr.st>). Un fonds documentaire est également mis à la disposition du grand public dans les locaux de l'Espace Nord-Sud.

À l'initiative de l'association de Promotion de la Coopération (PROCOOP), l'IRCOD et le CEFODE ont participé en 2001 à l'organisation des universités du développement sur le thème « Éducation au développement et territoires, pour une coopération citoyenne ». Cette manifestation a permis de réunir un grand nombre d'acteurs de pays européens et africains engagés dans le développement et la coopération décentralisée.

Source : site web, www.ircod.org

27. Rhône-Alpes (Resacoop), Bourgogne (AB2C), Basse-Normandie (Horizons Solidaires), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Medcoop), Nord-Pas de Calais (Lianes Coopération), Centre (Centraider), Alsace (Ircod), Auvergne (Ceracoop), Franche-Comté (Cercoop) et Aquitaine (Radsis).

Le CERCOOP (Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté) est un centre de ressources pour les acteurs qui, dans cette région, s'impliquent dans le développement et la solidarité internationale : collectivités territoriales, associations de solidarité internationale, établissements scolaires ou universitaires, organismes consulaires, entreprises,...

Il organise son action autour de quatre axes :

- recenser en Franche-Comté les initiatives de coopération décentralisée et les porteurs de projets, et identifier un réseau de conseils bénévoles susceptibles d'appuyer ces derniers ;
- développer les activités de coopération décentralisée, à travers la diffusion de l'information et l'organisation de formations techniques courtes ;
- accompagner les porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers, la recherche de partenaires et, éventuellement, la mise en œuvre des actions ;
- mutualiser les pratiques par l'organisation de rencontres et d'échanges entre porteurs de projets.

Parmi les actions auxquelles le CERCOOP a participé et qui concernent l'éducation au développement, il convient de mentionner :

- l'organisation d'une tournée en Franche-Comté de l'ensemble artistique TANABLY de Côte d'Ivoire - Association pour le développement de la Coopération Décentralisée,
- l'événement Terre d'Avenir - Comité catholique contre la faim et pour le développement,
- la promotion du commerce équitable dans l'Est de la France - Fédération Artisans du Monde - antenne régionale,
- le colloque international sur la Paix - Mères pour la Paix - Comité Départemental du Jura,
- la tournée de groupe folklorique du camp de Mihatovici (Bosnie) - Mères pour la Paix - Comité Départemental du Jura,
- le véhicule « Mères pour la Paix » Mères pour la Paix - Comité Départemental du Jura,
- les actions d'éducation au développement - Réseau Citoyenneté Développement,
- le centre de documentation sur le développement et la solidarité internationale - Réseau Citoyenneté Développement,
- le marché solidaire - Réseau Citoyenneté Développement,
- la sensibilisation au développement durable — Réseau Citoyenneté Développement.

Source : site web, www.cercoop.org

2.3 Les instances de concertation État — société civile

Parmi les instances de concertation entre l'État et les associations de solidarité internationale, deux ont mené des travaux sur le thème de l'éducation au développement.

2.3.1 La Commission Coopération Développement

La Commission Coopération Développement (COCODEV ou CCD) a été officiellement créée en mars 1984 (ses travaux ont en fait débuté l'année précédente). Elle succède alors à la Commission Coopération Jeunesse mise en place en mars 1979.

La COCODEV est une commission consultative interministérielle qui rassemble, de manière permanente et paritaire, pouvoirs publics et associations de solidarité internationale. Elle est présidée par le Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie.

La Commission Coopération Développement a pour mission :

- d’informer les organisations de solidarité internationale de la politique des pouvoirs publics français en matière d’aide au développement ;
- de faire connaître les institutions et autorités responsables de la politique française, les préoccupations des Associations de Solidarité Internationale en matière de coopération et de développement ;
- de réunir toute information pertinente dans le domaine de la coopération au développement et de la solidarité internationale et d’en faciliter la diffusion ;
- d’assurer l’information réciproque de ses membres sur les actions de coopération au développement, les actions d’urgence, les actions d’éducation au développement et les actions de coopération décentralisée ;
- de suggérer aux ministres concernés et aux différentes instances compétentes les dispositions et les actions concrètes qui lui paraissent de nature à améliorer la participation des citoyens à la solidarité internationale et à la coopération au développement.

Commission Coopération Développement, Répertoire 2000 des associations de solidarité Internationale, pp. 46-47.

La Commission Coopération Développement est à l’origine de l’organisation de plusieurs manifestations sur le thème de l’éducation au développement :

- la journée d’information et de réflexion en juillet 1984 sur l’éducation au développement ;
- la table ronde d’octobre 1989 sur l’éducation au développement présidée par le Ministre de la Coopération (Jacques Pelletier).

Un groupe « éducation au développement » existe depuis plusieurs années au sein de la Commission Coopération Développement. Les travaux de ce groupe ont été relancés en 2001 par la Mission pour la Coopération non gouvernementale du ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la présente évaluation.

2.3.2 Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale et de Développement

Le Haut Conseil pour la Coopération Internationale et le Développement (HCCI) est un lieu d’échange entre les différents acteurs œuvrant en faveur de la coopération internationale. C’est une instance à caractère consultatif placée auprès du Premier ministre.

Il a été créé en 1999. Ses missions d’origine sont présentées dans le décret suivant :

Décret d’attribution portant création du HCCI n° 99-90 du 10 février 1999

Art.2. — Le Haut Conseil a pour missions :

- de permettre une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale, dans un souci de cohérence de leurs actions ;
- de favoriser l’adhésion du public à ces différentes actions.

À cet effet, le Haut Conseil :

- émet des avis et formule des recommandations sur les politiques bilatérales et multilatérales de la France, ainsi que sur l'action des opérateurs privés, en matière de coopération internationale ;
- propose toute mesure de nature à faciliter les échanges sur les diverses actions, publiques et privées, de coopération ;
- remet chaque année au Premier ministre un rapport, qui est rendu public ;
- organise en tant que de besoin, une conférence de la coopération internationale regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Les missions du HCCI ont été récemment modifiées par un décret de novembre 2002 :

Décret n° 2002-1355 du 14 novembre 2002 (portant modification du décret d'attribution du 10 février 1999)

Art. 1er. — Le Haut Conseil de la coopération internationale est une instance à caractère consultatif, placée auprès du Premier ministre.

Le Haut Conseil a pour missions :

1° De permettre une concertation régulière entre les différents acteurs de la coopération internationale **pour le développement** ;

2° De sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération.

À cet effet, le Haut Conseil émet des avis.

Sur la base d'un programme de travail triennal arrêté par le Premier ministre, il formule des recommandations.

Il remet chaque année au Premier ministre un rapport qui est rendu public.

Il organise, en tant que de besoin, une conférence de la coopération internationale regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés.

Dans le domaine de l'éducation au développement, le HCCI a :

- adressé une contribution au Ministre délégué de la Coopération relative au projet de déclaration du Conseil des Ministres européens sur la politique du développement (7 novembre 2001) ;
- proposé au Ministre de l'Éducation nationale un plan d'action pour l'éducation au développement des publics scolaires et universitaires qui s'est traduit par des instructions pédagogiques pour les publics scolaires et par l'organisation chaque année d'une semaine de la coopération internationale à l'université pour les publics étudiants.

L'éducation au développement est présentée comme une priorité du deuxième mandat et fera l'objet d'une commission de travail du HCCI.

Le nouveau cadre administratif de l'action du HCCI pourrait lui conférer un rôle de « centre de réflexion » pour les acteurs de l'éducation au développement.

2.4 Comparaison internationale

2.4.1 L'éducation au développement au Portugal : des faits limités sur un terrain fertile

Contexte historique et socioculturel

Les sondages d'opinion montrent que l'état d'esprit de la population portugaise est favorable aux activités de coopération avec des pays en voie de développement et particulièrement avec les pays de langue officielle portugaise. Des sentiments liés à l'histoire sont déterminants à cet égard. L'empire colonial portugais possédait d'énormes enclaves outre-mer, en Afrique notamment (Guinée-Bissau, Angola, Mozambique, Cap-Vert, Sao-Tomé et Príncipe), en Amérique (Brésil) et aussi en Asie (Macao, Timor-Oriental, Goa). Cet empire étendu n'a été démantelé complètement qu'en 1974-75, à la fin de la longue période du salazarisme, appelée au Portugal « Estado Novo » (État Nouveau).

Un quart de siècle plus tard, les personnes qui ont été en contact par le passé avec ces territoires et leurs populations ont vieilli et sont moins influentes. Cet état d'esprit favorable à la coopération risque donc de s'étioler sans une politique volontariste de la part des autorités politiques. L'Eurobaromètre met ainsi en évidence que le pourcentage de la population portugaise qui considère l'aide publique au développement importante ou très importante s'est récemment infléchi, passant de 89 % en 1997 à 78 % deux ans après.

Par ailleurs, la pleine intégration du pays en Europe et, d'une manière plus générale, dans l'économie internationale, ne peut pas cacher le fait que le Portugal présente encore des inégalités de développement internes significatives, ne fût-ce que sur le plan géographique où 70 % de la population se regroupe sur la frange littorale atlantique tandis que l'arrière-pays se dépeuple. Le rapport mondial sur le développement humain 2002 du Programme des Nations unies pour le Développement place le Portugal à la 28^{ème} place, entre la Corée et la Slovaquie, au titre de l'indicateur de développement humain.

Quoi qu'il en soit, pays bénéficiaire de l'aide internationale jusqu'à il y a encore vingt ans, le Portugal fait aujourd'hui parti du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (CAD-OCDE), chargé de soutenir les pays en difficulté. L'aide publique au développement portugaise atteignait 271 millions de dollars en 2000, soit 0,26 % du Produit National Brut²⁸.

Historiquement pays d'émigration — l'émigration portugaise fut une constante à partir du XVI^e siècle, on compte 4,5 millions les personnes d'origine portugaise réparties dans le monde —, ces dernières années le Portugal est devenu un pays d'immigration. Et si les immigrants arrivés au Portugal viennent dans un premier temps des anciennes colonies portugaises, ces flux d'immigration sont en train de se diversifier de manière accélérée et le pays assiste à présent à l'arrivée de populations venues des pays de l'Europe de l'Est, notamment d'Ukraine, de Roumanie, de Bulgarie et de Biélorussie.

Si la décolonisation portugaise fut tardive, les indépendances des pays qui en ont surgi sont loin d'avoir tenues leurs promesses. Les guerres civiles se sont succédé en Angola, Mozambique et Guinée-Bissau tout au long de ce dernier quart de siècle et la pauvreté voire la misère n'ont pas été éradiquées. Le Timor Oriental n'a pu accéder à son indépendance qu'en 2001 occupé qu'il fut par l'Indonésie pendant un quart de siècle lors du départ des Portugais. Dans ce cadre, des sursauts d'intérêt et même de mobili-

28. La même année, la France consentait 0,31 % de son PNB à l'aide publique au développement, Territoires d'Outre-Mer inclus (source : Direction du Trésor).

sation de la société portugaise envers les réalités de ces pays ont bien eu lieu à des moments ponctuels ces dernières années, pour accompagner notamment le difficile processus conduit par les Nations Unies pour mettre fin à l'occupation indonésienne du Timor Oriental, qui a suivi la fin de la dictature de Suharto, en 2000. À cette occasion, la société civile et le gouvernement portugais se sont relayés pour amplifier les actions de soutien à l'entreprise émancipatrice des Timorais.

Mais l'embellie semble avoir été de courte durée. En dehors de ces temps forts de mobilisation citoyenne, l'éducation au développement au Portugal repose exclusivement sur le monde associatif. Pour preuve, les associations n'ont toujours pas réussi à obtenir des appuis officiels et soutenus à leurs activités. A l'échelle européenne, seulement cinq d'entre elles ont obtenu ces quinze dernières années l'approbation de projets cofinancés par la Commission européenne à travers la ligne B7-6000 dans son versant d'éducation au développement et parmi les projets approuvés par cette ligne à la fin 2002, il y a un seul projet présenté par une ASI portugaise.

Il convient donc de qualifier de limitée la capacité d'influence des ASI sur les autorités et la société portugaise en général en ces matières. En dépit des efforts des associations pour garantir un appui officiel à leurs activités en faveur de la sensibilisation de la population à la solidarité internationale, les structures d'État ne reconnaissent toujours pas ce domaine de manière systématique. Cette situation place le Portugal, avec la Grèce, dans le rôle des seuls pays communautaires à ne pas bénéficier d'une ligne de financement spécifique.

Les particularités du contexte portugais, notamment en ce qui concerne les liens décrits entre la société portugaise et les sociétés issues de la domination coloniale, constituent pourtant un terrain fertile pour la prise de conscience de l'interdépendance et des inégalités entre les sociétés du Nord et du Sud ainsi que pour l'indispensable accroissement de la solidarité internationale.

Les acteurs de l'éducation au développement au Portugal

L'Institut de la Coopération Portugaise

Actif dès le début des années quatre-vingt, l'Institut de Coopération Portugaise (ICP) est rattaché au secrétaire d'État à la Coopération du ministère des Affaires étrangères (MAE) et fait fonction de direction générale de ce ministère. Il est ainsi chargé de définir les stratégies et programmes de coopération. Les programmes sont mis en œuvre dans leur quasi-intégralité par les autres ministères portugais concernés en fonction du contenu thématique (agriculture, éducation, santé,...). Il ne gère en direct qu'un nombre très limité de programmes. Les interventions de l'ICP concernent quasi exclusivement l'appui aux pays africains de langue officielle portugaise et au Timor Oriental.

Mis à part quelques appuis ponctuels — par exemple le soutien au projet « Odysée 2000 », porté par l'ASI Instituto Marquês de Valle Flôr —, l'ICP n'a pas de ligne spécifique d'appui aux activités d'éducation au développement au sein de la société portugaise. En 2001, l'ICP a sollicité au Centre d'Information et Documentation Amílcar Cabral (CIDAC), une des plus anciennes ASI reconnues, une proposition de stratégie quinquennale d'appui à l'éducation au développement au Portugal (2002-2006).

Cette proposition visait à combler trois principales lacunes :

- manque de reconnaissance et d'appui à l'éducation au développement ;
- manque de diffusion des pratiques d'éducation au développement ;
- manque de ressources qualifiées pour promouvoir et exercer l'éducation au développement.

La proposition remise par le CIDAC présentait deux programmes articulés autour d'une évaluation intermédiaire : un programme visant à former et renforcer des ressources nationales pour l'éducation au

développement et un programme visant à démultiplier des activités d'éducation au développement dirigées vers le milieu scolaire et les associations de jeunes.

La remise de ce rapport coïncida avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement et la réforme qui s'ensuivit du dispositif d'État de coopération. : l'IPC fusionna avec une autre structure officielle consacrée à l'appui des entreprises dans les pays en développement, l'Agence d'Appui Public au Développement (APAD) pour donner naissance à une nouvelle entité : l'Institut Public d'Appui au Développement (IPAD). L'IPAD dispose dorénavant d'un pouvoir de veto sur les décisions prises par les autres ministères en matière d'appui au développement.

L'éducation au développement n'apparaît pas au titre des priorités de cette nouvelle structure, d'autant plus que celle-ci entame ses activités dans une période de forte contraction des dépenses publiques, le nouveau gouvernement ayant fait de la réduction des dépenses publiques son cheval de bataille. Des incertitudes subsistent donc quant à la mise en œuvre des préconisations du rapport du CIDAC.

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Institut portugais de la Jeunesse

L'appui du ministère de l'Éducation nationale et l'Institut portugais de la Jeunesse à l'éducation au développement est, à ce jour, limité et discontinu.

Les programmes nationaux d'enseignement sont du ressort du secrétariat d'État à l'Éducation nationale dépendant du ministère de l'Éducation nationale. L'éducation au développement n'est pas, à ce jour, une priorité de cette autorité gouvernementale qui privilégie l'amélioration du niveau de qualité de l'enseignement de base (les « performances programmatiques » récemment évaluées par l'OCDE dans les pays membres).

Selon la loi qui régle l'enseignement officiel portugais, des activités d'enrichissement personnel des élèves doivent s'ajouter au temps consacré à l'étude des matières de base. Actuellement, les activités complémentaires proposées sont liées à la prévention des accidents de la circulation et à l'éducation sexuelle. Le ministère de l'Éducation nationale signe des protocoles avec des associations, protocoles qui peuvent comporter des financements ponctuels, dans ce dessein.

Par ailleurs, le ministère permet le détachement, pendant des périodes déterminées, de professeurs dans des associations qui mènent des activités reconnues d'intérêt public. À travers ce dispositif, quelques ASI d'éducation au développement ont pu bénéficier de l'apport de professeurs. Des contingents de professeurs ont également pu participer à des formations et à d'autres activités organisées par des ASI. Il est à remarquer que ce dispositif est ouvert à de multiples contenus et activités dont l'éducation au développement est loin d'être parmi les plus importants.

La participation d'une fonctionnaire du ministère de l'Éducation nationale au séminaire sur l'éducation à la citoyenneté globale et au développement durable qui s'est tenu à Maastricht (Pays Bas), en novembre 2002, sous les auspices du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, pourrait déboucher à court ou à moyen terme sur l'incorporation de certains contenus d'éducation au développement au sein des activités parascolaires.

De son côté, l'Institut Portugais de la Jeunesse, structure rattachée au secrétariat d'État à la Jeunesse du ministère de la Jeunesse et du Sport finance des programmes et des projets d'animation et de formation destinés à la jeunesse portugaise, dont certains ont des contenus proches de l'éducation au développement, notamment en ce qui concerne des aspects relatifs au volontariat, à la formation et aux échanges. Les associations portugaises œuvrant dans le domaine de l'éducation au développement jugent néanmoins que l'approbation de ces projets suit des critères déterminés au cas par cas, méconnus et donc imprévisibles pour elles, de la même manière qu'elles estiment les montants alloués insuffisants pour mettre sur pied des activités qui visent des objectifs d'éducation au développement.

La Plate-forme des ONG portugaises auprès de l'Union Européenne

Dans la genèse des ONG portugaises d'éducation au développement se trouvent des organisations d'étudiants et des citoyens nés ou ayant vécu dans les possessions coloniales portugaises ou en tout cas sensibilisés à leurs réalités, organisations qui se sont mobilisées pour relayer les revendications des territoires d'outre-mer et ont créé des comités de lutte contre la politique coloniale du « Estado Novo ». Ces comités ont été actifs tout au long des années soixante et au début des années soixante-dix, dans la clandestinité ou dans l'exil. Avec l'avènement de la démocratie, au milieu des années soixante-dix, leur activité a pu être exercée en plein jour et elle a été à l'origine de quelques associations de solidarité internationale.

Avant même l'intégration du Portugal à l'Union européenne (1986), treize de ces ONG ont créé, en mars 1985, la Plate-forme nationale des ONG portugaises, structure qui a immédiatement intégré le Comité de liaison des ONG européennes (CLONG-UE, actuellement en restructuration). La Plate-forme portugaise participe depuis lors aux activités du CLONG-UE, aux groupes de travail thématiques et aux universités d'été européennes en éducation au développement.

Treize années plus tard, en 1998, le gouvernement portugais a édicté une loi consacrant l'existence légale de ces ONG (loi n° 66/98). Celle-ci détermine trois champs spécifiques d'intervention des ONG, à savoir l'aide d'urgence, l'aide au développement et l'éducation au développement. La création d'une politique spécifique en matière d'éducation au développement et la création d'une ligne de financement propre à la discipline se fait néanmoins encore attendre (cf. supra).

L'action des ONG en matière d'éducation au développement s'est jusqu'à présent déployée principalement dans le milieu scolaire et les associations de jeunes, avec l'appui financier des financements communautaires. En matière de contenus, la place des thèmes en lien avec les anciennes colonies portugaises reste préférentielle, même si ces derniers temps des sujets comme le commerce équitable et la consommation responsable commencent à être développés notamment par l'intégration des associations portugaises à des campagnes menées à l'échelle internationale.

En dehors de la participation de seize ONG portugaises aux quatre universités d'été européennes entre 1997 et 2000, la plate-forme portugaise organise depuis 2001 une école d'automne. La clarification et la socialisation d'un concept opérationnel d'éducation au développement ainsi que la détermination d'une stratégie de mobilisation en vue de l'obtention d'appuis officiels aux actions d'éducation au développement et l'échange d'expériences ont figuré à l'agenda des deux premières éditions de cette école d'automne.

La plate-forme revendique que 10 % des montants destinés à l'appui aux projets de coopération au développement soient consacrés à des activités d'éducation au développement, ce qui équivaldrait à s'aligner sur le standard en vigueur à la Commission européenne.

La plate-forme réclame aussi du ministère de l'Éducation nationale et de l'Institut portugais de la Jeunesse :

- la reconnaissance officielle de l'éducation au développement, comme le volontariat a pu l'obtenir en 1998 (loi n° 71/98) et,
- l'élaboration de la part du ministère de l'Éducation nationale d'un programme de détachement de professeurs dans des projets d'éducation au développement.

Au-delà de l'action des ONG, il convient de signaler l'existence de nombreuses initiatives menées au sein d'écoles, de syndicats, d'associations de jeunes, de parents d'élèves, qui s'attèlent à éduquer la

population portugaise au développement même si ces expériences ne se réclament pas de cette appellation. Il convient enfin de présenter un dernier acteur qui, ayant son siège à Lisbonne, mène des activités en matière d'éducation à la citoyenneté globale en direction de l'ensemble de l'Europe occidentale et orientale : le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.

Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe

Le Centre Nord-Sud — dont l'appellation officielle est « Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales » — a été créé et implanté à Lisbonne en 1989 par le Conseil de l'Europe. Ses objectifs sont d'encourager la coopération et la solidarité entre le Nord et le Sud et d'améliorer l'éducation et l'information sur les liens d'interdépendance qui unissent les habitants de la planète²⁹.

Ses activités sont de deux sortes :

- le dialogue et le renforcement des capacités pour la solidarité mondiale et
- l'éducation à la citoyenneté mondiale, définie comme la promotion et le développement de l'éducation globale, c'est-à-dire de l'éducation au développement, y compris le développement durable, aux droits de l'Homme, à la paix, à la prévention des conflits et au dialogue interculturel.

Cette notion d'éducation globale ou d'éducation à la citoyenneté mondiale, mise en avant par le Centre Nord-Sud, s'est imposée comme pertinente lors la préparation du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992, dans l'effort de concilier les positions des partisans de l'éducation au développement et des partisans de l'éducation au développement durable. Dans des contextes différents et avec des sens et des intentions particulières, ceci montre bien que cette notion n'a pas perdu ses qualités fédératrices. De l'aveu de ses défenseurs, c'est un terme « parapluie » qui recouvre, en les intégrant, des réalités comme l'éducation civique dans les pays de l'Europe orientale et la sensibilisation aux inégalités mondiales telle qu'elle est pratiquée par les ONG en Europe occidentale.

Le Centre Nord-Sud ne s'emploie pas à faire de l'éducation globale lui-même, mais s'efforce de donner une visibilité à des pratiques qui vont dans cette direction et à leur trouver des appuis. Pour avancer dans cette direction, le CNS cherche à :

- réunir des partenaires du quadrilogue (gouvernements, acteurs de la société civile, parlementaires, autorités locales) afin qu'ils confrontent leurs idées et dialoguent ;
- informer sur les thématiques liées à la mondialisation ;
- influencer les politiques.

Le Centre Nord-Sud organise chaque année une Semaine de l'éducation globale avec l'objectif de mettre en lumière un thème en particulier, en essayant d'encourager des étudiants, des professeurs, des autorités de l'enseignement et des associations à intégrer ce thème au sein de leurs activités (les droits des enfants en 2001 et le développement durable l'année suivante).

Le CNS octroie aussi le Prix « Conscience du Monde » dans le but de favoriser les bonnes pratiques en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale. Chaque année, cinq à dix lauréats reçoivent cinq mille euros, qui sont destinés à renforcer les partenariats et les mises en réseaux (le programme français de la Semaine de la solidarité internationale fut ainsi récompensé en 2002).

29. Une présentation détaillée des objectifs, programmes, organisation et budget du Centre Nord-Sud figure en annexe 10.

2.4.2 L'éducation au développement en Angleterre : une stratégie d'intervention des pouvoirs publics, des relais associatifs forts

Les années 70 : la reconnaissance institutionnelle de l'éducation au développement

L'arrivée au pouvoir d'un gouvernement travailliste de centre gauche en 1977 constitue la première date marquante de l'histoire de l'éducation au développement en Angleterre.

Un fonds visant à accroître la compréhension du public, à l'aide de moyens institutionnalisés et informels, sur toutes les questions se rapportant au développement économique et social au Sud et leurs conséquences pour la Grande-Bretagne est créé.

Il permet le développement des quatre secteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation au développement sur cette période :

- Les centres d'éducation au développement (*Development Education Centre, DEC*) installés dans les centres urbains de la plupart des régions de Grande-Bretagne ;
- Les groupes de base rattachés aux organisations non gouvernementales, aux mouvements confessionnels et aux campagnes, comme par exemple les groupes de base d'Oxfam, du *World Development Movement* (WDM, Mouvement pour le Développement International) et du mouvement Justice et Paix de l'Église catholique ;
- Les associations de liaison/jumelage entre villes du Nord et villes du Sud ;
- Les réseaux d'associations chargés de l'organisation des « semaines annuelles » comme *Christian Aid Week* (aide confessionnelle), *One World Week* (Terre Unie), *Central America Week* (Amérique Centrale) et *Bread not Bombs Week* (désarmement).

Ces acteurs trouvent dans le *National Association of Development Education Centres* (NADEC, association nationale des centres d'éducation au développement), créé en 1979, un lieu de rencontre et de débat. La première conférence annuelle de cette association constitue un moment fort du secteur de l'éducation au développement en Grande-Bretagne.

L'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1979 et la disparition du fonds qui s'ensuit, sonne le glas de l'intervention de l'État en faveur de cette dynamique, les acteurs de l'éducation ayant publiquement affiché leurs préférences pour les travaillistes.

Les années 80 : la survie de l'éducation au développement, faute du soutien des pouvoirs publics

Dans les années 80, l'éducation au développement réussit à survivre grâce à des financements :

- De la Commission européenne qui apporte un appui à des projets triennaux, principalement dans le secteur scolaire, mais aussi dans celui de l'éducation syndicale ;
- Des grandes Organisations de Solidarité Internationale comme *Oxfam*, *Christian Aid* (organisation confessionnelle) ou le *CAFOD* (fonds catholique pour le développement international) qui créèrent des fonds dédiés à l'éducation au développement ;
- Des Églises (Méthodistes, Église Réformée,...) qui continuent à apporter leur soutien financier et moral aux campagnes de lutte contre la pauvreté et de soutien des pays du Tiers-Monde ;
- Des Collectivités Locales, notamment à travers l'association internationale des collectivités locales (IULA) et le bureau international des collectivités locales britanniques.

Sur cette période, le gouvernement n'apporte son soutien qu'à un nombre limité d'actions d'information concernant l'éducation au développement :

- Seuls deux centres bénéficient d'un financement : le *Scottish Education and Action for Development* (SEAD) et le *Center for World Development Education* (CWDE) ;
- La campagne Nord-Sud du Conseil de l'Europe en 1988 et le programme Nord-Sud de liaisons interscolaires ne reçoivent qu'un appui symbolique.

Les années 90 : nouvelle dynamique de soutien des pouvoirs publics

Le début des années 90 est marqué par le rassemblement des acteurs de l'éducation au développement sous une plate-forme commune, dénommée *Development Education Association* (DEA), dont le rôle est de coordonner les actions de ses membres, de faire pression sur les pouvoirs publics au niveau national et local, et de soutenir le réseau.

Le retour des travaillistes au pouvoir en 1997 marque un nouveau tournant pour le secteur de l'éducation au développement³⁰ :

- Le nouveau gouvernement attribue une place remarquable, dans la communication sur sa politique de coopération internationale (*White Paper on International Development*), à l'éducation au développement en reconnaissant « l'importance d'obtenir le soutien des britanniques à l'action publique en faveur du développement (...) d'accroître leur compréhension des mécanismes d'interdépendance (...) de former les jeunes aux questions du développement pour qu'ils soient à même de comprendre les questions-clés qui vont façonner leur existence » ;
- Il identifie quatre principales lacunes en matière d'éducation au développement : l'absence d'insertion dans certains secteurs de la société civile (notamment le monde économique), la dispersion des acteurs, la faiblesse de la pratique de l'évaluation des résultats et des impacts des actions, la faible visibilité des messages de l'éducation au développement ;
- Il s'engage à développer au sein du public :
 - La connaissance et la compréhension des principaux enjeux auxquels sont confrontés les pays en développement ;
 - La compréhension de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la réduction de la pauvreté, la reconnaissance des progrès qui ont été réalisés, du caractère réaliste et peu coûteux des progrès restant encore à faire ;
 - La compréhension du phénomène d'interdépendance globale, et en particulier des conséquences néfastes pour la Grande-Bretagne d'un éventuel échec des actions en faveur de la réduction de la pauvreté ;
 - La compréhension par chaque individu du rôle qu'il peut jouer en faveur du développement et sa capacité à faire des choix raisonnés.
- Il définit quatre publics cibles prioritaires:
 - Le public scolarisé

Le Département pour le Développement International (*Department for International Development – DFID*) entend promouvoir la prise en compte de l'éducation au développement comme partie intégrante de l'éducation globale (*global development*³¹) au niveau primaire et secondaire.

30. Source : Department for International Development (1999) : « Building support for development – Raising public awareness and understanding of international development issues — Strategy paper ».

31. Le terme d'éducation globale (*global education*) recouvre l'éducation au développement (ou à la solidarité internationale), l'éducation à l'environnement (ou au développement durable) et l'éducation à la citoyenneté.

Il se fixe quatre objectifs :

- Intégration du thème de l'éducation au développement dans les programmes scolaires (*Curriculum*), par exemple en géographie, en histoire...
 - Création de supports pédagogiques adaptés (pour les enseignants et pour les élèves), mise en réseau des centres spécialisés en éducation au développement et lancement d'une dynamique d'identification des bonnes pratiques.
 - Intégration du thème de l'éducation au développement dans le programme de formation initiale et continue des enseignants, des inspecteurs et des structures chargées de l'innovation pédagogique.
 - Soutien des projets de partenariat entre écoles britanniques et écoles des pays du Sud.
- Les médias

Le DFID reconnaît l'importance des médias dans la constitution d'une opinion individuelle et collective sur les événements qui affectent le monde, constate que la capacité à convaincre les médias de changer leur vision du monde est faible et qu'il convient de mener des actions concertées entre pouvoirs publics et structures de la société civile pour y parvenir.

Il se fixe trois objectifs :

1. Élaboration d'une stratégie de communication du Département à destination des médias (démarche pédagogique et non d'autopromotion du DFID).
2. Lancement d'un programme associant le DFID et les dirigeants des principales chaînes de télévision visant à analyser le discours des journalistes sur les pays en développement, à mettre en évidence les évolutions dans la prise en compte de sujets traitant du développement et à réaliser des tests d'audience.
3. Organisation d'une réflexion avec les acteurs de l'éducation au développement pour identifier les messages qui fédèrent l'ensemble des acteurs et qui pourraient être relayés par la télévision.

- Les entreprises et les syndicats

Le DFID identifie dans l'évolution de la terminologie économique (« globalisation », « mondialisation »,...) et dans les événements économiques majeurs (crise financière en Asie du Sud-Est par exemple) autant d'opportunités pour travailler avec les acteurs du monde économique (chefs d'entreprises, salariés, syndicalistes) à la fois en tant que public cible et en tant que relais.

Le DFID entend s'appuyer sur quelques concepts-clés pour développer le message de l'éducation au développement : le commerce équitable, le commerce éthique, les investissements éthiques...

- Les Églises et les mouvements confessionnels

Le DFID identifie à travers ces institutions, un relais pour son action (importante capacité de mobilisation et d'influence sur le « grand public » en Grande-Bretagne, bonne expérience de la réalité des pays du Sud).

Au-delà de ces publics prioritaires, le DFID reste à l'écoute d'opportunités pour communiquer auprès des jeunes (au travers des mouvements associatifs auxquels ils appartiennent), des étudiants et des minorités ethniques.

Le DFID s'engage, en outre, à mettre en œuvre des outils de mesure de l'intérêt de l'opinion publique pour les questions de solidarité internationale (en privilégiant d'une part la mesure de la connaissance et de la compréhension des événements qui affectent la scène mondiale, et d'autre part l'inscription de cette enquête annuelle sur une période de dix ans afin de dégager des tendances socioculturelles).

Il s'engage également à procéder, selon une même périodicité, à des enquêtes auprès du public scolarisé, qui constitue un de ses publics cibles (volonté de mesurer l'efficacité des modifications apportées aux programmes scolaires et des méthodes pédagogiques mobilisées).

Il s'engage, enfin, à réaliser des évaluations des projets financés. A cette fin, il entend mobiliser l'expertise des réseaux de solidarité internationale sur les questions de méthodologie d'évaluation en éducation au développement (et en premier lieu le *Development Education Association – DEA*).

Le gouvernement travailliste augmente sensiblement le budget consacré à l'éducation au développement : de 1,5 millions de livres en 1998-1999 à 3 millions de livres en 1999-2000 puis 5 millions de livres en 2000-2001 et 6,5 millions de livres en 2001-2002 (soit 0,19 % de l'Aide Publique au Développement sur cette dernière période).

Depuis 2000 : le DEA, partenaire privilégié du DFID

Le DFID reconnaît dans le DEA, l'opérateur majeur de sa politique de soutien à l'éducation au développement (« *the largest development education umbrella body in the UK* »). Une convention lie les deux partenaires, précise les objectifs que le DEA doit atteindre et fixe le montant du financement pluriannuel accordé.

Ainsi, pour la période avril 2002 — mars 2004, le DEA est assuré de recevoir un appui financier à hauteur de 544 000 £ (environ 800 000 euros).

Cette enveloppe financière doit lui permettre de contribuer à l'atteinte des trois objectifs suivants :

- S'assurer que les acteurs de l'éducation au développement, au Royaume-Uni, dispose d'une expertise en éducation au développement, s'approprie les objectifs généraux et opérationnels de la politique du gouvernement sur ce secteur et mènent des actions cohérentes entre elles.

Le DEA est en particulier chargé de :

- Développer son insertion dans le secteur associatif, au-delà des associations de solidarité internationale, en établissant des relations professionnelles avec les organisations confessionnelles, les syndicats et les organisations représentant les minorités ethniques.
 - Développer l'expertise d'un nombre restreint d'associations de solidarité internationale, jugées prioritaires (notamment à travers des actions de formation à l'attention des personnes en charge de l'éducation à la solidarité internationale dans ces structures).
 - Agir en tant que centre de ressources pour le personnel de l'Éducation Nationale concerné par l'intégration du thème de l'éducation au développement dans les programmes scolaires (enseignants, formateurs, inspecteurs pédagogiques,...) : publication de documents d'appui, création d'un site internet, organisation de sessions de formation³².
 - Proposer un programme de formation qui puisse être intégré dans les actions de formation tout au long de la vie (principalement à destination des adultes).
- Prendre en charge le pilotage du projet « Amélioration des pratiques de l'éducation au développement » du DFID qui vise à développer l'expertise et la qualité des interventions des formateurs en éducation au développement.

Le DEA est en particulier chargé de :

- Concevoir des dispositifs et des programmes de formation (en particulier en matière de formation de formateurs afin de démultiplier son action) et créer un réseau autour des personnes formées.

32. Le DEA a notamment produit « Citizenship education : the global dimension — Guidance for key stages 3 and 4 », « Global perspectives in education : the contribution of development education », « Developing a global dimension in the school curriculum » (ce dernier document a été distribué en 40.000 exemplaires). Il publie trois fois par an son journal professionnel intitulé « The development education journal ».

- Développer des outils de suivi-évaluation des actions de formation qui puissent être maîtrisées par les structures et les personnes dispensant les formations.
 - Créer un partenariat privilégié avec les structures analogues en Écosse (IDEAS) et au Pays de Galles (Cyfanfyd).
 - Gérer le dispositif des « minibourses » (« *mini grants* »), enveloppes financières accordées à des associations désireuses de s'impliquer dans le domaine de l'éducation au développement.
- Veiller à la cohérence entre la stratégie gouvernementale et les stratégies des associations de solidarité internationale aux niveaux communal, départemental et régional.

Le DEA est en particulier chargé de :

- S'assurer que, sur un même territoire, les associations conduisent des projets cohérents (au regard des publics touchés, des thèmes abordés, des outils pédagogiques mobilisés).
- Aider ces organisations à formaliser leurs programmes d'intervention dans le domaine de l'éducation au développement (en leur proposant, éventuellement, de suivre les actions de formation proposés par le DEA).
- Identifier les bonnes pratiques et les valoriser (capitalisation), dans le cadre d'une démarche partenariale avec les grandes organisations du secteur (Oxfam,...).

3. LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

La Mission pour la Coopération non gouvernementale est l'acteur central au ministère des Affaires étrangères pour tout ce qui concerne l'éducation au développement.

3.1 Les motivations à l'origine de l'intervention du ministère des Affaires étrangères

Au cours de la période 1994-2001, l'intervention du ministère en faveur de l'éducation au développement répond à plusieurs enjeux :

- Le renforcement de l'intérêt des Français pour les questions liées à la solidarité internationale (contribuer à leur compréhension des questions de développement et susciter chez eux une dynamique d'action à la fois personnelle et collective).

« L'ouverture sur le monde et la connaissance d'autres cultures conduisent à analyser les représentations que l'on peut avoir des autres et de soi et à discerner les stéréotypes, les attitudes ethnocentriques qui peuvent être à la base des replis identitaires et des tentations racistes ».

Note de la MCNG au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, juillet 2001.

« Les programmes d'échange de jeunes, à travers des chantiers de solidarité internationale, sont aussi moteurs d'éducation à la citoyenneté et supports d'actions d'éducation au développement en France, lorsque les jeunes ayant participé à un chantier en Afrique, par exemple, rentrent en France, dans leur école, leur famille, leur quartier. Ils sont alors vecteurs d'expériences et de connaissances susceptibles de modifier les perceptions du Sud souvent négatives de leur environnement immédiat ».

Note de la MCNG au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, mars 2000.

« La mondialisation de l'action publique

Maîtriser la mondialisation : les enjeux

(...) la mondialisation peut également donner au citoyen une impression de dépossession et d'impuissance. Elle peut susciter en réaction des replis identitaires ou des phénomènes de fragmentation des sociétés, dangereux s'ils dérivent vers des phénomènes de xénophobie et d'intégrisme (...)

L'émergence d'une opinion publique mondiale

(...) La société civile (ONG, associations, collectivités locales, entreprises) joue un rôle croissant dans les relations internationales. Le Traité d'interdiction des mines antipersonnel ou le revirement de l'industrie pharmaceutique sur les prix des thérapies du sida dans les pays en développement, résultent largement de l'engagement des ONG, de militants associatifs ou syndicaux, qui s'efforcent de mobiliser autour d'eux énergies et moyens financiers.

(...) Mais ne confondons pas les rôles pour autant, celui de la puissance publique d'une part, celui de la société civile d'autre part. En France, l'aide au développement demeure une mission de service public, à laquelle contribuent les nouveaux acteurs non gouvernementaux, associations et collectivités locales.

DGCID, Rapport d'activité 2001, pp. 6-7.

- La structuration des associations de solidarité internationale

Le ministère des Affaires étrangères souhaite transformer les modes d'intervention des associations de solidarité internationale en les incitant à se regrouper (création des collectifs), à échanger sur leurs pratiques (capitalisation) et à s'insérer dans des réseaux internationaux (Plate-forme française des ONG auprès de l'Union européenne par exemple).

« La MCNG privilégie donc désormais les campagnes concertées regroupant plusieurs associations autour d'un thème fédérateur, mais également les efforts de coordination et de capitalisation compte tenu de la multitude d'initiatives lancées dans ce domaine en France ».

Note de la MCNG au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, mars 2000.

- Le rapprochement et la collaboration avec la société civile

L'éducation au développement constitue un moyen de collaborer avec la société civile, d'être à l'écoute des dynamiques qu'elle recèle et de répondre aux attentes que celle-ci formule en matière de financement de projets d'éducation au développement. Cette démarche est complémentaire du rapprochement engagé par le ministère à travers des projets de terrain qu'il cofinance.

« Au travers de cette sensibilisation, les associations qui pratiquent ces actions cherchent à promouvoir l'intérêt des publics à ces questions et leur engagement, sous des formes diverses, dans les questions internationales : engagement dans le tissu associatif, mission à l'étranger, parrainages, donations financières, lobbying politique... Plus généralement, elles cherchent à encourager un engagement citoyen, un changement d'attitude vis-à-vis de ce qui est « étranger », un plus grand respect de l'autre, une invitation à la découverte d'autres peuples, d'autres cultures, afin de dépasser les clichés et les idées reçues généralement de mise dans le grand public sur les questions internationales et le Sud en particulier »

Note de la MCNG au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, mars 2000.

- Une « garantie de financement du ministère des Affaires étrangères »

« Quels enjeux, quels objectifs de communication ?

(...) Celle-ci devrait démontrer que la coopération pour l'aide au développement permet à notre pays de tenir sa place dans le monde, qu'elle correspond à notre intérêt à long terme.

(...) Donner de nouvelles raisons de croire en la coopération avec les PVD (...), c'est rechercher un sens aux dons privés et aux budgets d'aide publique au développement. Par conséquent, c'est maintenir, voire accroître les moyens et la mobilisation de l'opinion en faveur de l'aide.

(...) Plus spécifiquement, nos services ont à se préoccuper de leurs propres moyens d'action. On peut en effet difficilement émettre l'hypothèse qu'un gouvernement, aussi motivé soit-il dans ce domaine, puisse aller contre une opinion qui retiendrait majoritairement que l'aide est gaspillée.

Note de la MCNG au Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, juillet 2001.

Le financement de projets d'éducation au développement par le ministère des Affaires Étrangères rencontre trois difficultés :

- Sans que cette préoccupation soit clairement affichée, le ministère des Affaires étrangères s'inquiète des effets de son soutien aux actions d'éducation au développement sur le contenu de sa politique de coopération avec les pays du Sud : en initiant le public aux questions de coopération, à la place que la France tient dans ce domaine, en informant, en faisant réfléchir et en faisant débattre sur le sens et l'efficacité de la coopération (tant en ce qui concerne l'action des États que celle des groupes locaux et des individus), ce soutien renforce les capacités d'interpellation de la société civile. Le ministère a cependant rarement été pris en défaut par les campagnes qu'il a cofinancées (et s'il l'a été, il en avait été informé lors de la présentation du projet)³³.
- Si le ministère est attaché à ce que des fonds publics soient mobilisés pour financer des actions d'éducation au développement, il ne souhaite pas pour autant financer la promotion des associations de solidarité internationale ni leur fonctionnement.
- L'éducation au développement constitue, un champ d'activité théoriquement éloigné des préoccupations centrales du ministère (les relations diplomatiques avec les pays étrangers, l'aide projet et l'aide programme dans les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire). La MCNG est en quelque sorte « atypique » au sein du ministère, et l'éducation au développement est elle-même « atypique » par rapport aux autres actions de la MCNG (dans la mesure où les financements sont destinés à un public français et non étranger)³⁴. La MCNG a donc été contrainte, à plusieurs reprises au cours des dix dernières années, de défendre le bien-fondé de ses interventions (au regard de la stratégie du ministère) et de justifier de l'utilité des moyens financiers engagés. Plusieurs approches cohabitent au sein du ministère en ce qui concerne le soutien à l'éducation au développement.

3.2 Les objectifs généraux et opérationnels

Les années 1995 et 1996 ont été, pour la Mission pour la Coopération non gouvernementale, une période d'intense réflexion sur ce que pourraient être les objectifs du ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'éducation au développement³⁵.

L'objectif poursuivi consistait à trouver une ligne de conduite du ministère face à l'afflux des demandes de financement des associations de solidarité internationale pour les projets d'éducation au développement :

« Peut-on avoir une politique commune en soubassement de ces actions d'éducation au développement ? cela paraît souhaitable et les pouvoirs publics devraient y contribuer :

- en indiquant leurs priorités en termes d'objectifs, de moyens et de publics visés ;
- en incitant les ONG à s'organiser, pour élaborer une stratégie et mettre en œuvre des moyens communs à partir de l'expérience acquise ;

33. Ce fut notamment le cas de la campagne « Demain Le Monde... l'Alimentation ».

34. La lecture du rapport d'activité 2000 de la DGCID peut illustrer ces propos : d'une part, la MCNG apparaît quelque peu isolée dans l'organigramme, et, d'autre part, il est fait fort peu de cas de l'éducation au développement (le chapitre consacré au partenariat avec la société civile occupe les deux dernières pages du document).

35. À notre connaissance, ce travail fut essentiellement conduit « en interne » (c'est-à-dire au sein de la MCNG) et les demandes d'avis adressées à la Direction et aux autres services du ministère (notamment à la Direction de la Communication) restèrent pour la plupart sans réponse. La MCNG court depuis lors après une « validation officielle par la hiérarchie » de sa stratégie comme en témoignent les nombreuses notes au Cabinet du Ministre qui font état d'une « nécessaire réflexion au sein du département afin d'élaborer une véritable politique de soutien de notre ministère à la sensibilisation de l'opinion publique dans les domaines de compétences qui sont les nôtres. Ceci participe de l'objectif d'influence affiché par la DGCID ». Les encadrés de cette partie n'ont donc pas un caractère officiel (pas de validation par les instances décisionnelles du MAE).

- en garantissant un volume financier sur trois ans pour stabiliser une activité significative et construite, en respectant le pluralisme des thèmes, des méthodes et des publics familiers des principaux groupes d'associations concernés.

Note de travail la MCNG, 1996.

Ce travail de réflexion aboutit à la définition de plusieurs principes d'intervention :

- Inciter les associations à dépasser le cercle des « gens convaincus » pour toucher de nouveaux publics, en utilisant leur capacité de démultiplication des actions (« effet réseau »)

« La sensibilisation des militants, des adhérents, des sympathisants est primordiale, à condition que ceux-ci soient en mesure d'être des vecteurs et démultiplicateurs de cette sensibilisation dans leur entourage : on ne doit pas rester « entre gens convaincus » (...)

En s'adressant au grand public, par l'intermédiaire des grands médias, on obtiendra des effets plus fugaces et plus superficiels que par le travail des relais et des réseaux que les mouvements, les associations et les groupements peuvent constituer.

On s'intéressera donc aux organismes et aux activités qui ont de fortes capacités à la fois démultiplicatrices et mobilisatrices ; qui peuvent accomplir une action continue sur certains segments de l'opinion (ainsi devrait-on viser particulièrement les leaders d'opinion, les responsables socioprofessionnels, les élus, les artistes).

Plus largement encore, on pourrait agir auprès de catégories socioprofessionnelles ou de classes d'âge précises. Il paraîtrait par ailleurs judicieux de soutenir les initiatives qui se déroulent dans un champ géographique bien délimité (agglomération, département, région).

Note de travail de la MCNG, 1996.

- Inciter les associations à se rencontrer, à se regrouper, à échanger, à capitaliser pour disposer d'une capacité de mobilisation plus importante et gagner en efficacité (à travers la capitalisation).
- Développer la pratique de l'évaluation :

« On devrait par conséquent pouvoir juger de la qualité des contenus, de la forme et de la pédagogie des méthodes employées. Si l'on ne peut entièrement le faire a priori, du moins devrait-on réclamer un travail systématique d'évaluation, avec des indicateurs clairs d'impact et une capitalisation des résultats obtenus. Or, nous manquons de références, d'évaluations connues, sur ce qu'a donné telle ou telle campagne, manifestation, ou moyen de communication ».

Sur la base de ces principes, la Mission pour la Coopération non gouvernementale a proposé un document de réflexion pour la période 1997-1999 fondée sur l'identification de publics cibles prioritaires et sur l'affectation d'enveloppe pluriannuelle par public³⁶. Cette stratégie n'a jamais été validée et a donc été partiellement mise en œuvre par la MCNG (ex DEV/IVA).

Le public jeunesse (50% de l'enveloppe)

D'après l'expérience acquise, on peut citer des projets qui devront être poursuivis :

- actions en milieu étudiant et scolaire : information, orientation, conseil, manifestations diverses ;

36. Le Livre Blanc des Assises de la Solidarité Internationale, qui se tinrent en 1997, identifie six publics prioritaires pour les participants : les jeunes et par conséquent le milieu enseignant, les milieux professionnels (chercheurs, professions agricoles, syndicats...), les élus nationaux et locaux, les pouvoirs publics, les associations de développement et les associations d'urgence, les relais de communication (les médias).

- VVV/SI : volet international à maintenir, sans accroître le volume financier ;
- Postes FONJEP : placés pour l'information, la formation des jeunes s'adressant à certaines organisations de solidarité internationale et mouvements de jeunesse.

De nouveaux types d'actions peuvent être suggérés :

- Activités de formations communes entre les organisations de jeunesse des pays du Sud et leurs partenaires français ;
- Campagnes spécifiques auprès des jeunes de tous milieux, hors du système scolaire (tourisme, MST...), emplois-volontariat, presse jeunes...

Le grand public (25% de l'enveloppe)

Il s'agit de campagnes larges, s'adressant à tous publics, autour de thèmes préalablement choisis sur lesquels collaborent des ONG et d'autres organisations associées et intéressés par les thèmes ou par les publics. À ce titre, on peut déjà citer :

- « Demain le monde... le défi alimentaire » ;
- Les rapports économiques et commerciaux... « l'économie solidaire » ;
- Assises, Forum, congrès, manifestations internationales.

Ainsi un nombre limité de campagnes et de manifestations, mettant un plus grand nombre de co-organisateurs en synergie, pourraient-elles être soutenues pendant une ou plusieurs années.

Les publics spécifiques

Il s'agit de s'intéresser à des publics plus restreints, ciblés en fonction de leur appartenance sociale, professionnelle ou régionale. Certains, parce qu'ils exercent une influence forte sur l'opinion, ou parce qu'ils sont en position démultipliatrice, d'autres, au contraire, parce qu'ils sont traditionnellement mal informés ou hostiles à l'égard de la coopération internationale :

- dotation pour manifestations et activités à l'initiative de groupes et réseaux régionaux ;
- action ciblée sur un public socioprofessionnel donné (ex : artistes, enseignants...), syndicats ou branches professionnelles (artisans, commerçants, agriculteurs) ;
- soutien aux organismes de production, de diffusion, de mise à disposition des informations auprès du public (RITIMO – réalisation de supports d'information ou de formation).

3.3 Les moyens mis en œuvre

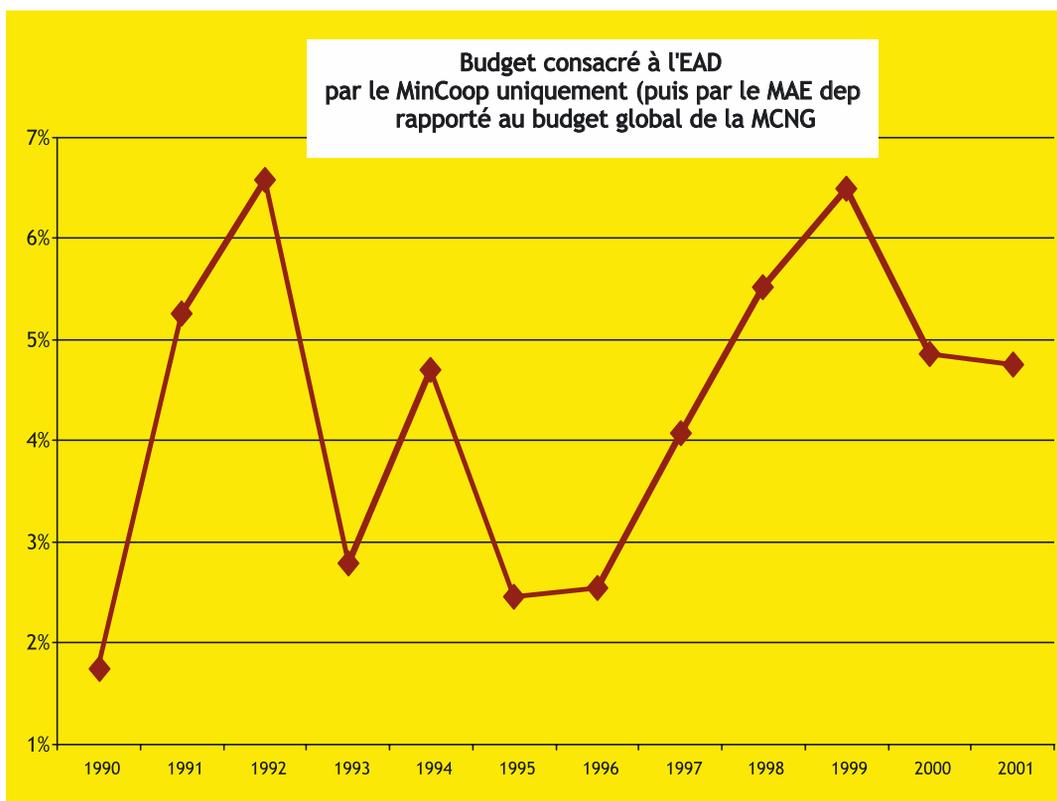
3.3.1 Un faible poids parmi les actions financées par la MCNG

La MCNG est chargée de favoriser la concertation et de développer le partenariat entre l'État et les acteurs français non gouvernementaux qui souhaitent participer à la coopération au développement. Ces acteurs sont les collectivités territoriales, les associations de solidarité internationale et de volontariat et le monde socioéconomique.

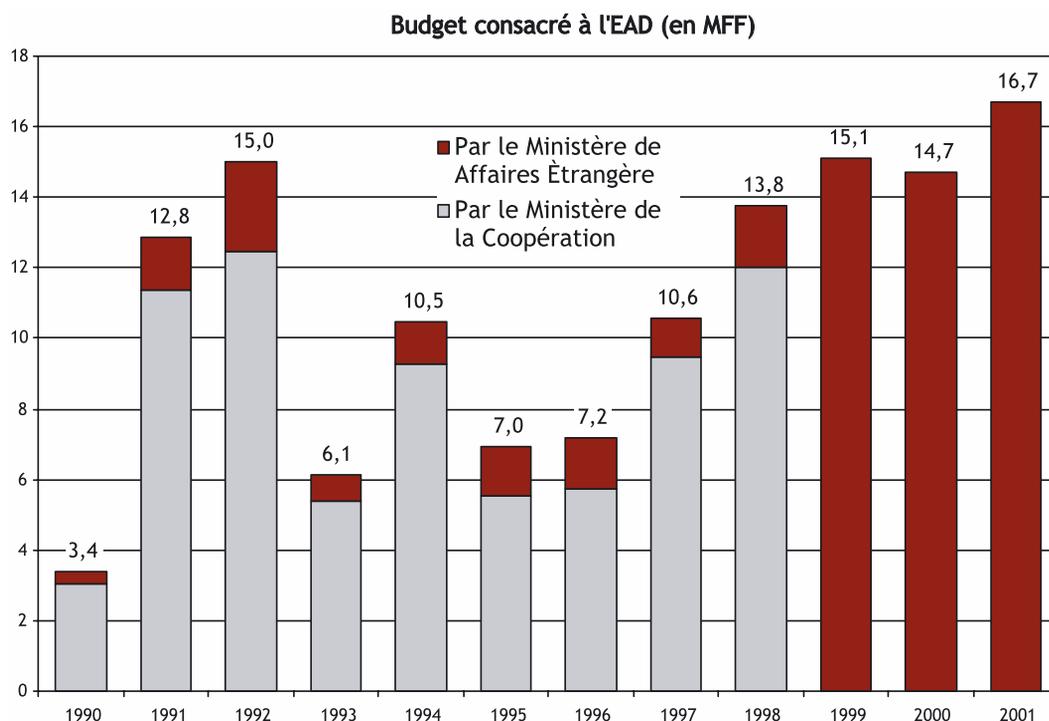
L'appui apporté par la MCNG aux collectivités territoriales et aux associations de solidarité internationale porte sur le financement d'actions de terrain, d'actions d'intérêt général et d'actions d'éducation au développement.

Le graphique ci-dessous présente la part du budget de la MCNG consacrée au financement d'actions d'éducation au développement mises en œuvre par les associations françaises de solidarité internationale depuis 1990 (date à laquelle l'EAD est répertoriée en tant que telle dans la nomenclature du ministère).

La part de l'EAD a connu d'importantes variations depuis dix ans : son « poids » dans le budget de la MCNG a oscillé entre 2 et 7 %.



En terme budgétaire, les financements accordés ont sensiblement augmenté depuis 1995, atteignant un pic de 16,7 MFF en 2001. L'enveloppe moyenne par projet est restée quasi stable sur les cinq dernières années (0,523 MFF).



3.3.2 Un dispositif de « guichet »

La MCNG n'a pas pour vocation d'initier des projets, mais celle de soutenir des projets initiés par la société civile.

Le « cycle de gestion » des projets d'éducation au développement cofinancés par la MCNG a été structuré, jusqu'en 2002, autour de plusieurs étapes :

La formulation de la demande de financement

Tout projet doit donner lieu à une demande préalable de financement auprès du ministère des Affaires étrangères.

Le ministère a défini à cet effet des critères d'éligibilité au cofinancement qui figurent dans la brochure « le cofinancement de projets des associations de solidarité internationale » qui est adressée aux associations qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier du ministère³⁷.

Les conditions relatives à l'organisme sont les suivantes :

- Être une association de développement et de solidarité internationale (association loi 1901) ;
- Exister depuis au moins trois ans (référence : date de parution au Journal Officiel) ;
- Témoigner d'une vie associative ;
- Avoir une capacité à gérer des projets (capacité technique et financière) ;
- Intégrer le bénévolat dans son organisation ;
- Développer le dialogue, les échanges et la concertation (l'association doit notamment participer à des regroupements).

Les conditions relatives à l'action de développement sont les suivantes :

- Trois priorités³⁸ :
 - La jeunesse, notamment la production d'outils pédagogiques, et toute action qui contribue à diffuser des informations sur la solidarité internationale, la coopération et l'aide au développement ;
 - La recherche, dans la mesure où les ASI sont engagées dans des études et des analyses qui rencontrent les réflexions et les préoccupations sectorielles ou thématiques du ministère des Affaires étrangères ;
 - L'information et la communication, car le ministère entend favoriser les échanges, la concertation, la capitalisation d'expériences et la coordination des interventions.
- Quatre conditions :
 - L'action envisagée doit avoir un impact national et, si possible, européen ;
 - L'action n'a pas pour objectif premier de mettre en valeur l'organisme demandeur ;
 - Les opérations en multipartenariat sont privilégiées ;
 - L'action doit enfin toucher un public plus large que les seuls militants de l'association.

37. Ce document a été révisé en 1996 et totalement refondu à l'été 2002. Il traduit l'aboutissement d'un travail de refonte des procédures engagé en 2000.

38. Il est intéressant de constater que les priorités du guide de cofinancement ne rejoignent que partiellement les publics-cibles prioritaires définis dans la stratégie 1997-1999.

- Un plafonnement de la participation du ministère : la contribution financière des pouvoirs publics ne peut dépasser 50 % du montant global (tous ministères confondus) et la part des ressources privées apportée par l'association requérante doit être d'au moins 15% hors valorisations. Le complément peut être mobilisé auprès d'autres sources financières nationales ou étrangères, qui doivent être identifiées dans le dossier de présentation.

L'instruction de la demande

Une fois vérifiée la conformité du dossier aux différents critères d'éligibilité établis, la MCNG procède à un examen détaillé du projet et du dossier et transmet parallèlement le dossier, pour avis technique, aux sous-directions de la DGCID compétentes.

Cette étape de la procédure est délicate dans la mesure où rares sont les personnes-ressources au sein du ministère pour émettre un avis argumenté sur les projets d'éducation au développement, que ce soit dans les services techniques (DCT, DCCF, DSUR, DACT, SME), à la coordination géographique ou dans les directions politiques.

La responsabilité de la décision incombe donc, de fait, parfois à la MCNG seule. Elle a souvent cherché à s'appuyer sur la direction de la communication, sans résultats probants et n'a jamais sollicité l'avis de personnes-ressources extérieures à l'administration pour porter un jugement sur les projets présentés.

L'intervention de la MCNG se situe bien au-delà du simple traitement administratif des dossiers : la MCNG a ainsi suscité et/ou soutenu l'élaboration de certains projets (Semaine de la solidarité internationale par exemple), la montée en puissance de certaines thématiques (soutien renouvelé à Max Havelaar et plus généralement aux projets valorisant le commerce équitable), le suivi de certaines campagnes (présence de la MCNG aux comités de pilotage des campagnes) et a assuré en direct la conception et le pilotage de certains programmes (VVV/SI et JSI notamment).

La présentation au comité de pilotage

À l'issue de la période d'instruction, la MCNG présente le dossier technique au comité de pilotage, instance interne du ministère des Affaires étrangères, pour décision de principe. Les réunions du comité de pilotage se tiennent, en général, tous les quatre mois. Dans les jours qui suivent le comité de pilotage, les associations reçoivent un avis par courrier, mentionnant la décision du comité. En cas d'acceptation, le dossier est transmis par la MCNG aux services financiers de la DGCID pour engagement et mise en paiement.

Le suivi et l'évaluation du projet

Après la réalisation du projet, et dans un délai d'un an maximum, l'association doit rendre compte de l'utilisation des fonds sur la base d'un compte rendu technique et d'un compte rendu financier (des formulaires types figurent dans la brochure du ministère).

La réalisation d'évaluations ex post n'est pas une pratique développée au sein des associations de solidarité internationale. La MCNG, dans certains cas, a financé des évaluations ad hoc lorsqu'elle s'interrogeait sur l'efficacité ou l'efficience de certains des projets soutenus. Elle a par ailleurs incité fortement certaines ASI à faire procéder à une évaluation externe de leurs actions (Solidarités étudiantes, « De l'éthique sur l'étiquette », Acteurs solidaires...).

Le « cycle de gestion » de projets met clairement en évidence que l'initiative des projets appartient presque exclusivement aux associations de solidarité internationale.

Toutefois la MCNG peut prendre des initiatives. Elle l'a notamment fait pour s'adresser à des publics qu'elle jugeait importants et qui étaient trop peu ciblés par les actions cofinancées :

- Les projets pilotés directement par le ministère (via le FONJEP) : Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI) et Jeunesse/Solidarité Internationale (JSI) qui s'adressent à des groupes de jeunes, de milieux socioculturels défavorisés ou non ;
- Un appel à candidatures a également été organisé en 1994 pour des actions ciblant le monde étudiant (à l'origine des projets « Solidarités étudiantes » de la Guilde du Raid et de « Étudiants & développement »).

La MCNG exerce essentiellement un rôle de sélection, d'accompagnement et de soutien de ces demandes en s'appuyant sur l'avis des services techniques (si disponible³⁹). Selon les projets, son implication au cours du projet diffère :

- Pour certains projets, elle est membre du Comité de pilotage (Semaine de la solidarité internationale par exemple) et joue un rôle de conseil ;
- Pour d'autres, elle reste en retrait et les contacts restent limités à la relation institutionnelle (remise des rapports d'activités, etc.).

Cette implication dépend de l'intérêt stratégique de l'action pour le ministère et aussi du niveau de fiabilité administrative et technique des opérateurs associatifs concernés.

3.4 Les réalisations

L'analyse des réalisations a été effectuée à partir des données contenues dans la base de données « Dessen » de la MCNG qui intègre les informations communiquées par les associations de solidarité internationale lors de leur demande de financement. Ces données ne sont pas aussi précises que celles contenues dans les dossiers de la MCNG mais donnent un bon aperçu des opérations financées⁴⁰.

Au total, 42 opérations ont été financées par le ministère des Affaires étrangères sur la période 1994-2001.

Certains financements ont été accordés à des microréalisations (chantiers de jeunes) dans le cadre de programmes pilotés par le ministère : Ville, Vie, Vacances/Solidarité Internationale (VVV/SI) et Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)⁴¹.

3.4.1 Les opérateurs

Les opérateurs sont pour la majorité des associations de solidarité internationale (à titre individuel ou dans le cadre de collectifs).

39. Les avis des services techniques sur les dossiers d'EAD sont extrêmement rares, leur importance est donc très relative... Ceux sur le commerce équitable et les campagnes sur l'alimentation émis par DCT/E ont a fortiori été utiles pour justifier des décisions de la MCNG.

40. Cette analyse ne tient donc pas compte des financements accordés par le MAE aux collectivités territoriales pour leur projets d'éducation au développement (ces financements relèvent d'un autre guichet). Au titre de ces (rares) financements, il convient de mentionner le programme d'éducation au développement du Conseil Régional Alsace (92 kFF en 2002 et 75 kFF en 2001), le réseau régional de coopération décentralisée de Franche-Comté (200 kFF en 2002), les universités du développement d'octobre 2000 de Procoop, association pour la formation et la promotion de la coopération consacrées à « éducation et développement et territoires » (150 kFF, 2000), l'envoi de jeunes de la commune de Floirac (Gironde) pour achever la construction d'un bâtiment de planning familial au Burkina Faso (52 kFF en 2002), le Centre Régional de Documentation Tiers-Monde du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais (181 kFF, 2002).

41. Une présentation succincte de chaque projet est fournie en annexe 2.

L'Institut de recherche PANOS a également un statut associatif.

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP, 4 opérations)⁴² est un prestataire de services pour le ministère, il n'est pas opérateur. Ce sont les associations qui bénéficient des financements et des postes via le FONJEP, qui doivent être considérées comme les vrais opérateurs.

Pour trois quarts des opérations (31/42), l'opérateur est le chef de file d'un réseau d'associations de solidarité internationale, constitué soit de façon durable soit à l'occasion de l'opération.

Nous avons dissocié au sein des opérateurs associatifs :

- les associations qui ont des projets de terrain et qui mènent parallèlement des actions d'éducation au développement en France (dénommées « associations de terrain »).
 - 18 soit 43 % des opérateurs.
- les associations de réseau, de réflexion, n'ayant pas de projets localisés dans les pays du Sud (dénommées « associations d'interpellation »).
 - 20 soit 47 % des opérateurs.
- Les ONG via le FONJEP (4 soit 10% des opérateurs).

3.4.2 Les partenaires

Les opérateurs étant organisés en réseau, le nombre de partenaires associatifs français est souvent important. Ce nombre n'est inférieur ou égal à dix que dans 16 cas. Certaines opérations mobilisent plusieurs réseaux : il est alors bien difficile d'évaluer le nombre d'associations actives sur le projet.

Les collectivités locales sont encore peu présentes en tant que partenaire à part entière. Nous n'avons répertorié que cinq projets dans lesquels elles n'interviennent pas seulement en tant que partenaire financier) :

Opération	Maître d'ouvrage
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance Jeunes citoyens solidaires Le mur des communautés Semaine de la solidarité internationale Programme « Étudiants et développement » Appui au réseau RITIMO	Enfants réfugiés du Monde Enfants réfugiés du Monde ENDA CRID E&D RITIMO

Un tiers des opérations se fait en partenariat avec d'autres associations de solidarité internationale du Nord, pour la plupart européennes, à titre d'exemple :

- L'université d'été sur l'éducation au développement organisée par le Comité National de Solidarité Laïque en 1999 en France pour le CLONG regroupa ainsi 70 partenaires du Nord⁴³ ;

42. Les pouvoirs publics contribuent au financement de plus de 6 000 postes ouverts dans des associations accomplissant des missions d'intérêt général dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale, pour la formation, l'emploi et la rétribution d'animateurs permanents.

Un **poste FONJEP** est un financement contractuel, à moyen terme (3 ans), et portant sur un projet lié à un emploi ; exceptionnellement, il peut porter sur plusieurs emplois, selon le projet.

Dans le cadre de ce dispositif général, le ministère des Affaires étrangères contribue à l'ouverture d'une trentaine de postes voués à l'éducation au développement.

Le FONJEP est également le fonds qui finance les **programmes VVV/SI et JSI**.

- Le programme de recherche de l'Institut PANOS associe notamment des chercheurs d'autres États communautaires.

Des partenaires du Sud ne sont associés aux opérations que dans 12 cas.

3.4.3 Les enveloppes financières

La période considérée est courte pour juger d'une durée moyenne de financement par opération et les cas trop variés pour dégager des constantes en la matière.

Le tableau ci-dessous présente, sur la période couverte par l'évaluation, les années durant lesquelles les opérations ont été financées :

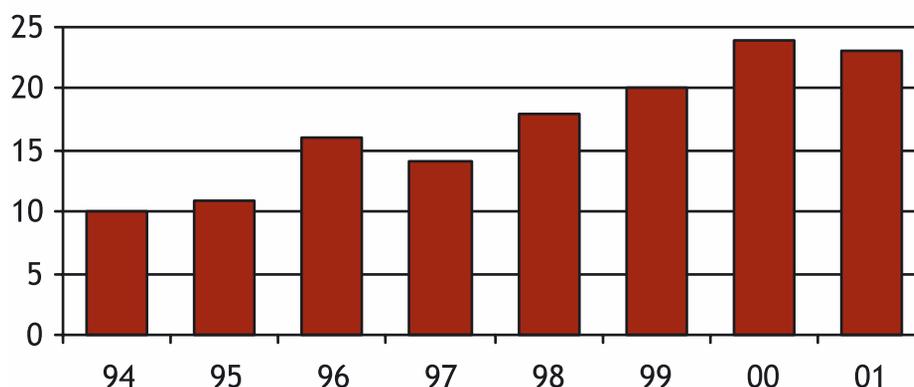
Opération	Maître d'ouvrage	94	95	96	97	98	99	00	01	Total	Obs.
Programme « Avenir du Monde » puis « Acteurs solidaires »	CRID	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Postes FONJEP	MAE (via FONJEP)	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Programme VVV/SI	MAE (via FONJEP)	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)	Guilde européenne du Raid	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Appui au réseau RITIMO	RITIMO	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Programme « Solidarités étudiantes »	Guilde européenne du Raid	1	1	1	1	1	1	1	1	8	En cours en janv. 03
Campagne « De l'éthique sur l'étiquette »	Artisans du Monde		1	1	1	1	1	1	1	7	En cours en janv. 03
Campagne « Demain le monde » (4 campagnes)	CFSI, LFEEP puis CNSL	1	1	1	1	1	1		1	7	En cours en janv. 03
Promotion du commerce équitable	Max Havelaar France	1		1		1	1	1	1	6	Transféré à DCT/E
Programme « Étudiants et développement »	E&D	1	1	1	1	1				5	Clos par l'ONG
Les respects des droits de l'Homme	CADR		1	1	1	1	1			5	Arrêt fint MAE
Programme JSI	MAE (via FONJEP)				1	1	1	1	1	5	En cours en janv. 03
Programme « Terre d'Avenir »	CCFD	1					1	1	1	4	En cours en janv. 03
Produits agricoles du Sud	Orcades			1			1	1	1	4	En cours en janv. 03
Semaine de la solidarité internationale	CRID						1	1	1	3	En cours en janv. 03
Développement social, intérêt général et service public	Forum de Delphes			1	1	1				3	Clos par l'ONG
Promotion en France d'un tourisme durable	Groupe Développement					1	1	1		3	En cours en janv. 03

43. Le Comité de Liaison des ONG auprès de l'Union européenne (actuellement en restructuration) organisa trois Universités d'été d'éducation au développement à la fin des années quatre-vingt dix. En 1997, au Royaume-Uni, en 1998 en Italie et en 1999 en France. Elles ont compté chacune plus d'une centaine de membres d'ONG européennes actives dans l'EAD et avec l'apport de quelques membres d'associations du Sud. Réunis pendant trois jours, ceux-ci traitaient d'un thème lors d'ateliers où l'on présentait des expériences et des études de cas. La dernière en date, celle de 1999, en France, eut comme thème l'EAD en partenariat avec le Sud, celle de 1998, en Italie, l'EAD et les droits de l'homme. C'étaient les plates-formes nationales qui organisaient l'activité. La plate-forme des ONG françaises a obtenu un cofinancement du MAE pour celle ayant eu lieu en France. Depuis 1999, il n'y a plus eu d'Université d'été comme suite à la crise et à la restructuration du CLONG. Celles-ci devraient reprendre en 2003 à l'initiative d'un consortium d'ONG comme européennes, nommé DEEP (à la tête duquel se trouve ITECO).

Opération	Maître d'ouvrage	94	95	96	97	98	99	00	01	Total	Obs.
Rencontres : l'EAD en réseau	ADNSEA						1		1	2	Arrêt fint MAE
Formation au commerce équitable	Artisans du Monde						1		1	2	Arrêt fint MAE
Le mur des Communautés	ENDA		1		1					2	Clos par l'ONG
Sécurité alimentaire pour tous	CFSI							1	1	2	En cours en janv. 03
Mondialisation et coopération internationale	Forum de Delphes							1	1	2	Arrêt fint MAE
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud	GRDR							1	1	2	Arrêt fint MAE
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	Groupe Développement			1				1		2	En cours en janv. 03
Campagne « Pour une terre sans mines »	Handicap International							1	1	2	En cours en janv. 03
Quelle paix pour le nouveau siècle ?	Maison citoyens Monde						1	1		2	Arrêt fint MAE
Objectif Plein sud et sociétés multiculturelles	Orchidées			1	1					2	Clos par l'ONG
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille	Partenariat Lille/ St Louis du Sénégal							1	1	2	En cours en janv. 03
Une économie au service de l'homme	Terre des Hommes			1		1				2	Clos par l'ONG
Jeunes citoyens solidaires	Enfants réfugiés du Monde					1				1	Clos par l'ONG
Les ateliers du buffle	Afrique part. services						1			1	Pas de requête
Appui à la plateforme du commerce équitable	ASPAL								1	1	Transféré à DCT/E
Appui aux initiatives des citoyens pour le développement international : le congé solidaire	Atlas Logistique								1	1	En cours en janv. 03
Exposition « Un voyage pas comme les autres »	CCFD					1				1	Ponctuel
Université d'été/EAD	CNSL						1			1	Ponctuel
Immigration : Une chance pour le développement : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de développement ?	Institut PANOS							1		1	En cours en janv. 03
Le mois de la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie	Planète DZ								1	1	Ponctuel
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance	Enfants réfugiés du Monde					1				1	Clos par l'ONG
Comprendre les enjeux de l'OMC 2000	RONGEAD							1		1	Clos par l'ONG
Société civile et négociations de l'OMC	SOLAGRAL							1		1	En cours en janv. 03
Une identité pour chaque enfant	Voix de l'enfant							1		1	En cours en janv. 03
Ensemble		10	11	16	14	18	20	24	23	136	

Ce tableau met en évidence la croissance du nombre d'opérations financées par année : ce nombre est passé de 10 en 1994 à 23 en 2001.

Nombre d'actions d'EAD financées par le MAE/MinCoop (94-01)



La plupart des opérations financées au début de la période ont été suivies par les ministères des Affaires étrangères et de la Coopération et ont bénéficié à plusieurs reprises de financements.

Dans la seconde moitié de la période, il y a une diversification des actions financées :

- les grosses opérations déjà financées au début de la période continuent à être financées (sauf l'action du CADR relative aux droits de l'Homme) ;
- de nouvelles opérations sont financées, et ce, dans la durée (programme JSI à partir de 1997, « Terre d'avenir », Orcades et la Semaine de la solidarité internationale par exemple) ;
- les actions ponctuelles d'une ou plusieurs années sont plus nombreuses à être financées.

Les instruments financiers à disposition de la MCNG pour l'éducation au développement sont :

- Le Titre IV : ligne de crédits ouverte pour l'ensemble des projets financés par la MCNG et renouvelée une fois épuisée.

Les financements pris sur cette ligne sont d'une durée d'une année. Même si l'action financée est pluriannuelle, à la fin de chaque année de financement, un bilan des activités doit être communiqué au ministère et une nouvelle demande de financement réalisée.

- Les FSP (ex-FAC) : financements pluriannuels de deux ou trois ans, décidés ad hoc.

De 1994 à 1998 inclus, les grosses opérations étaient financées sur FAC/FSP et les autres sur Titre IV.

De 1999 à 2001⁴⁴, plus aucune opération n'a pu être financée sur FSP. Toutes ont été prises sur Titre IV, ce qui était totalement insuffisant compte tenu de la multiplication des plates-formes cofinancées et le nombre de projets soutenus dans la ZSP. Le Titre IV, enveloppe limitée, a de plus subi des gels et des annulations sur cette période. La MCNG n'a pas pu beaucoup innover et à tenter de tenir ses engagements « moraux » vis à vis des actions prévues sur plusieurs années, qu'elle a essayé de soutenir jusqu'au bout de la durée initialement prévue.

Timidement, depuis 2001, de nouveaux projets passent sur le FSP « projets de terrain » (par exemple : « Demain le monde... le développement durable » en 2001 et « la Maison de l'EAD à Lille » en 2002).

44. Alors que ces années 1999, 2000 et 2001 ont été les plus fastes en termes d'engagements financiers pour l'EAD (cf. 3.3.1), sur la période étudiée ici.

Huit opérations ont concentré 72,66 MFF des 100,17 MFF de subventions accordées sur la période de l'étude. Cinq ont été financées durant les huit années de la période étudiée, une durant sept années et les deux dernières pendant cinq années.

Opérations	Porteurs	Montants (en FF) sur 94-01
Programme VVV/SI	MAE (via FONJEP)	21 000 000
Appui au réseau RITIMO	RITIMO	9 530 000
Programme « Solidarités étudiantes »	Guilde européenne du Raid	8 125 000
Programme « Étudiants et développement »	E&D	8 090 000
Postes FONJEP	MAE (via FONJEP)	7 660 400
Programme JSI	MAE (via FONJEP)	7 000 000
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)	Guilde européenne du Raid	5 725 000
Campagnes « Demain le monde » (4 campagnes)	CFSI, LFEFP puis CNSL	5 532 100
Total		72 662 500

Si l'on omet les opérations gérées par le FONJEP (coût total inconnu⁴⁵), le taux de cofinancement moyen (pondéré sur le coût total *prévu* par opération), est de 24 % pour les MAE et MINCOOP.

La base de données qu'utilise le MAE pour saisir les demandes de financements, dénommée « Dessenin », ne permet pas de dresser le tableau de financement final des opérations. Les parts de financements présentées ici pour les autres bailleurs sont celles prévues initialement par l'association de solidarité internationale (certaines subventions sont sollicitées, mais pas encore acquises).

Peu d'opérations apparaissent financées de concert par plusieurs ministères (3% des opérations).

L'Union européenne est très présente (16 %) et sollicitée en parallèle pour 34 opérations sur les 42 cofinancées par les MAE-MINCOOP.

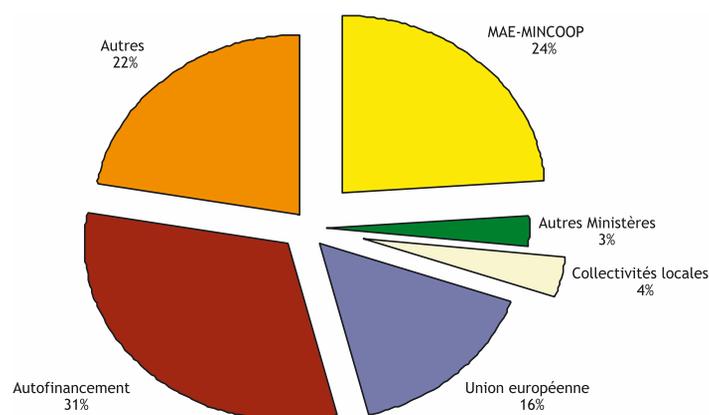
Les « autres financements » (22 %) relèvent souvent d'associations de solidarité internationale, de fondations, de partenaires privés et de fonds institutionnels divers.

Dans l'autofinancement (31 %) ont été inclus les fonds engagés par le maître d'ouvrage, les associations de solidarité internationale partenaires et les participants aux opérations, ainsi que les valorisations.

La part des collectivités locales dans le financement des opérations d'éducation au développement est relativement faible (les opérations de coopération décentralisée cofinancées par le ministère et incluant un volet éducation au développement ne font pas partie du champ de l'évaluation).

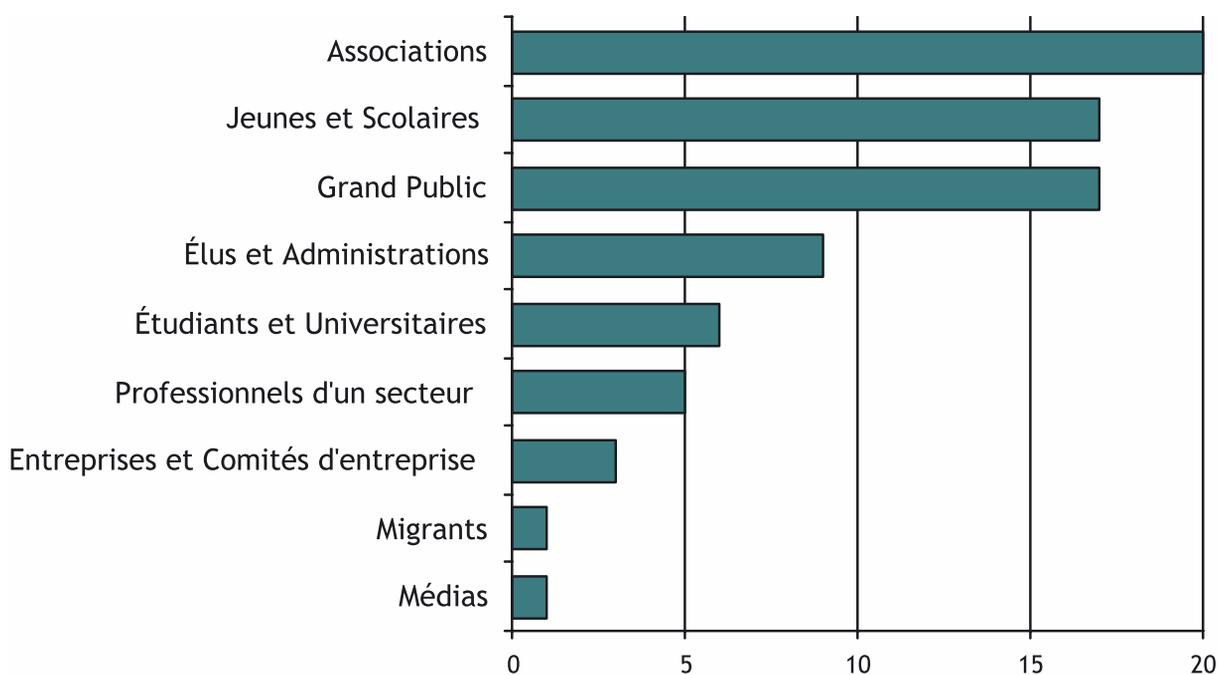
Les collectivités locales cofinancent 18 opérations répertoriées. Leur part dans le plan de financement prévu se situe alors entre 0,8% (Étudiants et Développement) et 48,7% pour la Maison de l'éducation au développement lilloise.

45. Des statistiques effectuées sur la période 97/2000 montrent que la part de cofinancement du MAE représente entre 30 et 40 % du coût total des chantiers que le ministère a choisi de soutenir.



3.4.4 Les publics cibles

L'analyse des publics cibles a été réalisée à partir des trois publics cibles figurant en tête de liste dans les fiches de Dessen des projets cofinancés. Les plus cités sont les suivants :



Les associations représentent le public cible le plus souvent cité (20 fois) :

- De nombreuses opérations visent la mise en réseau, la capitalisation et la formation, formes d'actions qui privilégient le cadre associatif.
- Les associations et leurs adhérents représentent aussi un relais vers un public plus large (ceci est particulièrement vérifié pour les opérations dans le domaine du commerce équitable).

Le public « Jeunes et Scolaires⁴⁶ » est ciblé par 17 opérations tout comme le « Grand Public ».

46. Les jeunes et les scolaires sont regroupés dans une même catégorie, car la distinction entre ces deux publics n'apparaît pas clairement dans les fiches Dessen.

La notion de « Grand public » pêche par son manque de précision, il n'a cependant pas été possible de la contourner dans l'analyse de ces opérations. Un axe possible serait, dans un autre cadre d'analyse, de spécifier ce public en fonction du vecteur par lequel l'opérateur pense le toucher.

Neuf opérations ciblent les élus et administrations, donc les pôles de décision de la sphère publique :

Opération	Maître d'ouvrage
Campagne « De l'éthique sur l'étiquette » Programme « Avenir du Monde » puis « Acteurs solidaires » Le mur des communautés Développement social, intérêt général et service public Mondialisation et coopération internationale Une identité pour chaque enfant Quelle paix pour le nouveau siècle ? Promotion du commerce équitable Une économie au service de l'homme	Artisans du Monde CRID ENDA Forum de Delphes Forum de Delphes La voix de l'enfant Maison citoyens Monde Max Havelaar France Terre des Hommes

Des actions de lobbying, en direction des pouvoirs publics français ou des organismes internationaux, sont donc comprises dans 20% des opérations cofinancées. L'opération « une identité pour chaque enfant » présente une particularité : elle a pour objet de faire pression sur les gouvernements de pays du Sud (via des associations locales).

En dehors de ces neuf opérations visant directement les pouvoirs publics, toutes les grandes campagnes contiennent des actions de lobbying (« Une terre sans mines » par exemple).

Les « Étudiants et universitaires » sont cités huit fois. Ils sont l'unique public cible de deux gros programmes : « Solidarités étudiantes » de la Guilde européenne du Raid et le programme d'« Étudiants et développement ». ⁴⁷ Ces deux programmes émanent de l'appel à initiatives en direction du monde étudiant, lancé en 1994 par la MCNG (cf. 3.3.2).

Les entreprises et comités d'entreprises sont ciblés par trois opérations cofinancées :

- « Campagne de l'éthique sur l'étiquette » d'Artisans du Monde.
- « Les ateliers du buffle » d'Afrique Partenaires Services.
- « Appui aux initiatives des citoyens pour le développement international : le congé solidaire » d'Atlas Logistique.

Les « Professionnels » cités sont les enseignants (3) et les professionnels du tourisme du Nord et du Sud (2).

Les médias et les migrants ne sont cités chacun qu'une seule fois, pour des opérations toutes deux relatives aux migrations :

- « Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud » du GRDR
- « Immigration : Une chance pour le développement : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de développement ? » de l'Institut PANOS

47. Les programmes du FONJEP « JSI » et « VVV/SI » sont ouverts aux étudiants mais visent les jeunes en général (i.e. en dehors du monde universitaire). Ils ont donc été classés dans la catégorie « Jeunes et scolaires ».

3.4.5 Classification des opérations financées

Les thèmes traités par les opérations sont très hétéroclites :

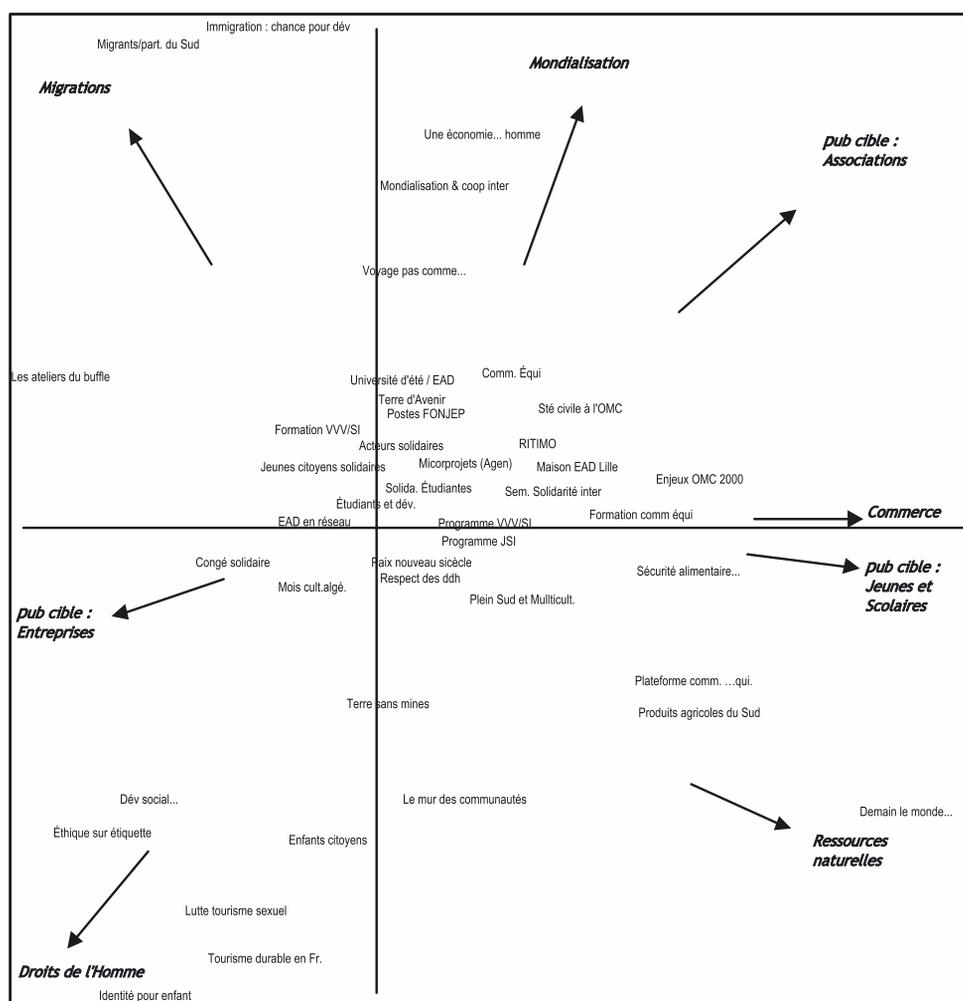
- ils sont parfois très précis (« une identité pour chaque enfant », « pour une terre sans mines », etc.),
- parfois très généraux (sur l'éducation au développement en général, sur la solidarité, le développement, le volontariat, etc.),
- voire multiples (par exemple le financement de postes FONJEP finance du capital humain pour mener différents types d'actions sur différents thèmes dans des ASI ; le financement du réseau RITIMO vise la documentation de tous les publics sur différents thèmes ; etc.).

La classification thématique des opérations en est rendue difficile.

Quand les actions portent sur des *secteurs précis*, il s'agit le plus souvent des ressources agricoles et naturelles, du tourisme, de l'emploi, de l'éducation, de la citoyenneté et de la santé.

Une deuxième classification par *grande thématique des « relations internationales »* a été également appliquée : six opérations concernent le commerce (équitable et OMC), quatre les droits de l'Homme, quatre les migrants, trois la guerre/la paix et deux la mondialisation.

Afin de pallier cette difficulté de classification, nous avons réalisé le graphique suivant, à partir des secteurs et thématiques, ainsi que des publics cibles :



Les flèches correspondent aux thématiques ou publics qui se dégagent du nuage central. Elles permettent une meilleure lecture du schéma.

Ce schéma permet de visualiser les opérations ayant des thématiques et des publics cibles proches, lesquelles sont situées dans le nuage au centre du graphique. Ce nuage d'opérations s'étire vers le public cible « Jeunes et Scolaires », ce qui tend à dire que plusieurs actions aux thématiques courantes s'adressent à ce public.

A contrario, l'on trouve, à gauche de l'axe des ordonnées, des opérations aux thématiques plus distinctes : relatives aux Droits de l'Homme en bas et aux Migrations en haut.

Les entreprises constituent une cible peu visée par les opérations d'éducation au développement : la flèche se situe donc logiquement entre les trois actions ayant ce public cible (« De l'éthique sur l'étiquette », « Congé solidaire » et « Ateliers du buffle »).

À gauche de l'axe, de bas en haut, se trouvent trois thématiques liées : les ressources naturelles, le commerce (équitable et OMC) puis la mondialisation.

Au niveau des publics, au cours de cette progression thématique, on passe :

- d'un public « Jeunes et Scolaires » plus relié à des opérations sur les Ressources naturelles et sur le Commerce équitable (conscientisation).
- à un public « Associations » avec la thématique « Commerce équitable » plus faiblement représentée au profit des thématiques sur l'OMC et la Mondialisation, i.e. plus proches du politique et du décisionnel (action).

3.4.6 Partenariat avec le Sud

À la lecture des fiches, il apparaît que la majorité (23 cas soit 55 %) des opérations n'ont pas de retombées directes au Sud. Il s'agit plus de sensibilisation, de financement de personnel, de mise en réseau au Nord dans l'objectif d'améliorer la situation au Sud. Dans 18 cas (43%) des retombées au Sud sont prévues (participation réelle des partenaires associatifs du Sud, de personnes du Sud, retombées financières, etc.).

En ce qui concerne la participation de personnes (associations, enfants, individus isolés, migrants, etc.) du Sud, seul un tiers (14/42) des opérations prévoit clairement leur implication.

Ceci est à mettre en relation avec la faible présence d'associations du Sud parmi les partenaires. De plus, quand l'implication de partenaires du Sud est prévue, il est très rarement explicité la façon dont ils vont collaborer et bénéficier de ces opérations, ayant lieu pour la plupart sur le sol français.

Les fiches ne mettent pas en avant la richesse apportée aux actions par l'implication de la partie « Sud ». Les opérations élaborées de concert entre partenaires du Nord et du Sud sont rarissimes. De même, les opérations d'éducation au développement ont rarement lieu en parallèle au Nord et au Sud.

4. ANALYSE ÉVALUATIVE DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT COFINANÇÉES PAR LE MAE

Les interventions d'éducation au développement cofinancées par le ministère des Affaires étrangères ont été analysées sur la base :

- d'une analyse des travaux d'évaluation et de capitalisation qui ont pu être réalisés sur la période de l'étude par les ASI bénéficiaires des financements (à la demande du ministère ou de manière volontaire)⁴⁸ et par le MAE pour ses propres dispositifs (JSI et VVV/SI en 95 et 01, RITIMO en 98 et postes FONJEP en 95).
- d'une étude de terrain des actions conduites dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale en novembre 2002 dans quatre régions françaises (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Pays-de-la-Loire). Plus d'une dizaine de manifestations différentes ont été suivies par les évaluateurs et ont donné lieu à une démarche d'observation participante (analyse des modes d'échange et de communication mis en place entre les associations et les publics) puis à des entretiens semi-directifs auprès d'organisateur et de participants quelques jours après la manifestation (analyse de la perception de l'action, appréciation des effets de l'action)⁴⁹ ;
- d'entretiens avec des représentants d'associations de solidarité internationale (entretiens en face à face et téléphoniques, animation d'une réunion de groupe)⁵⁰.

4.1 Innovation

Les actions financées révèlent des dynamiques innovantes qui ont traversé le secteur de l'éducation au développement au cours des dix dernières années :

4.1.1 La création et le développement de réseaux d'ASI

Le ministère des Affaires étrangères a accompagné et renforcé la dynamique de partenariat entre ASI intervenant en éducation au développement, répondant ainsi à un des enjeux de la coopération internationale en France.

« La fragmentation [des associations de solidarité internationale] limite considérablement son influence et apparaît comme un facteur de faiblesse.

Les ONG forment un ensemble hétérogène où les grandes organisations voisinent avec de nombreuses structures dont le champ d'action apparaît souvent très circonscrit.

48. La liste des documents analysés figure en annexe 8.

49. La liste des manifestations étudiées est communiquée en annexe 9.

50. Les noms des personnes interviewées sont présentés en annexe 12 (rubriques « représentants d'associations de solidarité internationale » et « participants à la réunion rassemblant les ASI ayant bénéficié de cofinancements du MAE de 1994 à 2001 »).

Cependant, même les associations les plus importantes ne peuvent rivaliser avec les ONG anglo-saxonnes mieux structurées et plus puissantes.

À titre d'exemple, les moyens conjugués des plus grandes associations de solidarité internationale françaises demeurent inférieurs aux ressources mobilisées par l'ONG britannique OXFAM (...). Il apparaît aujourd'hui nécessaire que les ONG et les pouvoirs publics réfléchissent sur les moyens de conjurer ce morcellement, facteur d'inefficacité ».

Sénat (2001) : La réforme de la coopération à l'épreuve des faits : un premier bilan 1998-2001.

Au niveau national

Le regroupement des ASI actrices de l'EAD correspond à une dynamique générale des ASI en France. Ainsi, Coordination SUD⁵¹ a été créée en 1994. Cette création a été marquante, dans une période où les ASI ne travaillaient que peu ensemble (question de survie, volonté de conserver un pré carré) et encore moins avec d'autres types d'acteurs.

Cette dynamique de regroupement dans le secteur de l'EAD trouve particulièrement son origine dans la nécessité, reconnue par les ASI intervenant en milieu scolaire dans le cadre de la journée Tiers-monde à l'école, de se regrouper pour donner plus de poids et de visibilité à leurs actions.

La volonté affichée par le ministère des Affaires étrangères de privilégier les projets proposés par des réseaux d'ASI a contribué à renforcer la crédibilité de ces structures qui trouvaient par ailleurs, auprès de l'Union européenne notamment, une même exigence. Elle a également permis de créer un contexte favorable à l'organisation de manifestations à caractère national (Semaine de la solidarité internationale par exemple). La SSI est une manifestation à caractère européen.

Ces regroupements ont pris la forme de collectifs (qui rassemblent des associations partageant par exemple certaines valeurs, comme la laïcité) ou de plate-formes (sur la base d'un intérêt commun pour des thématiques, le commerce équitable par exemple).

Ces regroupements ont donné vie à une dynamique ascendante de portage de projets (les projets portés par les collectifs et les plate-formes sont préalablement portés par l'un des membres) et une dynamique descendante de mobilisation des bénévoles (portage par les bénévoles des différentes associations des campagnes décidées par la structure partenariale, « effet démultiplicateur » des campagnes en quelque sorte).

Au niveau local

Une des activités du Programme Acteurs solidaires 1 du CRID a été l'appui à la structuration et à l'organisation des ASI actrices d'EAD *au niveau local*, notamment à travers des appuis financiers et la labellisation d'initiatives locales. Cette incitation à la structuration des ASI au niveau local est encore plus récente (depuis 1998 environ) que celle au niveau national.

51. Coordination SUD regroupe plus d'une centaine d'ONG françaises. Créée en 1994, Coordination SUD est une plate-forme nationale rassemblant 5 collectifs : CLONG-Volontariat, CRID, Coordination d'Agén, Groupe Initiative et le Cnajep et un sixième collège d'adhérents directs.

Elle regroupe les ONG françaises partageant une éthique commune en matière de programmes de développement et d'actions d'urgence pour les populations vulnérables des pays du Sud. Elle s'est dotée d'une Charte intitulée « Une Ethique Partagée ». Sa vocation est double : (i) Représenter les ONG françaises en France, en Europe et à l'International ; (ii) Appuyer les actions des ONG françaises par son rôle d'information, de concertation et de formation.

L'évaluation de ce programme (en cours, par le GRET, en janvier 2003) met en avant la position de ces groupes locaux regroupant des représentants de plusieurs ASI :

Le nombre de campagnes pour lesquelles les militants locaux sont sollicités comme relais dépasse en général leurs capacités d'action : ils effectuent des choix prioritaires. (...) La diversité des thèmes permet de renouveler les discours et les contenus, de mettre en avant des entrées spécifiques à même de séduire davantage le public (...) Les difficultés proviennent plutôt des dates, certaines campagnes se succédant très rapidement dans le temps sans possibilité de souffler et de préparer correctement les animations.

Source : GRET, *Évaluation du programme Acteurs solidaires du CRID, jan. 2003.*

Effets possibles d'une diminution des structures cofinancées

Les réformes entreprises dans certains pays européens — notamment la Belgique et dans une moindre mesure l'Italie et l'Espagne — en vue de diminuer le nombre de structures ayant accès aux mécanismes de cofinancement en éducation au développement, ont donné des résultats contrastés.

Le cas de la Belgique est illustratif à cet effet : s'il est peut-être encore tôt pour évaluer les résultats de la réforme entamée en 1996 qui visait, selon le modèle dit « hollandais », à favoriser l'accès d'un nombre restreint d'ASI solides et professionnalisées à des taux de cofinancements privilégiés, force est de constater que nombre de ces regroupements n'ont pas toujours résisté à l'épreuve des faits et que certains ASI sont revenues présenter des programmes d'action pour leur propre compte.

La poursuite d'objectifs institutionnels liés à ces processus de regroupement ne va pas nécessairement de pair, du moins dans un premier temps, avec l'amélioration du travail de terrain. Par ailleurs, si la concentration du nombre d'opérateurs d'éducation au développement peut avoir comme effet une amélioration de la lisibilité dans les politiques publiques d'appui, elle peut aussi provoquer un rétrécissement de la base sociale de ces associations.

4.1.2 L'articulation entre actions d'éducation au développement et actualité politico-économique

Certaines campagnes ont utilisé l'actualité de l'agenda politico-économique national ou international pour renforcer la mobilisation des organisations membres et améliorer la lisibilité de leurs messages par le grand public. Les campagnes « Demain le monde... » s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle et visent à donner à ses publics une capacité de compréhension des enjeux des grands rendez-vous internationaux (la campagne sur l'« éducation pour tous » a sensibilisé l'opinion publique durant deux années à la place de l'éducation dans le monde et plus particulièrement au respect des engagements pris par les États à Jomtien en 1990, dans la perspective du sommet de Dakar en 2000 sur le même thème)⁵².

Les thèmes des campagnes ne sont alors plus seulement définis par les spécialisations sectorielles ou géographiques des associations, mais par les échéances qui rythment la vie des chefs d'État et de gouvernements (sommets de Dakar, de Johannesburg,...).

52. Si les ASI ont une capacité très réduite, voire nulle, d'imposer leur propre agenda, leur capacité à attirer ne fut-ce que partiellement l'attention de l'opinion publique internationale sur des objectifs de solidarité internationale à l'occasion des sommets mondiaux thématiques, est réelle (notamment à Rio de Janeiro, en 1992, lors du Sommet de la Terre, puis en 1999 lors des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle). Le Forum social mondial de Porto Alegre tient son origine dans la contestation du « monopole médiatique » dont bénéficiait la rencontre annuelle sur la marche de l'économie mondiale de Davos.

Au-delà du message, notre action vise à la formation d'une société civile « citoyenne et participative » ; c'est aussi l'objectif de Porto Alegre.

Cette évolution s'accompagne d'une montée en puissance de la notion d'interdépendance entre le Nord et le Sud dans les messages véhiculés par l'éducation au développement. Les populations du Sud sont reconnues en tant qu'acteurs de leur propre développement (programme « Acteurs solidaires » par exemple) et valorisées par leur capacité à enrichir la vision que le Nord porte sur le monde (programme d'Enda par exemple). Les notions de « mondialisation » et de « globalisation » s'inscrivent dans le prolongement du développement de l'internet et popularisent le concept de « village planétaire ».

Le nouveau cadre d'analyse et de positionnement que propose le CRID — autour de la mondialisation (ou plutôt *alter-mondialisation*) et de la citoyenneté mondiale ainsi que du lien entre la position de citoyen local et de citoyen du monde — se perçoit aisément dans les changements de vocabulaire.

Le terme *d'éducation au développement* est de plus en plus complété par celui *d'éducation à la citoyenneté internationale*, la notion de *solidarité Nord-Sud*, elle, complétée par celle de *solidarité de citoyens du monde*.

Source : GRET, *Évaluation du programme Acteurs solidaires du CRID*, jan. 2003.

Cette évolution s'accompagne également d'une prise de conscience parmi les associations de la nécessité d'intervenir non seulement sur les conséquences mais aussi sur les causes des maux qu'elles combattent (**dès les années 1980-1981, Frères des Hommes, Terre des Hommes et ce qui allait devenir Peuples solidaires ont lancé successivement les campagnes « Ici, mieux se nourrir, là-bas vaincre la faim » puis « Pour le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes », d'où est né « Afrique verte »**) : le lobbying politique d'Handicap International pour que soient proscrites les mines antipersonnel s'inscrit dans cette perspective (soigner les populations meurtries et lutter contre les causes du mal). La réussite de cette campagne et la reconnaissance internationale de cette association (Prix Nobel) servent à tout le secteur associatif français (mobilisation des bénévoles qui peuvent témoigner de résultats concrets de l'action militante en faveur de la solidarité internationale).

Alors que dans les années 1980 des actions cofinancées par le MAE, comme un « Monde à venir » sur l'aide alimentaire française, avaient ciblé directement le gouvernement français, les sujets abordés depuis 1994 sont plus liés à l'international. L'internationalisation des problématiques a pour conséquence le ciblage d'un ensemble de pouvoirs (et donc de ne plus cibler spécifiquement le gouvernement français). Le projecteur s'est en quelque sorte déplacé sur les questions mondiales.

4.1.3 La diversification des publics cibles

Au public scolaire et à leurs enseignants, cible « traditionnelle » des ASI dans les premières années des actions d'éducation au développement, se sont ajoutés au fil des années d'autres publics spécifiques : les étudiants (projets d'Étudiants et Développement), les bénévoles des associations elles-mêmes (campagnes « Demain le monde... »), les élus des collectivités territoriales (Max Havelaar, Artisans du Monde), les organisations professionnelles agricoles (Solagraal), les migrants (GRDR), les salariés et les comités d'entreprises (Atlas logistique et les congés solidaires), les journalistes (APS et les ateliers du buffle).

Il convient de noter que les journalistes figurent rarement, parmi les publics cibles des actions financées, au titre des publics cibles à privilégier dans la mesure où ils sont susceptibles de produire un « effet démultiplicateur » en relayant les messages des campagnes dans les médias (on aurait ainsi pu imaginer des campagnes de sensibilisation à la solidarité internationale à leur attention). Les journalistes sont en effet davantage considérés comme des « partenaires obligés » des actions de communication

qui visent le grand public : dans cette perspective, la qualité des relations interpersonnelles avec le porteur de message prend le pas sur les convictions personnelles qui pourraient animer les journalistes (à l'instar des relations qui régissent ces mêmes relations pour des produits du secteur privé).

Dans la logique d'action propre à l'éducation au développement, des « partenaires privilégiés » tels des journalistes, des professeurs et directeurs d'établissements d'enseignement constituent des publics cibles particuliers au sein de projets s'adressant à un public plus large. Pour s'adresser au jeune public des écoles, par exemple, il est impératif de travailler aussi avec les professeurs, de même que pour s'adresser au « grand public », il est nécessaire de s'adresser d'abord à des journalistes.

De la même manière, l'effet « réplique » recherché par l'éducation au développement transforme en partenaire d'une action future un public dans un premier temps considéré comme « cible ». Une association de jeunes mise en contact avec succès avec l'éducation au développement intègre ensuite les questions de solidarité internationale au sein de ses activités et devient ainsi elle-même opératrice d'éducation au développement.

4.1.4 Une plus grande diversité des thèmes abordés

Le large panorama thématique couvert par les cofinancements du ministère des Affaires étrangères témoigne bien de l'ouverture de l'éducation au développement sur de nouveaux thèmes : le développement durable, les droits de l'Homme, la sécurité alimentaire, le commerce international, le rôle des migrants en France...

Cette diversité trouve en partie son origine dans la création de collectifs qui permettent à des associations d'horizons divers de faire connaître leur projet associatif et de le faire porter par le collectif (lorsque celui-ci n'est pas « spécialisé » comme le CFSI par exemple qui entend dorénavant se focaliser sur le thème de l'alimentation). Elle trouve également son origine dans la confrontation permanente de l'éducation au développement avec l'actualité (prise en compte de thèmes porteurs).

Par ailleurs, le processus de recherche d'appuis et de partenariats en dehors du cercle restreint des opérateurs traditionnels d'éducation au développement, conduit les associations intervenant sur ce secteur à intégrer de nouveaux thèmes et de nouveaux angles d'approche des problèmes de solidarité internationale (par exemple le CRID et les organisations d'éducation populaire).

4.1.5 De nouvelles méthodes d'éducation au développement

L'éducation au développement est née de la nécessité ressentie par nombre d'acteurs de la coopération au développement et, en particulier, des ASI, de communiquer autrement avec leurs publics (bénévoles, sympathisants...).

Des transformations ont été opérées dans les méthodes d'approche des publics et dans les contenus. Ainsi a-t-on vu se développer, à côté des animations et sensibilisations traditionnelles, des activités dites de plaidoyer, qui mêlent recherche, éducation et mobilisation de l'opinion publique en vue d'influencer les décisions prises par les autorités politiques. La plupart des campagnes d'éducation au développement ces dernières années en France et plus généralement en Europe, comme celles de lutte contre les mines antipersonnel (Handicap International), de soutien du commerce équitable (Artisans du Monde), de dénonciation de l'exploitation des enfants au travail (Save the children, Terre des Hommes) ou en faveur de l'annulation de la dette du tiers monde (CCFD), intègrent cette dimension de plaidoyer ou lobbying parmi leurs activités.

Ces évolutions sont perceptibles dans les projets financés par le ministère des Affaires étrangères de 1994 à 2001 : aux méthodes « traditionnelles » que sont les interventions en milieu scolaire, les chan-

tiers de jeunes (microprojets réalisés à l'étranger), la conception de supports pédagogiques (stands lors de manifestations), se sont ajoutés de nouveaux modes de communication avec les publics :

- Campagnes de sensibilisation

Campagnes commerce équitable et consommation éthique :

- « Libère tes fringues ! » (1995).
- « Campagne cacao », « Mettez de l'éthique sur l'étiquette » (1996/97).
- « Made in dignity » (1997/98), « Jouez le jeu ! » (1998).
- « Label social », « Y'a comme un pépin ! » (1999).
- « Pour l'école, consommons éthique » (2000).
- « Exploiter n'est pas jouer » (2001).

- Mise en situation des publics (par exemple dans le cadre de l'exposition « Un voyage pas comme les autres » et de la campagne « Pour une terre sans mines » d'Handicap International) ;
- Participation de représentants du Sud aux projets

Cette innovation figurait parmi les constats de l'évaluation des projets d'Éducation au Développement cofinancés par l'Union européenne avec les ASI dans le milieu scolaire sur la période 1991-1994 : « les ONG prennent de plus en plus conscience de l'importance d'impliquer des personnes du Sud dans leurs projets ».

4.2 Pertinence

4.2.1 Pertinence au regard des objectifs généraux du ministère des Affaires étrangères

La pertinence des actions cofinancées peut être appréciée au regard de deux objectifs généraux : le rapprochement avec la société civile, d'une part, et le maintien ou le développement d'un intérêt de la population française en faveur de la solidarité internationale, d'autre part.

Rapprochement de la société civile

Le cofinancement de projets d'éducation au développement a permis une meilleure proximité entre les représentants de la MCNG chargés de l'éducation au développement et les responsables des associations de solidarité internationale chargés de la recherche de financements auprès des bailleurs de fonds.

Le cofinancement de projets d'EAD et cette proximité avec le monde associatif qui en est découlée n'a, semble-t-il, pas permis à d'autres services du ministère des Affaires étrangères de renforcer ses liens avec la société civile française œuvrant au Nord sur la thématique de la solidarité internationale⁵³ : les contacts restent encore à ce jour institutionnels au sein de la Commission Coopération Développement et du Haut Conseil pour la Coopération Internationale.

Cette situation trouve son origine dans la faible mobilisation du capital technique et relationnel du ministère par la MCNG, malgré ses efforts répétés pour sortir l'EAD de son « isolement institutionnel » : les Services de Coopération et d'Action Culturelle sont rarement mobilisés pour donner leur avis sur les projets soumis par les associations (**par exemple lorsqu'un pays est plus particu-**

53. Il convient toutefois de noter ici l'exception que présente le commerce équitable, auquel DCT/E a commencé à s'intéresser dès 2001.

lièrement concerné, par exemple pour le tourisme sexuel), les directions techniques considèrent que les projets sont souvent éloignés de leurs préoccupations, la communication institutionnelle du ministère n'intègre que faiblement ce champ d'intervention et les sollicitations de la direction de la MCNG auprès du Cabinet du Ministre pour que des orientations stratégiques soient formulées en matière d'éducation au développement restent sans réponse.

La qualité des contacts, et plus généralement l'intérêt que porte le ministère aux associations de solidarité internationale, reposent donc fortement sur la qualité du « portage » politique et technique de ce dossier par les responsables de la MCNG (auprès du Cabinet du Ministre et de la Direction Générale du ministère).

L'éducation au développement n'a pas donné lieu, sur la période de l'étude, à un débat collectif au sein du ministère sur les objectifs généraux et spécifiques à poursuivre. Cette absence de prise en compte politique et stratégique de l'éducation au développement par le ministère s'est d'ailleurs fait sentir au sein de la Commission Coopération Développement qui ne questionna que sporadiquement ce thème au cours des années 90⁵⁴.

Ce contexte explique la faible mobilisation par le ministère, sur la période de l'étude, des associations de solidarité internationale pour faire résonner — au sein du monde associatif et au-delà — des messages jugés essentiels par la puissance publique.

« Il apparaît que notre diplomatie n'a peut-être pas encore pris la juste mesure de l'influence des grandes ONG internationales. Celles-ci ont en effet su s'ériger en groupes de pression efficaces auprès du Congrès américain et elles pèsent de ce biais sur les grandes organisations multilatérales dont les ressources dépendent souvent pour une part importante des décisions du Trésor américain. Une institution comme la Banque Mondiale peut ainsi être conduite sous l'influence des ONG à fixer des conditions draconiennes à certains types de projets et à les rendre ainsi impossibles. Une doctrine d'action peut ainsi s'imposer à tous les bailleurs.

La capacité de réaction des États est compliquée par le caractère parfois imprévisible des thèmes ainsi mis en avant. Plutôt que de subir cet état de fait, les principaux bailleurs et la France en tout premier chef ont tout intérêt à défendre leurs positions auprès de grandes ONG afin d'infléchir leur action dans un sens plus conforme à leurs propres orientations, voire à les utiliser comme un formidable relais d'influence ».

Sénat (2001) : La réforme de la coopération à l'épreuve des faits : un premier bilan 1998-2001.

Pour reprendre la terminologie des orientations stratégiques récentes de la DGCID, l'intervention du ministère en faveur de l'éducation au développement au cours des années 1994-2001, a davantage répondu à l'objectif de solidarité qu'à l'objectif d'influence : il s'agit davantage d'une démarche de réponse aux sollicitations des associations (dynamique « du bas vers le haut ») plutôt qu'une démarche de mobilisation des associations afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs propres au ministère (dynamique du « haut vers le bas »).

Maintien ou développement d'un intérêt au sein de la population française en faveur de la Solidarité Internationale

Dans un récent ouvrage, Henri Mendras (sociologue et directeur de recherche au CNRS) dresse un tableau riche de l'évolution des mentalités dans la France de la fin du XX^e siècle⁵⁵.

54. Il existait, jusqu'en 1997, un groupe Education au développement au sein de la CCD, qui avait lancé, la même année, l'idée de mener une évaluation des actions : faute d'accord entre les membres du comité de pilotage de cette évaluation, le groupe a cessé de se réunir jusqu'en 2001, date à laquelle le MAE a demandé de nouveau sa mise en place.

55. Mendras H. (2001) : La France que je vois, Editions Autrement (coll. Frontière).

Dans son analyse, il met notamment en lumière :

- le progrès de l'individualisme, mais aussi du besoin des autres et de l'intensification des rapports sociaux ;
- l'éclatement des frontières géographiques et des cloisons sociales par des logiques des réseaux ;
- la perte de vitesse de la notion de pouvoir dans la hiérarchie sociale ;
- le glissement vers le haut de toute une hiérarchie des compétences et l'élévation du niveau culturel moyen qui donne à chacun une conscience de sa valeur sociale ;
- la place prépondérante de la négociation en lieu et place de l'obéissance : chaque acteur doit comprendre la position et des intérêts de l'autre ;
- la liberté reconnue à chaque individu de construire sa personnalité, son mode de vie : une liberté qui provoque une difficulté d'être soi qui conduit chacun à s'interroger sur le sens à donner à sa vie ;
- l'émergence d'une dynamique créative non plus parmi les seules élites sociales mais dans les groupes les plus dynamiques ;
- la dévalorisation des grandes institutions sociales et des grands conflits idéologiques : les conflits se font au nom de la réalité et moins au nom des idées.

Force est de constater que ces évolutions n'ont pas affecté de manière notable la sensibilité des français à l'égard de la solidarité internationale comme le montrent les résultats de l'exploitation des résultats du baromètre CCFD de la solidarité internationale des Français sur la décennie 1989-1999.

Ces résultats mettent en valeur :

- la relative stabilité des thématiques liées à la solidarité internationale dans les causes que les français souhaitent voir soutenues.

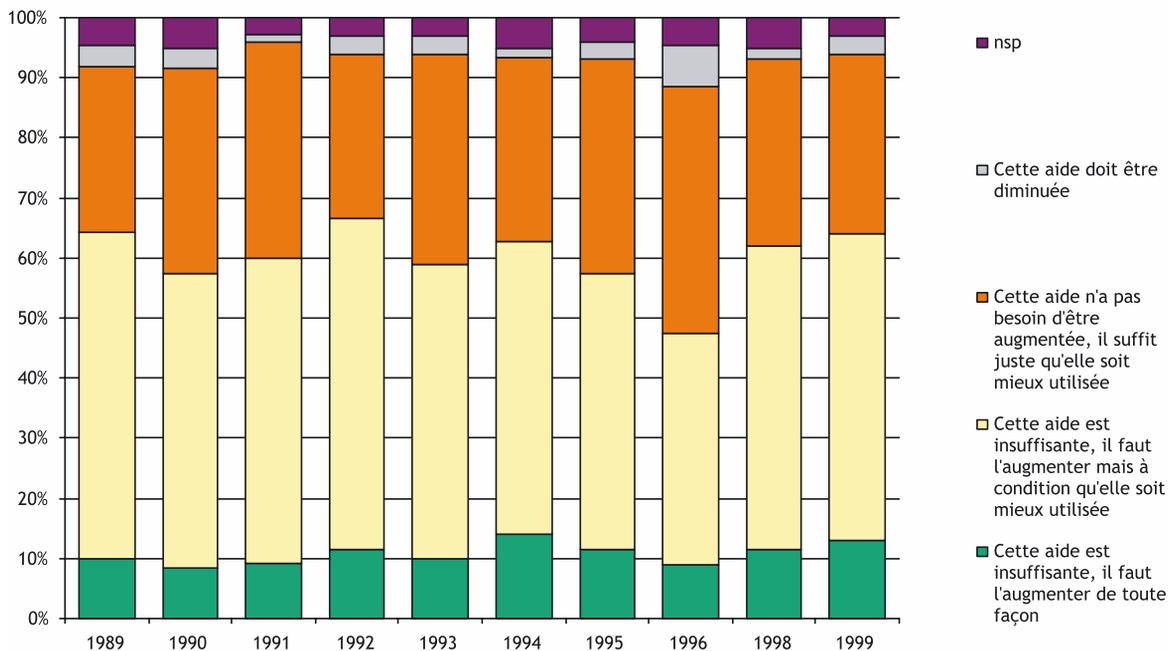
Question : « Parmi les causes suivantes, quelles sont les trois qui vous paraissent devoir être soutenues en priorité ? »

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
La recherche médicale (cancer, sida...)	70,5	71	74,5	74	72,5	70,5	69,5	61,5	71,5	70,5
Les enfants victimes dans le monde	53	58	59	52	60,5	53	53,5	55	67	60,5
La lutte contre la pauvreté en France	45	48	49,5	52,5	56	59	62	63	56,5	55,5
Les droits de l'Homme (prisonniers politiques, torture...)	27,5	29,5	27,5	32	30	32	29,5	33,5	31,5	28
La réinsertion des marginaux (délinquants, drogués,...)	12,5	13	12	11	11	13,5	14	15,5	17,4	26
Les handicapés	42,5	35,5	35,5	31	27,5	29,5	28,5	28,5	15,5	23,5
Le développement du Tiers-Monde (ou des pays pauvres)	20	17	20	25	17	16,5	16	16,5	15,5	16,5
Les secours d'urgence en cas de catastrophe	18	15	13	16,5	16,5	14,5	16,5	10,5	11	12,5
Les Églises des pays où la religion est opprimée	2	2,5	2,5	2	2,5	2,5	2	2,5	2	-
Aucune, nsp					0,3	1,5	0,5	1,5	2	1

Source : Baromètre de la solidarité internationale des Français – CCFD

- la position critique des français sur l'utilisation de l'aide

Question : « Concernant l'aide que les pays développés apportent au Tiers-Monde, parmi les opinions suivantes, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ? »



- La volonté des français d'être eux-mêmes des acteurs de la solidarité internationale

Question : « Que faites-vous ou seriez-vous disposé à faire concrètement pour le Tiers-Monde? (réponse classée au premier rang) »

	1992	1994	1996
Participer à des actions de solidarité organisées dans ma commune pour le Tiers-Monde (collecte d'argent, de médicaments, de vêtements, conférences ou expositions...)	23	20,5	25,5
Parrainer un enfant du Tiers-Monde, en versant de l'argent pour son éducation ou sa santé	15,5	16	14,5
Donner de l'argent à une organisation privée d'aide au développement du Tiers-Monde	13,5	1	12
Signer une pétition pour faire pression sur les décisions politiques en matière d'aide au développement		11,5	11,5
Donner personnellement de mon temps pour aide une association d'aide au Tiers-Monde	12	10,5	10,5
M'informer davantage de la situation des pays du Tiers-Monde, en lisant les journaux, en regardant les émissions de télévision consacrées à ces pays	13,5	12,5	9,5
Nsp, rien de tout cela		18	16,5

Source : Baromètre de la solidarité internationale des Français – CCFD

Ce besoin d'action a été exprimé à de nombreuses reprises par des personnes assistant aux manifestations de la Semaine de la solidarité internationale :

« Si on ne bouge pas nous-mêmes, ce n'est pas les autres qui vont le faire pour nous. Il y a des choses qui ne tournent vraiment pas rond dans le monde et qu'il faut changer ».

« C'est le principe de la goutte d'eau qui petit à petit peut faire bouger les choses. A partir de ce qui se fait localement, on peut aider à mettre en route des mouvements plus généraux ».

« Le tour du monde que j'ai effectué pendant deux ans m'a sans doute influencé : j'ai vu des gens dans des situations difficiles qui ne se plaignent pas, alors qu'ici il y a beaucoup de plaintes par rapport à des situations faciles ».

« J'ai envie de m'impliquer personnellement. Ça me touche parce que je fais partie du monde, donc j'ai un rôle à jouer. Je suis convaincu qu'il est important d'agir si je veux que mes voisins du Venezuela ou d'Afrique ne soient plus torturés. Le point de vue d'agir par l'économique m'intéresse ».

« Je cherche aussi à m'investir personnellement et je réfléchis pour trouver où et comment ».

« [La manifestation] m'a surtout ouvert des pistes supplémentaires d'action. Il est important de ne pas tout réinventer tout seul, mais il faut discuter avec les autres, voir ce qui existe et là où il manque des bras. Cela m'a aidé à trouver des gens intéressés par les mêmes sujets ».

Participants à la Semaine de la solidarité internationale, novembre 2002.

4.2.2 Pertinence des actions financées au regard des objectifs spécifiques de chaque action

Les actions cofinancées par le ministère des Affaires étrangères s'inscrivent en cohérence avec une ou plusieurs des attentes des Français répertoriées dans le tableau précédent :

- Certaines mettent en évidence la capacité d'intervention individuelle en faveur de la solidarité internationale, par exemple à travers l'acte d'achat : campagne « De l'éthique sur l'étiquette » (Artisans du Monde), promotion du commerce équitable (Max Havelaar France), etc.

La démarche de « De l'éthique sur l'étiquette » se situe clairement dans une approche politique des enjeux du développement. Certaines OSI qui mènent des campagnes d'éducation au développement ont opté pour une solidarité généreuse qui met à l'écart l'analyse et l'action sur les rapports de force sociaux, les stratégies de lutte contre les inégalités, l'accès de tous aux droits sociaux, les interdépendances, etc.

À l'inverse, ces entrées sont systématiquement inscrites dans l'angle d'attaque privilégié par le commerce éthique. Cette vision politique, qui permet de donner davantage de sens à la mobilisation et à l'action par le simple soutien à la microaction locale, constitue l'un des atouts et points forts du collectif.

Source : Europact, Évaluation du collectif « De l'éthique sur l'étiquette », jan. 2003.

- D'autres, par le témoignage d'engagements individuels, entendent mobiliser des bonnes volontés pour étoffer les équipes de sympathisants et de militants, par exemple la Semaine de la solidarité internationale.
- D'autres entendent informer le public des enjeux de société internationaux : campagnes « Demain le monde... » (CFSI puis LFEFP), « Comprendre les enjeux de l'OMC 2000 » (Rongead), « Société civile et négociations de l'OMC » (Solagral), « Lutte contre le tourisme sexuel » (Groupe Développement), « Pour une terre sans mines » (Handicap International), « Sécurité alimentaire pour tous » (CFSI), centres de documentation du réseau **RITIMO**.
- D'autres encore ambitionnent de sensibiliser le public aux enjeux de société dans notre quotidien : exposition « Un voyage pas comme les autres » (CCFD), promotion en France du tourisme durable (Groupe Développement), programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud (GRDR).
- D'autres enfin offrent l'opportunité d'aller découvrir sur le terrain la réalité des pays du Sud : programmes JSI et VVV/SI (MAE via FONJEP), et congé solidaire (Atlas Logistique).

Ce constat apparaît logique dans la mesure où les projets et les campagnes émanent et sont portés par le monde associatif qui constitue, d'une certaine manière, un panel représentatif de la population française (ce constat ne serait peut-être pas le même si les thématiques émanaient du ministère).

Représentants de la société française, les groupes locaux des associations sont également les premiers bénéficiaires des projets cofinancés par le ministère : ces projets contribuent donc à la dynamisation permanente du vivier de bénévoles des associations de solidarité internationale (en termes de valorisations personnelle et collective et de « formation continue »), au renouvellement de « l'enthousiasme militant ».

La forte participation des bénévoles aux manifestations de la Semaine de la solidarité internationale — leur nombre dépassait parfois celui des autres publics — illustre bien ce constat : les bénévoles sont désireux de mettre en questionnement leurs connaissances et leur compréhension de la complexité des sujets de société. Cette forte mobilisation manifeste également un sentiment d'appartenance à un groupe constitué par des personnes engagées (l'association) et de renouvellement du « pacte » signé avec les autres bénévoles⁵⁶.

« Cela m'a apporté une motivation supplémentaire pour faire quelque chose au niveau professionnel et aussi personnellement ».

« Cela me conforte dans mon engagement avec des communautés de Centrafrique et du Pérou ».
Propos de bénévoles, Semaine de la solidarité internationale, novembre 2002.

4.3 Cohérence

4.3.1 Cohérence avec les autres interventions du MAE

La cohérence des cofinancements de la MCNG avec les autres interventions du MAE peut être appréciée selon plusieurs angles d'analyse :

- L'articulation entre les projets financés par la MCNG et la stratégie du MAE

Plusieurs projets financés témoignent d'une interaction avec la stratégie du MAE, soit parce qu'ils sont mobilisés à un moment donné pour étayer l'argumentation du ministère (soutien en faveur du commerce équitable par exemple), soit parce qu'ils sont choisis pour confirmer les choix politiques du ministère (lutte contre le tourisme sexuel par exemple).

Il est intéressant de constater que certains projets, pris isolément, nourrissent essentiellement la communication externe du ministère (sans qu'il soit fait d'ailleurs mention au concept d'éducation au développement) et non la formulation des stratégies sectorielles du ministère.

56. Il reste à connaître la composition sociologique de ce réseau de bénévoles.

Une étude menée en Belgique francophone parmi les bénévoles d'une association de promotion du commerce équitable montre que le bénévole moyen est une femme âgée de 58 ans ayant accompli des études supérieures, retraitée ou au foyer, et qui mène des activités bénévoles dans plusieurs associations depuis plus de six ans.

En Espagne, la composition sociologique du volontariat est différente. Une étude récente de Miguel Angel Velasco (*Solidaridad, una revolución imparable*) évalue à sept millions le nombre d'espagnols qui participent occasionnellement à des activités bénévoles dans le domaine de la solidarité et à un demi-million ceux qui le font de manière permanente. Parmi ceux-ci, les jeunes d'entre 20 et 30 seraient majoritaires.

Même si les non-actifs — qu'ils soient jeunes (l'arrivée sur le marché du travail intervient de plus en plus tard) ou retraités (la sortie du marché du travail intervient de plus en plus tôt) — constituent la catégorie sociale la plus encline à mener des activités bénévoles, l'extension du bénévolat est probablement une condition du maintien et de la diversification des activités de l'éducation au développement.

- Les financements en faveur de l'éducation au développement qui seraient attribués par d'autres guichets.

La centralisation des financements à destination des associations de solidarité internationale au titre de l'éducation au développement auprès de la MCNG a limité, à ce jour, les risques de manque de cohérence. L'attribution des financements à l'issue d'un comité de pilotage rassemblant les différentes personnes en charge des dossiers « associations » et « collectivités territoriales » au sein de la MCNG garantit la cohérence des dotations financières à ces deux types de bénéficiaires.

Il n'en sera peut-être plus de même lorsque le FSP « Commerce équitable » aura été attribué (dans la mesure où ce programme, en cours d'instruction, prévoit de mener des actions d'éducation au développement en France). En effet, la gestion de ce programme ne sera alors plus de la compétence de la MCNG, mais celle d'une direction technique⁵⁷.

- Les financements en faveur d'associations de solidarité internationale qui seraient attribués par d'autres guichets

Les associations de solidarité internationale bénéficient de nombreux soutiens financiers qui dépassent le simple cadre des cofinancements pour des projets d'éducation au développement. Cependant, ces contributions financières viennent appuyer des projets de développement que ces associations mènent à l'étranger. L'appui aux projets visant le public français est bien la responsabilité principale de la MCNG.

4.3.2 Cohérence avec les actions soutenues par d'autres bailleurs de fonds.

Parmi les autres bailleurs de fonds, l'Union européenne représente un enjeu de cohérence tout particulier, les associations de solidarité internationale recherchant également des financements auprès de cette institution⁵⁸.

La cohérence entre les deux institutions est forte sur les thèmes suivants :

- Le soutien du thème de l'éducation au développement : l'Union européenne dispose d'une ligne spécifique de soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation de l'opinion publique européenne sur les questions de développement. L'ampleur des volumes financiers mobilisés est cependant différente :
 - 10 % des cofinancements des actions diverses entreprises par des ONG et leurs partenaires dans les pays en développement pour l'Union européenne, contre 2 % pour le ministère des Affaires étrangères⁵⁹.

Une étude comparative de l'effort public en faveur de l'éducation au développement dans huit pays de l'Union européenne, conduite sous la Présidence belge du Conseil européen à l'intention du Groupe Coopération au développement, met en évidence des situations très contrastées entre les pays⁶⁰ :

57. Ce passage de relais de la MCNG à DCT/E sur le commerce équitable est perçu comme une réussite par la MCNG, notamment du fait d'avoir incité un service technique à s'intéresser à l'EAD.

58. Notre analyse porte sur le cadre réglementaire le plus récent de la ligne B7-6000 de l'Union européenne (cf. annexe 4).

59. Le Sénat a évalué, pour l'année 2000, le soutien du ministère des Affaires étrangères aux associations de solidarité internationale à hauteur d'environ 740 MFF (400 MFF de subventions et rémunération de prestations de service, 270 MFF de subventions du Fonds de Solidarité Prioritaire à des associations françaises et étrangères, 20 MFF pour des ONG humanitaires et 50 MFF de subventions à discrétion des ministres). La même année, l'appui financier aux projets d'éducation au développement s'élevait à 16,7 MFF. Source : Sénat (2001) : La réforme de la coopération à l'épreuve des faits : un premier bilan 1998-2001.

60. Le « pourcentage des dépenses en éducation au développement par rapport à l'Aide Publique au Développement » français, est sensiblement supérieur à notre évaluation (cf. 3.3.1) dans la mesure où il intègre l'effort de l'État en faveur de l'EAD (et non celui du seul ministère des affaires étrangères).

Pays	M€	Aide Publique au Développement (APD)	Dépenses en faveur de l'Éducation au Développement (EAD)	% EAD/APD
Belgique		881	9,5	1
Suède		1224	14,3	0,7
Autriche		564	3,6	0,6
Irlande		282	1,4	0,4
Royaume-Uni		3840	5,7	0,1
Allemagne		6416	3	0,04
France		6434	2,3	0,03

- Le renforcement des synergies entre associations de solidarité internationale : l'Union européenne comme le ministère font figurer la collaboration entre associations parmi les conditions d'octroi des financements.
- Le montant des crédits disponibles : le montant moyen des financements accordés par l'Union européenne est beaucoup plus important que celui accordé par le ministère. Cette situation est facteur de cohérence, le ministère finançant essentiellement des projets nationaux portés par des associations isolées ou rassemblées dans un collectif, alors que l'Union européenne se positionne sur des financements de plus grande ampleur à l'échelon européen.
- Le renforcement des capacités : l'Union européenne comme le ministère font de la capitalisation un axe fort de leur appui financier. En ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs du Sud, celui-ci constitue une des quatre priorités explicites de la Commission européenne en matière d'éducation au développement.

La cohérence est par contre plus faible lorsque l'on prend en compte les aspects suivants :

- L'engagement financier :
 - alors que l'intervention du ministère doit impérativement s'inscrire dans l'année budgétaire (sauf certaines exceptions que représentent les projets d'EAD financées sur FSP : le financement est alors attribué pour une durée de deux ou trois ans),
 - les financements octroyés par l'Union européenne sont pluriannuels (« à l'exception de la conception, la durée d'une action ne peut pas excéder 36 mois »).
- Les modalités de choix des projets : l'absence de concertation entre l'équipe gestionnaire de la ligne B7-6000 à Bruxelles et son homologue à la MCNG ne garantit pas une cohérence dans les financements accordés⁶¹. Il n'est donc pas surprenant de constater que les associations portent des projets similaires auprès des deux bailleurs de fonds afin d'optimiser leur démarche de collecte de financements (cette démarche est permise et clairement codifiée par les deux bailleurs de fonds). Cette situation est d'autant plus regrettable que la cohérence des projets déposés par les associations sur une même thématique n'est pas toujours assurée (par exemple par les associations françaises œuvrant en faveur du commerce équitable dans leur demande de financement auprès de l'Union Européenne).

61. Particulièrement depuis la réforme des services de la Commission européenne.

Bien que bénéficiant de financements européens, la dimension européenne du programme semble encore faiblement intégrée ou du moins peu visible en dehors des échanges développés avec les partenaires belges et espagnols notamment dans le cadre, en particulier, de leur participation aux formations méthodologiques et à la rencontre Nord/Sud, de l'intégration de certaines expériences européennes dans le base de données ou de la valorisation de certains outils et de la présentation du programme dans le cadre du réseau RED, ou encore de la participation du programme au groupe de travail « éducation au développement » dans le cadre de la plate-forme française des ONG auprès de l'Union européenne. Une participation du programme aux travaux de l'EAD engagés au niveau européen qui semble toutefois rester encore trop ponctuelle, insuffisamment développée et formalisée pour donner au PTA une dimension que l'on puisse qualifier d'européenne.

Évaluation du Programme Terre d'Avenir, FORS, décembre 2001 (p. 14).

- Le mode de fonctionnement du dispositif : la décision récente de l'Union européenne de mettre fin au système de « guichet ouvert » et d'opter pour l'appel à projets marque un point de divergence fort (recherche de cohérence entre les projets financés). L'Union européenne se trouve désormais en position de définir les thématiques/méthodes/publics qu'elle entend privilégier alors que le ministère reste en situation de recevoir, tout au long de l'année, des projets divers. L'analyse de la pertinence des projets n'en sera que renforcée.

4.3.3 Cohérence des actions d'EAD non cofinancées par le MAE, notamment celles soutenues par d'autres ministères français

La cohérence entre les interventions du ministère des Affaires étrangères et celles du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture n'apparaît pas assurée au niveau central (faute d'une réelle volonté de chacune des parties et trouver des « terrains d'entente » avec les autres, et faute d'une réelle volonté de favoriser la dynamique interministérielle au sein de l'administration centrale).

Au-delà du programme « Partenariat Éducatif Nord-Sud », à l'arrêt à ce jour depuis son évaluation en 2001, qui concerne une modalité particulière de mobilisation du public scolaire sur les questions de solidarité internationale, le ministère des Affaires étrangères ne s'est pas donné les moyens d'interroger la cohérence des actions qui lui sont présentées par les associations et qui visent des publics scolaires et universitaires.

« Les pouvoirs publics (MEN, MAE, CL...) (...) sont-ils prêts à coordonner leurs moyens financiers et à définir à chacun des opérateurs retenus un domaine de compétence (pour éviter les chevauchements actuels entre Animafac, Étudiants et Développement, Solidarités Étudiantes par exemple) ? Certes Animafac est une structure généraliste, Étudiants et Développement devait se consacrer à la formation, et Solidarités étudiantes avait pour objectif premier d'apporter des réponses concrètes aux désirs d'engagement des étudiants. Dans leur évolution, on voit apparaître une partie d'actions similaires ».

Évaluation Solidarités Étudiantes, p. 53].

Pour autant, les actions peuvent être cohérentes au plus près du terrain, les associations devant impérativement obtenir l'accord des principaux et proviseurs pour intervenir dans l'enceinte des établissements scolaires.

Le partenariat sur la campagne « Demain le monde... » n'a pas tenu toutes ses promesses : cette campagne se présentait en effet à l'origine comme un « temps fort institutionnel proposé conjointement par l'Éducation nationale et par le ministère de la Coopération », et visait notamment à structurer la société civile (« organiser la participation du tissu associatif à l'animation de ce temps fort »).

Toutefois, force est de constater que le ministère de l'Éducation nationale ne s'est plus impliqué à partir de la troisième campagne (Demain le Monde... l'éducation pour tous, en 98-00) contrairement aux précédentes campagnes (DLM... l'eau en 94-96 et DLM... le défi alimentaire en 96-98).

4.3.4 Cohérence des actions les unes par rapport aux autres

La multiplicité et la diversité des associations intervenant en éducation au développement constituent, a priori, un frein important à la cohérence des messages véhiculés par les campagnes.

Le fonctionnement du dispositif par « guichet ouvert » réduit considérablement cette recherche de cohérence dans la mesure où les projets sont déposés tout au long de l'année, même si cela permet par ailleurs d'accompagner des démarches innovantes ou sur des sujets nouveaux, d'« être à l'affût »...

On peut ainsi s'interroger sur la synergie et la complémentarité des actions financées sur le thème du commerce équitable : appui à la plateforme du commerce équitable (Aspal), formation au commerce équitable (Artisans du Monde), campagne « De l'éthique sur l'étiquette » (Artisans du Monde) et promotion du commerce équitable (Max Havelaar). Quelle cohérence des messages ? Quelle complémentarité entre une association commercialisant à la fois un label associé à son nom et des produits associés au label (valorisation mais simplification du concept du commerce équitable) et d'autres associations informant le public sur la diversité des formes de commerce équitable et disposées à accueillir, voire à lancer, de nouveaux labels (sensibilisation du public à la complexité du commerce équitable) ?

On peut également s'interroger sur la cohérence des stratégies de mobilisation des volontaires de retour de mission par les associations et programmes de volontariat.

Le rapprochement des associations dans le cadre des campagnes constitue a priori un facteur de réduction du risque de dispersion des messages dans la mesure où les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre (communication notamment) et le dispositif partenarial sont connus et acceptés par les différents intervenants (d'autant plus si chaque association présente une compétence forte sur des cibles différentes, assurant ainsi une bonne complémentarité avec les autres).

L'évaluation en cours du Programme Acteurs solidaires du CRID souligne « la difficulté à relier les différents thèmes dans un ensemble cohérent qui fasse sens, au delà de la volonté généreuse de témoigner sa solidarité » que rencontrent les groupes locaux, sollicités pour les nombreuses campagnes.

Si les dispositifs thématiques répondent à ce cahier des charges (campagne « De l'éthique sur l'étiquette »), il n'en est pas de même lorsque les campagnes portées par les collectifs servent de « mise en scène » à des manifestations isolées d'associations : ainsi, dans le cas de la Semaine de la solidarité internationale, si la multiplicité des actions témoigne d'une dynamique associative en faveur du développement des pays du Sud, leur hétérogénéité nuit à la compréhension des messages.

Enfin, le financement d'associations isolées, trop petites pour constituer elles-mêmes un réseau, et non encore insérées dans un collectif, ne permet pas d'assurer la cohérence des actions financées : il en est ainsi du projet du « Mois sur la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie ».

4.4 Efficacité

4.4.1 Comment mesurer l'atteinte des objectifs ?

Les rapports d'activités des projets financés rendent généralement compte de l'efficacité des actions menées sous l'angle des réalisations :

- Max Havelaar effectue un suivi du nombre de points de vente qui proposent ses produits, du volume de ses ventes de café et de thé,...

- La Semaine de la solidarité internationale valorise le nombre de participants aux différentes manifestations, l'évolution du nombre de manifestations, le ratio de participants par personne organisatrice,...
- La campagne « Demain le monde... » constate une « augmentation du nombre d'associations » qui « touchent de plus en plus de personnes » et « commence à sonner dans la tête des gens » comme une « référence en France de par son fonctionnement et ses thématiques ».

Le ministère des Affaires étrangères mesure également l'efficacité des actions à l'aune du public touché par les manifestations, en opérant une distinction entre « public direct » et « public indirect »⁶² :

Indicateurs d'impact des projets d'éducation au développement cofinancés en 1999

Association	Titre du projet	Nombre de bénéficiaires directs	Nombre de bénéficiaires indirects	Types de public
ADNSEA	L'éducation au développement en réseau en région Nord-Pas-de-Calais	350	50	travailleurs sociaux, jeunes en difficulté
APS	Les ateliers du Buffle : réalisation de vidéo	5 000	10 000	milieu associatif des migrants en France
CCFD	Programme Terre d'Avenir : réseau de capitalisation des initiatives d'éducation au développement	idem RITIMO		milieu associatif dans son ensemble
CNSL	Université d'été européenne sur l'éducation au développement	110		Représentants des plates formes européennes auprès de l'Union Européenne
CRID	Programme Acteurs Solidaires	220 000		Milieu associatif et grand public
CRID	Semaine de la Solidarité Internationale	15 000	Beaucoup plus à travers la presse, la radio	Milieu associatif et grand public
Étudiants et Développement	Programme Etudiants et Développement	10 000		Etudiants
Artisans du Monde	Programme de formation au commerce équitable	500		Enseignants, scolaires, membres associatifs
FONJEP	Postes d'animateurs d'éducation au développement	23	Estimation soit plusieurs milliers (publics touchés par les 18 ONG bénéficiaires)	Milieu associatif, adhérents, sympathisant
Guilde du Raid	Programme Solidarités Etudiantes	8 000		Etudiants et associations étudiantes
Guilde du Raid	Programme Impact : bourses des solidarités nord-sud	100	1 000	Petites associations de solidarité et leurs membres
Maison des citoyens du Monde (région nantaise)	Campagne "Quelle paix pour le nouveau siècle ?"	9 000		Grand public
Max Havelaar France	Campagne de promotion du commerce équitable	35 000	Plusieurs millions à travers la couverture presse	Grand public
Orcades	Produits agricoles du sud : exemple du riz	12 000		Scolaires et enseignants
Ritimo	Réseau d'information Tiers-Monde (42 centres de documentation à travers la France)	120 000		Grand public
Total		435 083	Plusieurs millions	

62. Commentaires de la MCNG sur ce tableau : « Attention : ce chiffre est très en deçà de la réalité, en effet les associations parviennent généralement à comptabiliser le nombre de personnes touchées directement par leurs actions (nombre de personnes ayant participé à leurs stages, réunions, colloques, animations diverses, sollicitations par téléphone, courrier...). Elles peuvent difficilement estimer le nombre de personnes touchées par leurs publications, supports vidéo ; et couverture presse dont elles bénéficient ».

Par ailleurs, ces chiffres ont été estimés et transmis par les ASI à la MCNG, comme suite à une demande urgente du ministère avec seulement 48 h de délais.

L'efficacité est également appréhendée sous l'angle de la mise en œuvre des actions : un partenariat réussi entre associations, une entente sur les outils de communication, sur les messages à véhiculer, figurent au titre des réalisations des actions.

La mesure de l'efficacité prend plus rarement en compte les destinataires des messages, au-delà du réseau des bénévoles : comment les gens ont-ils été informés de la manifestation ? comment ont-ils pris part à la manifestation ? qu'est-ce que les gens ont effectivement retenu parmi les informations qui leur ont été transmises (mémorisation) ? ont-ils désormais une meilleure connaissance du problème sur lequel ils ont été sensibilisés (connaissance) ? sont-ils par la suite intervenus d'une manière ou d'une autre pour agir sur ce problème (comportement) ?

Cette absence de mesure ne signifie pas que les associations se désintéressent du public qui participe aux manifestations, au contraire. Dans le cas des actions de la Semaine de la solidarité internationale, plusieurs responsables associatifs insistent sur l'importance de « parler et convaincre » afin de « faire progresser les idées ». Le public est « le maillon indispensable » d'actions menées.

Chaque association développe, bien entendu, ses propres stratégies de communication. L'animatrice d'Artisans du Monde explique : « On avait constaté que pour augmenter notre CA, il fallait sortir du magasin, par des ventes extérieures et/ou par un marché de Noël dans une salle ad hoc. On organise cette année pour la première fois un marché de Noël solidaire les 6 et 7 décembre, ces manifestations (Semaine de la solidarité) sont comme une avant-première du marché, pour drainer du public. L'objectif est de montrer au public qu'il a un pouvoir en tant que consommateur et de sensibiliser les gens pour qu'ils passent à l'acte d'achat pour Noël ».

La Semaine de la solidarité internationale est perçue comme une occasion à ne pas manquer pour rencontrer le public. Dans la plupart de cas, il s'agit d'une participation régulière des associations. Il arrive aussi que l'animation prévue dans le cadre de la Semaine s'inscrit dans un projet plus large et inscrit dans la durée. A Niort, par exemple, l'exposition organisée par l'association ANJCA (Association Niortaise pour le Jumelage et la Coopération avec Atakpamé) est ainsi venue couronner un projet né il y a deux ans lors de discussion avec les responsables des bibliothèques d'Atakpamé.

En revanche, la nouvelle équipe de Max Havelaar dans la région parisienne, reconnaît ne pas avoir l'habitude de ce type d'événement. « Notre action se situe davantage du côté des supermarchés », explique un jeune bénévole « nous ne sommes pas forcément bien équipés pour proposer une animation de ce type sur un marché ».

Les objectifs poursuivis par les associations sont très variés et peuvent aller d'une mobilisation ponctuelle (exemple, la pétition contre le barrage en Turquie) à une démarche de communication plus générale (connaître le commerce équitable). Toutefois, au-delà des objectifs spécifiques c'est la présence, la visibilité aux yeux du public, qui sont recherchées par les associations. Se faire connaître apparaît comme un enjeu essentiel de la stratégie et de la communication à l'intention du public.

4.4.2 Les facteurs favorables à l'efficacité des actions (illustration par la Semaine de la solidarité internationale et d'autres actions)

L'analyse d'un échantillon de manifestations organisées dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale révèle certains aspects favorisant l'efficacité des actions d'éducation au développement.

Une information ciblée et dynamique

Parmi les personnes interrogées, plusieurs ont constaté un déficit d'information sur le contenu et les modalités des animations organisées pendant la Semaine. Plusieurs personnes ont constaté que les

manifestations avaient été annulées à la dernière minute ou que les programmes avaient donné lieu à des changements inopinés.

« Mon attention s'est d'abord portée sur une exposition consacrée aux peuples de la forêt amazonienne qui devait se dérouler au musée botanique. J'ai donc contacté l'association organisatrice dont les coordonnées figuraient dans le programme. A ma grande surprise, on m'a appris que cette exposition était annulée pour « problèmes de logistique », tout en m'assurant qu'elle serait programmée un peu plus tard... J'ai ensuite décidé de me rendre durant le week-end à une journée consacrée aux rapports Nord/Sud, dans la salle de spectacle de la mairie de La Verrière dans les Yvelines. Au programme: débats, concert de percussions africaines, rédaction d'une charte, le tout devant se conclure sur un officiel « pot de l'amitié ». Afin d'obtenir des renseignements plus détaillés, j'ai cherché à joindre les organisateurs à plusieurs reprises... jamais personne ne m'a répondu, pas même en appelant directement la salle le jour de la manifestation...

Ma dernière chance de participer à la semaine de la solidarité était donc de me rendre à l'exposition organisée par l'Unesco dans le 13^{ème} arrondissement. Cette fois, une charmante personne prit la peine de répondre au téléphone pour m'indiquer que le lieu était ouvert au public jusqu'à deux heures du matin. Elle ne cacha pas non plus sa surprise quant à mon intérêt pour « l'événement » dont le qualificatif d'exposition était à son goût un peu fort. Ceci ne m'arrêta pas, j'étais fermement décidée à participer à la fameuse Semaine de la solidarité. Sur place, la personne qui m'accueillit ne connaissait ni l'existence de l'exposition, ni le rôle de l'Unesco dans cet événement ».

Une autre étudiante interrogée n'a pas pu s'empêcher d'ironiser sur le désordre ambiant qu'elle a rencontré en essayant de participer à plusieurs événements: « c'est clair que ce n'est pas la semaine de la pub ».

Participant à la Semaine de la solidarité internationale, novembre 2002.

Un souci de « mise en scène » de l'événement

Le choix de locaux, du lieu, s'avère un élément essentiel d'attractivité et d'attraction du public. La visibilité et l'accessibilité au public de passage fait parfois défaut. Un des organisateurs constate par exemple avec regret que « les salons de l'Hôtel de ville (de Paris) ne sont pas un lieu de passage, les gens doivent faire l'effort de venir ».

Nous avons pu observer, par exemple, des passants, qui réagissaient positivement sur la présence d'un stand Max Havelaar sur la place de l'Hôtel de Ville. Érigé au milieu des autres stands commerçants habituels, mais facilement perceptible en raison de sa position centrale, il créait une curiosité, attirait l'œil et invitait les passants à s'arrêter un instant pour jeter un coup d'œil sur les tables couvertes des brochures et des produits. Le même stand (observé un autre jour sur un autre marché), mis en bout de l'allée et serré entre deux autres créait une surprise, générant de la méfiance chez les passants qui se voyaient surpris soudainement à l'entrée du marché. L'effet méfiance, dans certains cas rejet, étant renforcé par l'interpellation (sympathique par ailleurs) des bénévoles.

A l'inverse, l'exposition *Aqua-tu-penses* qui s'est tenue au Parc de la Villette n'a pas réussi à séduire les visiteurs avec ses bâches plastiques posées sur des panneaux pour les protéger contre la pluie. Au-delà de l'effet esthétique peu entraînant, cet aménagement a tout simplement, rendu difficile l'entrée dans le sujet pour le public de passage. Par contre, le public a été frappé par la sculpture qui cherchait à créer un effet visuel pour faire ressentir aux passants la problématique du barrage en Turquie (projet contesté par l'association) : « c'était bizarre, on voyait les jambes, des pieds sortir de la terre, de loin, on avait l'impression que ce sont les gens enterrés ou noyés, tête en bas. Ce jour-là, il y a eu du vent. Certaines jambes bougeaient, c'était réellement bizarre, même sordide. Ce n'était pas très esthétique à vrai dire, mais symboliquement, oui, c'était fort ».

Au Salon de l'Éducation, le stand Solidarité Laïque offrait aux visiteurs l'opportunité de revêtir la burka des femmes afghanes et donc de voir le monde d'une manière très différente. En tant qu'élément du décor, cette façon originale de parler de l'enfermement de la femme, jouant sur l'identification du spectateur avec le regard filtré par le voile, a fortement interpellé les passants. Elle constituait, en quelque sorte, un produit d'appel, attirant l'attention du public qui passait, pour ensuite inciter les visiteurs à découvrir le stand de l'association.

L'exposition « Un voyage pas comme les autres », coordonnée par le CCFD, constitue un exemple intéressant de mise en scène réussie. L'évaluation met en évidence l'utilisation de l'interactivité dans cette action de sensibilisation à la solidarité internationale et les résultats sur les différents publics qui ont visité l'exposition.

Relation interactivité/impact : L'exemple de l'exposition « Un voyage pas comme les autres ».

Avantages de l'interactivité : attirer un public élargi, réaliser une grande cohérence entre le fond et la forme, constituer une expérience sensible nouvelle y compris pour le public déjà sensibilisé, toucher profondément les visiteurs... (p. 27).

Il ressort des observations trois grands types de situation, qui correspondent à trois niveaux croissants d'atteinte des objectifs (p. 35) :

- Dans la première, qui est le plus souvent celle des groupes des structures socioculturelles, la visite n'a pas d'impact en référence aux objectifs de l'exposition et les réactions qu'elle suscite sont de l'ordre de l'excitation, liée au jeu, plutôt que de l'émotion ;
- Dans la deuxième situation, les participants ont vécu un choc émotionnel, une déstabilisation psychologique, mais qui ne débouche pas, en tout cas dans l'immédiat, sur des prolongements d'une autre nature ;
- Dans la troisième situation, dont on peut dire qu'elle correspond à une majorité du public adulte, l'expérience émotionnelle entraîne, par le biais d'une rationalisation, un changement de posture qui peut se produire dans différentes dimensions : modification des attitudes, prise de conscience de type politique, désir d'engagement militant...

L'interactivité pose une question de fond : celle d'une dérive facile selon laquelle la participation du visiteur se cantonne au jeu de rôle, autrement dit d'une situation où le jeu prend le pas sur le contenu, où le moyen se substitue à la fin (« participation limitée au jeu de rôle », qui se caractérise par exemple par l'indifférence des visiteurs face à l'issue du parcours de leur personnage) (p. 27).

Possibilité d'avoir vécu une expérience forte mais de ne pas avoir saisi le message (cf. témoignages de jeunes sur l'aspect ludique, le jeu des acteurs, etc.).

IN Un voyage pas comme les autres — Analyse des pratiques du public et du fonctionnement de l'exposition, Sophie Tievant, juin 1999.

Cette étude met également en exergue les aspects suivants :

- La participation et la satisfaction du public ne signifient pas l'atteinte des objectifs de l'action : « La tentation est toujours grande dans les situations d'offre à un public d'évaluer la qualité de celle-ci à partir de la seule satisfaction des consommateurs et, ce faisant, de confondre satisfaction du public et atteinte des objectifs visés à travers l'offre » (p. 35).
- La préparation des visiteurs au préalable a un effet important en termes d'impact (cf. différences entre le public intentionnel (individus isolés, familles, etc.) et le public prescrit (visite dans un cadre scolaire ou avec des structures socioculturelles)). L'analyse de l'ethnologue ayant réalisé cette étude détaille différents cas de figure.
- Une difficulté aussi liée à l'interactivité : les visiteurs ont du mal à vivre émotionnellement quelque chose de fort et à se consacrer à des panneaux informatifs classiques (p. 5). La nécessité de dialoguer, de partager, de « parler du ressenti » apparaît à l'issue de l'exposition, plus que la recherche d'informations.

- La relation personnelle des visiteurs à la problématique qui est visible notamment dans le choix des personnages incarnés (très proches ou très loin selon les cas). Il existe de fait au cours de la visite des allers retours permanents entre les personnes et les personnages, entre personnes fictives et réelles (p. 14). « On retrouve bien ici l'intention des organisateurs : intervenir sur une réalité – ce que sont et pensent les visiteurs – en les plongeant dans une situation fictive ».

Une forme accessible et lisible : un élément essentiel de l'appropriation du message

Les participants aux manifestations sont sensibles à la qualité du message qui leur est transmis : le public réagit très positivement à une argumentation claire et démonstrative. Ils sont souvent également exigeants sur le contenu.

- Un des visiteurs a beaucoup apprécié une communication sur les panneaux : *« C'était espacé, clair. Je suis ensuite allée voir l'expo sur le Tibet qui était à côté, tout était serré ».*
- À la Villette, les panneaux de l'exposition *Aqua-tu-penses* ont été jugés « explicatifs », les gens prenaient le temps de les lire : *« c'était clair et pédagogique »* dit la puéricultrice qui avait visité l'exposition.
- Les personnes interrogées insistent sur l'importance de l'exemple, du concret. *« Avec Amnesty International, j'ai redécouvert la situation des enfants soldats ou celle des travailleurs chinois auxquels on retire les papiers ».*
- L'impératif du concret devient même plus pressant lorsqu'on touche le public enfant qui pose de nombreuses questions. La dimension ludique joue un rôle très important lorsqu'il s'agit du public scolaire. Les enseignants insistent sur la nécessité d'avoir des outils qui parlent à l'imaginaire enfantin. Un enseignant réagit par exemple très positivement à l'utilisation du conte dans la sensibilisation des enfants aux problèmes de solidarité et à l'utilisation de formes ludiques de communication, comme la bande dessinée.
- Parfois le message n'apparaît pas clairement en raison de la pauvreté de son contenu : *« J'avais choisi d'assister à une exposition sur le développement durable. Celle-ci se déroulait dans le hall de la maison des clubs, annexe de l'UNESCO, dans le XIIIème. Le lieu a en partie motivé mon choix. Il me semblait que l'UNESCO avait une véritable légitimité dans un discours sur le développement durable. De plus, il me semblait intéressant de commencer par une exposition pour cerner les enjeux que regroupait le terme « développement durable ». Ainsi, le thème mais aussi le lieu et la forme de la manifestation m'ont convaincu. Je me suis donc rendue, dans le hall de la maison des clubs. Mais je dois bien l'admettre, j'ai été très déçue. Le lieu était effectivement un hall, et l'exposition rassemblait quelques affiches plastiques sur le thème de l'eau ».*
- Les conférences sont généralement bien appréciées car elles constituent un moyen efficace de transmission de connaissances : *« J'étais déjà allée au magasin Artisans du Monde de Besançon, mais je n'en soupçonnais pas le fonctionnement. La conférence m'a beaucoup appris » (...)* *« J'avais déjà quelques notions, j'avais acheté l'an dernier un journal écolo dans lequel j'avais appris les mécanismes du commerce équitable, je connaissais déjà le label Max Havelaar, mais la conférence a considérablement augmenté ma connaissance ».*

Un besoin de dialogue avec les bénévoles

Il s'agit d'une demande insistante du public. Au-delà des supports d'information et de démonstration (photos, panneaux explicatifs,...), ce sont les débats avec les bénévoles des associations, les débats directs où l'on peut poser des questions, exprimer ses doutes, interroger en détail les tenants et aboutissants du thème ou du projet, questionner sur les finalités et les modalités de fonctionnement de l'association... qui séduisent très fortement.

« Je pensais qu'il y aurait + que ça, qu'il y aurait des personnes pour expliquer l'expo ».

Une des manifestations (exposition) se tenant dans une bibliothèque municipale, les employés de la bibliothèque se sont vu interpellés par les visiteurs qui avaient envie d'en savoir davantage. L'organisateur de l'exposition commente : « Certains auraient aimé un bénévole. Dans mon idée, il fallait des bénévoles pour accompagner le public pour les expos. Cela n'a pas été possible par manque de forces vives ».

« Léger problème d'organisation, quand à 23 h il a fallu partir... j'aurais aimé rester davantage pour le débat ».

C'est dans cette perspective que s'inscrit la valeur ajoutée produite par la participation de représentants du Sud lors des manifestations : un des bénévoles évoque l'effet positif produit par la présence de producteurs eux-mêmes pour expliquer ce que le commerce équitable a changé dans son quotidien : « *cette forme de rencontre est particulièrement appréciée par le public car chacun peut poser les questions directement aux bénéficiaires du commerce équitable* ».

L'évaluation du Programme Terre d'Avenir aborde cette question et dresse un double constat :

- La place habituellement accordée aux « partenaires du Sud » serait plus celle de témoins de leurs actions que de partenaires ;
- Les échanges sur les pratiques peuvent permettre aux opérateurs du Nord d'enrichir ou du moins de questionner leurs pratiques, mais les différences entre actions d'éducation populaire au Sud et d'éducation au développement au Nord ne permettent pas à tous les acteurs d'EAD du Nord de trouver suffisamment de similitudes pour réellement progresser.

En ce qui concerne plus spécifiquement les relations avec les pays du Sud, la rencontre organisée en mai 2001 (« rencontres d'acteurs d'éducation au développement et d'éducation populaire d'Amérique latine et d'Europe ») a constitué un événement majeur du programme. Événement majeur, à la fois parce que, de la même manière que les actions de formation, elle a permis de réels échanges de pratiques entre les associations venues d'horizons différents mais aussi parce qu'elle fut l'occasion de sortir des « sentiers battus », de se confronter concrètement aux réalités/pratiques éducatives des pays du Sud et de leur donner **une place autre que celle habituelle de « témoins »**. Au fond, cette rencontre ne visait pas tant à établir une définition commune de l'EAD entre les pays du Nord et du Sud qu'à donner plus de place à ces partenaires dans les actions d'EAD, à favoriser un **meilleur croisement des expériences, des méthodes, des approches et des enjeux, et ainsi à modifier les modes d'intervention habituels** tout en donnant une dimension internationale au programme. Dans cette perspective, cet axe de travail qui s'avère coûteux, financièrement et en temps de préparation, semble trouver toute sa pertinence dans le cadre du PTA, notamment par le fait qu'il accorde une attention particulière à des pratiques diversifiées, et permet ainsi d'éviter l'enfermement dans des considérations d'ordre théorique.

Il reste cependant que c'est précisément sur ces aspects de principe que les appréciations liées à cette rencontre semblent le plus diverger.

- Alors que certains de nos interlocuteurs ont pu mettre en avant l'intérêt d'une tentative visant à faire se croiser davantage les approches de type « éducation populaire » développées dans les pays du sud, avec celles de l'éducation au développement,
- d'autres perçoivent deux modes d'intervention, si ce n'est incompatible, tout du moins difficilement conciliable, en visant d'autres objectifs et en intégrant d'autres logiques d'intervention que l'EAD.

Si cette divergence ne remet pas en cause l'intérêt de la rencontre, elle met néanmoins **en débat le principe de réciprocité** globalement adopté par les principales OSI. C'est du reste, peut être à ce niveau que se situent les principaux résultats, ou plus exactement les principaux effets d'impact de cette rencontre qui, de fait, a permis de tisser des liens avec des acteurs éducatifs des pays du Sud, mais aussi à certains partenaires de réinterroger leurs pratiques à l'aune de ce qui se réalisait ailleurs, et ainsi d'ouvrir une voie à d'autres manières de procéder aux différents acteurs du programme.

Évaluation du Programme Terre d'Avenir, FORS, décembre 2001 (p. 14-15).

Une nécessaire formation des bénévoles

La formation initiale et continue des bénévoles apparaît nécessaire pour que ceux-ci soient en mesure de transmettre une information claire et argumentée.

La plupart des associations de solidarité internationale investissent du temps et de l'énergie dans cette perspective.

Cet effort est d'autant plus nécessaire dans le cas, le plus fréquent, où les bénévoles ont à porter des messages de campagnes dont leur association n'est pas toujours à l'origine (cas de figure différent de celui de la Semaine de la solidarité internationale où les bénévoles « parlaient en leur nom »). Cet effort est d'autant plus important que les sujets abordés sont souvent complexes et que les bénévoles souhaitent que s'instaurent des situations de débat pour être convaincus des tenants et des aboutissants des campagnes (posture à la fois active et critique)⁶³.

4.4.3 La mobilisation des médias autour de la solidarité internationale

Selon leur stratégie de conquête de nouveaux publics, les associations de solidarité internationale ont une relation bien particulière aux médias.

Plusieurs stratégies peuvent ainsi être identifiées, certaines associations combinant ces stratégies qui s'enrichissent mutuellement (dynamique « boule de neige ») :

- Une première stratégie consiste à ne pas rechercher l'appui des médias lorsque l'association (ou le programme) est en position dominante en terme de relation offre/demande vis-à-vis du public : il en est ainsi du volontariat qui donne lieu à une démarche active de la part de jeunes désireux de vivre une expérience à l'étranger (les associations sont régulièrement sollicitées par des jeunes et n'ont pas – plus – besoin de se faire connaître) ;
- Une deuxième stratégie se traduit également par une absence d'investissement sur le relationnel médias lorsque l'association opte pour une stratégie d'alliance. Dans ce cas, l'association noue des contacts avec une autre structure qui rassemble des vecteurs potentiels du message de la solidarité internationale : le CRID par exemple entend se rapprocher des mouvements d'éducation populaire pour mobiliser les militants et sympathisants de ces mouvements au thème de la solidarité internationale (ces personnes constituent donc dans un premier temps les publics cibles du CRID et deviendront, par la suite, des relais des campagnes). Il en est de même pour Solagral qui crée des liens privilégiés avec les organisations professionnelles agricoles ou pour Artisans du Monde lorsqu'il s'agit de mobiliser les personnes en charge des achats publics de fournitures scolaires et de produits alimentaires ;
- Une troisième stratégie consiste à développer les relations d'interface entre les représentants de l'association et le « nouveau public ». Cette stratégie est largement partagée par les associations qui disposent d'un réseau de bénévoles : l'enjeu est ici de multiplier les occasions de rencontre (conférences, ventes extérieures, animations dans les écoles, stands dans la rue ou à l'occasion de forums...). Ces mises en relation se font quasi exclusivement à partir de contacts de proximité (telle association sera invitée à tenir un stand lors d'une manifestation organisée par une autre structure associative). Dès lors, ce sont les médias de proximité qui sont la cible de toutes les attentions des

63. Cette exigence explique en partie les limites de l'action de « lobbying postal » d'une association comme Agir Ici (qui ne bénéficie pas de crédits du MAE) : l'engagement des sympathisants sur la charte de l'association n'est pas suffisant pour que ceux-ci relaient automatiquement les campagnes (le dépliant explicatif des objectifs de chaque campagne sont insuffisants au regard des attentes des militants). Et plus l'association multiplie les campagnes (pour gagner en lisibilité institutionnelle), plus la dynamique mobilisatrice des militants s'affaiblit.

responsables associatifs, souvent avec succès car les médias locaux sont friands d'informations sur la vie associative locale (presse municipale, presse quotidienne régionale, radios et télévisions locales) ;

- Une quatrième stratégie vise faire connaître au plus grand nombre un produit, une marque, une enseigne, un concept... Lorsque l'objectif est d'atteindre une notoriété nationale, l'association se trouve contrainte de bâtir un plan médias national et d'investir lourdement sur les relations médias (recrutement de personnes qualifiées en interne, pénétration du « milieu des médias », publicité sur le lieu de vente lorsqu'il s'agit de commercialiser un produit,...). Parmi les associations cofinancées par le ministère des Affaires étrangères, seule l'association Max Havelaar France développe une telle stratégie. L'objectif pour cette association est en effet de promouvoir le label « Max Havelaar commerce équitable », essentiellement sur deux produits de grande consommation (le café et le thé) et auprès des centrales d'achat de la grande distribution. Ce choix de mode de distribution des produits oblige l'association à investir fortement en communication, les enseignes de la grande distribution contraignant leurs fournisseurs à financer la notoriété de leurs produits (sous peine de ne pas figurer sur les linéaires ou d'être positionnés de manière peu favorable sur les rayons) ;
- Une cinquième stratégie consiste à promouvoir, non pas un produit, mais une figure emblématique susceptible de rallier le public à la cause de l'association. Aucune des associations cofinancées par le ministère des Affaires étrangères n'a opté pour cette stratégie, qui a, par le passé, été utilisée par Médecins Sans Frontières (Bernard Kouchner) et la Confédération Paysanne (José Bové) : le milieu de l'éducation au développement accepte mal la mise en valeur de l'une ou l'autre de ses composantes, association ou leader ;
- Une sixième stratégie, proche de la précédente, consiste à utiliser les médias nationaux pour communiquer différemment sur les produits qui communiquent généralement à travers ces médias : il s'agit de la stratégie du collectif « De l'éthique sur l'étiquette » qui invite à concevoir d'une manière alternative des produits de grande consommation (jouets, chaussures de sport...).

Il convient de remarquer que le ministère des Affaires étrangères a peu **valorisé (notamment auprès des groupes locaux des associations)**, sur la période 1994-2001, son engagement auprès des associations de solidarité internationale intervenant en éducation au développement. Or, une telle valorisation, pourrait à la fois servir :

- Le ministère face à son déficit de confiance pour son intervention dans le domaine de la solidarité internationale

Question : Pour chacune des institutions suivantes, lui faites-vous confiance ou pas pour aider efficacement les pays les plus pauvres ?

Réponse des habitants de la région Centre :

- Les organisations non gouvernementales : 90 % des habitants expriment leur confiance aux ONG pour aider efficacement les pays les plus pauvres.
- Les organisations internationales (ONU,...) : 78 %.
- L'Union européenne : 66 %.
- Les collectivités locales : 63 %.
- L'État : 50 %.
- Les entreprises privées : 35 %.

Région Centre (2001) : La perception de la coopération décentralisée et la sensibilité à la solidarité internationale en région Centre — sondage CSA.

- L'association face à son besoin de notoriété pour mobiliser et convaincre. L'implication des pouvoirs publics est en effet très favorablement accueillie par le public comme nous avons pu le constater lors de la Semaine de la solidarité internationale :

« Le soutien de l'État à ce genre de débat est important, même s'il faut que les gens poussent pour aller plus loin ».

« Ca fait honorable, c'est une caution pour l'association ».

« On a le sentiment d'être rassuré. On se dit qu'ils sont crédibles puisque le ministère, un corps d'État, leur apporte du soutien. C'est officiel, je ne suis pas en train de me faire mener en bateau ».

- Le projet lui-même

L'évaluation de Demain le monde... évoque un déficit en termes de communication entre le MAE et le programme : « Il faudrait que l'information (sur les différentes actions, les publications, mais également les campagnes de lobbying...) circule davantage entre le MAE et DLM et ceci, tout au long de la campagne ». Le ministère des Affaires étrangères est également critiqué pour ne pas avoir suffisamment relayé (communication, etc.) le programme à l'occasion de son aboutissement, c'est-à-dire lors de la tenue du Forum mondial de Dakar sur l'éducation.

4.5 Efficience

Du point de vue du ministère des Affaires étrangères, les actions cofinancées apparaissent d'autant plus efficaces...

- ... qu'elles sont consommatrices de main-d'œuvre, le coût de celle-ci étant faible (bénévolat⁶⁴).

Plusieurs évaluations aboutissent à cette conclusion, dont celle du réseau RITIMO qui indique que le soutien financier du ministère permet « un appui documentaire bon marché pour les deniers publics ».

« L'apport de la Coopération ne représente que 14,7 % de l'ensemble des subventions reçues par l'ensemble des centres. Si l'on rapporte le montant de la subvention au nombre global de visiteurs renseignés par les différents centres (25.180 usagers avec les lettres), cela fait un apport de 23 FF par usager. Si l'on rapporte ce montant de subvention au nombre de personnes touchées par les différentes manifestations ou animations (hypothèse de 125.000 personnes), cela représenterait environ 5 FF par personne informée ou sensibilisée (p. 19). »

- ... qu'elles transforment les publics cibles en relais de futures actions.

Les projets qui établissent une relation durable avec leurs publics sont ceux qui ont le plus de chances de dépasser le stade de la représentation pour modifier tant les attitudes que les comportements.

L'efficience des projets repose donc en partie, d'une part, sur la capacité des associations à entretenir des relations régulières avec les « sympathisants » et, d'autre part, à fidéliser les personnes qui souhaitent contribuer à leur tour au portage des actions d'éducation au développement, les bénévoles (capacité de démultiplication des associations).

Dans cette perspective, c'est moins l'efficience de chaque action qui compte que l'efficience combinée d'actions variées auprès d'un même public : le changement d'attitude et de comportement est favorisé par une exposition « permanente » à des messages en faveur de la solidarité internationale (la fidélisation est rarement la résultante d'une action mais l'aboutissement d'un parcours individuel long).

64. ... même si la mobilisation du bénévolat (encadrement, formation, déplacements, etc.) a un coût. Les bénévoles mettent de leur temps libre à disposition des ASI, mais ne s'autofinancent pas (plus de « génération spontanée du bénévolat »). Récemment, une comptabilité sociale du bénévolat a été mise en place. Le Centre du Bénévolat centralise les informations et mène des études relatives à cette thématique. Il tend à exister une compétition entre ASI autour des ressources en bénévoles.

- ... qu'elles sont porteuses de synergie les unes par rapport aux autres

L'efficacité des projets dans le domaine du commerce équitable réside en partie dans la capacité à sensibiliser le public le plus large possible au concept du commerce équitable. La mesure de l'efficacité repose tout autant sur le volume de produits vendu que sur la notoriété du concept.

Peut-on, à cet égard, reconnaître comme efficace une action qui aboutirait à un bon taux de reconnaissance du produit et à une valorisation du concept (« le commerce équitable est bon pour les pays en développement ») ? Il nous apparaît que l'éducation au développement appliquée au commerce équitable est porteuse d'une plus grande ambition dans la mesure où elle entend faire de chaque consommateur un acteur, non seulement à travers son acte d'achat mais également au-delà (être capable de comprendre les mécanismes du commerce international et d'agir pour les transformer).

En d'autres termes, il ne suffit pas de suivre le chiffre d'affaires pour évaluer l'efficacité des financements dans ce domaine : il convient également de mesurer le niveau d'adhésion et de portage des publics touchés par les messages sur les différentes formes que peut revêtir le commerce équitable.

- ... qu'elles créent des outils pérennes d'éducation au développement

Les projets qui donnent lieu à la conception de supports de communication utilisables dans d'autres contextes affichent une meilleure efficacité.

L'identification, l'évaluation et la mise en réseau de ces outils apparaît essentielle pour que, globalement, les actions d'éducation au développement soient efficaces. A cet égard, le programme « Terre d'Avenir » est important pour le ministère car il s'agit là de la première vraie initiative pour capitaliser et valoriser les expériences et actions d'EAD (dans la mesure où les porteurs de projets sont en capacité de démontrer la pertinence de leur choix en termes d'outils d'animation parmi le catalogue des outils mis à leur disposition par le programme).

- ... qu'elles s'appuient sur des réseaux d'associations efficaces

La mise en réseau des associations a un coût. La constitution d'une plate-forme thématique est le résultat d'un long processus de rencontres, débats, confrontations... entre représentants d'associations qui est fortement consommateur de temps (d'autant plus que les stratégies des associations reposant fortement sur les personnes qui assurent leur direction, les modifications d'équipes de direction peuvent remettre en cause les points d'équilibre précédemment atteints).

Dans cette perspective, la stabilité des collectifs d'associations est stratégique pour le ministère dans la mesure où elle permettra un relais efficace des campagnes au sein des associations membres.

4.6 Impact

4.6.1 Impacts pour le ministère des Affaires étrangères

Du point de vue du ministère des Affaires étrangères, l'impact peut être apprécié à différents niveaux :

- L'intégration d'un des thèmes de l'éducation au développement dans les programmes d'action pluriannuels du ministère des Affaires étrangères

Le thème du commerce équitable a récemment bénéficié d'une reconnaissance institutionnelle puisque qu'un programme pluriannuel financé par le Fonds de Solidarité Prioritaire est en cours d'élaboration.

Cette démarche correspond à la fois à un intérêt du ministère pour le « produit » commerce équitable (forte visibilité *a priori* à travers la présence sur les linéaires de la grande distribution⁶⁵, large capa-

65. De lourds investissements à court et moyen termes sont en effet nécessaires pour que le produit soit visible, la grande distribution contraignant ses « clients amont » (les producteurs) à financer les campagnes de communication publicitaire sources de notoriété (obligation de renouvellement de ces campagnes dès que la notoriété diminue). Il n'en est bien sûr pas de même dans les magasins de proximité distribuant des produits du commerce équitable.

cité d'interpellation⁶⁶) et à la capacité de certains des acteurs du commerce équitable à faire valoir leurs projets auprès des décideurs du ministère (accès à la mise à l'agenda).

- La visibilité du ministère des Affaires étrangères auprès de la société civile

La visibilité de l'action du ministère auprès du public assistant à la Semaine de la solidarité internationale apparaît faible car elle est étroitement liée à la volonté des associations de faire ou non état du soutien financier de la puissance publique. Lorsque l'association considère que l'appui du MAE est facteur de crédibilité et de notoriété de ses actions, elle n'hésite pas à y faire référence (c'est notamment le cas des petites associations comme nous avons pu le constater lors des manifestations de la Semaine de la solidarité internationale).

L'accès du MAE à la connaissance des publics finaux dépend également de la visibilité du ministère sur les supports de communication (documents de présentation des campagnes, affiches...). Force est de constater que le ministère ne s'est pas montré exigeant ces dernières années envers les associations (insertion systématique du logo, taille et emplacement de ce même logo).

4.6.2 Impacts des projets cofinancés par le ministère

Dans la mesure où l'éducation au développement vise des changements dans les représentations, les attitudes et les comportements des publics qu'elle touche, l'évaluation de l'impact des actions porte sur les changements qui ont effectivement été rendus possibles par les dispositifs pédagogiques et de communication qui ont été mobilisés⁶⁷.

Ces changements peuvent être appréciés à trois niveaux : les transformations de comportements individuels (le public a-t-il modifié son comportement, de quelle manière ?), collectifs (l'opinion publique s'est-elle mobilisée pour que le problème soit effectivement traité ?) et décisionnels (les politiques publiques ont-elles été modifiées pour que soit résolu le problème couvert par l'action d'éducation au développement ?).

Les comportements individuels

Les entretiens avec les personnes ayant participé à la Semaine de la solidarité internationale (quelques jours après que se sont déroulées les manifestations) fournissent des éléments de compréhension des mécanismes à l'œuvre.

Parmi les personnes déjà sensibilisées (le public « averti »), nombreuses sont celles qui relativisent l'impact de la manifestation en tant que telle. Pour elles, cette expérience fait partie d'un parcours personnel, d'un questionnement, d'une recherche continue. Participer à ce type d'événement relève davantage du besoin de repères et de l'envie de se redonner la conviction qu'il faut agir.

Parmi le public « non averti », quatre catégories de modifications comportementales peuvent être observées⁶⁸ :

- La volonté d'approfondir le sujet dont il a été question

Dans cette première configuration, le public manifeste un intérêt pour le sujet mais constate qu'il n'a pas tous les éléments pour appréhender le sujet dans sa complexité. Désireux d'en savoir plus, il

66. Le café, produit phare du commerce équitable, est un produit « grand public ».

67. Revue Antipodes, n° 156, avril 2002, « Méthodologies d'évaluation en éducation au développement », p. 4.

68. Nous écartons bien sûr de cette analyse les situations de refus, de rejet du message, pour des motifs qui sont parfois très éloignés du thème abordé (mais qui tournent en général autour du manque de confiance, utilisé comme contre-argument) : « C'est pas intéressant : mon neveu est parti avec les Médecins du Monde en Somalie et au retour il m'avait dit : surtout ne donne rien, cela ne sert à rien » (...) « Je n'ai pas voulu signer la pétition : s'ils ne sont pas capables de prendre en compte l'avis d'une association aussi puissante que France Libertés, ce n'est pas ma signature qui aiderait ».

va engager une démarche de recherche d'informations complémentaires, auprès de sources documentaires (les centres de documentation du Ritimo par exemple) ou auprès de l'association (démarche volontaire auprès d'une ou plusieurs associations pour débattre du sujet).

Une personne ayant visité une exposition a ramené son ami le soir même pour participer au débat qui était organisé. Une autre a témoigné de son regret que son mari n'ait pas pu se libérer pour y assister.

— La volonté d'agir dans l'immédiat

Dans cette seconde configuration, le public exprime le souhait de manifester son intérêt pour le sujet par une action concrète rapide, même si celle-ci est limitée : signature d'une pétition qui sera ensuite adressée par l'association aux responsables politiques, acquisitions sur le stand (ouvrages, produits alimentaires...), recueil de documentation...

Une des personnes interrogées venait de signer la pétition contre le barrage en Turquie. Cela lui a paru important, nous a-t-elle expliqué, dans la mesure où cette pétition allait au-delà de la protestation : « Ils ont des solutions alternatives à proposer. Je me sens légitime dans mon rôle de pression sur les décisions de l'État ».

— La volonté d'agir dans son quotidien

Dans cette troisième configuration, le public se montre désireux d'agir au quotidien. La question est alors formulée de la manière suivante : « que puis-je faire, à mon niveau, pour que la situation change ? ».

Répondre à cette question n'est pas chose facile, surtout si l'association intervient sur des thématiques « peu valorisables au quotidien » : l'annulation de la dette des pays en développement, les conditions de vie des enfants de pays situés à des milliers de kilomètres, la maîtrise de la pandémie du Sida...

Au-delà des réponses classiques que sont la participation aux activités de l'association (l'engagement), le financement des actions de terrain entreprises par l'association (le don)⁶⁹, il est intéressant de constater qu'émergent des « solutions innovantes » qui permettent l'extension du champ d'intervention des associations de solidarité internationale en France : tel est notamment le cas du commerce équitable qui permet d'agir au quotidien, pour l'amélioration des conditions de vie des gens au Sud tout en répondant à un besoin de consommation au Nord (l'achat)⁷⁰.

« Maintenant que je l'ai vu, je vais essayer de regarder dans mon magasin habituel »

« Nous sommes allés dans le magasin Artisans du Monde de Toulouse. On y serait allés, mais la conférence nous a poussés à y aller plus vite ».

— La volonté de relayer l'action d'éducation au développement

Cette démarche est caractéristique du corps enseignant :

« J'envisage de faire venir un intervenant dans mes classes : le commerce équitable est un thème abordable avec les enfants ».

« J'ai des élèves qui doivent faire des recherches sur des pays et je leur ai demandé de s'intéresser à ce que ces pays produisent ».

« J'ai récupéré une liste de documents intéressants à titre personnel ou pour une utilisation en classe ».

69. Il nous est cependant apparu que cette pratique était peu répandue, les associations de solidarité internationale « de développement » voulant peut-être, par là même, se démarquer des associations « humanitaires » ou « urgentistes ».

70. La campagne du CFSI exigeant la réforme de la Politique Agricole Commune (thématiques de l'agriculture, de l'alimentation et du développement durable) invite le public à agir dès maintenant en consommant des produits alimentaires issus du commerce équitable.

Elle peut également être formulée par un public moins « spécifique » :

« Il faut continuer dans un cadre plus national, pour que les choses se développent partout en France, pour que tout le monde soit informé ».

Le point commun entre ces trois comportements est la recherche, par le public, de pistes pour agir, pour que les choses changent. Le public souhaite être lui-même acteur et pas seulement agir par procuration (ie laisser la responsabilité à l'association de la faire). Un des facteurs favorisant l'impact réside donc dans la capacité des associations à proposer des pistes d'actions concrètes, même si l'action individuelle peut paraître bien infime au regard du problème à traiter⁷¹.

Lorsque cette possibilité n'est pas offerte, le public est généralement déçu. Ainsi, au stand de Max Havelaar place de l'Hôtel de Ville à Paris, plusieurs personnes à qui les bénévoles avaient présenté l'association, ont montré un réel intérêt et se sont déclarées favorables à l'achat. Or, rien n'était prévu dans le cadre de la manifestation, une situation qui a surpris plus d'un : « j'aurais acheté pour le geste » témoigne un retraité parisien.

Au-delà de cette action concrète, une attente forte manifestée par le public est d'être tenu informé des évolutions qui concernent le thème qui a été au centre de l'échange : cette attente est parfois prise en compte par les associations qui proposent d'adresser régulièrement un bulletin d'information (ce qui ne répond d'ailleurs pas exactement au besoin du public qui cherche moins à être informé de la vie de l'association que du degré de résolution du problème de société)⁷². ???

De manière surprenante, cette attente peut être quasi immédiate (une personne interrogée une dizaine de jours après la manifestation) :

« J'ai demandé si la pétition marcherait. La jeune femme m'a répondu que oui, qu'une fois déjà ils ont réussi à stopper la construction [d'un barrage]. Elle m'avait aussi dit qu'il y aurait des échos dans les médias, mais j'ai vraiment regardé. Je n'ai rien vu ni entendu. Finalement je me suis dit : est-ce que cela a servi à quelque chose ? ».

De la qualité du suivi des contacts dépend en partie l'impact de la manifestation auprès du public « non averti » : une invitation à assister à une réunion d'information dans les locaux de l'association, une information sur la tenue du stand de l'association à l'occasion d'une nouvelle manifestation... nombreux sont les moyens de maintenir le contact et de développer le réseau d'influence de l'association (sympathisant ou futur bénévole). Un tel suivi permet également de lever une des frustrations des bénévoles :

« On sème, mais on ne sait pas ce qui va pousser » (...) « C'est frustrant de ne pas savoir ce que les gens deviennent, s'ils passent à l'acte » (...) « Ce genre d'actions a peu de répercussions sur le nombre d'adhésions à l'association. Elles se font surtout par les contacts personnels et par les visites sur notre projet au Togo » (...) « De toutes façons, l'impact ne peut être que limité ».

L'étude des impacts à moyen terme des manifestations de la Semaine de la solidarité internationale exigerait que soit mené un suivi des publics participants sur plusieurs mois (démarche non incluse dans la présente évaluation).

71. A cet égard, l'action humanitaire bénéficie d'un « avantage concurrentiel » majeur dans la mesure où le don est perçu comme un puissant levier d'action : « En donnant au Restos du Cœur, j'ai l'impression de résoudre concrètement un problème ».

72. Deux pratiques intéressantes sont à mentionner à ce sujet, qui émanent d'associations non appuyées financièrement par le ministère des Affaires étrangères : d'une part *Agir Ici* qui transmet une information régulière, dans sa lettre aux signataires, sur l'état d'avancement des précédentes campagnes, et d'autre part *Aide et Action/Ecoliers du Monde* (cofinancé par le MAE à travers ses actions de terrain au Bénin, en Tanzanie et au Sénégal) qui adresse, dans son courrier trimestriel aux parrains, un travail de l'enfant (ou de la classe) parrainé(e), une lettre du professeur sur les progrès de l'enfant et de la classe et une synthèse du coordonnateur national sur le déroulement des projets dans le pays et, plus généralement, sur l'amélioration de la question de l'éducation de base dans le pays.

Les entretiens avec les participants permettent néanmoins d'identifier plusieurs indicateurs pertinents :

— Les indicateurs d'action individuelle :

- Choix de consommation : lieux d'achat (décision de privilégier les enseignes de distribution témoignant de pratiques éthiques en terme d'achat⁷³, achat dans des boutiques de proximité offrant des garanties sur les produits), produits achetés (intégration des critères de la responsabilité sociétale des entreprises dans la mise en concurrence des produits⁷⁴, préférence donnée aux produits porteurs d'un label de commerce équitable).
- Valorisation des choix de consommation : représentation mentale de soi⁷⁵, partage avec son entourage des choix de consommation⁷⁶, « retour sur image » de la part de l'entourage.
- Portage des messages en faveur de la solidarité internationale (mise en débat de thèmes liés à la solidarité internationale) : au sein de la famille proche, avec la famille élargie, avec le tissu de relations personnelles, avec le tissu de relations professionnelles, avec des personnes inconnues.
- Soutien financier ou en temps dans le tissu associatif (spécifique ou non à la solidarité internationale) avec des niveaux de prise de responsabilité variés : en qualité de sympathisant (suivi à distance de l'action de l'association), en qualité de bénévole (participation à des actions ponctuelles), en qualité de membre actif (participation au conseil d'administration et/ou au bureau).
- Soutien financier ou en temps dans le tissu associatif (spécifique ou non à la solidarité internationale) avec des formes variées d'action : participation à des campagnes de lobbying, à des actions d'information/formation auprès de publics, intégration des valeurs de la solidarité internationale dans ses activités professionnelles⁷⁷.
- Investissement dans la « formation continue » : participation à des actions fondées sur l'échange d'informations et de connaissances sur des thèmes liés à la solidarité internationale (débats, colloques,...).

— Les indicateurs d'action collective :

- Portage des revendications (appel au changement) par les médias : information, valorisation des actions (bonnes pratiques), relais des revendications.
- Portage des revendications par les décideurs politiques (appel à modification des politiques publiques) et par les décideurs privés (appel à modification des stratégies d'entreprises).
- Décisions de changement prises par les décideurs politiques (modification des politiques publiques) et par les décideurs privés (modification des stratégies d'entreprises).

4.7 Viabilité

La viabilité des projets soutenus par le ministère des Affaires étrangères dépend de la capacité financière des associations qui les portent et de la nature des projets (qui répondent ou non à une « mission de service public ») :

- Les programmes d'envoi de jeunes à l'étranger (VJV/SI, JSI), de mise à disposition d'un savoir-faire en éducation au développement au sein des associations (Postes Fonjep, Ritimo) et de formation

73. Par exemple sur la base du « relevé de notes » annuel de la plate-forme « De l'éthique sur l'étiquette » (notation des enseignes en fonction de l'intégration de critères éthique dans leur politique d'achat).

74. Conditions environnementales, sociales (respect des droits syndicaux...) et économiques (niveaux de salaires...) dans lesquelles l'article a été produit.

75. Valorisation de l'image personnelle (fierté d'acheter des produits issus du commerce équitable,...)

76. Valorisation collective de l'image personnelle.

77. Par exemple un élu local qui déciderait d'engager sa collectivité dans des actions de solidarité internationale (coopération décentralisée), de soutenir le tissu associatif local porteur des valeurs de la solidarité internationale, d'intégrer des critères éthiques dans la politique d'achat de la collectivité,...

interne ou partenariale en éducation au développement et de capitalisation sont fortement dépendants du soutien de la puissance publique. Ces programmes doivent en effet nécessairement s'inscrire dans le long terme : ils touchent des publics qui se renouvellent de manière permanente (et quasi automatique).

- Les campagnes d'envergure nationale visant à sensibiliser le public à des thématiques liées à la solidarité internationale (« De l'éthique sur l'étiquette » « Demain le Monde... »), en raison de leur coût et de leur nécessaire inscription dans le temps (réurrence), se trouvent également en situation de forte dépendance vis-à-vis des financements publics.

La viabilité des projets dépend également de la capacité des associations à trouver d'autres sources de financement :

- Les associations qui font appel à la générosité publique (dons) sont en mesure d'autofinancer des actions d'éducation au développement : c'est le cas, par exemple de Handicap International et d'Aide et Action-Écoliers du Monde. Le financement du ministère répond dans ce cas d'une volonté publique d'appuyer telle ou telle action et doit nécessairement rencontrer l'accord de l'association (qui est en mesure de faire autrement et sans l'appui du ministère) ;
- Les associations qui mènent des campagnes nationales sollicitent en général l'Union européenne en complément du financement demandé au ministère. Leur autonomie financière est donc directement liée au bon aboutissement de leur dossier à Bruxelles. Si le soutien de l'Union européenne ne s'est pas démenti dans les années 90, la situation semble évoluer dans les dernières années en raison d'une forte croissance des demandes d'associations de solidarité internationale européennes. Et d'une évolution plus faible des dotations financières communautaires et la dépendance vis-à-vis du financement national risque donc de s'accroître sensiblement dans les prochaines années ;
- Les associations locales sont les moins dépendantes du soutien financier du ministère dans la mesure où elles peuvent trouver un appui auprès de collectivités territoriales de proximité (communes et conseil régional essentiellement). Leur réussite dans cette démarche est bien entendu variable et dépend de l'intérêt manifesté par les élus locaux en faveur du thème de la solidarité internationale. Il n'en demeure pas moins que l'accès au financement national conditionne, dans la plupart des cas, l'obtention de subventions locales.

La viabilité des projets dépend enfin des moyens requis pour leur mise en œuvre :

- Les projets qui reposent essentiellement sur la mobilisation de bénévoles sont, par définition, les moins coûteux : leur viabilité dépend alors de la capacité de l'association à animer et à renouveler son réseau de membres actifs. L'enjeu pour l'éducation au développement est de s'assurer que les bénévoles sont correctement informés et formés, et cela d'autant plus qu'ils doivent relayer des campagnes nationales sur des thématiques éventuellement nouvelles pour eux (campagnes portées par des collectifs par exemple).

La qualité de la formation des bénévoles devient alors un enjeu stratégique pour l'éducation au développement dans son ensemble : cela a un coût qui est, à ce jour, essentiellement intégré dans le budget global des actions⁷⁸. Et qui n'a pas fait l'objet de projets particuliers (sauf celui d'Artisans du Monde qui vise spécifiquement à former les membres, cadres et bénévoles associatifs sur le commerce équitable).

- Les projets qui nécessitent la production de supports de communication, l'organisation de manifestations de grande ampleur, la prise en charge de coûts de distribution conséquents, sont par nature onéreux. Le portage de ces projets par des regroupements d'associations (collectifs, plate-formes) ne se traduit pas nécessairement par une plus grande autonomie financière (les associations mutualisent

78. Nous nous référons ici comme dans l'ensemble de ce rapport uniquement aux projets d'EAD cofinancés par le MAE et mis en œuvre par les ASI.

davantage leur capacité de mobilisation de bénévoles que leur surface financière). Si le complément de financement par la puissance publique est nécessaire, il doit s'effectuer avec une préoccupation constante de cohérence dans l'organisation des campagnes (qui font intervenir des associations qui, parfois, ont des stratégies et des plans d'actions difficilement conciliables).

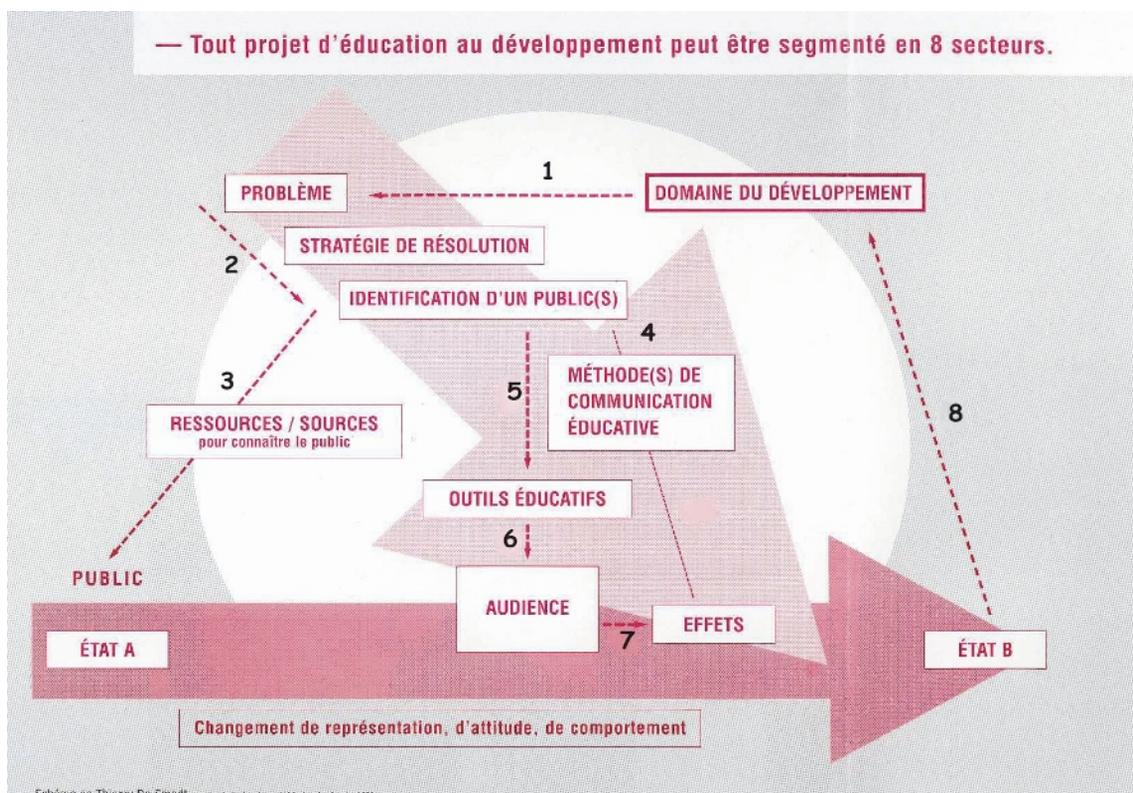
La cohérence du projet collectif devient alors un enjeu stratégique pour l'éducation au développement dans son ensemble : cela a un coût qui est, à ce jour, essentiellement financé par la puissance publique.

4.8 Évaluation et capitalisation

4.8.1 Le concept d'évaluation appliqué aux projets d'éducation au développement

La question de l'évaluation des projets d'éducation au développement a fait l'objet de plusieurs travaux méthodologiques.

L'approche segmentée proposée par le Groupe de Recherche en Médiation des Savoirs structure le questionnement évaluatif autour du cycle de projet en éducation au développement ⁷⁹:



— Phase 1. L'identification d'un problème de développement et la formulation d'une stratégie de résolution du problème

Une « situation insatisfaisante » est identifiée par une personne ou par un groupe et devient le fondement d'une volonté d'action. Cette volonté est structurée autour d'objectifs généraux (finalités) et

79. Thierry de Smedt in « L'évaluation en éducation au développement », Les ateliers de l'éducation au développement du Red Nord-Sud, fiche 2000/2. Nous présentons chaque phase puis indiquons le questionnement évaluatif qui la concerne.

d'objectifs spécifiques (plans d'actions opérationnels) propres à une association ou à un collectif d'associations.

Évaluer la validité de la problématique projetée dans le domaine du développement (le commerce mondial, le travail des enfants,...) : quelle est la situation ? comment a-t-elle évolué ? quelles évolutions peut-on anticiper si la communauté internationale n'intervient pas ? quelles sont les parties prenantes ? Comment le problème est-il formulé par les parties prenantes ? quelles stratégies d'intervention sont envisageables ? quels moyens faut-il mobiliser pour résoudre le problème (humains, financiers, techniques, réglementaires) ? avec quel plan d'action opérationnel ?

— **Phase 2. Identification d'un public objet de l'action d'éducation au développement**

L'association entend transmettre un savoir à un(des) public(s) cible(s) pour que celui(ceux)-ci change(nt) sa(leur) représentation, son(leur) attitude et son(leur) comportement par rapport au problème à traiter.

Évaluer la validité du public identifié comme facteur de résolution du problème, comme relais ou intermédiaire, comme porteur de changement (formulation du point de vue de l'association) : quels publics cibles souhaitons-nous toucher ? pour quelles raisons pensons-nous qu'il est important que nous le mobilisions ? qu'attendons-nous de ce public (action individuelle, action collective) ? Est-il réellement en mesure d'agir comme nous le souhaitons ?

— **Phase 3. Choix d'une méthode (de méthodes) de communication active à destination du (des) public(s)**

L'association mobilise une ou plusieurs méthode(s) de communication active et élabore des outils pédagogiques pour transmettre son savoir.

Évaluer la qualité des outils éducatifs, compte tenu des méthodes de communication éducatives adoptées (approche cognitive, participative...) : quelles sont les combinaisons envisageables entre méthodes pédagogiques et outils ? quelles sont, a priori, les combinaisons les plus performantes (en termes de changement de comportement parmi les publics cibles) ?

— **Phase 4. Démarche de mobilisation des publics cibles**

L'association rentre en contact avec ses publics cibles et mobilise ses combinaisons méthodes/outils.

Évaluer quantitativement et qualitativement l'audience touchée par les outils éducatifs : combien de personnes ont effectivement été touchées par l'action d'éducation au développement (segmentation éventuelle) ? quelles sont les réactions « à chaud » ?

— **Phase 5. L'action d'éducation au développement produit des effets sur les publics cibles**

Les changements de représentation, d'attitude et de comportement sont observés parmi les publics cibles.

Évaluer les effets induits par la diffusion des outils mis en place et évaluer la validité des méthodes éducatives adoptées pour créer ces outils : quels changements sont observés (à court, moyen et long terme) ? quelles sont les performances respectives des combinaisons méthode/outil ?

— **Phase 6. Validation des hypothèses de changement des représentations, attitudes et comportements du(des) public(s) cible(s)**

Plusieurs hypothèses (explicites ou implicites) ont été formulées, lors de l'élaboration de l'action, sur les modifications que l'on pouvait espérer mobilisant tel ou tel public.

Évaluer la validité des caractéristiques attribuées au public visé par la démarche éducative : le public s'est-il comporté comme il avait été envisagé ? pour quelles raisons ? quels enseignements peut-on en tirer ?

— **Phase 7. Étude de l'impact de l'action d'éducation au développement sur la résolution effective du problème identifié initialement (utilité)**

Les changements observés auprès des publics ont-ils permis de résoudre tout ou partie du problème à l'origine de l'intervention de l'association ?

Évaluer l'action des représentations, des attitudes et des comportements sur le problème de développement (ie la situation vécue dans les pays en développement qui a été appréhendée comme un problème) : le problème a-t-il été résolu ? si oui, de quelle manière ? si non, pour quelles raisons ? quels enseignements peut-on en tirer ?

4.8.2 L'évaluation, une pratique en développement

Neuf opérations (soit une opération sur cinq environ) ont été évaluées par un opérateur externe, parfois sur demande du MAE⁸⁰.

Opération	Porteur de l'opération	Type d'évaluation	Origine de la demande d'évaluation
Programme « Acteurs Solidaires »	CRID	Externe (via F3E)	Demandée par le MAE
Campagne « De l'éthique sur l'étiquette »	Artisans du Monde	Externe (via F3E)	Demandée par le MAE
Programme JSI	MAE	Externe	Opérations pilotées par le MAE (via le FONJEP)
Programme VVV-SI	MAE	Externe	
Postes FONJEP	MAE	Externe	
Programme « Solidarités Étudiantes »	Guilde euro. du Raid	Externe (via F3E)	Demandée par le MAE
Réseau RITIMO	RITIMO	Externe	Demandée par le MAE
Programme Terre d'Avenir	CCFD/RITIMO	Étude externe	Sur initiative du collectif
Exposition « Un voyage pas comme les autres »	CCFD	Étude externe	Sur initiative du CCFD

Pour quatre opérations, des actes, un suivi écrit ou une évaluation interne ont été communiqués par le maître d'ouvrage à la MCNG.

Opération	Porteur de l'opération	Document réalisé
Université d'été — EAD	CNSL	Actes
Jeunes citoyens solidaires	Enfants Réfugiés du Monde	Étude interne
Promotion du commerce équitable	Max Havelaar France	Processus de suivi
Campagne « Demain le monde... l'éducation pour tous »	CFSI puis LFEEP	Étude interne

Si l'on se réfère aux sept phases du schéma ci-dessus, force est de constater que certaines phases font l'objet de plus d'attention que d'autres lors des évaluations ou travaux de capitalisation.

80. Deux évaluations sont en cours de finalisation : le programme « Acteurs solidaires » et la campagne « De l'éthique sur l'étiquette » (février 2002).

La **phase 1** (*L'identification d'un problème de développement et la formulation d'une stratégie de résolution du problème*) n'est pas directement étudiée dans ces travaux. La stratégie de résolution du problème et donc d'action des porteurs du projet n'est pas remise en cause.

La **phase 2** (*Identification d'un public objet de l'action d'éducation au développement*) est indirectement questionnée a posteriori. Ce questionnement est plus basé sur l'efficacité de l'action que sur un binôme stratégie-public (facteur de résolution du problème, relais, porteur de changement,...). Le porteur de projet se pose en effet des questions sur l'efficacité de son action auprès des différents publics, ce qui peut le pousser à privilégier un public d'une certaine tranche d'âge par exemple :

« Un enfant de 12 ans n'a peut-être pas les moyens de comprendre, de faire le lien entre ce qu'il vit lui et ce que vit l'enfant dans un autre milieu alors qu'un adolescent est tout à fait ouvert à cela et, à partir de 14-15 ans, il est très sensible à tout ce qui est solidarité. »

Propos rapportés dans *Enfants Réfugiés du Monde, Les jeunes et la solidarité internationale : l'exemple des rencontres Nord-Sud, 1997.*

Les études ou réflexions traitent le plus souvent des phases 3 (*Choix d'une méthode de communication active à destination du public*) et 4 (*Démarche de mobilisation des publics cibles*).

Phase 3 (*Choix d'une méthode de communication active à destination du public*) :

Lors de la réunion d'ASI porteuses de projets organisée dans le cadre de cette évaluation, il est apparu que la réalisation des outils pédagogiques était souvent un moment privilégié d'échanges de savoir-faire entre ASI. Une réflexion existe en interne sur le message à proposer aux différents publics, à la base des outils pédagogiques.

Les bases de données d'outils pédagogiques (cf. fascicules thématiques) et d'expériences réalisées par le Programme Terre d'Avenir concentrent leur attention sur cette phase.

(...) que les sélections thématiques répondent globalement à leurs attentes et besoins, en leur offrant notamment une meilleure connaissance des outils existants, en particulier lorsqu'ils renvoient à leurs thèmes d'intervention, aux campagnes dans lesquelles ils sont engagés (...) ou lorsqu'ils sont conçus de manière transversale sur des démarches pédagogiques nouvelles et/ou attractives (le fascicule sur le thème des jeux pour l'éducation à la citoyenneté internationale semble par exemple avoir été très sollicité).

Source : Rapport d'évaluation du Programme Terre d'Avenir, FORS, déc. 2001.

Phase 4 (*Démarche de mobilisation des publics cibles*) :

Il est assez aisé pour les porteurs de projets d'évaluer leur audience au niveau quantitatif (incluant parfois une segmentation par âge, sexe, etc.).

Les organisateurs de la Semaine de la solidarité internationale évaluent chaque année le nombre de participants, notamment à partir de fourchettes de participants par type d'action :

Le chiffre total du nombre de participants aux divers événements est estimé à 14 855 personnes.

Le recensement des publics ciblés donne par ordre de fréquence : le grand public ; les jeunes des classes primaires ; les jeunes des collèges-lycées, ex æquo avec les étudiants ; les enseignants-professeurs, ex æquo avec les associations et un public sensibilisé.

Source : Semaine de la solidarité internationale, évaluation, CRID, Fév. 2000.

Des réactions à chaud sont souvent rapportées sous forme de verbatim par les évaluations ou capitalisations ayant lieu alors que les actions sont en cours. *L'Analyse des pratiques du public et du fonctionnement de l'exposition « Un voyage pas comme les autres »* est très riche à cet égard :

L'acteur m'a engueulée : « pute, salope, etc. ». Il a été très fort mais c'était très bien, comme quand on m'a pris ma montre pour pouvoir prendre le bateau clandestinement : il faut ça sinon on ne voit pas les contraintes et les difficultés... (jeune fille, 23 ans, attachée commerciale dans une société d'interim)..

La plupart des ASI ambitionnent de traiter la **phase 5** (*L'action d'éducation au développement produit des effets sur les publics cibles*) pour évaluer les opérations qu'elles mènent. L'étude sur « *Un voyage pas comme les autres* » citée précédemment analyse par exemple les effets immédiats de l'action sur les publics cibles et les intentions des visiteurs en terme d'action lorsque celles-ci se manifestent. Malgré une méthodologie comprenant des entretiens quelques temps après la visite, aucune analyse ne porte sur les effets à moyen et long terme.⁸¹

La **phase 6** (*Validation des hypothèses de changement des représentations, attitudes et comportements du(des) public(s) cible(s)*) n'est jamais traitée. Les seuls éléments de réponse semblent apportés par des sondages d'opinion tels que le Baromètre sur la solidarité internationale des Français réalisé par le CCFD jusqu'en 1999.

La **phase 7** (*Étude de l'impact de l'action d'éducation au développement sur la résolution effective du problème identifié initialement (utilité)*) n'est pas traitée directement par les évaluations et capitalisations.

On peut toutefois citer des campagnes ayant permis des avancées majeures dans la résolution des problèmes identifiés, comme celle d'Handicap International « Pour une terre sans mines » (au sein de l'ICBL) qui a notamment abouti à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

• Qui a décidé du lancement des évaluations (internes/externes) ?

Il est rare que des porteurs associatifs de projets financent et mettent en œuvre seuls des évaluations externes, qui sont relativement coûteuses.

L'inclusion d'une obligation d'évaluation externe dans le financement n'est pas pratiquée en France (une des clauses de l'accord entre bailleur et opérateur est alors qu'un pourcentage du financement soit consacré à l'évaluation)⁸².

Ainsi, c'est souvent le bailleur (ici le MAE) qui est à l'initiative des évaluations externes des opérations qu'il a cofinancées, initiative le plus souvent prise pour des opérations ayant reçu plusieurs financements.

Le Fonds pour la promotion des Études préalables, Études transversales et Évaluations (F3E) créé en 1994 pour améliorer la qualité de l'action française de solidarité internationale facilite toutefois la démarche évaluative des associations :

Parce qu'il est budgétairement difficile pour les OSI d'intégrer les moyens d'étude préalable ou d'évaluation, un guichet de cofinancement est une façon pertinente d'améliorer la qualité d'intervention des OSI. Les pouvoirs publics sont sollicités à titre de cofinanceurs, leur contribution venant en addition des moyens propres de l'OSI demandeuse et de ceux que le F3E mobilise auprès de ses membres.

Source : www.f3e.asso.fr

81. Cf. à ce sujet la partie 4.6.2 du présent rapport sur l'impact des actions cofinancées.

82. Il s'agit d'une clause posée par le ministère belge de la Coopération pour le cofinancement des ONG (pas pour d'autres lignes comme l'aide d'urgence, etc.), qui existe depuis le milieu des années quatre-vingt dix. 1 % du coût total du projet doit être consacré à l'évaluation.

Les études internes sont plus le fait des ASI elles-mêmes. Elles sont souvent liées à la remise des rapports d'activités « Semaine de la solidarité internationale » (CRID) et « Promotion du commerce équitable » (Max Havelaar France), rapports auxquels elles s'apparentent tout en étant plus fournies (indicateurs de suivi, analyse de la couverture de l'opération par les médias, etc.). Même si ces études sont les fruits de processus entièrement internalisés par les ASI concernées par les opérations, elles peuvent être orientées notamment de façon à répondre aux questions apparues lors d'échanges informels ou formels avec les bailleurs de fonds.

- **Quelles utilisations ont été faites des évaluations ?**

Les travaux d'évaluation externe laissent peu de place aux effets de la démarche évaluative et aux changements qu'elle a induits. Le seul cas relevé est celui de l'évaluation du RITIMO. En effet, l'évaluation de 1998 fait le point sur les constats et recommandations de l'évaluation précédente (1990).

Une autre illustration plus ponctuelle est présentée par Max Havelaar France après étude de ses actions de 1999 (cf. Rapport d'activités). Cette étude interne l'a conduit à annuler la campagne « Pour Noël, consommons équitable ! » (chéquiers équitables) en 2000, comme suite à « l'action d'éducation au développement trop faible » de celle de 1999.

Nous n'avons pas connaissance d'actions volontaristes passées de capitalisation collective sur les évaluations d'opérations réalisées.

Les évaluations réalisées via le F3E présentent une exception à cet égard. Parmi les conditions d'éligibilité au F3E figure « *Condition 4. Il est demandé à l'OSI d'accepter que les résultats de l'étude soient libres de consultation par les instances et les membres du F3E* », ouverture intéressante dans une perspective de capitalisation. Des représentants d'autres ASI font partie des comités de pilotage des évaluations (au titre du comité d'examen du F3E) ce qui leur permet avec les permanents du F3E d'avoir une large vision des évaluations effectuées et de capitaliser. Toutefois, ceci n'est pas spécifiquement destiné aux opérations d'EAD.

4.8.3 La capitalisation : une ambition, des résultats encore mitigés

La conception puis la mise en œuvre du Programme Terre d'Avenir traduit une volonté évidente, des ASI avec le soutien du ministère des Affaires étrangères, d'intervenir dans le domaine de la capitalisation en matière d'éducation au développement. Intervenir sur la capitalisation est stratégique et de l'intérêt commun de tous les acteurs de l'EAD.

L'évaluation du Programme Terre d'Avenir a mis en évidence les difficultés en termes d'outils et de moyens que représentait une telle démarche : le travail est encore en cours, et se révèle de plus grande ampleur que ce qui avait été prévu. La diffusion des outils auprès des nombreuses associations intervenant dans l'EAD est le défi du PTA actuellement.

Le PTA se situe aujourd'hui à une période charnière qui suppose des réajustements importants dans une perspective de développement et de pérennisation de son action. Le programme semble en effet avoir fonctionné jusqu'à aujourd'hui sur des bases et des volontés communes (qui sont d'ailleurs à l'origine de sa création) mais qui ne peuvent en rester à un tel stade, sauf à risquer un « essoufflement » nuisible à sa continuité. On peut reprendre ici l'image de la nécessité de donner un second souffle au programme qui passe notamment par des repositionnements organisationnels et politiques qui sont, de fait, étroitement liés.

Source : Rapport d'évaluation du Programme Terre d'Avenir, FORS, déc. 2001.

À côté de ce programme central, plusieurs actions (de plus ou moins grande envergure) d'échanges de pratiques ont été financées par le ministère des Affaires étrangères. On peut noter le financement de :

- *l'Université d'été/EAD* organisée par le CNSL à l'échelle nationale ;
- le groupe de travail « éducation au développement » du programme Acteurs ;
- *Rencontres : l'EAD en réseau* organisée par l'ADNSEA organisée à l'échelle régionale (Nord-Pas-de-Calais).

Certains représentants d'ASI ont souligné la difficulté de se donner le temps de capitaliser. L'enjeu premier pour les réseaux ou collectifs est d'arriver à capitaliser déjà en leur sein, avant de viser la capitalisation globale entre ASI.

5. RECOMMANDATIONS

5.1 Afficher les principes d'intervention du ministère

Nous proposons de structurer l'intervention du ministère des Affaires étrangères en faveur de l'éducation à la solidarité internationale⁸³ autour des principes suivants :

5.1.1 Communiquer sur les objectifs poursuivis par le ministère en faveur de l'éducation à la solidarité internationale

Le soutien apporté par le ministère à l'éducation à la solidarité internationale doit donner lieu à une formulation des objectifs poursuivis par le ministère et à un portage politique de ces objectifs.

L'engagement du ministère pourrait prendre la forme **d'un document d'une dizaine de pages, signé par le Ministre**, indiquant :

- Les motivations à l'origine de l'engagement du ministère.
- Les principales réalisations financées à ce jour (inscrivant donc le soutien du ministère dans une perspective temporelle longue).
- Les objectifs généraux (finalités) et opérationnels (résultats attendus) retenus par le ministère pour les trois prochaines années.
- Les conditions de mise en œuvre ce de soutien (notamment le cadre réglementaire).
- Le budget consacré à l'éducation à la solidarité internationale.
 - Nous proposons que le budget soit exprimé sous forme de pourcentage par rapport à l'Aide Publique au Développement.
 - Nous proposons que le ministère s'engage à accroître progressivement son effort financier en faveur de l'éducation à la solidarité internationale pour la porter à hauteur de 0,2 % de l'Aide Publique au Développement d'ici à 2006.

Ce document devrait être diffusé :

- Au près des partenaires institutionnels du ministère (OCDE, Union Européenne, autres ministères français, notamment ceux de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Structures intercommunales et communes des villes de plus de 10 000 habitants).
- Au sein du ministère des Affaires étrangères (à Paris et dans les SCAC).

83. Prenant en compte d'une part l'extension des champs d'application des pratiques « d'éducation à... » (risque de confusion avec éducation au développement durable), et d'autre part la montée en puissance du terme « d'association de solidarité internationale », nous proposons que soit dorénavant utilisé le terme « d'éducation à la solidarité internationale » (en lieu et place « d'éducation au développement », ouvrant ainsi le champ de la solidarité internationale aux pays du Sud et de l'Est).

- Auprès des associations de solidarité internationale françaises (intervenant ou non en éducation à la solidarité internationale) et des organismes les fédérant (Cites Unies France,...).

5.1.2 Accompagner la structuration des Associations de Solidarité Internationale intervenant en Éducation à la Solidarité Internationale

La structuration des associations du secteur constitue, pour le ministère, une garantie de qualité des actions d'éducation à la solidarité internationale :

- Qualité de la recherche et développement sur les thèmes de la solidarité internationale : approfondissement des thèmes et intégration de la diversité de points de vue (en France et à l'étranger), mise en débat des thèmes (au sein de chaque association, entre associations intervenant sur le même thème), prise en compte des points de vue des acteurs concernés au Sud et à l'Est.
- Amélioration de la connaissance des publics (publics spécifiques, publics non spécifiques).
- Qualité des stratégies d'intervention : articulation entre projets sur le terrain et actions d'éducation à la solidarité internationale en France, définition de stratégies thématiques partenariales pour les associations intervenant sur le même secteur.
- Pertinence de la combinaison outils éducatifs/méthodes de communication dans l'élaboration des plans d'intervention en éducation à la solidarité internationale (et valorisation de la participation d'acteurs du Sud et de l'Est).
- Qualité de la formation des bénévoles aux thèmes de la solidarité internationale (thèmes spécifiques à chaque association, thèmes des campagnes portées par les collectifs), à l'utilisation des outils éducatifs, aux méthodes de communication.
- Diffusion des pratiques d'évaluation et de capitalisation en éducation à la solidarité internationale.

Le soutien à la professionnalisation des associations du secteur s'inscrit en cohérence avec la politique de l'Union européenne.

Elle pourrait prendre les formes suivantes :

- Soutien à la création et au développement de **regroupements thématiques d'associations de solidarité internationale**.
L'objectif est de disposer de plates-formes thématiques regroupant les associations œuvrant dans le même secteur (à l'instar de l'actuelle plate-forme sur le commerce équitable). Ces regroupements seraient préférés à ceux centrés sur le partage de valeurs communes (laïques, confessionnelles...) ou structurés autour d'une campagne ponctuelle.
- Soutien à la création et au développement d'une **plate-forme nationale des associations de solidarité internationale intervenant en éducation à la solidarité internationale**.
L'objectif, pour le ministère, est de disposer d'un interlocuteur unique en matière d'éducation à la solidarité internationale apte à représenter l'ensemble des plates-formes thématiques dans les débats de la Commission Coopération et Développement portant sur l'éducation à la solidarité internationale.
- Soutien à la création et au développement d'un **centre-ressources en éducation à la solidarité internationale**, véritable pôle d'expertise associant activités de recherche, d'animation, de formation et de conseil dans ce domaine (« centre d'expertise en éducation à la solidarité internationale », à l'instar du *Development Education Association* au Royaume-Uni).
L'objectif pour le ministère est de financer une structure partenariale d'appui aux acteurs du secteur : associations isolées, collectifs, plates-formes thématiques, plate-forme nationale.

Cette structure, de nature associative, présenterait un conseil d'administration composé de représentants d'associations, de structures universitaires, et de personnes-ressources (représentants de structures identiques dans d'autres pays européens par exemple).

Les activités de recherche et développement porteraient essentiellement sur l'identification des méthodes de communication et des outils éducatifs actuellement mobilisés en éducation au développement (prolongement du programme actuel « Terre d'Avenir »), la construction d'une base de données des combinaisons méthodes/outils jugées performantes (centre de documentation), la participation à des réseaux d'échanges d'expériences en France (centre de ressources de Castelnau-le-Lez du ministère de l'Agriculture) avec des pays du Nord, du Sud et de l'Est (Centre Nord-Sud de Lisbonne par exemple), l'innovation méthodologique (expérimentation).

Les activités d'animation consisteraient à organiser des échanges entre associations à partir de la notion de « public cible » : par exemple, les enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire, les migrants, les comités d'entreprises, les migrants, les journalistes, les bénévoles, les sympathisants... Elles consisteraient également à nourrir les échanges d'un réseau de correspondants « éducation à la solidarité internationale » au sein des associations.

Les activités de formation viseraient à développer les compétences des associations sur les méthodes et outils les plus appropriés pour intervenir auprès des publics cibles identifiés (synergie avec les activités d'animation).

Enfin, les activités de conseil prendraient la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage de projets, la rédaction de cahiers des charges d'évaluation, le suivi qualité des projets, la définition d'une charte des associations intervenant en éducation à la solidarité internationale,...

— Soutien à l'**insertion des associations françaises dans des réseaux internationaux.**

L'objectif pour le ministère est de valoriser l'expertise française en éducation au développement, d'enrichir les débats thématiques et méthodologiques, et de renforcer les capacités d'accès aux financements européens.

Le centre d'expertise français pourrait ainsi rejoindre le réseau européen de l'éducation à la solidarité internationale en cours de constitution (à l'initiative du *Development Education Association* et de l'Université Friedrich-Alexander de Nuremberg).

5.1.3 Soutien des stratégies différenciées par publics

Nous proposons que le ministère des Affaires étrangères apporte son soutien à des stratégies différenciées par publics :

- Les interventions des associations **en milieu scolaire et universitaire** doivent faire l'objet d'un groupe de réflexion animé par le centre d'expertise en éducation au développement et rassemblant des représentants des administrations centrales et déconcentrées des ministères concernés (Affaires étrangères, Éducation nationale, Agriculture)⁸⁴.

L'objectif de ce groupe de travail est **d'insérer l'éducation à la solidarité internationale dans les programmes scolaires à horizon 2005**, répondant ainsi aux objectifs définis par le HCCI en 2001 :

Approche méthodologique de l'éducation au développement

L'éducation au développement n'est pas une discipline complémentaire qui vient concurrencer l'apprentissage des matières fondamentales. Elle est un éclairage portant sur chacune des disciplines, donnant un sens au monde d'aujourd'hui. Elle donne le moyen aux élèves de comprendre leur place dans ce monde et la nécessité devant laquelle ils se trouvent de fournir les efforts d'apprentissage intellectuel sans lesquels ils ne sauraient devenir des adultes libres et responsables.

84. Le Programme Terre d'Avenir œuvre actuellement à ce rapprochement.

L'éducation au développement exige un travail collectif d'interdisciplinarité. Elle doit devenir un objectif explicite commun de l'ensemble de l'équipe éducative et le moyen par lequel chacun met ses connaissances au service d'un effort de compréhension globale du monde réel. Elle doit favoriser, au travers du projet d'école et du projet d'établissement, la rencontre de l'école avec le reste de la société.

L'analyse des programmes d'enseignement de l'école maternelle et élémentaire, des collèges et lycées identifie les parties ou les thèmes plus particulièrement adaptés à l'éducation au développement. Elle permet à chaque enseignant de construire une approche de l'éducation au développement qui s'appuie sur les activités normales de la classe tout au long de l'année scolaire.

HCCI, 15 février 2001 : Projet d'instructions pédagogiques « Éducation au développement et à la solidarité internationale »

S'il s'agit bien sûr d'un travail difficile, car interministériel et complexe (nécessité d'obtenir l'accord du Conseil National des Programmes), le groupe de travail pourra utilement s'appuyer sur les travaux qui ont déjà été conduits dans certaines académies⁸⁵.

Cet objectif doit être prioritaire pour le ministère dans les trois prochaines années : il doit, pour cela, susciter une dynamique interministérielle (impulsion et soutien des services du Premier Ministre) et communiquer régulièrement, auprès des publics concernés, sur les résultats de ses travaux (rectorats,...).

- Les interventions des associations en faveur de leurs **bénévoles** doivent donner lieu à un soutien spécifique du ministère dans la mesure où ces bénévoles constituent les relais privilégiés des actions d'éducation à la solidarité internationale.

Le ministère peut, à cet égard, orienter une partie de son financement à des actions de formation des bénévoles et veiller à la qualité du « plan de formation » des bénévoles dans les dossiers de demande de financement présentés par les associations.

Cette préoccupation devra être d'autant plus forte que les campagnes seront pluripartenariales (projets de la plate-forme nationale et des plates-formes thématiques).

- La mobilisation des **journalistes** doit être un objectif central du ministère dans la mesure où les médias constituent un relais essentiel de l'action publique et associative en faveur de l'éducation à la solidarité internationale.

Nous proposons que le ministère :

- concentre son intervention sur les journalistes en formation (écoles de formation des journalistes) en finançant, par exemple, la réalisation d'un reportage télé incluant découverte de la réalité du Sud et témoignage au Nord (concours doté de prix par exemple).
- sensibilise les journalistes télévision d'émissions de grande écoute à découvrir la richesse et la diversité de l'action des associations de solidarité internationale dans leur action au Sud et dans témoignage au Nord : pas exemple au travers du parrainage de la Semaine de la Solidarité Internationale (le journaliste d'une chaîne nationale est invitée à plusieurs manifestations sur le territoire national, idem au niveau local pour les journalistes des chaînes régionales).
- se dote d'un outil de mesure de l'intérêt des médias et des citoyens pour les questions liées à la solidarité internationale (baromètre annuel).

85. Il convient en particulier de mentionner le « Guide pédagogique : Pour l'éducation au développement et à la solidarité internationale » réalisé par la délégation aux relations internationales et à la coopération de l'académie de Besançon, le Centre de ressources pour la coopération décentralisée en Franche-Comté (Cercoop) et le Réseau Citoyenneté Développement - centre de documentation et d'information RITIMO en Franche-Comté – (Récidev) et les représentants de plusieurs établissements scolaires de la région. Ce guide pédagogique a été réalisé grâce au soutien du ministère de l'Éducation nationale, du ministère des Affaires étrangères, du Conseil régional de Franche-Comté, des Conseils généraux du Doubs, du Jura, de Haute-Saône et du Territoire-de-Belfort, ainsi que de la ville de Belfort.

La réussite de ces actions repose, en partie, sur la qualité du partenariat entre la Mission pour la Coopération non gouvernementale et la Direction de la Communication du ministère des Affaires Étrangères.

- La stratégie d’alliance doit être privilégiée par le ministère dans l’atteinte de l’objectif général d’élargissement des publics cibles de l’éducation à la solidarité internationale : **ouverture vers les secteurs de l’économie sociale, de l’éducation populaire, des organisations professionnelles...**

Parmi les stratégies de développement de l’audience de l’éducation à la solidarité internationale, celle reposant sur l’identification de réseaux ou de structures isolées regroupant des personnes susceptibles de relayer les actions nous apparaît préférable à une stratégie de communication « tous publics ».

Cette stratégie de « dissémination » par l’intermédiaire d’alliances avec des structures et des secteurs proches puis de plus en plus lointains des associations de solidarité internationale est a priori cohérente avec la stratégie de formation des bénévoles des associations et efficiente (le « portage des campagnes » est pris en charge par le partenaire).

A travers cette stratégie, l’éducation à la solidarité internationale gagnerait en élargissement de ses publics cibles (les jeunes des associations de quartiers,...) et en enrichissement de son contenu (identification de méthodes innovantes en matière d’éducation par exemple).

- Enfin, et dans la même perspective, le ministère pourrait soutenir l’intégration de nouvelles associations dans le vivier dans les actions d’éducation à la solidarité internationale : nous pensons en particulier aux **associations de migrants** qui pourraient apporter un éclairage particulier à ce secteur (cohérence avec la stratégie actuelle du ministère de structuration de ces associations sous forme de réseau).

5.1.4 Privilégier les relations d’interface et les capacités d’actions individuelles

Nous proposons que le ministère des Affaires étrangères apporte un soutien privilégié aux actions d’éducation au développement qui s’appuient sur des relations d’interface et sur les capacités d’actions individuelles immédiates :

- Les projets qui permettent de « donner un visage » à la solidarité internationale offrent, de notre point de vue, une meilleure efficacité et un meilleur impact.

Dans cette perspective, le ministère pourrait prioritairement soutenir les projets qui offrent l’opportunité de se confronter aux problèmes de la solidarité internationale au plus près du terrain (chantiers de jeunes dans les pays du Sud et de l’Est, échanges scolaires en établissements,...)⁸⁶, avec des interlocuteurs originaires des pays concernés (témoignages d’acteurs du Sud ou de l’Est), et avec les bénévoles des associations mis en situation d’interface individuelle (échange entre un bénévole et un participant à une manifestation).

- Les projets qui permettent une implication personnelle dans la solidarité internationale offrent également, de notre point de vue, une meilleure efficacité et un meilleur impact.

Dans cette perspective, le ministère pourrait mettre en valeur les gestes de la solidarité internationale⁸⁷ : achat de produits issus du commerce équitable, achat de produits chez des distributeurs respectueux des droits des travailleurs, engagement dans une action bénévole, participation à des correspondances scolaires, participation à des échanges de classes...

86. L’évaluation de la politique de la DGER du ministère de l’Agriculture réalisée en 1988 a mis en évidence que les jeunes les mieux sensibilisés, voire formés, à la dimension internationale et solidaire, étaient ceux qui avaient participé à la gestion et à l’animation d’une action d’échange et de coopération internationale.

87. De la même manière que les gestes en faveur de la préservation de l’environnement sont valorisés (recyclage du plastique, du verre, des piles usagées, de l’huile de vidange...).

5.1.5 Valoriser le soutien à l'Éducation à la Solidarité Internationale au sein du MAE

Nous proposons que la Mission pour la Coopération non gouvernementale mobilise davantage l'expertise interne du ministère des Affaires étrangères sur les projets d'éducation à la solidarité internationale.

La participation des autres services du ministère pourrait prendre des formes variées :

- Avis technique des directions sectorielles du MAE pour chacun des programmes pluriannuels proposés par la plate-forme nationale et pour chacun des programmes annuels proposés par les plates-formes thématiques (cf. infra) : analyse de la pertinence, de la cohérence avec les interventions du ministère, analyse critique de l'argumentaire ;
- Avis technique du service de communication du MAE pour chacun des programmes pluriannuels proposés par la plate-forme nationale et pour chacun des programmes annuels proposés par les plates-formes thématiques : analyse de la stratégie de communication et de ses déclinaisons opérationnelles ;
- Assistance du service évaluation rétrospective pour les évaluations des programmes pluriannuels (plate-forme nationale) : mobilisation des directions sectorielles et du service communication sur cet exercice ;
- Publication des évaluations et diffusion systématique des rapports en interne ;
- Organisation d'un débat autour des résultats de l'évaluation.

5.1.6 Rechercher une meilleure visibilité du MAE au travers des actions cofinancées

Nous proposons que le ministère des Affaires étrangères bénéficie d'une meilleure visibilité en qualité de cofinanceur des projets.

Cette exigence de visibilité pourrait prendre une ou plusieurs des formes suivantes

- Présence systématique du logo du ministère sur les documents des projets (notamment les documents adressés aux bénévoles concernés par les projets) ;
- Identification du ministère sur les documents produits par le centre d'expertise en éducation à la solidarité internationale⁸⁸ ;
- Participation du ministère à quelques grands événements, dont ceux organisés par le centre d'expertise en éducation à la solidarité internationale (du type « assises de la solidarité internationale »).

5.2 Définir quatre niveaux d'intervention

5.2.1 La Commission Coopération Développement : instance de débat

Nous proposons d'inscrire dans la durée l'existence du groupe de travail « éducation à la solidarité internationale » de la Commission Coopération Développement.

Nous proposons que ce groupe de travail réunisse les représentants des ministères et les représentants de la plate-forme nationale, des plates-formes thématiques et du centre d'expertise en éducation à la solidarité internationale.

88. En fonction du niveau de participation financière bien entendu.

Ce groupe de travail aurait notamment pour mission :

- D’être un lieu de débats et d’échanges, réunissant pouvoirs publics et associations de solidarité internationale ;
- D’examiner les propositions de programmes pluriannuels proposés par la plate-forme nationale et par les plates-formes thématiques ;
- De débattre du rapport d’activité annuel du centre d’expertise en éducation à la solidarité internationale ;
- De débattre des rapports d’évaluation des programmes et projets proposés par la plate-forme nationale (évaluation intermédiaire, évaluation finale) et par les plates-formes thématiques (évaluation finale uniquement), de la capitalisation, des concertations avec d’autres réseaux...

5.2.2 La plate-forme nationale : un thème privilégié, un engagement pluriannuel

Nous proposons au ministère des Affaires étrangères d’affecter 50 % de son enveloppe annuelle au financement des programmes proposés par la plate-forme nationale, ce pour une durée de trois années.

Cet engagement pluriannuel permettrait à des programmes de grande ampleur de bâtir une stratégie à moyen terme avec des plans d’actions annuels (déclinaison en projets), et renforcerait leur capacité d’obtention de cofinancements communautaires.

Il reviendrait à la plate-forme nationale de proposer les thèmes des programmes (choix parmi les thèmes des plates-formes sectorielles ou identification de nouveaux thèmes). Dans l’hypothèse où une plate-forme thématique bénéficierait de ce financement pluriannuel, elle n’aurait plus accès pendant les trois années aux financements du ministère des Affaires étrangères au titre des plates-formes thématiques.

Cette proposition serait examinée par plusieurs intervenants au sein du ministère des Affaires étrangères (cf. supra) et par la Commission Coopération Développement (rôle consultatif).

Chaque programme pluriannuel donnerait lieu à la réalisation d’une évaluation intermédiaire légère et à une évaluation finale. A la lecture de cette dernière évaluation, la plate-forme nationale serait en mesure de solliciter un nouvel engagement pluriannuel pour le même thème (le soutien financier serait alors six années). Le ministère assurerait la diffusion de ces résultats (mobilisation du service d’évaluation rétrospective du ministère, appel à des évaluateurs externes, publication dans la collection des évaluations du ministère).

5.2.3 Les plate-formes thématiques : une capacité de mobilisation, un engagement annuel

Nous proposons au ministère des Affaires étrangères de consacrer 30 % de son enveloppe annuelle à des projets proposés par des plates-formes thématiques, ce pour une durée d’une année.

Il reviendrait à chaque plate-forme thématique de proposer un programme d’action annuel mobilisant l’ensemble des associations intervenant sur le secteur (avec comme préoccupation une bonne couverture nationale) et de mobiliser les collectivités territoriales pour apporter un cofinancement (notamment les Conseils Régionaux).

Chaque programme annuel donnerait lieu à la réalisation d’une évaluation finale. A la lecture de cette évaluation, la plate-forme serait en mesure de proposer la reconduction du programme pour une nouvelle année (pas de limite dans le nombre de reconductions). Ces évaluations seraient réalisées par des prestataires extérieurs avec un financement F3E.

5.2.4 Les projets d'ASI isolées : l'innovation en Éducation à la Solidarité Internationale

Nous proposons au ministère des Affaires étrangères de continuer à soutenir des projets proposés par des associations de solidarité internationale « isolées », c'est-à-dire non intégrées dans une plate-forme thématique. La participation financière du ministère se situerait à hauteur de 20% de son enveloppe annuelle.

Le ministère se donnerait ainsi les moyens d'appuyer les associations, du Nord, comme du Sud, facteurs d'innovation en éducation à la solidarité internationale :

- Identification d'associations intervenant auprès de nouveaux publics (les journalistes, les migrants, les élus locaux, les organisations professionnelles...);
- Identification d'associations présentant de nouvelles méthodes d'éducation à la solidarité internationale (courts métrages, jeux, animations interactives,...);
- Identification d'associations porteuses de nouvelles thématiques (tourisme sexuel, responsabilité sociétale des entreprises,...).

L'évaluation des projets serait facultative, serait réalisée de préférence par le centre d'expertise en éducation à la solidarité internationale et serait financée par le F3E.

Dans cette perspective, le ministère aurait donc un rôle de veille à exercer auprès du milieu des associations de solidarité internationale pour capter l'innovation, la financer et l'insérer. Il incomberait également au ministère de soutenir le rattachement de l'association à une plate-forme thématique existante ou de susciter, le cas échéant, la création d'une nouvelle plate-forme thématique.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES SIGLES

ADM	Artisans du Monde
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
ASI	Association de Solidarité Internationale
BOEN	Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
CCD	Commission Coopération Développement
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
CFSI	Centre Français pour la Solidarité Internationale
CIMADE	Service Oecuménique d'Entraide (église réformée)
CLONG Volontariat	Comité de Liaison des ONG de Volontariat
CNAJEP	Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CNSL	Comité National de Solidarité Laïque
CRID	Centre de Recherche et d'Information pour le Développement
DACT	Direction de l'Audiovisuel extérieur et des Techniques de Communication du ministère des Affaires étrangères
DCC	Délégation Catholique pour la Coopération
DCCF	Direction de la Coopération Culturelle et du Français (MAE)
DCT	Direction du développement et de la Coopération Technique du ministère des Affaires étrangères
DEFAP	Service Protestant de Mission. Département Évangélique Français d'Action Apostolique Mission Protestante
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAPAAR)
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement

DSUR	Direction de la coopération Scientifique, Universitaire et de Recherche du ministère des Affaires étrangères
EAD	Éducation Au Développement
ESI	Éducation à la Solidarité Internationale
F3E	Fonds pour la promotion des Études préalables, des Études transversales et des Évaluations
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural dans le Tiers-monde
HCCI	Haut Conseil pour la Coopération Internationale et le Développement
ICEAL	Initiatives et Communication Europe Amérique Latine
INRP	Institut National de Recherches Pédagogiques
IRFED	Institut international de Recherche et de Formation Éducation et Développement
JSI	Jeunesse Solidarité Internationale
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MAPAAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
MCNG	Mission pour la Coopération Non Gouvernementale
MJENR	Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORCADES	Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud
OSI	Organisation de Solidarité Internationale
RITIMO	Réseau des Centres de Documentation pour la Solidarité Internationale
SCD	Service de Coopération au Développement
SME	Service de la stratégie, des Moyens et de l'Évaluation du ministère des Affaires étrangères
SUD	Solidarité, Urgence, Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VVV/SI	Ville Vie Vacances/Solidarité Internationale

ANNEXE 2

PRÉSENTATION SUCCINCTE DES PROJETS COFINANCÉS PAR LE MAE DE 1994 À 2001⁸⁹

Afrique Partenaires Services (APS) : Les ateliers du buffle (1999)

Sensibiliser l'opinion publique européenne aux problématiques auxquelles font face les pays du Sud et leurs « forces vives » :

- Changer la perception négative et l'indifférence de l'opinion publique française à l'égard de l'aide au développement ;
- Montrer le rôle des « nouveaux » acteurs du développement (associations de migrants...);
- Répondre à une demande des travailleurs sociaux et institutionnels de formation concernant les populations africaines.

Moyens :

- Réalisation d'une série de films courts sur les « forces vives » dans les pays du Sud (syndicats, entreprises, associations, etc.) ;
- Diffusion dans les grandes entreprises, en partenariat avec les comités d'entreprises.

Artisans du Monde : De l'éthique sur l'étiquette (1995 à 2001)

Ce collectif a lancé depuis 1995 trois campagnes de sensibilisation et d'information intitulées respectivement « Libère tes fringues » (1995-1996), « Mettez de l'éthique sur l'étiquette » (1996-1997) et « Jouez le jeu : faites gagner les droits de l'Homme » (1998-1999).

Ses objectifs actuels sont :

- Accroître la sensibilisation des consommateurs afin qu'ils demandent des produits de bonne qualité sociale, fabriqués dans le respect des droits de l'Homme au travail ;
- Accroître la pression des consommateurs en direction de la grande distribution et des pouvoirs publics afin de les inciter à participer à la création d'un label social, garantissant le respect des droits sociaux fondamentaux et contribuant au progrès social dans le monde ;

89. Source : descriptif des projets figurant dans les dossiers de demande de financement éventuellement complété d'informations disponibles sur le site web de l'association ou du programme.

- Participer, avec des entreprises et les pouvoirs publics à la création d'un label social. (sur le processus défini par le Collectif pour la création de ce label).

Artisans du Monde : Formation au commerce équitable (1999 et 2001)

Ce projet vise à permettre aux citoyens d'avoir un regard critique sur les dysfonctionnements mondiaux et les inciter à devenir acteurs d'un projet de société plus juste.

Plus concrètement, il s'agit d'approcher les notions d'échanges internationaux, comprendre les dysfonctionnements et le mal développement qu'ils entraînent, proposer des alternatives, principalement celle du commerce équitable, pour un développement durable au Nord et au Sud, promouvoir une consommation citoyenne et engagée en modifiant les comportements des consommateurs, appuyer les initiatives locales innovantes et les groupes récemment établis.

Pour ce faire, l'association souhaite réaliser des outils adaptés, utilisant une démarche pédagogique ou médiatique, largement diffusables, accroître les compétences des membres partenaires pour leur permettre d'effectuer des interventions éducatives et de communication auprès des publics scolaires et du grand public.

Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des jeunes adultes (ADNSEA) : EAD Rencontres (1999 et 2001)

Un groupe de salariés de l'ADNSEA s'est constitué afin de voir à quel point les thèmes d'EAD et d'interculturalité avaient un sens en éducation spécialisée.

Le Réseau Rencontres vise à promouvoir une réflexion sur les réalités du monde dans lequel vivent des jeunes accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais aussi des jeunes et adultes handicapés mentaux, des familles hébergées en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, de jeunes de centre de formation, etc.

Bénéficiaires :

- Les professionnels du secteur social de 15 associations ou services publics de la région Nord-Pas-de-Calais, soit plus de trente cinq établissements, participent au projet. Ainsi que trois organismes de formation de travailleurs sociaux
- Les enfants, jeunes et adultes accompagnés par des établissements du secteur social et médicosocial. Ces publics ne sont pas ou peu touchés par l'éducation au développement menée en direction du grand public ou en milieu scolaire

Cela représente 600 à 800 personnes touchées directement. Le double en comptant les personnes touchées indirectement.

Le projet vise une éducation globale qui intègre l'éducation au développement dans un ensemble plus large de pratiques fondées sur la notion d'altérité.

Le projet Rencontres prévoyait la mise en place :

- D'un centre-ressources apte à proposer des animations, des actions concrètes collectives, des formations ;
- D'un réseau d'acteurs de l'éducation au développement ;
- D'un réseau de jeunes pour partager leurs expériences ;

- D'un réseau avec les partenaires publics et associatifs ;
- D'un réseau avec les partenaires du Sud.

Exemple : actions prévues pour 2003

« Nous développons une éducation au développement en lien avec la vie politique et sociale, dans le sens d'une meilleure intégration des jeunes et adultes qui sont accueillis dans les services d'éducation spécialisée (débat avec des élus de la région et la participation aux Assises de la Coopération Décentralisée).

Nous mettons en lien, en réseau, des groupes qui peuvent échanger des savoirs, des savoir-faire, des compétences, du matériel, des projets, etc.

Nous visons à consolider les partenariats Nord Sud Est, dans lesquels s'engagent les groupes du réseau.

Nous menons une réflexion sur l'impact des chantiers de jeunes, sur le développement des jeunes eux-mêmes, sur le partenaire éventuel, dans l'institution, le foyer, le groupe.

Nous nous engageons dans un réseau de jeunes en Europe, EFYSO qui offrira des possibilités de vivre concrètement des échanges entre jeunes du réseau et d'autres pays. »

Association de solidarité avec les paysans d'Amérique latine (ASPAL) : Promotion et consolidation du commerce équitable en France (2001)

L'objectif de cette action est de promouvoir le commerce équitable en France et permettre son implantation significative et durable.

Pour cela, des actions communes seront mises en œuvre avec les membres de la Plate-forme française pour le commerce équitable, avec les OSI non-membres et avec d'autres associations (consommateurs par exemple).

L'action comprend 4 axes : l'organisation d'un temps fort annuel commun visant à informer et à inciter l'action concrète, la concertation et le lobbying, le soutien aux actions locales de sensibilisation au commerce équitable et le développement d'actions d'envergure au niveau local, voire régional.

Association du partenariat Lille/Saint-Louis du Sénégal : Maison d'éducation au développement (2000-2001)

Démarche participative visant à mettre en œuvre une pédagogie visant :

- Grâce à une mise en situation grandeur nature, à confronter les habitants du Nord-Pas-de-Calais aux mécanismes du développement engendrant les inégalités Nord-Sud (à partir de l'exemple du Sénégal) ;
- À encourager la mise en réseau autour d'initiatives pédagogiques de solidarité internationale (séminaires, formations...)
- À développer l'imaginaire des enfants par le voyage et le dépaysement.

Transfert d'un projet belge, collaboration posant les bases d'un partenariat durable : outils pédagogiques, sessions de formations bilatérales, échanges d'enseignants.

Atlas logistique : Congé solidaire (2001)

Le Congé solidaire organise des missions humanitaires de courte durée pour des salariés d'entreprises partenaires.

La création du programme Congé solidaire est née d'un triple constat : les projets de proximité visant à améliorer les conditions de vie des populations du Sud ne rentrent pas dans le cadre de la politique classique de développement international, davantage axée sur des projets globaux. Par ailleurs, dans les pays du Nord, la bonne volonté des citoyens est considérable, mais ils ne peuvent pas tous participer à l'aide humanitaire, faute de disponibilité ou d'un profil adapté. Enfin, de nombreuses entreprises souhaitent s'impliquer dans des actions de solidarité.

Le principe : votre entreprise finance cette mission humanitaire (billet d'avion, séjour et logistique) et vous intervenez sur votre temps libre ou pendant vos congés annuels. L'association intervient sur trois créneaux : l'hygiène des quartiers et l'aide sociale directe, la formation des adultes et l'animation jeunesse.

In www.routard.com/partir_dossiers_pratiques.asp?id_dp=21&num_page=3 et
cf. www.congesolidaire.org

CCFD : Exposition « Un voyage pas comme les autres » (1998)

L'objectif de cette exposition est de découvrir et comprendre de façon active la situation du réfugié en vivant toutes les étapes de son parcours est une expérience riche d'émotions et de découvertes pour tous jeunes.

Douze parcours de réfugiés, choisis en fonction de la situation actuelle de la demande d'asile en France, sont proposés aux participants (algérien, bosniaque, chinois, colombien, irakien, rwandais, roumain, russe, somalien, sri lankais, turc et zairois). Ces parcours, singuliers, sont fondés sur des histoires réelles même s'ils ne peuvent à eux seuls prétendre représenter le « profil type » du demandeur d'asile.

L'objectif de l'exposition est de susciter une réflexion globale sur le droit d'asile, à travers les causes et les effets de l'exil, les enjeux du développement, les relations Nord-Sud, la question des flux migratoires et les conditions d'accueil des populations réfugiées en France.

CCFD (&RITIMO) : Programme Terre d'Avenir (1994, puis 1999 à 2001)

Le Programme Terre d'Avenir est un réseau de capitalisation et d'échanges d'expériences sur l'éducation au développement créé en janvier 1999 à l'initiative du CCFD et de RITIMO.

Les associations participant à ce programme sont le CCFD, Peuples Solidaires, Frère des Hommes, Terre des Hommes, Cimade, Orcades, CRID, Fédération Artisans du Monde, Enfants Réfugiés du Monde, IRFED, Ingénieurs Sans Frontières, Étudiants et Développement, RITIMO, ICEAL et Afrique Verte.

Ce programme vise à accroître la portée et l'impact des actions d'éducation au développement en France, à favoriser les échanges et les synergies entre ASI pour déboucher sur des actions communes et des regroupements d'acteurs en éducation au développement.

Parmi les actions mises en œuvre, il convient de mentionner l'organisation de formations méthodologiques, l'installation d'un lieu central d'accueil et de ressources en éducation au développement, le développement d'une base de données d'expériences et d'une base de données des outils, et la conception et la diffusion de publications périodiques valorisant les outils pédagogiques et les expériences jugées intéressantes.

**CFSI (Comité français de solidarité internationale) puis LFEEP : Demain le monde...
puis CNSL (1994 à 2001)**

Demain le monde... l'eau (1994-1996)

Pour sensibiliser le public sur la nécessité de mettre en place des politiques de l'eau à l'échelle locale et planétaire, une campagne d'information, « Demain le monde l'eau », a été menée en France à partir d'octobre 1994.

Cette campagne, qui a duré deux ans, était pilotée collectivement par des partenaires institutionnels (ministères, collectivités territoriales et organismes paritaires), des collectifs d'OSI et des syndicats. Elle a tenté de regrouper sous le même label diverses manifestations nationales ou internationales : Journée Mondiale de l'Alimentation, Journée Tiers Monde à l'École, Salon de l'Agriculture, Journée mondiale de l'eau, Journée de la désertification, Journées de l'environnement. Des manifestations finales ont eu lieu de mars à juin 96.

Les principaux objectifs de cette campagne étaient de sensibiliser le grand public à la problématique Nord/Sud à partir du thème de l'eau ; de décentraliser les actions d'information et de favoriser un partenariat entre acteurs de nature différente au niveau local.

In <http://www.globenet.org/horizon-local/ritimo/rit08.html>

Demain le monde... le défi alimentaire (1996-1998)

Organisation d'une campagne nationale et européenne d'information sur l'interdépendance Nord-Sud en particulier, en s'appuyant sur l'événement que constitue le Sommet mondial de l'alimentation à Rome, en nov. 1996.

Les principaux axes sont :

- Informer les publics sur les enjeux fondamentaux de ce Sommet ;
- Produire des outils d'information adaptés aux différents publics ;
- Mettre en place des initiatives locales (animations, conférences...).

Demain le monde... l'éducation pour tous (1998-2000)

Les initiatives prises pourront être d'ordre multiple, à savoir organisation de conférences-débats sur le thème, réalisation d'expositions, de dossiers et documents pédagogiques, de rencontres entre élèves, parents, élus... afin de rappeler l'importance de l'éducation, notamment à partir des pistes de travail suivantes, en privilégiant l'axe Nord-Sud :

- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté et l'accès à la culture ;
- Généraliser l'accès à l'éducation de base pour tous, objectif principal de Jomtien ;
- Faciliter l'accès aux connaissances, notamment par les nouveaux moyens technologiques ;
- Lutter contre la non-scolarisation et les abandons massifs en cours de scolarité, par la refonte des systèmes éducatifs dans le monde (leurs finalités, leurs contenus, leurs méthodes et leurs structures...) en vue de les adapter aux besoins réels des populations ;
- Mieux agir contre l'illettrisme et l'analphabétisme, élargir l'offre éducative dans l'éducation formelle, informelle, non formelle ;
- Mettre en œuvre des stratégies et moyens adaptés pour la scolarisation des filles, des gens du voyage, des réfugiés, des détenus, des handicapés...
- Encourager véritablement le développement de l'apprentissage, la formation professionnelle ;
- Favoriser l'éducation permanente tout au long de la vie.

Cf. www.globenet.org/demain-le-monde/dlmeptmaj/cadrinfo.html

Demain le monde... le développement durable (2001-2003)

En 2002, 10 ans après le Sommet de la Terre de Rio, la communauté internationale se réunira à Johannesburg, afin de faire le point sur la mise en œuvre des décisions prises en matière de développement durable.

Un an avant le terme de cette Conférence, 18 associations de solidarité internationale, regroupées au sein de la campagne « *Demain le monde...* » ont choisi le thème du développement durable comme support d'actions d'éducation à la solidarité internationale dans toute la France, entre 2001 et 2003.

Le but est de susciter débats, réflexions et actions avec vous, enseignants, éducateurs, parents d'élèves, élus, jeunes... afin de construire un monde plus équitable et durable.

CFSI (Comité français de solidarité internationale) : Sécurité alimentaire partout et pour tous (2000-en cours)

Action de dimension nationale avec organisation d'événements dans 6 régions de France et avec pour objectif principal de faire progresser l'idée, au sein de l'opinion publique, que la sécurité alimentaire est un enjeu majeur au Nord comme au Sud tant au plan qualitatif que quantitatif.

La campagne veut éclairer sur les enjeux au Sud, renforcer le dialogue entre les acteurs (OSI, organisations professionnelles agricoles, syndicats, organisations de consommateurs) et permettre la rencontre entre acteurs intervenant auprès des exclus en France et ceux engagés dans des actions au Sud. Les thèmes abordés : sécurité alimentaire au Sud, interdépendance Nord-Sud, mécanismes marchands, régulation des échanges, multifonctionnalité de l'agriculture...

CHACUN A DROIT A UNE ALIMENTATION SAINTE ET SUFFISANTE

6 milliards d'hommes vivent sur la planète, 2 milliards souffrent de carences alimentaires, 800 millions de la faim...

La plupart sont des agriculteurs des pays en développement qui ne parviennent pas à nourrir leurs concitoyens. Pourtant, la production agricole mondiale actuelle suffirait à alimenter tous les habitants de la planète.

www.cfsi.asso.fr

CNSL : Université d'été européenne « l'éducation au développement en partenariat avec le Sud » (1999)

Organiser en France l'université d'été européenne d'éducation au développement. Un groupe de travail issu de la Plate-forme des ONG française auprès de l'UE s'est réuni pour préparer cette rencontre. Cinq délégués d'ONG de chacun des 15 pays de l'UE ainsi que des PECO sont invités. Cette rencontre est organisée tous les deux ans dans un pays de l'UE différent.

L'objectif général est de favoriser les connaissances et les liens entre les participants afin de tirer profit des expériences et ressources existant en Europe, de manifester les savoir-faire des ONG en charge d'EAD en Europe par le partage d'idées, de compétences, de méthodologies et d'outils. Le thème retenu est « l'EAD en partenariat avec le Sud », permettant d'exprimer la nécessité d'un véritable partenariat encore trop rare.

Collectif des associations de développement de la région Rhône-Alpes (CADR)

Projet « Ville à vivre Nord-Sud » (1995)

Sensibiliser les populations aux problèmes du Tiers-monde et en particulier aux problèmes de développement des villes, de l'emploi, des droits de l'Homme.

Place et rôle de l'homme dans la mondialisation (1996-1997) et Respect des droits de l'Homme et devoirs des citoyens (1998-1999)

Sensibiliser les populations aux problèmes du Tiers-monde et en particulier aux problèmes de développement des villes, de l'emploi, des droits de l'Homme.

Ouvrir des lieux d'information et de débats sur la problématique de la mondialisation. Les travaux porteront sur les domaines de la politique économique, financière, scientifique et technologique, culturel et droits de l'Homme.

CRID (Centre de formation et de recherche pour le développement) : Avenir du Monde puis Acteurs solidaires (depuis 94, Acteurs solidaires 2 en cours en 2003)

Acteurs Solidaires est un label sous lequel les associations membres du CRID et leurs groupes ou relais locaux sont encouragés à organiser des actions d'éducation au développement, dans une démarche de multipartenariat.

La première phase du Programme Acteurs Solidaires s'est déroulée de janvier 1997 à juin 2000. Elle a permis, via le soutien à 37 « pôles d'initiatives » promoteurs d'actions d'éducation au développement, une meilleure synergie des initiatives locales et un renforcement de l'action des associations du CRID, de leurs groupes locaux et de leurs partenaires. Collectivement, ils ont pu offrir à leurs actions une meilleure visibilité et une plus grande audience.

Le Programme Acteurs Solidaires prévoit un ensemble d'activités au service des groupes locaux d'ASI, en particulier celles du CRID, et des collectifs régionaux, qui se répartissent en quatre catégories :

Le **soutien à des actions ponctuelles d'éducation au développement promues par des « Pôles d'initiatives »** : Des associations locales de solidarité internationale ou des groupes locaux d'ASI nationales souhaitent mettre en œuvre une action publique d'éducation au développement, et se reconnaissent dans l'esprit et la démarche du Programme : quels que soient le thème ou la nature de l'action envisagée, elles peuvent demander une labellisation Acteurs Solidaires et, éventuellement, solliciter un soutien financier. Plusieurs conditions sont requises : l'action est montée en multipartenariat, incluant au minimum une association membre du CRID, la dimension Nord-Sud est centrale, et tous les documents et/ou outils produits affichent le logo Acteurs Solidaires.

Des **outils d'information et d'animation** : La revue trimestrielle Cridéchos est un outil de synergie permettant de valoriser les réflexions et les activités menées localement par les militants, facilitant les contacts de groupe à groupe dans des régions différentes et favorisant l'accès à des initiatives et des problématiques nationales. Les groupes locaux des membres du CRID sont ses principales sources d'informations.

Un **bulletin d'informations électronique** diffusé toutes les 3 semaines, Crid' Infos, fournit également des informations régulières en lien avec les thèmes, les débats et les activités du CRID.

Les quatre **Cahiers de la solidarité** prévus chaque année traitent chacun, dans un souci pédagogique, d'un sujet sur lequel les ASI du CRID disposent d'une expertise à partager. Les groupes locaux bénéficient ainsi d'une base de documentation/réflexion préalable pour organiser une action liée à ces thèmes.

Le **site Internet du CRID** est l'outil privilégié d'animation du Programme : qu'il s'agisse de s'inscrire dans la démarche et d'annoncer les actions labellisées Acteurs Solidaires, d'accéder aux publications du CRID ou encore de suivre la structuration des ASI en région, il est un élément de communication tous azimuts.

Des espaces de formation pour les groupes locaux : Chaque année, un temps de formation est organisé, sous la forme alternativement d'une université d'été (en 2002 et 2004) et d'un colloque (en 2003).

Le renforcement du rôle des ASI en région : Des formations à la coopération décentralisée peuvent être mises en place ; Acteurs Solidaires prévoit enfin un appui aux coordinations régionales d'ASI qui sont désireuses d'un soutien dans leur processus de structuration.

Source : www.crid.asso.fr

CRID (Centre de formation et de recherche pour le développement) : Semaine de la solidarité internationale (1999 à 2001, encore en cours depuis)

Rendez-vous annuel du public avec des structures investies dans la solidarité internationale.

C'est une opération de sensibilisation pour :

- Informer et mobiliser sur les pourquoi et les comment de la solidarité et de la coopération internationales.
- Mettre en lumière les projets dans lesquels vous vous impliquez toute l'année.
- Valoriser la diversité des thèmes de la solidarité et de la coopération internationales.
- Lutter contre les clichés misérabilistes.
- Susciter l'envie d'agir et donner des pistes d'actions individuelles ou collectives.

C'est l'occasion de :

- Tisser de nouveaux liens avec des partenaires, mutualiser vos compétences, confronter vos expériences.
- Faire connaître les apports des acteurs du Sud et de l'Est à la construction d'un monde plus juste.
- Contribuer à l'éducation au développement, à l'éducation à la citoyenneté...

C'est un rassemblement qui :

- Traduit l'émergence d'une société civile engagée.
- Illustre le partenariat entre les acteurs privés et les acteurs publics.

(IN www.lasemaine.org)

ENDA : le mur des communautés (1995 et 1997)

Cette campagne vise à renforcer l'information en direction du grand public et principalement des 15/25 ans afin de pouvoir :

- Favoriser la prise de conscience internationale sur l'impact du SIDA sur le développement, notamment en Afrique, et sur la nécessité d'une action concertée Nord-Sud contre la pandémie en valorisant les expériences menées au Nord et au Sud, notamment par les ASI, en renforçant la coopération et l'échange d'expériences entre les ASI.
- Informer et sensibiliser le public et les décideurs sur la nécessaire coopération Nord-Sud, chercher à mobiliser les collectivités locales.
- Sensibiliser les jeunes sur la nécessité d'engager des actions de solidarité avec le Sud et leurs suites possibles en matière de prévention au Nord.

Le projet s'appuiera sur un mur où seront diffusés 5 films de 10 mn tournés sur les 5 continents, des brochures, plaquettes, un fonds de soutien pour des initiatives de jeunes, etc.

Ce mur se déplacera en France et en Europe.

Enfants Réfugiés du Monde : Jeunes citoyens solidaires, création d'un réseau d'animateurs interculturels pour la solidarité internationale (1998)

Il s'agit d'un projet d'EAD sur des actions en France et au Sud (Rwanda et Guatemala) qui cherche à promouvoir l'échange interculturel comme médiateur de solidarité avec les enfants réfugiés et les déplacés :

- Mettre en place un réseau d'animateurs interculturels : 30 personnes au Nord et 20 au Sud, chargées de mettre en place des activités interculturelles auprès des enfants et des jeunes pour faire émerger des projets de solidarité internationale entre jeunes ;
- Organiser des ateliers d'animation interculturelle : musique, danse, contes, arts plastiques ;
- Mettre en place des échanges entre jeunes du Nord et du Sud : information, sensibilisation, découverte de l'autre, développement du sens de la solidarité ;
- Capitaliser et transmettre des expériences : élaboration de fiches de capitalisation d'expériences, confrontation des pratiques du Nord et du Sud, diffusées ensuite par RITIMO ou la FDH.

Enfants Réfugiés du Monde : Enfants citoyens, artisans de la paix et de la tolérance (1998)

Objectifs généraux de cette campagne : Informer, réfléchir et agir dans un esprit solidaire, sur les causes et les conséquences de la guerre et l'exil, développer l'esprit de tolérance, de solidarité et d'éducation à la paix, au travers d'exemples tirés du Rwanda, du Guatemala, du Sahara occidental, de la Palestine et du Cambodge.

Objectifs spécifiques : sensibiliser aux causes de l'intolérance et de la guerre, valoriser les différences culturelles, favoriser l'émergence des actions de solidarité en encourageant les échanges Nord-Sud, créer un projet fédérateur qui regroupe l'ensemble des acteurs de la vie des quartiers et des zones de refuge, permettre de développer une citoyenneté active.

Cette action s'inscrit dans le cadre des manifestations officielles et labellisées par le Comité de Commémoration du 400^e anniversaire de l'Édit de Nantes, fêté en 1998.

Étudiants et Développement (E&D) (1994 à 1998)

Les principaux objectifs d'E&D sont :

- D'informer et former les étudiants aux questions de développement, de relations Nord-Sud et de solidarité internationale ;
- De stimuler les échanges entre les étudiants et les autres secteurs impliqués dans la solidarité internationale ;
- D'encourager les étudiants à s'impliquer en tant qu'acteurs de la société, en tant que citoyens solidaires.

E&D a mis en place principalement quatre outils d'éducation au développement : l'information, les stages de solidarité, les formations (sous forme de week-end et de formation en école), le soutien aux initiatives étudiantes (service d'appui méthodologique, pédagogique et financier apporté par E&D à des associations étudiantes qui entreprennent des actions d'éducation au développement).

Forum de Delphes : Développement social, intérêt général et intérêt public (1996 à 1998)

L'objectif est de susciter la réflexion, le débat public et la communication sur les politiques de conditionnalité démocratique et les facteurs propres aux pays du Sud qui font obstacle ou favorisent la démocratisation et le développement.

Réalisations : publications, colloques, tables rondes, émissions radio.

Approfondissement de la réflexion et du débat sur le développement social, la notion d'intérêt général et de service public. Élaboration de propositions politiques quant à la coopération entre l'UE et le Tiers-monde.

Forum de Delphes : Mondialisation et coopération internationale (2000-2001)

L'objectif est d'élucider le sens et l'effectivité de la mondialisation sur le plan économique, politique, culturel, dans les sociétés du Nord et du Sud, analyser l'impact des processus en cours dans les différentes sociétés (ont-ils modifié certaines valeurs et pratiques des sociétés du Sud et conduit à une certaine homogénéisation ou au contraire ont-ils encouragé des replis identitaires ?), susciter la réflexion sur de nouvelles perspectives de coopération internationale et sur de nouvelles régulations au niveau local, régional, national et international.

Programme sur 3 ans :

- 1999 : mobilisation des réseaux de chercheurs de différentes disciplines et des acteurs sociaux ;
- 2000 : mobilisation sur les mécanismes économiques de la mondialisation et les mécanismes politiques et leur impact sur le développement ;
- 2001 : série d'actions, recherches et formations centrées sur les mécanismes culturels de la mondialisation.

Groupe Développement : Tourisme et prostitution, campagne d'information puis Programme d'appui à la lutte contre l'exploitation des enfants à des fins commerciales (1996 et 1999)

Le Groupe Développement est membre d'ECPAT (End Child prostitution in Asian Tourism), qui a commencé son action en lançant une campagne contre la prostitution enfantine dans le tourisme asiatique. Les professionnels du voyage et du tourisme ont répondu à ce défi pour que leur industrie ne puisse être utilisée pour maltraiter des enfants. Des étiquettes-bagages, des pochettes à billets, des brochures d'information et des programmes pédagogiques dans les écoles de formation aux métiers du tourisme, des vidéos de bord pour les avions et des codes de conduite pour les voyageurs... ont été adoptés et mis en place dans divers secteurs de l'industrie du tourisme.

En 1998, ECPAT International a pris la décision de définir une nouvelle stratégie pour renforcer les activités déjà mises en œuvre pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, en s'appuyant sur ces bonnes volontés et ces réflexions novatrices.

Principaux outils : vidéos visionnées dans les avions, matériel de sensibilisation des voyageurs (étiquettes bagages, brochures, etc.), codes de conduite pour les professionnels du tourisme et les voyageurs, formation du personnel touristique, etc.

Groupe de recherche et de réalisation pour le développement rural (GRDR) : Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud dans la conception et la mise en œuvre d'actions de développement (2000-2001)

Programme basé sur le concept de codéveloppement et notamment sur les OSI issues de la migration, considérées comme actrices du développement. Appui et formation à destination des migrants avec une cellule en France et trois cellules dans trois zones du bassin du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal et Mauritanie). Principales actions :

- Développement local et communal (conventions de partenariat Nord-Sud, etc.) ;
- Transferts financiers (étude, appui aux caisses d'épargne et de crédit, etc.) ;
- Hydraulique (formations au montage de projets, etc.) ;

- Santé (appui à l'élaboration de projets, etc.) ;
- Création d'outils méthodologiques...

Guilde Européenne du Raid : Agence des Microprojets (liée au Forum d'Agen) (94-01, encore en cours en 2003)

Au cœur du milieu associatif, l'Agence des Microprojets est un programme de la Guilde Européenne du Raid en contact permanent avec le vivier des « petites » ONG, initiatrices de microprojets, pour leur apporter soutien et conseil à travers différentes activités :

- Conseil en formalisation et montage de projets ;
- Financement direct et accompagnement dans la recherche de financements, notamment grâce aux Dotations des Solidarités Nord-Sud ;
- Banque de données des microprojets sur internet.

in www.coordinationsud.org et cf. www.la-guilde.org

Guilde Européenne du Raid : Solidarités étudiantes (1994 à 2001, encore en cours en 2003)

Solidarités Étudiantes, coordination de quarante associations étudiantes de solidarité, soutient les projets (réunions, bulletins, Forum) et oriente les étudiants qui veulent s'engager dans des actions humanitaires et de développement (stages, volontariat).

- Le programme Missions de France permet également à de jeunes bénévoles (18 à 30 ans) durant l'été, de partir en mission de service à but d'enseignement, d'animation ou de travail social auprès de populations défavorisées. 400 jeunes partent en juillet, août ou septembre à destination du Sud-Est asiatique, des pays de l'Est, de l'Afrique, du Proche-Orient ou de l'Amérique Latine.
- La Guilde mène également ses propres programmes de solidarité internationale, financés par l'Union européenne et les ministères français. Ces actions concernent le Cambodge, le Vietnam, le Sénégal, la Palestine, le Liban et l'Irak. Elle a récemment créé un programme de Coopération et Soutien aux Artisans et Microentreprises dans les pays du Sud (COSAME).

Handicap International : Pour une terre sans mines (2000-2001, toujours en cours en 2003)

La vigilance et la mobilisation de la société civile se sont révélées déterminantes pour forger la volonté politique qui a permis d'obtenir l'interdiction des mines, hors du cadre traditionnel de la négociation des traités internationaux. En appui aux ASI directement impliquées sur le terrain, elles sont plus que nécessaires pour transformer l'espoir, que la Convention d'Ottawa a fait naître, en une réalité tangible.

L'objectif de cette campagne est donc d'informer l'opinion publique de la réalité de cette application, de son respect et de son universalisation, y compris les thèmes de l'aide aux victimes des mines et du déminage et de mobiliser la société civile sur ce suivi afin de rappeler aux États les engagements qu'ils ont pris, de les interpeller sur leur application et le cas échéant dénoncer les violations du Traité.

Les actions concrètes prévues sont : collecte, analyse et restitution des données relatives à chacun des thèmes émanant de leur action ; diffusion de ces informations sous forme d'outils et d'événements adaptés aux publics cibles et les invitant à l'action.

Institut Panos : L'immigration une chance pour le développement (2000/2002)

Objectif global : Rechercher, produire et diffuser des informations susceptibles de mettre en lumière la contribution au développement de leur pays d'origine des personnes issues de l'immigration et des minorités ethniques du Sud au Nord.

Objectifs :

- Contribuer à l'approfondissement de l'analyse des relations entre migration et développement de manière à mieux prendre en compte les dimensions spécifiques aux dynamiques de développement enclenchées dans les pays du Sud et de mieux faire comprendre en quoi un échange accru entre sociétés du Nord et sociétés du Sud peut être source de nouvelles dynamiques économiques, sociales, politiques et culturelles bénéfiques aux pays du Sud; échange accru stimulé par la prise en compte des mécanismes déjà en place et initiés par les populations issues de l'immigration résidant au Nord ;
- Faire connaître et reconnaître les personnes issues de l'immigration et des minorités ethniques comme acteurs tout à fait légitimes de la définition et mise en place des politiques et des actions de coopération au développement, compte tenu de leurs particularités et spécificités, et bien évidemment des complémentarités à jouer entre les différents acteurs de développement au Nord, mais aussi et surtout au Sud ;
- Susciter un débat démocratique au Nord en favorisant le pluralisme de l'information sur cette thématique « Migration/Développement — Immigrés, acteurs de développement », de manière à régénérer les approches habituellement développées tant sur le plan politique que médiatique et qui contribuent bien souvent à conforter les opinions publiques européennes et à occulter les richesses dont sont naturellement porteurs les personnes issues de l'immigration et des minorités ethniques.

La démarche globale du projet est de produire des outils (publications, séminaires, brochures pédagogiques, site web) destinés à différents publics fondés sur une information fiable et scientifique dans le but d'accroître la connaissance des interactions entre migration et développement.

La voix de l'enfant : une identité pour chaque enfant (2000)

Objectif : apporter une réponse aux problèmes des enfants qui ne bénéficient pas d'un enregistrement à la naissance et qui reste donc souvent en marge de toute structure administrative et de toute protection.

Le projet souhaite donc mener une campagne de sensibilisation vers le grand public et mettre en place des interventions auprès des instances nationales et internationales. S'appuyant sur ses membres, la Fédération La voix de l'enfant a ciblé 8 pays et souhaite le faire en partenariat, quand cela est possible, avec les autorités locales de ces pays, et avec les familles.

Maison des Citoyens du Monde : Quelle paix pour le nouveau siècle ? (1999-2000)

Le XXI^e siècle sera-t-il aussi sanglant que le siècle précédent ? Si, dans le contexte actuel de crise internationale, la responsabilité de la paix incombe aux États et aux grandes organisations internationales, elle incombe aussi à chacun des citoyens. Il est toujours difficile d'isoler les éléments les plus déterminants dans le déclenchement d'un conflit, mais il est net que l'absence d'une traduction démocratique, d'une culture du compromis, d'une laïcité tolérante est à chaque fois un facteur aggravant. Citoyens, chercheurs, ASI et responsables politiques débattent ici d'une série de thèmes sensibles : gestion et prévention des conflits, droit et/ou devoir d'ingérence, conflits verts et/ou partage des ressources, culture de paix et justice internationale.

Objectifs de l'action :

- Susciter la réflexion sur la guerre, la paix, les conflits.
- Travailler en direction des jeunes sur les notions de tolérance, différences, respect des autres, préjugés, apprentissage de la vie ensemble.
- Interpeller les individus sur les conflits en cours et les mécanismes qui font évoluer les situations de crises dans un sens ou dans un autre.
- Organisation de conférences, tables rondes, formations, expositions, intervention dans les écoles, cinéma, théâtre.

Max Havelaar France : promotion du commerce équitable (1994, 1996, puis 1998 à 2001)

Ce projet a évolué depuis son premier financement en 1993 :

- Améliorer la rémunération des milliers de petits producteurs de café en raccourcissant les circuits de commercialisation, en les aidant à prendre en charge les problèmes de crédits, transport, transformation et infrastructures, et sur la base d'études de marché et de campagne d'information en améliorant la distribution en Europe (1994).
- Sensibiliser les citoyens français aux enjeux Nord-Sud, au fonctionnement du commerce mondial et à l'impact du commerce équitable. Il leur propose d'agir pour un développement durable des populations du Sud à travers leur geste d'achat. L'achat des produits Max Havelaar, issus du commerce équitable, permet de soutenir des petits producteurs au Sud, organisés en coopératives et de leur garantir un prix minimum pour leurs productions. Max Havelaar souhaite implanter durablement son label auprès des consommateurs et des distributeurs, pour cela il souhaite mettre en place une stratégie de communication et de lobbying offensive (2001).

Ministère des Affaires étrangères : Postes FONJEP

Le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est une association de cogestion qui réunit les représentants des administrations (jeunesse et sports, affaires sociales, environnement, coopération, économie sociale, affaires étrangères, agriculture) ainsi que des représentants d'associations.

Son objectif est de faciliter la rémunération des personnels d'animation engagés par les associations locales ou nationales. 6000 postes sont ainsi soutenus par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, le FONJEP en assure la gestion financière.

Une vingtaine de postes de salariés dans des associations élaborant et menant spécifiquement des actions d'EAD (Orcades, Artisans du Monde, Ritimo, Peuples Solidaires, E&D, etc.) sont cofinancés par le MAE (via le FONJEP). Les postes sont attribués après appel à initiatives lancé par le MAE tous les trois ans (20 postes retenus sur environ 30 postes sollicités).

Ministère des Affaires étrangères : Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)

Le programme français Jeunesse/solidarité internationale a été créé en 1997 et bénéficie d'un fonds de 1,5 million de francs par an.

Son objectif est de promouvoir au Nord et au Sud des activités collectives, solidaires et durables que réaliseront des groupes de jeunes soutenus par des associations de solidarité internationale ou des mouvements de jeunesse. Les groupes doivent être mixtes de préférence, et de tous les milieux sociaux et professionnels.

Les activités à but social ou éducatif doivent permettre aux jeunes du Nord et du Sud de se rencontrer, de mieux se connaître, d'échanger et d'agir ensemble. Elles doivent garantir un engagement réel des jeunes dans la solidarité internationale et une forte implication de l'association qui parraine l'opération.

Ces actions exigent de plus une identification claire du partenariat qui élabore le projet et qui sera nécessairement représentatif de la société civile du Nord et du Sud.

Le MAE est entouré par un comité d'examen paritaire composé de 6 représentants de l'administration et 8 représentants élus des associations de solidarité internationale.

Cf. http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/jsi_vvsi/index.html

Ministère des Affaires étrangères : Ville Vie Vacances/ Solidarité Internationale (VVV/SI)

Le programme VVV/SI, mis en place par le MAE en 1991 et qui bénéficie d'un fonds de 2,8 MF par an, propose aux jeunes en difficulté issus de quartiers défavorisés de contribuer à la réalisation d'actions de solidarité internationale, essentiellement en Afrique subsaharienne. Les actions de développement doivent être parrainées par une association de solidarité internationale (OSI) qui se porte garante du projet vis-à-vis des pouvoirs publics français, des autorités et des populations du pays d'accueil.

Environ 600 jeunes Français participent à ces programmes qui visent à renforcer les relations de coopération Nord-Sud, à améliorer les relations intercommunautaires et à favoriser les échanges et la compréhension mutuelle entre des jeunes de cultures différentes.

Le MAE est entouré par un comité d'examen paritaire composé de représentants de 8 administrations et de 8 représentants élus des associations de solidarité internationale.

Cf http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/jsi_vvvs/index.html

Orcades (Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud)

Produits agricoles du Sud : du producteur au consommateur (1996 et 1999)

Sensibiliser le public européen aux problèmes des échanges Nord-Sud :

- En diffusant des informations sur les pays producteurs ;
- En faisant découvrir les conditions de vie et de travail des travailleurs des plantations ;
- En respectant les filières de production et de commercialisation ;
- En mettant en évidence certains aspects des interdépendances Nord-Sud ;
- En proposant des outils éducatifs ;
- En valorisant les aspects du commerce équitable.

Approche Nord-Sud : vers un développement durable (2000)

Diffuser le plus largement les principes d'un développement durable et permettre un véritable échange de savoirs et de savoir-faire dans ce domaine : fournir des moyens d'analyser des situations à l'aide d'outils adaptés (valoriser les points de vue du Sud, faire découvrir les domaines que recouvre la notion de développement durable, impulser des réflexions sur ce sujet, faire percevoir les enjeux du développement durable en utilisant des outils d'analyse et l'approche systémique).

Le projet consiste en l'élaboration et l'édition d'outils écrits et de supports pédagogiques ainsi que leur diffusion qui aborderont les thèmes suivants : capacité de charge des écosystèmes, croissance économique et équité sociale, remise en cause de certains modes de développement, participation des citoyens.

Du local au global : des organisations de la société civile au cœur de l'action (2001)

Objectif global : Réduire les inégalités de développement existant dans les pays du Sud et les exclusions sociales dans le monde.

Objectif spécifique : acquisition d'une compétence d'acteurs pour favoriser une plus grande équité sociale au Sud, au Nord et entre le Nord et le Sud.

Trois activités clés sont arrêtées : les actions éducatives, les forums et les événements publics. Les actions éducatives consistent en l'organisation d'animations à l'aide d'un bus animation et d'une expo-

sition « parcours du reporter ». Les forums permettront d'exposer les points de vue de différentes personnes-ressources, de confronter des pratiques et de présenter des travaux conduits sur la thématique. Les événements combineront information et expressions culturelles.

Orchidées (L'agence d'images du monde groupe de communications internationales)

Objectif Plein Sud (1996)

Permettre la réalisation et la diffusion pendant deux ans d'un magazine vidéo trimestriel d'information mondial en direction des jeunes. Chaque trimestre un magazine d'information reprend et décode pour les plus jeunes les événements mondiaux significatifs tant dans le cadre du travail d'EAD que dans celui d'éducation aux médias mené par Orchidées. Chaque magazine est accompagné du « Pavé dans le marigot » destiné aux enseignants, éducateurs, animateurs... afin de les sensibiliser à la perception et à la vision du monde véhiculées par différents supports d'information.

Sociétés multiculturelles et développement (1997)

Il s'agit d'une campagne de sensibilisation de l'opinion publique européenne à l'interdépendance et à des questions clés de la coopération et de la solidarité internationale qui doit s'appuyer sur l'élaboration d'outils d'information, de réflexion et d'action dans un univers médiatique largement dominé par les images « chocs » et « l'information spectacle ». Le projet vise plus globalement une meilleure compréhension de la problématique « développement » et pour une solidarité renforcée.

Planet DZ : Mois de la culture algérienne : projet d'éducation au développement sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie (2000)

Objectif : Mieux faire connaître au public français les conditions de la création artistique en Algérie.

Actions de sensibilisation autour de quatre métiers : cinéma, photographie, théâtre et édition. Pour chacun de ces métiers, réalisation d'un documentaire en Algérie et débat.

RITIMO (Réseau d'Information Tiers-monde des centres de documentation pour le développement) (1994 à 2001, en cours)

RITIMO est un réseau de centres de documentation sur le Tiers-monde. En 2001, ce réseau comptait 40 centres de documentation membres à part entière et 7 membres associés.

RITIMO a pour objectif premier reste d'aider à comprendre, informer, sensibiliser. Il garde la volonté de participer au mouvement de lutte contre le mal-développement au Nord, Sud, Est, Ouest. Il s'agit donc de faire connaître ceux qui innovent pour des formes de développement durables, solidaires, égalitaires, faire connaître les expériences alternatives, d'échanger des informations sur ceux qui dans le monde inventent de nouvelles formes de citoyenneté et de solidarité.

RONGEAD (Réseau d'ONG européennes sur l'agro-alimentaire, le commerce, l'environnement et le développement) : OMC 2000 — Comprendre les enjeux de l'ouverture du cycle du millénaire de l'OMC (2000)

Sensibiliser les acteurs de la société civile aux enjeux que constitue pour les pays en développement et les PMA, l'ouverture des nouvelles négociations de l'OMC, aider les organisations à se mobiliser sur la définition de l'agenda du nouveau millénaire, leur permettre de mieux s'investir dans les nouvelles négociations, faire émerger des forces de propositions sur les thèmes qui seront inscrits dans l'agenda.

Pour ce faire, l'association envisage d'informer de manière pédagogique sur la structure et le fonctionnement de l'OMC, le pourquoi des cycles de négociation, les principaux thèmes qui font ou feront

l'objet de négociations, rendre l'information accessible au plus grand nombre en créant un site web français de référence, permettant que soient davantage prises en compte les situations et préoccupations spécifiques aux PED et aux PMA dans les futures négociations.

SOLAGRAL (Solidarités Agro-Alimentaires) : Société civile et négociations de l'OMC (2000-2002)

Depuis sa création, jamais l'OMC n'a été l'objet de débats et d'affrontements si virulents et si intenses que depuis la tentative de lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales fin 1999 à Seattle. La multiplication des intervenants et leur diversité ont rendu le débat plus accessible à l'opinion publique, en l'émancipant du cercle de quelques spécialistes à Genève. Cette visibilité accrue donne aux citoyens une occasion unique de se saisir des débats qui contribuent à l'organisation de la mondialisation. Cela suppose de notre part des efforts de clarté dans le débat et dans la manipulation des concepts et des outils utilisés. Elle nous donne l'occasion de démocratiser l'institution OMC et de prendre en compte l'ensemble des intérêts représentés et plus particulièrement de ceux des pays du Sud. En France comme ailleurs, les protagonistes du débat (administrations, élus, syndicats, entreprises, chercheurs et ONG) agissent souvent de manière déconnectée, ce qui accroît les risques de confusion et les amalgames.

Objectif : renforcer le poids des organisations sociales dans la préparation et le suivi des négociations commerciales internationales. En particulier :

- générer une réflexion de fond sur les thématiques abordées,
- développer des stratégies et des outils de sensibilisation de l'opinion publique,
- favoriser la prise en compte des négociations internationales par les acteurs de la solidarité internationale,
- développer au cas par cas, et selon la volonté et la disponibilité des participants, des stratégies de lobbying.

Le programme vise à rassembler trois types de partenaires : les acteurs engagés dans la thématique OMC, les acteurs dont le champ d'intervention est aujourd'hui directement concerné par les négociations commerciales, enfin les acteurs de la solidarité internationale.

Le programme se concentre sur trois thèmes sectoriels clés des négociations à venir, qui donneront lieu à trois groupes de travail. Cette distinction permet de mobiliser les partenaires en fonction de leur champ de compétences ou d'intérêt : agriculture et sécurité alimentaire, la question sociale dans le commerce international, environnement et droits de propriété intellectuelle.

Cf. www.solagral.org

Terre des hommes (&Peuples solidaires) : vers une économie au service de l'homme (1996 et 1998)

Campagne de sensibilisation destinée à promouvoir « une économie au service de l'homme » :

- Contribuer au débat sur les problèmes de pauvreté et d'exclusion, en y intégrant la dimension internationale et les conséquences au Nord comme au Sud de la mondialisation de l'économie ;
- Promouvoir et défendre les droits économiques et sociaux des groupes les plus démunis au Nord et au Sud ;
- Exercer une pression sur les élus nationaux et les responsables internationaux pour que les budgets publics assurent le financement du développement social, soit 0,7% du PNB à l'APD ;
- Décloisonner les actions de l'économie sociale et solidaire, encourager les innovations, capitaliser les initiatives, développer des réseaux d'échanges...

ANNEXE 3

BASE DE DONNÉES DES PROJETS COFINANCÉS PAR LE MAE DE 1994 À 2001

Intitulé	Maître d'ouvrage			Partenaires			
	Nom	Type d'opérateur	En réseau/ seul	Nb partenaires asso. fr.	Nb coll. partenaires	Nb partR Nord	Nb partR Sud
Université d'été/EAD	CNSL	ONG	En réseau	Nombreux		70	35
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance	ERM	ONG	Seul	2	1		
Comprendre les enjeux de l'OMC 2000	RONGEAD	ONG	En réseau	4		3	3
Une identité pour chaque enfant	Voix de l'enfant	ONG	En réseau	5			4
Session de formation VVV/SI	FONJEP	Fonds		8			
Appui aux initiatives des citoyens pour le dév. Inter : le congé solidaire	Atlas Logistique	ONG	En réseau	1 (+28 entreprises)			
Quelle paix pour le nouveau siècle ?	MCM	ONG	En réseau	2			
Les ateliers du buffle	APS	ONG	Nsp	Nombreux			
Appui à la plate-forme du commerce équitable	ASPAL	ONG	En réseau	19			

Intitulé	Maître d'ouvrage			Partenaires			
	Nom	Type d'opérateur	En réseau/ seul	Nb partenaires asso. fr.	Nb coll. partenaires	Nb partR Nord	Nb partR Sud
Développement social, intérêt général et service public	Forum de Delphes	ONG	En réseau	Nombreux			
Produits agricoles du Sud	Orcades	ONG	En réseau	2		3	3
Rencontres : l'EAD en réseau	ADNSEA	ONG	En réseau	Nombreux			
Jeunes citoyens solidaires	ERM	ONG	Seul	6	5		2
Les respect des droits de l'Homme	CADR	ONG	En réseau	6	nsp		
Immigration : Une chance pour le dév. : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de dév. ?	Institut PANOS	Institut de recherche	En réseau	9		8	1
Objectif Plein sud et sociétés multiculturelles	Orchidées	ONG	En réseau	7			
Société civile et négociations de l'OMC	SOLAGRAL	ONG	En réseau	Nsp			
Le mois de la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie	Planète DZ	ONG	En réseau	Nombreux			3
Exposition « Un voyage pas comme les autres »	CCFD	ONG	En réseau	10			
Mondialisation et coopération internationale	Forum de Delphes	ONG	En réseau	Nombreux		4	3
Le mur des communautés	ENDA	ONG	En réseau	4	Nombreux	4	1
Formation au commerce équitable	Artisans du Monde	ONG	En réseau	Nombreux		Nombreux	
Programme « Terre d'Avenir »	CCFD	ONG		28		2	
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	Groupe Dév.	ONG	En réseau	4			4

Intitulé	Maître d'ouvrage			Partenaires			
	Nom	Type d'opérateur	En réseau/ seul	Nb partenaires asso. fr.	Nb coll. partenaires	Nb partR Nord	Nb partR Sud
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille	Partenariat Lille/ St Louis du Sénégal	ONG (coop. déc.)	En réseau	4			1
Une économie au service de l'homme	Terre des Hommes	ONG	En réseau			2	25
Promotion en France d'un tourisme durable	Groupe Dév.	ONG	En réseau	6		5	
Campagne « Pour une terre sans mines »	Handicap International	ONG	En réseau			6	
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/ partenaires du Sud	GRDR	ONG	En réseau	nsp			
Sécurité alimentaire pour tous	CFSI puis LFEFP	ONG	En réseau	Nombreux			
Semaine de la solidarité internationale	CRID	ONG	En réseau	12	Nombreux		Nsp
Programme « Avenir du Monde » puis « Acteurs solidaires »	CRID	ONG	En réseau	Nombreux	nsp		
Campagne « De l'éthique sur l'étiquette »	Artisans du Monde	ONG	En réseau	Nombreux (mb CRID notamment)		6	
Promotion du commerce équitable	Max Havelaar France	ONG	nsp	Plusieurs			
Campagne « Demain le monde... » : l'eau, le défi alimentaire et l'éducation pour tous (+ le dév durable)	CFSI puis LFEFP	ONG	En réseau	9			
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agén)	Guilde euro. du Raid	ONG	nsp	nsp			
Programme JSI	FONJEP	Fonds					
Postes FONJEP	FONJEP	Fonds					

Intitulé	Maître d'ouvrage			Partenaires			
	Nom	Type d'opérateur	En réseau/ seul	Nb partenaires asso. fr.	Nb coll. partenaires	Nb partR Nord	Nb partR Sud
Programme « Étudiants et développement »	E&D	ONG	nsp	25	2	1	Nsp
Programme « Solidarités étudiantes »	Guilde européenne du Raid	ONG	En réseau	>100			
Appui au réseau RITIMO	RITIMO	ONG	En réseau	Membres CRID et FPH, etc.	nsp	nsp	Nsp
Programme VVV/SI	FONJEP	Fonds					

Intitulé	Financement (1)					
	Nb d'années fint MAE/MC dep 1994	1er financt	Dernier financt	Total fins MAE/MC dep 1994	Total coût des actions (prévu)	Part fint MAE/MC (réel/budget prévu)
Université d'été/EAD	1	1999	1999	150 000	981 200	15 %
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance	1	1998	1998	150 000	887 000	17 %
Comprendre les enjeux de l'OMC 2000	1	2000	2000	152 000	673 800	23 %
Une identité pour chaque enfant	1	2000	2000	175 000	350 000	50 %
Session de formation VVV/SI	2	1998	1999	181 000	181 000	100 %
Appui aux initiatives des citoyens pour le dév. inter : le congé solidaire	1	2001	2001	200 000	2 344 500	9 %
Quelle paix pour le nouveau siècle ?	2	1999	2000	226 500	716 000	32 %
Les ateliers du buffle	1	1999	1999	237 700	857 800	28 %
Appui à la plateforme du commerce équitable	1	2001	2001	250 000	1 138 600	22 %
Développement social, intérêt général et service public	3	1996	1998	250 000	4 608 000	5 %

Intitulé	Financement (1)					
	Nb d'années fint MAE/MC dep 1994	1er financt	Dernier financt	Total fins MAE/MC dep 1994	Total coût des actions (prévu)	Part fint MAE/MC (réel/budget prévu)
Produits agricoles du Sud	4	1996	2001	290 000	3 317 500	9 %
Rencontres : l'EAD en réseau	2	2000	2001	300 000	1 259 600	24 %
Jeunes citoyens solidaires	1	1998	1998	300 000	1 585 448	19 %
Les respect des droits de l'Homme	5	1995	1999	309 000	1 678 400	18 %
Immigration : Une chance pour le dév. : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de dév. ?	1	2000	2000	330 000	1 004 000	33 %
Objectif Plein sud et sociétés multiculturelles	2	1996	1997	357 000	3 283 100	11 %
Société civile et négociations de l'OMC	1	2000	2000	386 000	1 116 000	35 %
Le mois de la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie	1	2001	2001	400 000	947 858	42 %
Exposition "Un voyage pas comme les autres"	1	1998	1998	448 300	4 895 500	9 %
Mondialisation et coopération internationale	2	2000	2001	500 000	2 107 400	24 %
Le mur des communautés	2	1995	1997	537 000	3 408 100	16 %
Formation au commerce équitable	2	1999	2001	600 000	2 902 300	21 %
Programme "Terre d'Avenir"	4	1994	2001	600 000	2 997 400	20 %
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	2	1996	2000	600 000	3 598 400	17 %
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille	1	2000	2000	600 000	7 274 563	8 %
Une économie au service de l'homme	2	1996	1998	782 000	2 506 000	31 %
Promotion en France d'un tourisme durable	1	1998	1998	900 000	4 464 100	20 %

Intitulé	Financement (1)					
	Nb d'années fint MAE/MC dep 1994	1er financt	Dernier financt	Total fins MAE/MC dep 1994	Total coût des actions (prévu)	Part fint MAE/MC (réel/budget prévu)
Campagne "Pour une terre sans mines"	2	2000	2001	1 100 000	6 179 900	18 %
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud	2	2000	2001	1 200 000	4 933 800	24 %
Sécurité alimentaire pour tous	2	2000	2001	1 845 000	4 674 400	39 %
Semaine de la solidarité internationale	3	1999	2001	2 200 000	5 962 500	37 %
Programme "Avenir du Monde" puis "Acteurs solidaires"	8	1994	2001	3 470 000	11 304 400	31 %
Campagne "De l'éthique sur l'étiquette"	4	1995	2001	3 481 000	13 215 700	26 %
Promotion du commerce équitable	6	1994	2001	4 000 000	16 497 900	24 %
Campagne "Demain le monde..." : l'eau, le défi alimentaire et l'éducation pour tous (+ le dev durable)	7	1994	2001	5 532 100	nd	20 %
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)	8	1994	2001	5 725 000	23 768 000	34 %
Programme JSI	5	1997	2001	7 000 000	nd	26 %
Postes FONJEP	8	1994	2001	7 660 400	nd	nd
Programme "Étudiants et développement"	5	1994	1998	8 090 000	29 732 400	39 %
Programme "Solidarités étudiantes"	8	1994	2001	8 125 000	22 390 000	20 %
Appui au réseau RITIMO	6	1994	1999	9 530 000	68 573 000	15 %
Programme VVV/SI	8	1994	2001	21 000 000	nd	39 %

Intitulé	Financement (2)					
	Part finit MAE/MC (réel/budget prévu)	Part finat UE (sur budget prévu)	Part autres min. (sur budget prévu)	Part coll. loc. (sur budget prévu)	Part autres financements (sur budget prévu)	Part de fonds propres (sur budget prévu)
Mondialisation et coopération internationale	24 %	53 %			15 %	8 %
Le mur des communautés	16 %	40 %	10 %		14 %	20 %
Formation au commerce équitable	21 %	39 %			23 %	18 %
Programme "Terre d'Avenir"	20 %	41 %				36 %
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	17 %	49 %			7 %	15 %
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille	8 %	41 %		49 %	2 %	
Une économie au service de l'homme	31 %	29 %			16 %	24 %
Promotion en France d'un tourisme durable	20 %	32 %			30 %	18 %
Campagne "Pour une terre sans mines"	18 %	26 %			15 %	42 %
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud	24 %	12 %	4 %		42 %	17 %
Sécurité alimentaire pour tous	39 %		4 %	24 %	10 %	22 %
Semaine de la solidarité internationale	37 %		4 %	8 %	18 %	32 %
Programme "Avenir du Monde" puis "Acteurs solidaires"	31 %	30 %	2 %		4 %	26 %

Intitulé	Financement (2)					
	Part finit MAE/MC (réel/budget prévu)	Part finat UE (sur budget prévu)	Part autres min. (sur budget prévu)	Part coll. loc. (sur budget prévu)	Part autres financements (sur budget prévu)	Part de fonds propres (sur budget prévu)
Campagne "De l'éthique sur l'étiquette"	26 %	30 %		2 %	14 %	24 %
Promotion du commerce équitable	24 %	19 %	16 %		19 %	33 %
Campagne "Demain le monde..." : l'eau, le défi alimentaire et l'éducation pour tous (+ le dév durable)	20 %	26 %	5 %	6 %	1 %	29 %
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)	34 %	3 %		10 %	41 %	12 %
Programme JSI	26 %	4 %	8 %	9 %	20 %	33 %
Postes FONJEP	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Programme "Étudiants et développement"	39 %	12 %	6 %	1 %	19 %	13 %
Programme "Solidarités étudiantes"	20 %	6 %	4 %		31 %	27 %
Appui au réseau RITIMO	15 %	2 %			25 %	58 %
Programme VVV/SI	39 %	3 %	18 %	9 %	9 %	19 %

Intitulé	Dispositifs						
	Secteur	Relations internationales	Renforcement des capacités	Public 1	Public 2	Public 3	Supports utilisés (si précisé)
Université d'été/EAD		Tous	Réseau, formation	Associations			Colloque d'une semaine
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance	Citoyenneté	Guerre/paix		Jeunes et scolaires			Expos, vidéos, livres, témoignages, correspondance, etc.
Comprendre les enjeux de l'OMC 2000	Ressources naturelles	Commerce	Information, formation	Associations			Site web
Une identité pour chaque enfant	Citoyenneté	Droits de l'homme	Réseau	Élus et administrations	Grand public		Non précisé
Session de formation VVV/SI			Volontariat	Associations			
Appui aux initiatives des citoyens pour le développement : le congé solidaire			Volontariat	Entreprises			
Quelle paix pour le nouveau siècle ?		Guerre/paix	Formation, manifestation	Jeunes et scolaires	Élus et administrations	Associations	Conf, formations, expos, interventions dans écoles, cinéma, théâtre
Les ateliers du buffle	Culture	Migration	Formation	Étudiants/Universités	Professionnels	Comités d'entreprises	Ateliers, formation, films
Appui à la plateforme du commerce équitable	Ressources naturelles	Commerce	Réseau	Grand public			Manifestation, lobbying, manifestations, etc.
Développement social, intérêt général et service public	Citoyenneté	Droits de l'Homme	Réseau	Associations	Élus et administrations		Publications, tables rondes, colloques, émissions radio

Intitulé	Dispositifs						
	Secteur	Relations internationales	Renforcement des capacités	Public 1	Public 2	Public 3	Supports utilisés (si précisé)
Produits agricoles du Sud	Res-sources naturelles	Com-merce	Information	Jeunes et scolaires	Profession-nels		Bus, vidéo, exposition
Rencontres : l'EAD en réseau	Culture		Réseau	Jeunes et scolaires			Centre res-sources, etc.
Jeunes citoyens solidaires	Culture		Réseau	Jeunes et scolaires	Profession-nels	Associa-tions	Actions culturelles
Les respect des droits de l'Homme	Emploi	Droits de l'homme	nsp	Grand public	Associa-tions	Jeunes et scolaires	
Immigration : Une chance pour le dév. : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de dév. ?		Migra-tion	Recherche, information	Grand public	Médias	Associa-tions	Recherche, infor-mation, lobbying, réseau, etc.
Objectif Plein sud et sociétés multi-culturelles			Information, formation	Jeunes et scolaires	Étudiants/ Universités	Grand public	Émissions vidéo
Société civile et négociations de l'OMC		Com-merce	Formation, réseau	Associa-tions			
Le mois de la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la créa-tion artistique en Algérie	Culture		Manifesta-tion	Grand public			Documentai-res, débats, spectacles
Exposition "Un voyage pas comme les autres"		Migra-tion	Événement grand public	Jeunes et scolaires	Associa-tions	Grand public	Exposition
Mondialisation et coopération internationale		Mondiali-sation	Recherche	Associa-tions	Étudiants/ Universités	Élus et adminis-trations	
Le mur des communautés	Santé		Information	Jeunes et scolaires	Grand public	Élus et adminis-trations	Mur

Intitulé	Dispositifs						
	Secteur	Relations internationales	Renforcement des capacités	Public 1	Public 2	Public 3	Supports utilisés (si précisé)
Formation au commerce équitable		Commerce	Formation	Associations	Jeunes et scolaires	Grand public	
Programme "Terre d'Avenir"			Formation, information, réseau	Associations			
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	Tourisme		Information	Grand public	Professionnels		Dépliants, colloques, etc.
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille			Réseau, information	nd			Formations, échanges, séminaires
Une économie au service de l'homme	Emploi	Mondialisation	Forum, manifestation	Associations	Jeunes et scolaires	Élus et administrations	Brochures, valises pédagogiques
Promotion en France d'un tourisme durable	Tourisme		Information, formation	Grand public	Professionnels		Sensibilisation, info, réseaux, etc
Campagne "Pour une terre sans mines"		Guerre/paix	Réseau	Grand public			Outils pédagogiques, lobbying, etc.
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud		Migration	Forum, formation	Migrants			Non précisé
Sécurité alimentaire pour tous	Res-sources naturelles		Formation, information	Associations	Jeunes et scolaires	Grand public	Colloques, etc.
Semaine de la solidarité internationale			Information	Grand public	Associations	Jeunes et scolaires	Nombreux
Programme "Avenir du Monde" puis "Acteurs solidaires"			Réseau	Associations	Jeunes et scolaires	Élus et administrations	Nombreux
Campagne "De l'éthique sur l'étiquette"		Droits de l'homme	Information	Grand public	Entreprises	Élus et administrations	Lobbying, etc.

Intitulé	Dispositifs						
	Secteur	Relations internationales	Renforcement des capacités	Public 1	Public 2	Public 3	Supports utilisés (si précisé)
Promotion du commerce équitable		Commerce	Grand public	Associations	Élus et administrations		Produits équitables, brochures
Campagne "Demain le monde..."	Ressources naturelles, Éducation		Événement grand public, information	Jeunes et scolaires	Étudiants/ Universités	Grand public	Colloques, etc.
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)			Forum, formation	Associations	Grand public		Forum, formation
Programme JSI			Volontariat	Jeunes et scolaires			
Postes FONJEP			Volontariat	Associations			
Programme "Étudiants et développement"			Information, formation	Étudiants/ Universités			
Programme "Solidarités étudiantes"			Information, formation, forum	Étudiants/ Universités			Site web, forums, etc.
Appui au réseau RITIMO			Information	Tous			Centres de documentation
Programme VVV/SI			Volontariat	Jeunes et scolaires			

Intitulé	Autres					
	Financement MAE depuis le début de l'action	Retombées au Sud	Participation d'associations du Sud	ONG "terrain" ou seulement "interpellation"	Sensibilisation/changement de comportement	Evaluation (dont le MAE a connaissance)
Université d'été/EAD	Oui	oui	oui	Interpellation	Sensibilisation	actes
Enfants citoyens : artisans de la paix et de la tolérance	oui	oui	nsp	Terrain	Sensibilisation	nsp
Comprendre les enjeux de l'OMC 2000	oui	oui	oui	Interpellation	Changement	non
Une identité pour chaque enfant	nsp	oui	oui	Terrain	Changement	non
Session de formation VVV/SI		Pas directement	non	Pas ONG		non
Appui aux initiatives des citoyens pour le dév. inter : le congé solidaire	nsp	oui	non	Terrain	Changement	non
Quelle paix pour le nouveau siècle ?	nsp	Pas directement	non	Interpellation	nsp	non
Les ateliers du buffle	oui	Pas directement	non	Interpellation	Sensibilisation	non
Appui à la plateforme du commerce équitable	nsp	Pas directement	non	Interpellation	Sensibilisation	non
Développement social, intérêt général et service public	nsp	oui	oui	Interpellation	Changement	non
Produits agricoles du Sud	nsp	Pas directement	oui	Interpellation	Changement	non
Rencontres : l'EAD en réseau	nsp	Pas directement	non	Interpellation	nsp	non
Jeunes citoyens solidaires	oui	oui	oui	Terrain	Changement	étude (à voir)
Les respects des droits de l'Homme	nsp	Pas directement	nsp	Interpellation	Sensibilisation	non

	Autres					
Intitulé	Financement MAE depuis le début de l'action	Retombées au Sud	Participation d'associations du Sud	ONG "terrain" ou seulement "interpellation"	Sensibilisation/changement de comportement	Evaluation (dont le MAE a connaissance)
Immigration : Une chance pour le dév. : pourquoi et comment les immigrés en Europe sont aussi des acteurs de dév. ?	nsp	Pas directement	oui	Pas ONG	Sensibilisation	non
Objectif Plein sud et sociétés multiculturelles	nsp	Pas directement	non	Interpellation	Sensibilisation	non
Société civile et négociations de l'OMC	nsp	Pas directement	non	Interpellation	nsp	non
Le mois de la culture algérienne : projet d'EAD sur l'environnement économique des métiers de la création artistique en Algérie	oui	oui	oui	Interpellation	Sensibilisation	non
Exposition "Un voyage pas comme les autres"	nsp	Pas directement	non	Terrain	Sensibilisation	interne
Mondialisation et coopération internationale	non	oui	oui	Interpellation		non
Le mur des communautés	nsp	oui	oui	Terrain	Changement	non
Formation au commerce équitable	nsp	Pas directement	non	Terrain	Changement	non
Programme "Terre d'Avenir"	nsp	Pas directement	non	Terrain	Sensibilisation	interne
Lutte contre le tourisme sexuel/ECPAT	nsp	oui	oui	Terrain	Changement	non
Ouverture d'une maison de l'éducation au développement à Lille	oui	Pas directement	oui	Terrain	Changement	non

	Autres					
Intitulé	Financement MAE depuis le début de l'action	Retombées au Sud	Participation d'associations du Sud	ONG "terrain" ou seulement "interpellation"	Sensibilisation/changement de comportement	Evaluation (dont le MAE a connaissance)
Une économie au service de l'homme	nsp	nsp	nsp	Terrain	Changement	non
Promotion en France d'un tourisme durable	oui	Pas directement	non	Interpellation	Sensibilisation	non
Campagne "Pour une terre sans mines"	non	oui	non	Terrain	Changement	non
Programme d'appui aux démarches conjointes migrants/partenaires du Sud	nsp	oui	non	Terrain	Changement	non
Sécurité alimentaire pour tous	nsp	Pas directement	non	Terrain	Changement	non
Semaine de la solidarité internationale	non	Pas directement	nsp	Interpellation	nsp	non, processus d'évaluation interne
Programme "Avenir du Monde" puis "Acteurs solidaires"	fint du CRID dep 90	Pas directement	non	Interpellation	nsp	en cours via F3E sur demande MAE
Campagne "De l'éthique sur l'étiquette"	nsp	oui	non	Terrain	Changement	oui externe en cours sur demande MAE via F3E
Promotion du commerce équitable	nsp	oui	non	Terrain	Changement	non, processus de suivi
Campagne "Demain le monde..."	nsp	Pas directement	non	Terrain	Changement	une petite interne sur éducation pour tous
Agence des microprojets (liée au Forum d'Agen)	nsp	Pas directement	non	Interpellation	nsp	non (demandé par mae)
Programme JSI	oui	oui	oui	Pas ONG		En 2002
Postes FONJEP	oui	Pas directement	non	Pas ONG		oui par le MAE en 95

	Autres					
Intitulé	Financement MAE depuis le début de l'action	Retombées au Sud	Participation d'associations du Sud	ONG "terrain" ou seulement "interpellation"	Sensibilisation/changement de comportement	Evaluation (dont le MAE a connaissance)
Programme "Étudiants et développement"	nsp	Pas directement	nsp	Interpellation	nsp	non
Programme "Solidarités étudiantes"	depuis 94	oui	non	Terrain	Changement	oui 2002
Appui au réseau RITIMO	depuis 90	Pas directement	nsp	Interpellation	Sensibilisation	oui, 98 par mae
Programme VVV/SI	oui	oui	oui	oui	Pas ONG	En 1995 et 2002

ANNEXE 4

UNION EUROPÉENNE — POSTE BUDGÉTAIRE B7-6000 — LIGNES DIRECTRICES 2001

1. PROGRAMME : COFINANCEMENT AVEC LES ONG EUROPÉENNES — ACTIONS DE SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE AUX QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT

1.1 Historique du cofinancement avec les ong

Le cofinancement avec les ONG s'inscrit dans le cadre général de l'engagement de l'Union européenne (UE) en faveur de la lutte contre la pauvreté, de l'état de droit et du respect des libertés fondamentales tel que stipulé à l'article 177 du Traité (ex 130 U) de la Communauté européenne.

Le poste budgétaire B7-6000 « Cofinancement avec les ONG » a été créé en 1976 avec une dotation de 2.5 millions EUR pour permettre à la Commission, dans le cadre de sa politique de développement, de soutenir les actions proposées par les ONG européennes spécialisées dans la coopération au développement. Ces actions devraient spécialement contribuer, directement et durablement, à l'amélioration des conditions de vie et des perspectives de développement des populations bénéficiaires défavorisées et marginalisées dans les pays en développement.

A partir de 1979 un volet spécifique de sensibilisation de l'opinion publique européenne a été inclus.

Le poste B7-6000 a connu une augmentation annuelle de sa dotation budgétaire, atteignant un montant de 200 millions EUR en 2001.

En règle générale, 90% des fonds de ce poste budgétaire sont alloués au cofinancement des actions diverses entreprises par des ONG et leurs partenaires dans les pays en développement et 10% sont attribués au cofinancement des actions d'éducation et de sensibilisation de l'opinion publique européenne sur les questions de développement, objet de cet Appel à propositions.

Le 17 juillet 1998, le Conseil a adopté le Règlement (CE) n° 1658/98 (JO L 213 du 30/07/1998 p. 0001-0005) permettant à la Commission de gérer les moyens financiers croissants de la B7-6000 sur une base juridique formelle.

Le 7 janvier 2000, la Commission a approuvé les Conditions Générales pour le cofinancement actuellement en vigueur.

En 2000, une évaluation globale du cofinancement avec les ONG a été réalisée (cf. site <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/program/multirep.htm>)

Dans le cadre de sa politique de développement, l'UE contribue à la consolidation du rôle des ONG à travers le cofinancement avec les ONG européennes dans :

- la mobilisation du public européen en faveur du développement ;
- la lutte contre la pauvreté ;
- l'amélioration de la qualité de vie et de la capacité de développement endogène des bénéficiaires.

Le Cofinancement avec les ONG vient en complément des principaux instruments de financement de la coopération au développement.

1.2 Objectif et priorités pour les actions de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement

L'objectif général poursuivi est :

Sensibiliser l'opinion publique européenne aux problèmes de développement dans les pays en développement et dans les relations entre ces pays et les pays industrialisés, afin de mobiliser le public européen en faveur de stratégies et d'actions ayant un impact positif sur les populations défavorisées des pays en développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Parmi les actions qui poursuivent cet objectif général, **la priorité** sera accordée aux actions qui remplissent au moins un des critères suivants :

- elles mettent l'accent sur l'interdépendance entre l'UE et les pays en développement ;
- elles visent à mobiliser le soutien en faveur de relations Nord-Sud plus équitables ;
- elles encouragent la collaboration entre ONG ;
- elles permettent une participation active des partenaires des pays en développement.

Dans le cadre de cet Appel, des actions qui fournissent un appui stratégique au niveau national ou européen à des activités communes de sensibilisation aux questions de développement sont considérées comme des actions qui encouragent la collaboration entre ONG.

1.3 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par la commission

Sous réserve de la décision de l'Autorité budgétaire, le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions est estimé à **18,8 millions EUR**. Deux catégories de cofinancement sont prévues :

- a) Projets et programmes de travail (voir point 2.1.3) : montant indicatif 16,3 millions EUR.
- b) Programmes de renforcement des capacités (voir point 2.1.3) : montant indicatif 2,5 millions EUR.

NB : Si le nombre et le montant des actions ne correspondent pas aux attentes escomptées, la Commission se réserve le droit de modifier ces estimations.

Montants maxima et minima :

a) Projets et programmes de travail

Montants maxima

Le montant maximum de la contribution de la CE ne pourra pas excéder les montants suivants :

- pour une action présentée par une ONG individuelle ou par un réseau qui ne remplit pas les conditions énoncées au point 2.1.1, **150 000 EUR**, multipliés par le nombre d'années de la durée prévue de l'action, jusqu'à un montant maximum de **450 000 EUR** ;
- pour une action présentée par un consortium de deux ONG provenant d'États membres différents, ou par au moins deux ONG d'un même État membre, ou par un réseau national d'ONG qui remplit les conditions au point 2.1.1, **300 000 EUR**, multipliés par le nombre d'années de la durée prévue de l'action, jusqu'à un montant maximum de **900 000 EUR** ;
- pour une action présentée par un consortium d'ONG provenant de trois États membres au moins ou par un réseau européen d'ONG qui remplit les conditions au point 2.1.1, **450 000 EUR**, multipliés par le nombre d'années de la durée prévue de l'action, jusqu'à un montant maximum de **1.350 000 EUR**.

Montants minima

Les demandes d'une contribution de la CE d'un montant inférieur à **50 000 EUR** ne peuvent pas être prises en considération.

Toutefois, dans le cadre du présent Appel, des demandes de contribution de la CE d'un montant minimum de **25 000 EUR** peuvent être considérées pour des actions réalisées dans des États membres dans lesquels le niveau d'activité des ONG dans le domaine de la sensibilisation aux questions de développement est modeste, ce qui doit être dûment justifié par le demandeur.

b) Programmes de renforcement des capacités

Les montants maxima indiqués au point 1.3(a) ci-dessus s'appliquent au programme **dans son ensemble**.

Les demandes d'une contribution **totale** de la CE de moins de **50 000 EUR** ne peuvent pas être prises en considération.

Aucun montant minimum ou maximum n'est fixé pour les projets individuels dans le programme.

2. RÈGLES APPLICABLES AU PRÉSENT APPEL A PROPOSITIONS

Les présentes lignes directrices définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du programme susmentionné. Elles constituent une application qui tient compte des Conditions Générales pour le cofinancement approuvées par la Commission le 7 janvier 2000 (Doc. VIII/504/99 pour le cofinancement d'actions de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de développement) et du *Vade-mecum sur la gestion des subventions* adopté par la Commission européenne en 1998.

2.1 CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Il existe quatre séries de critères d'éligibilité, qui concernent respectivement :

- les organisations pouvant demander une subvention — 2.1.1,
- les partenariats — 2.1.2,
- les actions pouvant bénéficier d'une subvention — 2.1.3,
- les types de coûts pouvant être pris en compte dans le montant de la subvention — 2.1.4.

Les contributions au cofinancement sont précisées au point 2.1.5.

2.1.1 Éligibilité des demandeurs/qui peut présenter une demande de subvention :

Critères globaux

Les demandeurs (ONG) doivent satisfaire aux conditions suivantes pour pouvoir prétendre à une subvention :

- être constitués en organisation autonome sans but lucratif dans un État membre de l'Union européenne selon la législation en vigueur dans celui-ci;
- avoir leur siège dans un des États membres de l'Union européenne et ce siège doit constituer le centre principal de leurs décisions relatives aux actions cofinancées;
- la majorité de leurs ressources financières proviennent de l'UE.

En outre, l'ONG doit:

- fournir ses statuts établis selon la législation en vigueur dans l'État membre dans lequel est situé son siège et la preuve d'avoir mené régulièrement des activités de développement et/ou de sensibilisation au développement depuis au moins trois ans au moment de l'introduction de la demande à la Commission (voir formulaire de demande, points 4.1 et 6);
- avoir la capacité de mobiliser, pour des actions dans le domaine du développement, des ressources financières privées et/ou d'autres appuis en Europe et, le cas échéant, dans les pays en développement ;
- disposer de sources de financement stables et suffisantes pour assurer la continuité de l'organisation pendant toute la durée de l'action ;
- disposer d'une expérience adéquate dans le domaine du développement et être en mesure de démontrer leur capacité à gérer des actions de la même envergure que l'action pour laquelle une subvention est sollicitée.

Un **consortium** est un groupe ad hoc de deux ONG ou plus, établies dans un ou plusieurs États membres de l'UE et qui prennent une responsabilité conjointe pour une action. Lorsqu'un projet est présenté par un consortium, les conditions énumérées ci-dessus doivent être remplies par tous ses membres. Le consortium désigne une ONG chef de file qui doit être en mesure d'assumer la pleine responsabilité contractuelle pour les actions en cofinancement entreprises sur base d'un mandat émis par les membres du consortium. L'ONG chef de file en particulier doit avoir la capacité de gérer une action de l'ampleur de celle présentée. Tous les membres du consortium doivent apporter une contribution significative financière et/ou d'autres ressources, et jouer un rôle actif dans l'action pour laquelle une demande de cofinancement est présentée.

Un **réseau** d'ONG est un groupe d'ONG organisé au niveau national ou européen, doté d'un organe représentatif permanent constitué en organisation autonome sans but lucratif dans un État membre de l'UE, selon la législation en vigueur dans celui-ci. Il doit remplir tous les critères d'éligibilité et être capable d'assumer la pleine responsabilité contractuelle des actions cofinancées sur la base d'un mandat confié par ses membres.

Critères complémentaires pour :

a) Contrats de réseau

Outre les critères ci-dessus, les critères complémentaires suivants s'appliquent aux ONG qui introduisent une demande de contrat de réseau, tel que prévu au point 1.3.

Un réseau national ou européen d'ONG peut présenter une demande de cofinancement au nom de ses organisations membres à condition que :

- le réseau joue un rôle actif de coordination de l'action ;
- dans le cas d'un réseau national, au moins deux membres participent activement et largement à la réalisation de l'action et remplissent les critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ;
- dans le cas d'un réseau européen, des membres dans trois États membres au moins participent activement et largement à la réalisation de l'action et remplissent les critères d'éligibilité énoncés ci-dessus.

b) Programmes de renforcement des capacités

Outre les critères de base et complémentaires énoncés ci-dessus, les critères spécifiques suivants s'appliquent aux ONG qui introduisent une demande de cofinancement de programme de renforcement des capacités :

l'ONG doit avoir obtenu au moins deux contrats de cofinancement pour des actions de sensibilisation dans le cadre de la ligne budgétaire B7-6000 au cours des cinq années qui ont précédé la demande et doit avoir rempli les obligations contractuelles y afférentes de manière satisfaisante.

Dans le cas d'un consortium, cette provision s'applique à l'ONG chef de file et à au moins un autre membre, et pour un réseau national elle s'applique à au moins 2 ONG membres. Afin d'avoir accès aux niveaux de cofinancement européens prévus au point 1.3, des membres du consortium ou du réseau dans au moins 3 États membres doivent remplir cette condition.

Les ONG doivent être en mesure de démontrer leur expérience dans le soutien aux types d'organisations concernés.

Ne peuvent participer à des appels à propositions, ni être bénéficiaires d'une subvention, les demandeurs potentiels :

- qui sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif, de cessation d'activité, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de concordat préventif ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire contre laquelle il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause leur moralité professionnelle ;

- qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que la Commission peut justifier ;
- qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ;
- qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts et taxes selon les dispositions légales du pays où ils sont établis
- qui se sont rendus gravement coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par la Commission pour leur participation à un appel à propositions ou à un contrat ;
- qui, dans le cadre d'un autre contrat conclu avec la même autorité contractante ou dans le cadre d'un autre contrat financé sur des fonds communautaires, ont été déclarés en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles ;
- qui ont tenté de se procurer des informations confidentielles ou d'influencer le jury ou l'autorité contractante au cours de la procédure d'évaluation de l'appel à propositions actuel ou d'appels à propositions antérieurs.⁹⁰

2.1.2 Partenariat et éligibilité des partenaires

En plus des critères d'exclusion indiqués au point 2.1.1, qui s'appliquent aux demandeurs et à leurs partenaires, les critères d'éligibilité suivants s'appliquent aux partenaires.

a) Les ONG peuvent agir, soit individuellement, soit dans le cadre d'un consortium ou d'un réseau. Pour les critères d'éligibilité pour des **Consortiums** ou **Réseaux** d'ONG européennes voir point 2.1.1. ci-dessus.

b) Au cas où il y a une action avec des activités dans les pays en développement:

- les partenaires locaux doivent être des organisations sans but lucratif ou des coopératives, impliquées dans le développement et dotées d'une structure représentative, ou des organisations sans but lucratif d'une nature similaire à celle des groupes cibles européens structurés visés par l'action. Dans le cadre des actions impliquant le secteur de l'enseignement officiel, les autorités locales chargées de l'éducation peuvent être acceptées comme partenaires locaux dans des cas dûment justifiés ;
- les partenaires doivent être impliqués dans l'action dès la phase de conception.

c) Pour des partenariats européens avec des organisations impliquées dans la réalisation de l'action, (outre les membres d'un consortium ou d'un réseau tel que précisé au point 2.1.1) les acteurs doivent être des organisations sans but lucratif, établis dans un des États membre de l'UE. Exceptionnellement des chaînes de télévision commerciales peuvent être des partenaires de coproduction télévisuelle.

d) Pour les programmes de renforcement des capacités, les organisations partenaires éligibles pour un appui à leur projet de sensibilisation seront sans but lucratif, clairement identifiées dans la proposition. Elles peuvent être :

- des petites ONG de développement ou de petites ONG, groupes locaux et associations, qui œuvrent dans le domaine de la sensibilisation aux questions de développement ;
- des organisations de la société civile, des petites ONG, des groupes locaux et des associations, qui ne s'occupent pas traditionnellement de questions de développement, mais qui œuvrent dans le domaine de la sensibilisation, de l'éducation ou l'organisation de campagnes.

90. NB : Aucune information sur l'analyse, la clarification, l'évaluation ou la comparaison des propositions ne peut être communiquée avant les décisions sur l'attribution des subventions de la Commission. Toute tentative d'un demandeur visant à influencer la procédure de quelque manière que ce soit (en prenant contact avec des membres du comité d'évaluation, des experts externes ou autrement) entraîne le rejet immédiat de sa proposition.

Les partenaires du Sud ne peuvent pas être des partenaires directs, mais peuvent être impliqués dans des projets sous les mêmes conditions d'application aux projets ou aux programmes de travail (voir point (b) ci-dessus)

Les organisations suivantes **ne sont pas éligibles** à ce type d'appui, mais peuvent participer à la mise en œuvre et/ou au financement des projets en collaboration avec les organisations partenaires éligibles :

Les établissements de l'éducation formelle en tant que tels (écoles, universités, etc.)

Les instances publiques telles que des autorités locales, des organisations semi-publiques, des instances gouvernementales.

2.1.3 Éligibilité des actions/pour quelles actions une demande peut-elle être présentée :

Envergure des actions

Montant

Le coût total de l'action n'est soumis à aucune restriction. Cependant, la subvention communautaire sollicitée doit être comprise entre le montant minimum et le montant maximum indiqués au point 1.3.

Durée

A l'exception de la conception, la durée d'une action ne peut pas excéder 36 mois.

Couverture géographique

Les activités éligibles peuvent être réalisées :

- dans l'UE
- dans l'UE et dans les pays en développement concernés par les questions, à condition que les activités réalisées dans les pays en développement contribuent directement à une sensibilisation dans l'UE aux questions traitées, ainsi que, le cas échéant, dans les pays concernés.

En tout état de cause, les principales activités doivent avoir lieu dans l'UE.

La participation d'ONG, d'organisations similaires de la société civile ou d'instances d'éducation sans but lucratif de pays européens non membres de l'UE à une action peut être envisagée lorsqu'elle est justifiée par la nature de l'action.

Types d'actions

Les actions éligibles peuvent être :

- des projets : activité spécifique ou ensemble d'activités assortie(s) d'objectifs à court ou moyen terme, réalisables dans le délai établi par le contrat proposé;
- des programmes de travail : programme comportant des objectifs et des méthodologies clairement définis. Il peut être plus axé sur le processus et le long terme qu'un projet, et peut être conçu de manière à se poursuivre après l'échéance d'une période de cofinancement donnée ;
- des programmes d'activités visant à renforcer les capacités de petites ONG et/ou d'autres organisations de base dans l'UE à réaliser des activités de sensibilisation (CBP).

Les activités de mise en réseau peuvent être présentées comme des projets spécifiques, comme des programmes de travail ou peuvent être incluses à titre d'activités dans des projets, des programmes de travail ou des programmes de renforcement des capacités.

Critères de base

Les actions de sensibilisation pouvant bénéficier d'un cofinancement sont celles qui :

- ont pour objet la sensibilisation de l'opinion publique européenne aux problèmes des pays en développement et aux relations entre le Nord et le Sud.
- sont destinées à mobiliser le soutien en Europe en faveur du développement et de stratégies et d'actions qui ont un impact positif sur les populations des pays en développement.

Les actions doivent s'adresser à des groupes cibles bien définis et traiter de questions clairement définies.

Elles doivent être fondées sur une analyse bien fondée des questions et une bonne connaissance des groupes concernés.

Elles doivent comporter une dimension européenne claire, concrète et pertinente par rapport aux objectifs de l'action

La dimension européenne doit consister en **une ou plusieurs** des options suivantes :

- impliquer une collaboration entre organisations d'au moins deux États membres ;
- concerner des groupes cibles dans deux États membres au moins ;
- traiter de questions concernant les relations entre l'UE et les pays en développement et/ou l'impact des politiques de l'UE sur ces pays.

Dans des cas dûment justifiés, une utilisation ou adaptation substantielle de matériels produits par des ONG d'un autre État membre au moins peut être considérée comme suffisante.

Seules les actions couvertes par les priorités décrites au point 1.2 du présent appel à propositions sont éligibles pour une subvention.

Extension des actions cofinancées

D'autres phases d'actions cofinancées peuvent être envisagées lorsqu'elles sont clairement identifiées comme de nouvelles phases ou comme phases de suivi de l'action, et lorsqu'elles sont clairement soutenues par les résultats d'un monitoring approprié et /ou par une évaluation.

Critères complémentaires pour les Programmes de renforcement des capacités (CBP)

Ces programmes comprennent de petits projets de sensibilisation initiés et réalisés par un nombre général d'organisations partenaires, ainsi que des activités en appui. Le programme devrait avoir une certaine cohérence, qui pourrait être, entre autres, au niveau des objectifs des projets, des groupes cibles, des thèmes, des méthodologies, leur location géographique ou leur dimension européenne.

L'ONG demanderesse peut inclure un de ses propres petits projets, à condition qu'il soit cohérent avec les autres projets et ne constitue pas une extension d'un projet déjà en cours de cofinancement.

Les petits projets doivent être conçus de manière à accroître, directement ou indirectement, la capacité à réaliser des actions de sensibilisation d'un ou plusieurs des catégories suivantes :

- les organisations partenaires elles-mêmes (voir 2.1.2 d) ;
- d'autres organisations des types indiqués au point 2.1.2 d ;
- des multiplicateurs tels que les enseignants, les éducateurs, les journalistes etc.

Afin d'améliorer les pratiques de la sensibilisation et de capitaliser les expériences acquises au travers des petits projets, le programme inclura une ou plusieurs activités d'appui.

Celles-ci peuvent entre autres inclure la production de matériel, la formation, la mise en réseau ou d'autres activités communes, des séminaires et des évaluations conjointes.

Elles devraient profiter à la majorité des organisations partenaires. Elles peuvent être réalisées par l'ONG contractante et/ou par une ou plusieurs des organisations partenaires éligibles.

Actions inéligibles et actions inéligibles sauf justification spéciale

Actions et activités inéligibles au cofinancement :

- les actions visant à collecter des fonds ou à promouvoir la visibilité des ONG européennes concernées ;
- les actions concernant essentiellement la recherche ou des visites d'études ;
- les actions qui consistent exclusivement ou principalement en dépenses d'investissement telles que des infrastructures, équipements ou ressources ;
- les actions qui font une discrimination contre des individus ou des groupes pour des raisons de leur genre, orientation sexuelle, croyances religieuses ou absence de telles croyances, ou appartenance ethnique ;
- les actions qui incluent des activités de prosélytisme ou d'évangélisation.

Actions et activités inéligibles au cofinancement sauf justification spéciale :

- visites d'échange, sauf celles qui impliquent des participants-clés, des multiplicateurs ou le personnel lorsque ces visites font partie d'une action plus vaste présentée pour un cofinancement et sont entièrement justifiées par les besoins de l'action ;
- les événements ponctuels tels que des conférences et des séminaires quand ils ne font pas partie d'une action plus vaste présentée au cofinancement. Toutefois, le cofinancement de ces événements peut être envisagé s'ils sont inclus dans un programme de renforcement des capacités ou s'ils sont spécifiquement conçus pour améliorer la collaboration au niveau européen en ce qui concerne les méthodes ou les stratégies de sensibilisation.

Les actions dans les catégories suivantes ne pourront pas être proposées dans le cadre de cet appel et doivent faire l'objet d'une demande séparée :

- les actions présentées par une ou plusieurs plates-formes nationales d'ONG, dans le cadre de la Présidence de l'Union européenne ;
- les actions dans le domaine de la sensibilisation s'inscrivant dans l'objectif décrit à l'article 1.3 du règlement du Conseil 1658/98, présentées par le Comité de Liaison des ONG européennes ou par d'autres réseaux européens.

Nombre de propositions par demandeur :

Un demandeur peut soumettre plus d'une proposition.

2.1.4 Éligibilité des coûts/quels coûts peuvent être pris en considération dans la subvention

Seuls les « coûts éligibles » peuvent être pris en considération dans la subvention. Ces coûts sont décrits de manière détaillée ci-dessous. Par conséquent, le budget constitue à la fois une estimation des coûts et le plafond des « coûts éligibles ». L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les coûts éligibles doivent être des coûts réels et ne peuvent pas être établis sur une base forfaitaire, à l'exception des coûts administratifs.

La recommandation de l'attribution d'une subvention en faveur d'une proposition est toujours subordonnée à la condition que la procédure de vérification qui précède la signature du contrat de subvention ne révèle pas de problèmes nécessitant des modifications du budget. Cette procédure de vérification peut donner lieu à des demandes de clarification et conduire la Commission à imposer des réductions.

En conséquence, il est dans l'intérêt du demandeur de fournir un budget réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité.

Coûts directs éligibles :

Pour être éligibles les coûts doivent :

- être nécessaires pour la mise en œuvre de l'action, être prévus dans le contrat annexé aux présentes lignes directrices (annexe E) et satisfaire aux principes de bonne gestion financière et notamment d'économie et de rapport coût-efficacité ;
- avoir été encourus pendant la durée opérationnelle de l'action (comme défini à l'article 2 des Conditions Particulières du contrat de subvention), à l'exception des coûts de conception ;
- avoir été effectivement encourus, être enregistrés dans la comptabilité du Bénéficiaire (l'ONG contractante) ou de ses partenaires, être identifiables et contrôlables et, enfin, être attestés par des pièces justificatives originales.

Les coûts directs ci-après sont éligibles

— Préparation et conception

Dépenses encourues par l'ONG et/ou ses partenaires pour l'identification de l'action, y compris les activités liées à la mobilisation initiale des participants, à la préparation et à la formulation de la proposition.

— Coûts des ressources humaines

Coûts des ressources humaines, y compris le personnel, et les interventions ponctuelles ou à court terme, ainsi que les honoraires de spécialistes, directement nécessaires à la mise en œuvre de l'action. Ces coûts incluent les salaires réels, les coûts sociaux et d'autres coûts liés à leur emploi.

— Frais de voyage, de logement et frais de subsistance

Ces frais peuvent couvrir les frais des voyages effectués par les partenaires, le personnel et d'autres personnes mentionnées sous coûts des ressources humaines ci-dessus ainsi que leurs frais de logement et de subsistance. Les frais de voyage, de logement et de subsistance de participants aux activités peuvent être inclus lorsqu'ils sont justifiés en raison de la nature de l'action. Ces coûts n'excèdent pas les barèmes généralement acceptés par la Commission.

– **Équipement, matériel, fournitures et services**

Coûts de l'achat ou de la location de l'équipement, du matériel, des fournitures et des services nécessaires.

– **Coûts de production et de distribution du matériel**

Ces coûts peuvent inclure la conception, la production, l'achat de droits d'auteurs, l'impression et la copie, l'emballage et l'envoi de matériel, ainsi que tout autre coût de ce genre nécessaire à l'action.

– **Coûts liés à l'organisation de réunions ou d'événements**

Les coûts de location de salles et d'équipement ainsi que de l'interprétation et de la logistique peuvent être inclus.

– **Coûts de la communication**

Ces coûts peuvent inclure les frais de téléphone, de télécopieur, et de communication électronique et les frais d'expédition directement nécessaires aux activités de l'action.

– **Coûts de la traduction**

Coûts de traduction et d'interprétation

– **Coûts de coordination**

Les frais dans les catégories susmentionnées nécessaires pour assurer la coordination entre les partenaires peuvent être inclus.

– **Monitoring et évaluation**

Coûts de monitoring et d'évaluation de l'action, y compris l'auto-évaluation et/ou l'évaluation externe.

– **Coûts de sous-traitance**

Les dépenses de sous-traitance ou celles encourues par les partenaires de l'action.

– **Taxes**

Les taxes, sauf la TVA lorsque l'ONG peut la récupérer.

– **Coûts contractuels**

Coûts découlant directement d'exigences posées par le contrat, tels que diffusion d'informations, audits, traduction et reproduction de rapports, assurances, et services financiers, y compris le coût des transferts et des garanties financières.

– **Imprévus**

Une provision pour imprévus plafonnée à **5 %** des coûts financiers directs éligibles peut être incluse. Cependant cette provision ne pourra être utilisée qu'après accord écrit de la Commission.

– **Variation des taux de change** (voir Règlement n° 1658/98 du Conseil, art. 4.1)

Dans le cas particulier de variation du taux de change d'envergure exceptionnelle pour les activités dans les pays en développement au détriment des bénéficiaires des actions dans ces pays, la Commission

peut, sur demande de l'ONG intéressée, prendre des mesures appropriées afin de neutraliser les effets d'une telle variation.

Coûts indirects (frais administratifs) éligibles

Les coûts administratifs généraux du bénéficiaire constituent des coûts indirects éligibles sur la base d'un forfait plafonné à **7 %** du montant des coûts financiers directs éligibles.

Les coûts indirects sont éligibles pour autant qu'ils n'incluent pas des coûts portés en compte sur une autre rubrique du budget du contrat.

Les coûts indirects ne sont pas éligibles lorsque le contrat concerne le financement d'un projet réalisé par un organisme qui bénéficie déjà d'une subvention de fonctionnement de la part de la Commission.

Coûts non éligibles

Les coûts suivants ne sont pas éligibles :

- les provisions pour pertes ou dettes ;
- les intérêts débiteurs ;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe du projet, auquel cas leur propriété doit être transférée aux partenaires locaux éventuels du Bénéficiaire ou aux bénéficiaires finaux à l'issue du projet ;
- les pertes de change (sans préjudice des dispositions de l'article 15 (7) du contrat) ;
- la TVA lorsque le Bénéficiaire peut la récupérer.

2.1.5 Contributions au cofinancement

La contribution de la CE au cofinancement est apportée sous forme d'une contribution financière qui complète les fonds collectés par les ONG auprès de donateurs privés et publics.

Contribution des ONG :

— Contribution financière

L'ONG qui présente une demande doit fournir une contribution financière significative, provenant de sources privées dans l'UE ou dans d'autres pays européens, et équivalente à au moins **10 %** du coût financier total de l'action.

— Contributions en nature

Les contributions en nature ne peuvent pas être incluses dans le budget global dans le cadre de cet Appel.

Contribution de la CE :

La contribution de la CE ne dépassera pas **75 %** du coût financier total de l'action, sauf dans des cas particuliers.

Dans le cadre du présent Appel à propositions, une contribution communautaire de plus de **75 %** est envisageable dans des cas exceptionnels, dûment justifiés, pour des actions qui impliquent l'ensemble des États membres et qui, en outre, sont d'un intérêt particulier dans le domaine de la sensibilisation aux questions de développement.

Même dans ces cas exceptionnels, l'ONG doit fournir une contribution financière significative et la contribution de la CE ne dépassera pas **85 %** du coût financier total d'une action.

2.2 PRÉSENTATION DE LA DEMANDE ET PROCÉDURES A SUIVRE

2.2.1 Formulaire de demande et pièces justificatives

a) Formulaire de demande de subvention

Les demandes doivent être soumises à l'aide des annexes aux présentes Lignes Directrices établies en anglais et français (voir liste des annexes ci-dessous). Néanmoins, les demandeurs peuvent soumettre leur demande dans une des six langues suivantes : anglais, français, espagnol, portugais, allemand ou italien.

Les demandeurs doivent remplir ces annexes soigneusement et clairement afin de faciliter leur évaluation. Ils doivent être précis et fournir suffisamment de détails afin que leur demande soit claire, notamment quant à la manière dont les objectifs de l'action seront atteints, aux résultats positifs attendus de l'action et sur la corrélation entre l'action présentée et les priorités retenues.

Les demandes rédigées à la main ne seront pas acceptées.

b) Pièces justificatives

Les demandes doivent être accompagnées des pièces justificatives telles que reprises au point 6 de la section II (« demandeur ») du formulaire de demande.

2.2.2 Où et comment envoyer les demandes

Chaque demande doit faire l'objet d'un envoi spécifique et d'une lettre de transmission dans un emballage scellé, envoyé en recommandé ou par remise en main propre ou par messagerie express (un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur dans ces derniers cas), à l'adresse indiquée ci-dessous :

Adresse postale

Commission européenne
EuropeAid Office de Coopération, Unité F-6 — Lidia RODRIGUEZ MARTINEZ
Rue de la Loi, 200 — J-54 1/45
B-1049 Bruxelles

Adresse pour remise en main propre

Commission européenne — à l'attention de Mme Lidia RODRIGUEZ MARTINEZ
Courrier Central
Rue de Genève, 1
B-1140 Bruxelles

Les demandes envoyées par d'autres moyens (par exemple par fax ou courrier électronique) ou remises à d'autres adresses seront rejetées.

Les demandes (formulaire de demande et annexes) doivent être soumises en un original (portant la mention **ORIGINAL**) et six copies ; il est souhaité que soit jointe à l'original une disquette compatible PC sous MS Windows. Afin de faciliter le traitement des demandes, il serait apprécié que le dossier ori-

ginal soit présenté, en format A4, dans un classeur à levier, avec deux perforations centrées. Les copies doivent être présentées, en format A4, attachées mais sans reliure.

L'emballage doit porter le **numéro de l'avis d'appel à propositions**, la dénomination complète, l'adresse du demandeur ainsi que la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture ».

Les demandeurs doivent vérifier que leur demande est complète sur la base de la liste de contrôle incluse dans le formulaire de demande.

2.2.3 Date limite de réception des demandes

La date limite de réception des demandes est fixée au 18 mars 2002 à 16 heures.

N.B : Toute demande **reçue** après la date limite, **même** si le cachet de la poste ou réception par courrier express indique une date antérieure à cette date limite, sera éliminée automatiquement.

2.2.4 Autres renseignements

En indiquant clairement la référence de l'appel à propositions, les demandeurs peuvent envoyer leurs questions :

- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : lidia.rodriguez-martinez@cec.eu.int
- **par fax à Lidia Rodriguez Martinez, au numéro suivant** : + 32-2-299 8157

Les questions pouvant présenter un intérêt pour les autres demandeurs, ainsi que les réponses à ces questions, seront publiées sur Internet : http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm

2.2.5 Accusé de réception

Après la séance d'ouverture des propositions, la Commission adressera à tous les demandeurs un accusé de réception, en leur indiquant si leur demande a été reçue avant ou après la date limite de remise des propositions et leur communiquant le numéro de référence attribué à leur demande.

2.3 ÉVALUATION ET SÉLECTION DES DEMANDES

Les demandes seront examinées et évaluées par la Commission avec l'appui, le cas échéant, d'experts extérieurs. Tous les projets soumis par les demandeurs seront évalués selon les critères ci-après :

(1) Conformité avec les prescriptions administratives

Vérification que la demande est complète, conformément à la liste de contrôle

(2) Éligibilité des demandeurs et de leurs partenaires

Vérification de l'éligibilité du demandeur et de ses partenaires éventuels d'après les critères définis aux points 2.1.1 et 2.1.2.

(3) Éligibilité de l'action proposée

Vérification de l'éligibilité de l'action d'après les critères définis au point 2.1.3.

(4) Évaluation de la qualité de l'action proposée et de la partie financière

Une évaluation de la qualité des propositions, y compris le budget proposé, sera réalisée sur la base des critères de la grille d'évaluation reproduite à la page suivante.

Remarques importantes

Notation

Les critères d'évaluation se subdivisent en sections et sous-sections. Pour chaque sous-section, il est attribué une note comprise entre 1 et 5, conformément à l'échelle d'appréciation suivante : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon. Les demandes ayant obtenu les notes les plus élevées auront la priorité dans l'attribution des subventions⁹¹.

Section 1 de la grille (pertinence du projet)

Si une proposition obtient une note totale inférieure à « bon » (28 points) pour la section 1, elle est automatiquement éliminée.

Grille d'évaluation des projets et programmes de travail

• Pertinence de la proposition

- La proposition est-elle pertinente au regard des **objectifs** de l'appel à propositions?
- La proposition est-elle pertinente au regard d'une ou de plusieurs des **priorités** de l'appel à propositions ? (NB : Une note de 5 — très bon — ne peut être attribuée que si la proposition répond spécifiquement à **au moins 2 des priorités** énoncées dans l'Appel à propositions)
- La **dimension européenne** (voir point 2.1.) est-elle claire, concrète, et pertinente par rapport aux objectifs énoncés?
- L'**analyse** des problèmes cernés est-elle claire et bien fondée ?
- Les **groupes cibles** sont-ils clairement définis ? Le choix opéré est-il approprié aux objectifs énoncés ?
- La proposition dans son ensemble est-elle pertinente par rapport aux **problèmes de développement cernés** ?
- La **stratégie globale** est-elle pertinente par rapport aux objectifs poursuivis ?

• Méthodologie

- La **méthodologie** de l'action est-elle appropriée aux objectifs ?
- La **méthodologie** de l'action est-elle appropriée et aux groupes-cibles ? Le niveau de **participation des groupes-cibles** est-il satisfaisant ?
- Le **plan d'action** est-il clair et faisable ?
- Les **moyens** présentés sont-ils adéquats pour les activités proposées ?
- La proposition comporte-t-elle des **indicateurs objectivement vérifiables** pour la mesure des résultats de l'action ?

• Impact

- Quelles sont **l'ampleur et la profondeur** de l'impact prévu sur les groupes-cibles ?
- Dans quelle mesure l'action est-elle susceptible d'avoir des **effets multiplicateurs** ? (formation d'agents multiplicateurs, probabilité de reproduction et de propagation des résultats du projet, de capitalisation des expériences etc.)

91. La Commission se réserve le droit de tenir compte de la couverture des groupes-cibles dans les différents Etats membres.

- Dans quelle mesure l'action est-elle susceptible d'avoir un **impact à long terme** et/ou **structurel** ? *(par exemple, permettra-t-elle d'améliorer les pratiques ou politiques du développement, la législation, les codes de conduite, les programmes d'éducation formelle ou informelle, etc. Y a-t-il des plans de poursuite et des facteurs assurant la durabilité de l'impact ?.)*
- Budget et rapport coût-efficacité
 - Le budget est-il **clair et détaillé** ?
 - Dans quelle mesure les dépenses proposées s'avèrent-elles **nécessaires** à la mise en œuvre de l'action ?
- Capacité de gestion et connaissances spéciales
 - Le demandeur et, le cas échéant, ses partenaires de consortium/réseau : possède-t-il/possèdent-ils une **expérience adéquate en matière de gestion de projets** ? dispose-t-il/disposent-ils actuellement d'une **capacité de gestion appropriée** (effectifs, équipement et capacité à gérer le budget du projet) ?
 - Les **connaissances techniques** du demandeur, et de ses partenaires de consortium/réseau le cas échéant, sont-elles adéquates quant à la maîtrise des questions de développement à traiter, des groupes-cibles et des méthodologies proposées ?
 - Dans quelle mesure le demandeur prend-il en considération les **initiatives pertinentes** d'autres acteurs et dispose-t-il des **relations nécessaires** (avec les instances appropriées) pour mener à bien l'action ?

Grille d'évaluation des programmes de renforcement des capacités

- **Pertinence de la proposition**
 - Le choix des projets est-il pertinent par rapport aux **objectifs globaux** de cet appel à propositions ?
 - Le choix des projets est-il pertinent par rapport aux **objectifs spécifiques** des Programmes de renforcement des capacités ?
 - Le choix des **partenariats** est-il pertinent par rapport aux objectifs principaux du programme dans son ensemble ?
 - La **dimension européenne** est-elle pertinente et utile par rapport au programme dans son ensemble ?.
 - La **stratégie** de l'ONG demanderesse envers l'appui aux partenaires choisis est-elle appropriée ?
 - La/les **activité/s d'appui** est-elle/sont-elles pertinente(s) par rapport à la majorité des partenaires ?
- **Méthodologie**
 - Les **méthodologies** des projets sont-elles appropriées aux objectifs du programme ?
 - Les **méthodologies** des projets sont-elles appropriées aux groupes cibles ?
 - Le niveau de **participation des groupes cibles** aux projets est-il satisfaisant ?
 - Les **activités décrites** sont-elles claires et faisables ?
 - Les **moyens** proposés sont-ils adéquats pour les activités proposées ?
- **Impact**
 - Quelles sont l'ampleur et la profondeur de l'impact prévu pour le programme en termes de **renforcement des capacités de sensibilisation** ?

Quelles sont l'ampleur et la profondeur de l'impact prévu en termes de **sensibilisation aux questions de développement** ?

- **Budget et rapport coût-efficacité**

- Les budgets sont-ils **clairs et suffisamment détaillés** ?
- Dans quelle mesure les dépenses proposées s'avèrent-elles **nécessaires** à la mise en œuvre des projets ?

- **Capacité de gestion et connaissances spéciales**

- Le/s demandeur/s possède-t-il/possèdent-ils une **expérience adéquate en matière de gestion de projets** ?, dispose-t-il/disposent-ils actuellement d'une **capacité de gestion appropriée** (effectifs et capacité à gérer le budget du programme) ?
- Le/s demandeur/s possède-t-il/possèdent-ils une expérience suffisante en appui **aux types de partenaires choisis** ?
- Le/s demandeur/s possède-t-il/possèdent-ils une expérience et des connaissances adéquates en **matière de gestion des relations avec des petites organisations et groupes** ?

2.4 Communication de la décision de la Commission quant à l'attribution des subventions

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par la Commission au sujet de leur demande. Une décision d'élimination d'une demande ou de non attribution de subvention sera motivée par les raisons suivantes :

- demande reçue hors délai ;
- demande incomplète ou non conforme aux prescriptions administratives énoncées ;
- demandeur ou un ou plusieurs partenaires non éligible(s) ;
- action non éligible (par exemple, l'action proposée n'est pas couverte par le programme, la proposition dépasse la durée maximale autorisée, la contribution sollicitée est supérieure au montant maximum autorisé, etc.) ;
- pertinence et qualité technique de la proposition jugées moindres que celles des propositions retenues ;
- volet financier de la proposition jugé insatisfaisant.

La décision d'élimination d'une demande ou de non-attribution de subvention prise par la Commission est définitive.

2.5 Conditions applicables à la mise en œuvre de l'action dès lors que la Commission a pris la décision de lui attribuer une subvention

Suite à la décision d'attribution d'une subvention à une action, un contrat sera proposé au Bénéficiaire selon le modèle du contrat type de la Commission annexé aux présentes lignes directrices (annexe E). Ce contrat fixera, en particulier, les droits et les obligations ci-après :

2.5.1 Montant final de la subvention

Le montant maximum de la subvention sera fixé dans le contrat. Ce montant est basé sur le budget, qui n'est qu'une estimation. Par conséquent, il sera définitif seulement à la fin de l'action et sur présentation des comptes définitifs (voir articles 17(1) et 17(2) des Conditions Générales du contrat).

2.5.2 Non-réalisation des objectifs

Si le Bénéficiaire n'exécute pas l'action conformément à ses obligations contractuelles, la Commission se réserve le droit d'interrompre les versements et/ou de résilier le contrat (voir article 11 des Conditions Générales du contrat). La Commission pourra réduire sa contribution et/ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées si le Bénéficiaire ne respecte pas les termes du contrat.

2.5.3 Modifications du contrat

Toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit au contrat original (article 9(1) des Conditions Générales du contrat). Cependant, certaines modifications (adresses, compte bancaire, etc.) peuvent faire l'objet d'une simple notification à la Commission (voir article 9(2) des Conditions Générales du contrat).

2.5.4 Changements à l'intérieur du budget

Les montants des postes du budget peuvent être ajustés par rapport aux estimations initiales, à conditions que ces changements :

- (1) n'affectent pas le but essentiel de l'action, et
- (2) soient limités à des transferts à l'intérieur d'une même rubrique budgétaire, ou à des transferts entre des rubriques budgétaires entraînant une variation inférieure à 10 % du montant initial de chaque rubrique budgétaire concernée.

Dans ce cas, le Bénéficiaire peut procéder aux ajustements budgétaires ; il en informe la Commission.

Les rubriques « frais administratifs » et « provision pour imprévus » ne peuvent être ajustées de la sorte, l'accord préalable de la Commission restant nécessaire pour leur modification (voir article 9 (2) des Conditions Générales du contrat).

Dans tous les autres cas, une demande écrite préalable doit être soumise à la Commission et un avenant au contrat sera nécessaire.

2.5.5 Rapports

Les rapports seront rédigés dans la langue prévue dans le contrat. Les demandes de paiement doivent être accompagnées d'un rapport technique et financier. Les rapports soumis en vue de paiements intermédiaires doivent être accompagnés d'un plan des opérations et d'un budget pour la période de mise en œuvre à venir.

2.5.6 Informations complémentaires

Conformément à l'article 2.1 des Conditions Générales du contrat, la Commission peut demander des informations complémentaires.

2.5.7 Paiements

Une avance sera versée au Bénéficiaire. Si la durée totale de l'action n'excède pas 12 mois ou si la subvention n'excède pas 100 000 EUR, l'avance sera de 80 % du montant de la subvention.

Si la durée totale de l'action excède 12 mois et si la subvention atteint ou excède 100 000 EUR, l'avance sera de 80 % du budget prévisionnel (hors imprévus) pour les 12 premiers mois de l'action (voir article 15(1) des Conditions Générales du contrat). Dans ce cas, des paiements intermédiaires

ultérieurs pourront être effectués au profit du Bénéficiaire, sur présentation par ce dernier et moyennant approbation par la Commission du rapport intermédiaire ainsi que d'un plan des opérations et d'un budget prévisionnel pour la période suivante (voir article 15 (1) des Conditions Générales du contrat).

Le solde sera versé sur présentation par le Bénéficiaire et approbation par la Commission du rapport final (voir article 15(1) des Conditions Générales du contrat).

2.5.8 Comptabilité de l'action

Le Bénéficiaire doit tenir des relevés précis et systématiques, ainsi qu'une comptabilité séparée et transparente sur la mise en œuvre de l'action (voir article 16(1) des Conditions Générales du contrat). Il doit conserver ces éléments pendant une durée de cinq ans après la date de la fin de l'action.

2.5.9 Audit

Si le montant de la subvention est égal ou supérieur à 100 000 EUR, un audit final sera réalisé au terme de l'action. Si, en outre, la durée de l'action excède 18 mois, un audit annuel sera réalisé pour chaque période de 12 mois de mise en œuvre à compter du début de l'action. Dans tous les cas, les opérations d'audit devront être réalisées par une société indépendante externe.

Le contrat prévoira la possibilité pour les services de la Commission ou la Cour des comptes européenne de procéder à une inspection sur les pièces et sur le(s) site(s) de l'action (voir article 16(2) des Conditions Générales du contrat type).

2.5.10 Publicité

La subvention de la Communauté européenne doit bénéficier d'une visibilité adéquate, par exemple dans les rapports et les publications suscités par l'action ou lors des manifestations publiques ayant trait à l'action, etc.

ANNEXES :

ANNEXE A :

Formulaire de demande de subvention (format Word) :

A.1 pour les projets et programmes de travail

A.2 pour les programmes de renforcement des capacités – CBP

ANNEXE B : Budget (format Excel) :

B.1 pour les projets/programmes de travail

B.2 pour les CBP

ANNEXE C : Cadre logique (format Excel) (Uniquement pour projets/programmes de travail)

ANNEXE D : Taux d'indemnité journalière (per diem) voir site : http://europa.eu.int/comm/europeaid/perdiem/liste1_en.htm

ANNEXE E : Contrat type (format Word) voir site :

http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/usedoc/cont_typ/index_en.htm

NOTE :

A l'article 7 des Conditions particulières, les dérogations suivantes s'appliquent aux actions de sensibilisation :

« *Article 7.2.2* : Par dérogation à l'article 7.3 les équipements, véhicules et matériels acquis avec la contribution de la Commission resteront la propriété du Bénéficiaire ou seront transférés à un ou plusieurs des partenaires de l'action selon les précisions dans la description de l'action. »

« *Article 7.2.3* : Par dérogation à l'article 14.4, une « provision pour imprévus » plafonnée à 5 % du total des coûts directs financiers éligibles, peut être inscrite au Budget de l'action. »

ANNEXE 5

NOTE DE SERVICE « ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE » DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Note du 03/05/02 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°21 du 23/05/02.

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'école primaire ; aux déléguées et délégués académiques aux relations internationales et à la coopération.

Les enjeux

Le monde a atteint un niveau de développement et de richesse jamais égalé à ce jour. Dans le même temps, les inégalités entre les pays et entre les individus se sont aggravées et la pauvreté s'est accrue. L'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre ces grands déséquilibres mondiaux et à permettre la réflexion sur les moyens d'y remédier, afin que tous les peuples et toutes les personnes aient le droit de contribuer au développement et d'en bénéficier. Elle vise à faire prendre conscience aux élèves de l'interdépendance des régions du monde dans le processus de mondialisation, en orientant en particulier leur curiosité vers la réalité économique, sociale et culturelle des pays en développement.

Elle vise également à donner une cohérence à la multiplicité d'informations à laquelle les élèves sont aujourd'hui confrontés.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale constitue l'un des axes de l'apprentissage de la citoyenneté, composante majeure des programmes d'éducation civique, juridique et sociale dans l'enseignement secondaire. Cette dimension de l'éducation peut toutefois être abordée également dès le plus jeune âge, dans toutes les disciplines et elle se prête particulièrement à une approche interdisciplinaire. Elle trouve son inscription naturelle dans les dispositifs existants tels que les itinéraires de découverte au collège, les travaux personnels encadrés au lycée et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel. Elle a toute légitimité à trouver sa place dans les classes à projet artistique ou culturel. Enfin elle s'appuie sur des actions éducatives concrètes, susceptibles de s'inscrire dans le cadre du projet d'école et du projet d'établissement.

Les thèmes de réflexion et d'action

Parmi les grands thèmes qui font l'objet d'une réflexion et de propositions d'actions de la communauté internationale, trois d'entre eux retiennent particulièrement l'attention :

- le droit à l'éducation pour tous, qui a conduit la communauté internationale à prendre des engagements forts pour l'avenir ;
- la promotion du développement durable qui constitue le thème du sommet des francophones à Beyrouth et priorité affichée lors de la dernière conférence générale de l'UNESCO.

Il est recommandé aux personnels de l'éducation de sensibiliser les élèves à ces questions en s'appuyant sur des actions éducatives concrètes. D'autres thèmes sont suggérés dans la note d'instructions pédagogiques disponible sur le site internet du ministère (<http://www.education.gouv.fr>, rubrique « éducation au développement ») : cette note, élaborée pour l'année scolaire antérieure par le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI), garde toute son actualité en ce qui concerne les thèmes de réflexion et d'action.

Les acteurs et partenaires des établissements scolaires

Pour mener les diverses actions d'éducation au développement, les établissements scolaires sont invités à s'attacher le concours des collectivités territoriales, ainsi que celui d'intervenants extérieurs qualifiés, offrant toutes garanties au regard du service public, notamment les réseaux régionaux d'information sur la solidarité internationale, les centres de recherche, de documentation ainsi que les organisations non gouvernementales de solidarité internationale. On encouragera, autant que possible, le recours aux associations de solidarité issues des migrations, aptes à jouer un rôle mobilisateur auprès des jeunes, du fait de leur contribution effective au développement de leurs pays d'origine, de la valorisation des cultures dont elles sont porteuses et de l'esprit de solidarité qu'elles incarnent.

De nombreuses associations assurent une mission d'information, d'aide et d'éducation en matière de développement. Mention particulière est faite ici de la campagne « Demain le monde » menée par un collectif d'associations de solidarité internationale, coordonné par Solidarité laïque, qui promeut tous les deux ans un thème d'action spécifique. Le thème du « développement durable » a été choisi comme support d'actions pour 2001-2003. Visant à sensibiliser le public jeune, la campagne propose des outils pédagogiques et soutient des projets au niveau local (site internet : <http://www.globenet.org/demain-le-monde>).

Le Comité français pour l'UNICEF, lié au ministère par une nouvelle convention signée le 26 mars 2002 (note publiée au B.O. du 25 avril 2002) est également un partenaire privilégié pour la communauté éducative (site internet : <http://www.unicef.asso.fr>).

Les outils

Outre les documents pédagogiques mentionnés au fil de cette note, sont recommandés :

- le classeur intitulé « Éduquer au développement et à la solidarité internationale : pour une citoyenneté ouverte sur le monde » ;
- le guide intitulé « Pour une éducation au développement et à la solidarité internationale ».

Réalisés respectivement dans les académies de Strasbourg et de Besançon, ils comportent des définitions, des pistes de réflexion et les éléments méthodologiques et pratiques utiles pour monter tout type de projet (animation, échange, partenariat). Des informations sont disponibles auprès des délégués académiques à la coopération internationale et au développement (DARIC) aux rectorats de Strasbourg et Besançon.

Les temps forts

En matière d'éducation au développement et à la solidarité, l'année scolaire est marquée par des temps forts, reconduits aux mêmes dates d'une année sur l'autre, qui sont l'occasion de mettre en valeur initiatives et projets.

La Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre

Une déclaration commune du ministère de l'Éducation nationale et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) signée le 27 mars 2002 vise à mobiliser l'école française contre la faim et la pauvreté dans le monde. La Journée mondiale de l'alimentation du 16 octobre 2002 sera l'occasion de mettre en valeur l'ensemble des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de la campagne « Copains contre la faim » (cf. le B.O. du 25 avril 2002 et site internet de la FAO : <http://www.fao.org>).

Personnels de l'éducation et élèves sont également invités à engager, à travers cette journée, un travail de réflexion sur « la sécurité alimentaire partout et pour tous », campagne menée par le Comité français pour la solidarité internationale (cf. site internet du CFSI : <http://www.cfsi.asso.fr>). Ils peuvent s'appuyer sur les outils pédagogiques disponibles auprès du CFSI et bénéficier de la mobilisation de professionnels du développement, en particulier dans le cadre des journées « Alimentterre » organisées dans de nombreuses villes.

« La Semaine de la solidarité internationale à l'école et à l'université » du 16 au 24 novembre 2002

Cette semaine se tient pendant la Semaine de la solidarité internationale, opération nationale décentralisée d'information et de sensibilisation, qui a lieu chaque année depuis 1998 la troisième semaine de novembre. Coordonnée par le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), ce grand rendez-vous annuel rassemble l'ensemble des structures impliquées sur le champ de la solidarité internationale (associations, structures de l'éducation populaire, collectivités territoriales, établissements scolaires) qui, à cette occasion, réalisent des animations auprès de tous les publics pour valoriser leur engagement quotidien, leur savoir-faire ou leur sujet d'élection (site internet : <http://www.lasemaine.org>). Dans les établissements scolaires et universitaires, chacun est invité, pendant cette semaine, à réaliser des actions afin de mieux faire connaître son engagement en faveur de la solidarité internationale. En 2001, la Semaine a suscité plus de 700 animations : débats, forums, concerts, spectacles, expositions, animations, petits déjeuners solidaires, tournois sportifs, etc.

La Semaine de la coopération et de la solidarité internationale à l'université

Lancée en 2001 à l'initiative du HCCI et soutenue par la conférence des présidents d'université, cette opération aura lieu du 3 au 16 décembre 2002. Elle s'adresse en particulier aux étudiants, qu'il s'agit de sensibiliser aux enjeux contemporains de la coopération et de la solidarité. La première Semaine, organisée par le Pôle universitaire de Bordeaux, avait pour thème la coopération avec l'Afrique sub-saharienne. Il est entendu que chaque année, un groupe d'universités se porte volontaire pour accueillir cette manifestation, en choisissant pour partenaire l'aire culturelle avec laquelle il entretient le plus d'échanges. Cette deuxième édition de la Semaine concernera le monde arabe et sera organisée par les universités d'Aix-en-Provence, Marseille et Avignon (site internet : <http://www.univ.u-3mrs.fr>).

Bilan des actions

Un suivi des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale est effectué au niveau national.

En fin d'année scolaire 2002-2003, les écoles et les établissements scolaires sont invités à adresser au rectorat un compte rendu des actions menées (délégué académique aux relations internationales et à la

coopération -DARIC), sur la base d'un questionnaire type établi par la DRIC en juin 2002 afin de permettre un bilan fiable au niveau national. Le DARIC adressera la synthèse des informations de son académie au ministère de l'Éducation nationale (délégation aux relations internationales et à la coopération, bureau des institutions multilatérales et de la francophonie, à l'attention de Mme Anne Cauwel, 110 rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP).

Je vous remercie de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que l'information sur ces possibilités d'actions éducatives soit largement disponible (affichage en salle des professeurs ou au centre de documentation, présentation en réunion, etc) de façon à ce que les initiatives des enseignants puissent être intégrées dans le projet d'école et dans le projet d'établissement.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le délégué aux relations internationales et à la coopération.

Thierry SIMON

ANNEXE 6

NOTE DE SERVICE PRÉSENTANT LE PARTENARIAT ÉDUCATIF NORD-SUD

Note de service n° 97-191 du 08/09/97 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 32 du 18/09/97.

Texte adressé aux recteurs d'académie, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt, aux ambassadeurs de France (1)

Depuis de nombreuses années, le ministère chargé de l'éducation nationale et le ministère chargé de l'agriculture mènent une politique d'éducation au développement qui suscite dans les établissements scolaires des activités éducatives pouvant trouver leur place dans le projet d'établissement. Ces actions témoignent de l'intérêt que les jeunes Français portent à la solidarité envers les jeunes des pays du Sud.

L'importance de l'apport pédagogique de ces actions pour les élèves s'est peu à peu affinée. L'action conjuguée des partenaires contribue à approfondir la réflexion sur la relation Nord-Sud et à penser plus globalement la problématique du développement.

Cette communauté de préoccupations est à l'origine de l'opération interministérielle « Partenariat éducatif Nord-Sud » qui a suscité, au cours des dernières années, des projets de nature diversifiée : conception et réalisation d'outils pédagogiques, équipement de bibliothèques, de laboratoires ou d'ateliers, etc.

De son côté, le secrétariat à la coopération accorde une importance toute particulière à l'éducation et à la formation, qui, dans les pays de sa compétence, constituent un élément essentiel du développement.

En soutenant des formes de partenariat qui impliquent conjointement des établissements du Nord et du Sud sur des actions éducatives concrètes, il souhaite renforcer l'important appui institutionnel qu'il apporte aux systèmes éducatifs de ces pays. Il encourage ainsi les initiatives de la société française autour de son école en faveur de l'école africaine.

Les trois objectifs principaux sont :

- intérêt pédagogique,
- efficacité des actions entreprises,
- cohérence avec les politiques et les programmes de coopération éducative.

1. RAPPEL DES PRINCIPES

1.1 Tout projet de partenariat Nord-Sud intègre deux dimensions éducatives complémentaires de connaissance et d'action :

- l'éducation au développement dans le système éducatif français ;
- l'aide au développement de l'école des pays relevant du champ du ministère chargé de la coopération.

1.2 Le partenariat est une démarche contractuelle visant à apporter une amélioration réelle à la situation scolaire d'un village, d'un quartier urbain ou d'une région dans les pays qui relèvent du champ d'intervention du ministère chargé de la coopération.

1.3 Les partenaires sont des établissements scolaires ou des établissements chargés de la formation des maîtres. Les missions françaises de coopération et d'action culturelle des postes à l'étranger sont les garants de la pertinence et de la cohérence des réalisations locales qu'elles pilotent. Leur avis est obligatoirement requis pour l'examen des dossiers.

1.4 Les actions prévues s'intègrent dans la dynamique du projet d'école ou d'établissement, en favorisant une démarche interdisciplinaire où les élèves sont actifs, qui peut prendre la forme d'un projet d'action éducative (PAE) ou d'une action d'éducation innovante.

1.5 Les projets participent d'une démarche collective impliquant les enseignants, leurs élèves et la communauté éducative d'une école, d'un groupe d'écoles ou d'un établissement dans son ensemble. Ils s'appuient en outre sur des collaborations extérieures (collectivités locales, associations éducatives, entreprises...) et peuvent se rattacher à des actions de coopération décentralisée impulsées par les communes, les départements ou les régions.

1.6 Ils se déroulent dans un cadre pluriannuel qui prend en compte les différentes phases de leur réalisation. Ils requièrent un investissement pédagogique concret chez le partenaire. Ils doivent aussi prendre en compte de façon réaliste les capacités des établissements du Sud à en assurer les charges récurrentes et tenir compte des politiques nationales et des projets éducatifs déjà en œuvre dans les différents pays, de façon à assurer une cohérence entre les diverses interventions dans ce domaine.

1.7 Les projets éducatifs proposés par les établissements d'enseignement technique, professionnel et agricole, à partir du travail d'une équipe pluridisciplinaire, peuvent prendre la forme de transferts de technologie (études, prototypes et préséries à mener en commun par les établissements partenaires, etc.) et la mise en place de modules de formation professionnelle spécialisée. En outre, les projets élaborés par les établissements de formation agricole peuvent être porteurs d'actions visant à favoriser le développement rural, notamment à travers la formation professionnelle de jeunes agriculteurs africains.

1.8 Le budget de l'opération doit s'appuyer sur des financements multiples. L'aide financière apportée par le ministère chargé de la coopération constitue un complément des crédits déjà mobilisés par ailleurs et que le budget doit faire apparaître explicitement. L'autofinancement devra nécessairement atteindre 50 % du budget global pour qu'une subvention puisse être accordée. Cette subvention doit être utilisée pour des équipements et des réalisations matérielles dans le pays et ne saurait financer des rémunérations d'intervenants et des voyages d'élèves.

2. CRITÈRES DU CHOIX DES PROJETS

Depuis ces dernières années, les projets se développent principalement avec quatre pays : Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte d’ivoire ; aussi est-il recommandé, dans la mesure du possible, d’établir un partenariat avec les autres pays du champ du ministère chargé de la coopération, moins sollicités.

Le partenariat peut s’élargir, dans ses diverses formes, à :

- des actions mobilisant de part et d’autre la communauté éducative au sens large (notamment en Afrique les associations de parents d’élèves), favorisant des pratiques innovantes en matière de vie scolaire, de gestion des établissements et d’organisation de leurs enseignements ;
- des actions organisées en réseau d’écoles et d’établissements au sein d’un département, d’une académie au profit d’une même région partenaire ;
- des projets liés à des actions de coopération décentralisée (entre collectivités locales), etc.

Pour être subventionné, tout projet devra nécessairement recevoir l’approbation de la commission de sélection interministérielle.

3. PROCÉDURES

3.1 Constitution des dossiers

Pour les établissements de l’éducation nationale, un dossier type est disponible soit auprès du responsable des relations internationales ou de l’action culturelle dans les rectorats, soit auprès des inspecteurs d’académie, directeurs des services départementaux de l’éducation nationale. Pour les établissements d’enseignement agricole, les dossiers sont disponibles dans les directions régionales de l’agriculture et de la forêt, DRAF (service régional de la formation et du développement).

Le dossier doit être transmis par les établissements scolaires aux services français à l’étranger (missions de coopération et d’action culturelle) pour un avis circonstancié obligatoire sur chacun des projets.

Il est rappelé que tout dossier doit comporter un budget global présenté en équilibre, faisant apparaître les dépenses et les recettes prévues, avec les attestations des subventions accordées par les différents partenaires.

3.2 Sélection académique des dossiers

Les projets présentés par les établissements de l’éducation nationale sont sélectionnés par la cellule ad hoc constituée par le recteur. Celle-ci réunit le plus grand nombre de partenaires publics et privés susceptibles de faire bénéficier ces projets de leurs conseils et de leur soutien. Elle donne obligatoirement un avis sur les projets qu’elle retient et les classe par ordre de priorité. La sélection des projets présentés par les établissements d’enseignement agricole est effectuée par la direction générale de l’enseignement et de la recherche (DGER) qui tient compte de l’avis du service régional formation-développement de la DRAF.

3.3 Calendrier

a) Les dossiers seront transmis en deux exemplaires par la voie hiérarchique, pour avis, au rectorat ou à la direction régionale de l’agriculture et de la forêt (DRAF).

b) Ces dossiers devront parvenir au plus tard le 19 décembre 1997 aux ministères compétents (2) :

- au secrétariat d'état à la coopération, bureau DEV/HRF, en un exemplaire ;
- pour les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale : à la délégation aux relations internationales et à la coopération, bureau DRIC A4, en un exemplaire ;
- pour les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'agriculture : DGER, au bureau de la coopération internationale, en un exemplaire.

Le sélection nationale s'effectuera au cours du premier trimestre de l'année 1998. Les établissements scolaires retenus seront informés directement par le ministère chargé de la coopération des financements qui leur sont attribués pour la mise en œuvre de leur projet. Les recteurs reçoivent à la fin de l'année scolaire un bilan de l'opération qui permet aux équipes académiques de pilotage de mieux adapter les initiatives des partenaires.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par délégation :

Le délégué aux relations internationales et à la coopération,
Albert PRÉVOS.

Pour le secrétaire d'État à la coopération et par délégation :

Le directeur du développement,
Serge ARNAUD.

Pour le ministre de l'agriculture et de la pêche et par délégation :

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche,
Claude BERNET.

(1) Liste des pays concernés en annexe.

(2) Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, bureau de la coopération et de l'ingénierie éducative, DRIC A4, 173, bd Saint-Germain, 75006 Paris.

- Secrétariat d'État à la coopération, bureau DEV/HRF, 57, bd des Invalides, 75007 Paris.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche, DGER, bureau de la coopération internationale, 1 ter, avenue de Lowendal, 75007 Paris.

ANNEXE

LISTE DES PAYS CONCERNÉS PAR LE PARTENARIAT ÉDUCATIF NORD-SUD

Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Gabon, Gambie, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Madagascar, Mali, Île Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda, Saint-Christophe et Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo et Zaïre.

ANNEXE 7

LISTE DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE FRANÇAISES INTERVENANT EN ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

Source : Commission Coopération Développement, Répertoire 2000 des Associations de Solidarité Internationale.

Sigle	Nom de l'association	Localisation (dpt)
ACAT	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture	75
	Action Mopti	78
ADNSEA	Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	59
ADS	Acteurs de Solidarité	69
	Afrique Partenaires Services	75
	Afrique Verte	75
AI	Fédération Afric'Impact	38
ALAID	Association Laique d'Aide et d'Initiatives au Développement	51
ATM	Aide au Tiers Monde	59
	Autremonde	75
BDM	Banlieues du Monde	75
BTM	Bibliothèque Tiers Monde	69
	Care France	75
CCFD	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement	75
CDATM	Centre de Documentation et d'Animation Tiers Monde	13
CDTM Montpellier	Centre de Documentation Tiers Monde Montpellier	34
CDTM Saumur	Centre de Documentation Tiers Monde Saumur	49
CDTM La Rochelle	Centre de Documentation Tiers Monde La Rochelle	17

Sigle	Nom de l'association	Localisation (dpt)
CEDIDELP	Centre de Documentation Internationale pour le Développement des Libertés et la Paix	75
CEMEA	Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active	75
CFCI	Centre de Formation et de Coopération Internationale	75
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale	75
CICODES	Centre d'Information Cornouaillais pour un Développement Solidaire	29
CID MAHT	Centre d'Information et de Documentation. Maison des Associations Humanitaires de Touraine	37
CIDDEV		81
CIDES	Centre d'Information pour un Développement Solidaire	31
CITIM	Centre d'Information pour le Développement	14
CLID	Centre Lorrain d'Information pour le Développement	54
	Concordia, Association Chantiers Internationaux de Jeunes Bénévoles	75
COSI Lyon	Centre d'Information et de Solidarité avec le Congo Kinshasa	69
CRDTM	Centre Régional de Documentation Tiers Monde	59
CRI du SUD	Centre de Recherche et d'Information sur les Pays du Sud	44
CRIDES	Centre de Recherche et d'Information pour un Développement Solidaire	53
CRIDDEV	Centre Rennais d'Information pour le Développement et la Solidarité entre les Peuples	35
CRISLA	Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique et d'Amérique Latine	56
E&D	Étudiants et Développement	75
E&P	Équilibres et Populations	75
EEDF	Éclaireuses et Éclaireurs de France	93
ERM	Enfants Réfugiés du Monde	93
ESSOR	Échanges Sud Sud Ouest en milieu Rural	31
FADM	Fédération Artisans du Monde	75
FDH	Frère des Hommes	75
	Forum de Delphes	75
GDF	Les Guides de France	75
GRAAP	Groupe de Recherche et d'Appui pour l'Autopromotion des Populations	38
GRAD	Groupe de Réalisations et d'Animation pour le Développement	74

Sigle	Nom de l'association	Localisation (dpt)
	Guide Européenne du Raid	75
ICEAL	Initiatives et Communication Europe Amérique Latine	75
IDS	Interassociatif de Solidarités	06
INFODEV	Centre d'Information pour le Développement	67
Institut Panos		75
JPF	Justice et Paix France	75
	Juristes Solidarités. Réseau International d'Information et de Formation à l'Action Juridique et Judiciaire	75
LA CASE CDTMVO	La Case - Centre de Documentation Tiers Monde du Val d'Oise	95
Lafi Bala		34
	Les Amis de la Terre	93
LLSI FNLL	Léo Lagranfe Solidarité Internationale Fédération Nationale Léo Lagrange	93
	Maison du Monde d'Evry	91
	Max Havelaar France	93
MDE	Maison des Droits de l'Enfant	36
MDH	Maison des Droits de l'Homme	87
	Mission Enfance	75
	Monde Solidaire La Flèche	72
ORCADES	Organisation pour la Recherche, la Communication et l'Action en faveur d'un Développement Solidaire entre le Nord et le Sud	86
ORCHIDÉES	L'Agence d'Images du Monde Groupe de Communication Internationales	94
	Partenariat Lille Saint-Louis du Sénégal	59
	Plan International France	75
RECIDEV	Réseau Citoyenneté Développement	25
RESIA	Réseau Solidarités Internationales Armor	22
RTM	Rencontre avec le Tiers Monde - Centre de Documentation et d'Animation Tiers Monde	83
SDF	Scouts de France	75
	Secours Catholique Caritas France	75
	Secours Islamique	93
SET	Solidarités Europe Tiers Monde	94
SME	Groupe de Soutien aux Mouvements d'Education Populaire et de Développement en Inde	95
	Solidarité	81

Sigle	Nom de l'association	Localisation (dpt)
SOLIDER	Solidarité Internationale et Développement Rural	69
STM	Solidarité Tiers Monde	34
UCIG	Alliance des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens en France	75
UNMFREO	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation	75
VSF	Vétérinaires Sans Frontières	69
WWF	Fonds Mondial pour la Nature	75

ANNEXE 8

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES PROJETS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DU MAE (2002)

Nature du projet

La requête de l'association doit correspondre à un **véritable projet**.

Celui-ci doit avoir des objectifs clairs et précis en matière de sensibilisation et d'éducation au développement et à la solidarité internationale ; ces objectifs doivent être accessibles dans la durée prévue.

Le projet doit préciser la nature des actions envisagées et déterminer les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur réalisation.

Les thèmes de l'action doivent être clairement identifiés et expliqués de manière approfondie ; ils doivent être orientés sur des problématiques Nord-Sud et représenter un enjeu important en matière de développement.

Les objectifs doivent être adaptés aux publics ciblés et à leur capacité d'action, aux moyens utilisés et aux capacités de l'association requérante.

Le ministère des Affaires étrangères soutient **prioritairement** les actions d'information qui contribuent à la compréhension des rapports Nord-Sud et des enjeux de la mondialisation, et les campagnes de sensibilisation à l'exigence de solidarité, de coopération et d'aide au développement.

Les interventions coordonnées et concertées, présentées par des collectifs ou regroupements d'associations sont privilégiés.

Le soutien du ministère concernera prioritairement les actions visant les publics suivants :

- **La jeunesse** (publics scolaires et étudiants, jeunes issus de l'immigration)
- Les médias
- Plus généralement **le grand public** (particulièrement les publics habituellement peu touchés par les campagnes d'éducation au développement)

Ampleur

Les projets présentés doivent avoir une certaine ampleur et un impact significatif (au niveau national et européen) et regrouper, dans la mesure du possible, différentes familles d'acteurs. Il est clair que les actions prévues ne doivent pas toucher les seuls militants de l'association.

Les actions ponctuelles et géographiquement limitées ne peuvent être soutenues sauf si elles sont intégrées dans des campagnes plus globales.

En tout état de cause, pour être examinées, les projets doivent mobiliser des ressources d'origine privée à hauteur de 15 % minimum du budget global de l'action.

Public cible, partenaires

Le projet doit préciser clairement les différents publics ciblés aux plans qualitatif et quantitatif, les raisons de leur choix, les méthodes utilisées pour leur identification, la connaissance qu'en a l'association et leur capacité de démultiplication des objectifs visés par l'action.

La requête doit aussi présenter les différents partenaires impliqués et leur niveau d'engagement dans l'action (financier, technique, humain...).

Les partenaires du Sud doivent être impliqués si possible dans toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et du suivi de l'action.

Méthodologie et moyens

La méthodologie prévue par le projet doit être adaptée aux publics ciblés et aux objectifs généraux du projet ; elle doit préciser par ailleurs les moyens (humains, techniques, financiers) utilisés par l'association et ses partenaires.

Une attention particulière est accordée aux conditions et aux modalités de suivi et d'évaluation de l'action. Une évaluation externe à l'issue de la campagne est exigée ; son coût doit être prévu dans le budget prévisionnel.

Cohérence

Une attention particulière est aussi accordée à la cohérence de l'action par rapport à d'autres initiatives similaires en cours ou ayant déjà été menées en France ou en Europe.

Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles aux cofinancements les projets visant exclusivement les opérations suivantes :

- Les actions qui visent à la création ou au fonctionnement d'une association.
- Les actions dont l'objectif premier est de mettre en valeur l'organisme demandeur (autopromotion, collecte de fonds...).
- Les actions ponctuelles touchant un public restreint.
- Les missions d'identification ou de conception de projets d'éducation au développement.
- Les évaluations, études transversales et les actions de recherche.
- Les échanges de personnes ou voyages d'études.
- L'organisation ponctuelle de colloques, séminaires, sans lien direct avec une campagne d'éducation au développement clairement identifiée.
- Les actions à contenu purement culturel sans lien avec les problématiques de développement.

ANNEXE 9

DOCUMENTS D'ÉVALUATION ET DE CAPITALISATION SUR LES PROJETS COFINANCÉS PAR LE MAE DE 1994 À 2001

- CRID :
 - Bilan de la SSI 2001.
 - La **Semaine de la solidarité internationale** – Bilan de l'édition 2000.
 - La SSI 1999 – Évaluation.
- CCFD :
 - **Un voyage pas comme les autres** – Analyse des pratiques du public et du fonctionnement de l'exposition, Sophie Tievant, juin 1999.
 - Rapport d'évaluation du **Programme Terre d'Avenir**, FORS, décembre 2001.
- RITIMO : Évaluation du réseau RITIMO, Bureau Van Dijk, juin 1998.
- Ligue de l'enseignement : **Demain le monde... l'éducation pour tous**, Rapport d'activités de la période janvier-juin 2000, Alain Dubroca.
- Évaluation de « **Ville-Vie-Vacances-Solidarité internationale** » et « **Jeunesse-Solidarité internationale** », B&T, 2002.
- Évaluation des actions de jeunes dans le cadre des **Opérations Prévention Été-Solidarité internationale**, Pégase Développement, octobre 1995.
- Rapport d'évaluation du programme « **Solidarités étudiantes** », Guilde du Raid, juin 2002.
- Évaluation du **Partenariat éducatif nord-sud**, B&T, février 2001.
- Enfants réfugiés du monde, **Les jeunes et la solidarité internationale** :
 - Synthèse des travaux, 1996.

- L'exemple des rencontres nord-sud (+ annexes), 1997.
- Journée d'études, actes, mai 1996.
- **Max Havelaar :**
 - Rapports de réalisation (pour MAE) 1999, 2000 et 2001.
 - Rapport de réalisation (pour UE) pour la période 1998 à 2001.
 - Rapports moraux de l'association pour les exercices 1999, 2000 et 2001.

ANNEXE 10

SEMAINE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE 2002 : MANIFESTATIONS ÉTUDIÉES

Dép.	Date/Lieu	Organisateur	Animation	Méthodologie
69	19.11 Conseil Régional	Conseil Régional	Les liens entreprises - ONG : ateliers et tables-rondes	Observation Entretiens animateurs
69	20.11 Place Bellecour Lyon	Le collectif Rhône pour le développement durable : Peuples solidaires, CCFD, secours Catholique, GREF, Solidarité laïque, etc Le coordinateur et de Peuples solidaires	Jeu de l'oie sur la citoyen- neté (pour les 8-12 ans)	Observation Entretiens animateurs
75	Du 16 au 24.11 8 Marchés parisiens (Greno- ble, Daumesnil)	Max Havelaar et la Mairie de Paris sur 5 marché parisiens	Dégustations de produits issus du commerce équitable	Observation Entretiens anima- teurs et participants
75	22.11 au 24.11 Parc de la Villette	Fondation France Liberté Amis de la Terre France	Installation « A qua tu penses ? » Sensibilisation aux enjeux de l'eau	Entretien participant
75	16.11-23.11 La Boutique Pédagogique 75020	Ethico mundo La Boutique Pédagogique	Débat : « Commerce équitable et tourisme durable, des initiatives d'économie solidaire au service du respect des droits des peuples, des cultures et du dialo- gue interculturel »	Compte rendu visiteurs
75	Du 20 au 24 novembre Salon d'éducation	Solidarité laïque	Stand Expositions diverses Photos ; Documentation	Observation Entretiens animateurs

Dép.	Date/Lieu	Organisateur	Animation	Méthodologie
75	Du 20 au 24 novembre Salon de l'éducation	Ligue d'enseignants Fédération des œuvres laïques	Débat « commerce équitable »	Observation Entretiens participants
75	21.11 lieu non communi- qué	Le Collectif « De l'éthique sur l'étiquette »	Présentation aux journalis- tes, leaders d'opinion, du « carnet de note » 2002 (enquête sur la grande distribution)	Compte rendu visiteurs
75	22.11 Métro Havre Caumartin	Congé Solidaire	Stand d'information et exposition « Missions humanitaires pour les salariés d'entreprises »	Compte rendu visiteurs
75	18.11 au 24.11 Maison des clubs UNESCO	Conseil régional des clubs UNESCO Paris et Ile-de-France	Exposition "Demain le monde le développement durable"	Compte rendu visiteurs
75	23.11 Centre d'Animation Valeyre, 24 rue de Rochechouart	Artisans du Monde	Petit Déjeuner Solidaire lancement de la campagne d'information "Jouets propres"	Compte rendu visiteurs
75				
85	15.11 au 23.11 Hôtel de ville de Niort	ANJCA, l'Association Noirraise pour le Jume- lage et la Coopération avec Atakpamé l'association Equilibre et Population	"A l'ombre du baobab" exposition sur le thème de l'éducation et de la santé en Afrique	Observation Entretiens anima- teurs participants Enquête scolaires (seconde et terminale)
85	20.11 CDDP La Roche sur Yon	ASPAL AdM	Débat "Comment parler du commerce équitable aux enfants"	Observation Entretiens participants
31	19.11-30.11 Toulouse Espace Bonneyoy Hall de la bibliothèque pour les expositions	Artisans du Monde Toulouse Collectif "De l'éthique sur l'étiquette"	Expositions "Commerce international et commerce équitable" "Quel label social pour demain ?"	Observation Entretiens animateurs participants
31	21.11 Toulouse Espace Bonneyoy Salle de spectacles pour la conférence-débat	Artisans du Monde Toulouse Collectif "De l'éthique sur l'étiquette"	Conférence-débat "Commerce équitable et droits de l'homme"	Observation Entretiens animateurs participants

ANNEXE 11

LE CENTRE NORD-SUD : OBJECTIFS, PROGRAMMES, ORGANISATION ET BUDGET

Historique du Centre Nord-Sud

Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales, connu sous le nom de « Centre Nord-Sud », a été créé à la suite de la campagne Nord-Sud menée par le Conseil de l'Europe en 1988 en étroite collaboration avec l'Union européenne.

Le Centre Nord-Sud a ouvert ses portes en mai 1990 à Lisbonne (Portugal).

Les objectifs du Centre Nord-Sud

- **Éducation au Développement**

« Améliorer l'éducation au développement et l'information sur les questions fondamentales de l'interdépendance et de la solidarité mondiales, et promouvoir la liaison entre les ministères et services compétents des États membres pour ce qui est de leur action de sensibilisation du public sur ces questions »⁹².

- **Dynamisation des relations entre États et sociétés civiles du Nord et du Sud**

« Renforcer la coopération et les contacts entre les ONG du Nord et du Sud ».

« Service d'interface entre l'Europe et le Sud pour susciter de nouvelles idées et propositions en vue de relations constructives ».

- **Dynamisation des relations institutionnelles entre États et Organisations Internationales**

« Développer des relations de travail avec les Nations Unies, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, l'Union européenne et d'autres organisations internationales ».

- **Suivi de la Campagne Nord-Sud**

« Être un point de convergence des actions de suivi de la Campagne Nord-Sud, tout en aidant à éviter des chevauchements entre et dans ses États membres, notamment en améliorant les échanges d'informations sur les initiatives nationales et internationales relatives à l'interdépendance ».

92. Source : Plaquette de présentation du Centre Nord-Sud.

« Servir de cadre, de caisse de résonance et de rampe de lancement aux initiatives prises par les gouvernements d'États membres et par d'autres acteurs dans le domaine de la coopération multilatérale pour un développement durable, et de leur donner une dimension européenne ».

« Aider à maintenir le processus quadripartite de communication et de coopération entre parlementaires, gouvernements, organisations non gouvernementales et pouvoirs locaux et régionaux qui s'est amorcé durant la Campagne Nord-Sud ».

Les programmes d'action du Centre Nord-Sud

- **Programme Coopération avec les médias : sensibilisation des médias et celle du public à travers les médias**

Le Centre Nord-Sud privilégie « le dialogue entre les organismes de presse et les journalistes du Nord et du Sud, mais aussi entre les médias et les organisations non gouvernementales afin de favoriser les collaborations » : création d'un réseau de radiodiffuseurs publics nationaux et d'un réseau de télévisions méditerranéennes, participation aux « Rencontres Médias Nord-Sud » de Genève (appui à la production de documentaires du Sud).

Production de publications : journal mensuel, actes des rencontres que le Centre organise, dossiers pédagogiques.

- **Programme Éducation à la solidarité internationale**

Le Centre Nord-Sud ambitionne de « créer, au sein des États membres du Conseil de l'Europe, des conditions propices à la sensibilisation du public à l'interdépendance mondiale et à la nécessité d'opter pour une politique de solidarité avec le reste du monde ».

Objectifs : d'une part « identifier les ressources et les expériences disponibles dans différents pays en matière d'éducation à la solidarité internationale en opérant une synergie » et d'autre part « stimuler un développement et un échange permanent de méthodes et d'idées novatrices (notamment en matière d'intégration de l'éducation à la solidarité internationale dans les programmes scolaires) ».

Publics cibles : « les responsables éducation à la solidarité internationale des gouvernements, des pouvoirs locaux et régionaux, les formateurs des organisations non gouvernementales, les leaders d'opinion et le corps enseignant ».

Moyens : organisations d'ateliers/séminaires/tables rondes (régionaux, nationaux et internationaux), consultations intergouvernementales, animation d'un groupe international d'expert chargé d'élaborer la Charte sur l'éducation à la solidarité internationale.

- **Programme Jeunesse**

Le Centre Nord-Sud « cherche à faciliter les échanges d'expériences et à promouvoir le point de vue de la jeunesse dans les activités Nord-Sud afin de le faire valoir auprès des personnes chargées de définir et de mettre en place des politiques de développement ».

Moyens : organisation de colloques, animation d'un stage annuel de formation Nord-Sud destiné aux organisations de jeunesse, création d'une plate-forme de coordination et de coopération entre les organisations de jeunesse en Europe et leurs équivalents du Sud.

Programme Droits de la personne dans le dialogue Nord-Sud

Le Centre Nord-Sud a suscité la création du Forum de Lisbonne. Le Forum de Lisbonne est une structure indépendante de tout courant politique, conçue pour donner rapidement l'alerte en cas de violations des droits de la personne et pour assurer une coordination entre les entités et les réseaux de protection des droits de la personne, les parlementaires et les instances gouvernementales d'Europe et d'Afrique.

Moyens : organisation de conférences internationales, remise du Prix Nord-Sud (distinction récompensant des actions remarquables dans le domaine des droits de la personne, de la lutte pour la démocratie pluraliste et du partenariat et de la solidarité Nord-Sud).

- **Programme Transméditerranéen « Transmed »**

Objectifs : « améliorer la compréhension interculturelle et la tolérance religieuse au sein des pays des deux rives de la Méditerranée », « sensibiliser, développer la communication et promouvoir la collaboration entre les organisations non gouvernementales, les universités et instituts de recherche, les collectivités locales et régionales, les médias, les organisations de jeunesse des rives Sud et Nord de la Méditerranée ».

Moyens : organisation de conférences internationales, création de taskforces dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

- **Programme Dialogue interculturel**

Objectif : renforcer la compréhension et l'acceptation de la diversité culturelle, sensibiliser l'opinion publique aux questions d'interdépendance mondiale à travers notamment l'art, la musique et le théâtre.

Moyens : création d'une taskforce interculturelle, organisation de colloques/séminaires annuels dans la ville européenne désignée capitale culturelle de l'Europe pour l'année.

- **Programme Dialogue décentralisé**

Objectifs : appuyer sur les dynamiques de décentralisation au Sud, renforcer la connaissance et la compréhension entre collectivités locales et régionales au Nord et au Sud.

Moyens : relations institutionnelles avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe et avec les associations internationales de pouvoirs locaux et d'ONG (comme la Fédération Mondiale des Cités Unies), création d'une exposition et de matériels d'information visant à rendre compte d'expériences positives du rôle des pouvoirs locaux en matière de promotion de l'interdépendance et de la solidarité mondiale, mise en relation d'acteurs, élaboration d'outils pédagogiques et constitution d'une base documentaire.

- **Organisation et budget**

Le Conseil exécutif adopte le budget et son programme. Il est composé de 27 membres dont 8 représentants de gouvernements des États membres, 4 parlementaires, 4 représentants du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe, 6 représentants d'ONG, 1 du Conseil de l'Europe, 1 de la Commission Européenne et 6 personnalités du Sud. Le bureau, issu du Conseil exécutif, composé de 7 membres, est chargé de suivre de près l'exécution du programme d'activités.

Réunion tous les deux ans d'une Assemblée consultative : représentants des États membres (18 pays), parlementaires, gouvernements, pouvoirs locaux et régionaux, organisations non gouvernementales, représentants de Pays du Sud.

Secrétariat du Centre Nord-Sud : chargé de la mise en œuvre des programmes.

Budget : 2,2 M€ (1997).

ANNEXE 12

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Représentants du ministère des Affaires étrangères

- Valérie Huguenin, chargée de mission, Bureau des Organisations de Solidarité Internationale et des Entreprises, Mission pour la Coopération non gouvernementale (17 septembre 2002).
- Jean-François Lanteri, chef du bureau des Organisations de Solidarité Internationale et des Entreprises, MCNG (17 septembre 2002).
- Jean-Louis Sabatié, chef de la MCNG (19 septembre 2002).
- Monique Blatin, adjointe au sous-directeur, sous-direction du développement économique et de l'environnement, DCT/E (2 octobre 2002).
- Michael Ruleta, chargé de mission à la sous-direction de la stratégie, de la communication et de l'évaluation, SME/SCE (2 octobre 2002).

Représentants d'autres ministères

- Marie-Noëlle Drou, chargée de mission au bureau de la coopération internationale, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (1^{er} octobre 2002).
- Anne Cauwel, chargée de mission, bureau des institutions multilatérales et de la francophonie, Délégation aux relations internationales et à la coopération, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche (1^{er} octobre 2002).

Représentants des associations de solidarité internationale

- Roland Biache, délégué général (Comité National de Solidarité Laïque, 20 septembre 2002).
- Bernard Salamand, coordinateur national (Ritimo, 21 janvier 2003).
- Jean-Louis Vielajus, délégué général et Corinne Gillet, responsable plaidoyer et opinion publique (CFSI, 23 janvier 2003).
- Michel Faucon, délégué général (CRID, 23 janvier 2003).

Représentants de l'Union européenne

- Annick Honorez, responsable de 1991 à 2000 de la sélection et du suivi des projets d'éducation au développement des ONG de 8 pays (France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Portugal, Finlande, Suède et Espagne) et des projets portant sur le commerce équitable dans les quinze États membres (26 août 2002).
- Karen Birchall, responsable du cofinancement de projets d'ONG d'éducation au développement pour le Royaume-Uni, l'Espagne et la Grèce à l'Office de coopération EuropAid de la Commission Européenne (8 octobre 2002).

Mission au Portugal (4 au 8 décembre 2002)

- Luísa Teotonio Pereira, présidente du Centre d'information et documentation Amílcar Cabral, CIDAC, ONG d'éducation au développement.
- Mariana Cascais, Secrétaire d'État à l'Éducation nationale.
- Liam Wegimont, Muriel Julien et Miguel Silva, respectivement chef d'unité et assistants du Programme d'éducation à la citoyenneté mondiale du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe.
- Alexandra Santos, du Instituto de solidaridade universitaria, ISU présidente du groupe d'éducation au développement de la Plate-forme des ONG portugaises et Stephane Laurent du CIDAC.
- Augusto Manuel Correia, vice-présidente de l'Institut de la Coopération Portugaise.
- João Gomes Cravinho, président jusqu'en juin 2002 du même institut, professeur à l'Université de Coimbra.
- Représentants d'une douzaine d'ONG regroupées au sein de la Plate-forme portugaise des ONG d'éducation au développement, notamment OIKOS, CIDAC, Instituto Marquês de Villa Flôr, Leigos para o desenvolvimento, Médicos do mundo, Intercoperação e desenvolvimento, Chapitô, Instituto de solidaridade universitaria, Graal, Associação juvenil para a paz, Fundação evangelização e cultura, Associação para a cooperação, intercâmbio e cultura.

Mission en Angleterre (19 au 21 février 2003)

- Douglas Bourn, Directeur Général, Development Education Association (DEA).
- Frances Burns, responsable de l'éducation au développement, Department for International Development (DFID).
- Janet Dallas et Bo Emecheta, chargés de mission éducation à la citoyenneté, Department for Education and Skills (DFES).
- Duncan Little, responsable du programme éducatif, Save the Children.
- Daniel Sinclair, responsable du programme avec le secteur scolaire, Christian Aid.

Participants à la réunion rassemblant les ASI ayant bénéficié de cofinancements du MAE de 1994 à 2001 (22 janvier 2003)

- Patrick Edel, Guilde Européenne du Raid et Forum d'Agen.
- Christine Lefort (Handicap International).
- Jean-Pierre Rolland (Solagral).
- Michel Faucon (CRID).
- José Da Costa (GRET et précédemment ENDA).
- Olivier Le Masson (GRDR).

- Soiliho Bodin (Afrique Partenaires Services).
- Julia Nguyen (Fédération La voix de l'enfant).
- Gaëlle Million et Anne-Isabelle Perrin (Congé solidaire).
- Ourida Benramdane (Planet DZ).
- Farid Yaker (Planet DZ et dorénavant ENDA).
- Vincent David (Max Havelaar France).
- Sophia Mappa (Forum de Delphes).

Participants à la réunion de présentation des conclusions provisoires de l'évaluation rassemblant les ASI ayant bénéficié de cofinancements du MAE de 1994 à 2001 (12 mars 2003)

- Carole Bartoli (ECPAT — Groupe Développement).
- Soiliho Bodin (Afrique Partenaires Services — Ateliers du buffle).
- Luc de Ronne (Réseau Rencontres ADNSEA).
- Julia Nguyen (Fédération La Voix de l'Enfant).
- Magali Audion (Éthique sur l'étiquette).
- Anne Burtin et Émilie Pratviel (Forum de Delphes).
- Jean-Louis Vielajus (CFSI).
- Marie Leclerc et Jacques Pulh (CCFD).
- Bernard Pinaud (CRID).
- Roland Biache (Solidarité Laïque).
- Sarah Ochsenbein et Anne Kaboré (Programme Terre d'Avenir).
- Axelle Dubernet (Solidarités étudiantes — GER).
- Gustave Massiah (CRID).
- José Da Costa (ex-ENDA).

ANNEXE 13

TERMES DE RÉFÉRENCES DE L'ÉVALUATION

ÉVALUATION DES ACTIONS D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT COFINANÇÉES PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES 1994/2001

PROJET DE TERMES DE RÉFÉRENCE VERSION DÉFINITIVE 31/01/2002

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 L'éducation au développement : bref aperçu historique

A la fin des années 1970, l'éducation au développement (EAD) apparaît en France comme prolongement des actions des associations de solidarité internationale et des associations d'éducation populaire.

L'EAD peut se définir comme l'ensemble des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation qui permettent la compréhension des phénomènes d'interdépendance entre les sociétés du Nord et celles du Sud et de l'Est et la nécessaire solidarité que ceux-ci impliquent. Elle favorise la mobilisation de citoyens responsables et solidaires, aptes à trouver des alternatives pour un monde plus juste.

Dès l'origine, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Coopération ont manifesté leur intérêt pour ces questions et lancé quelques expériences au sein du système éducatif en partenariat avec les associations.

En avril 1981, est organisée la conférence « l'éducation au développement dans les pays de la Communauté : un facteur de compréhension internationale » et un groupe de travail est créé au sein de la Commission Coopération Développement (CCD).

De 1984 à 1988, des ateliers au sein du CIEP (Centre International d'Études pédagogiques) regroupent des enseignants, des responsables associatifs et ministériels donnent lieu à de nombreuses publications sur ce thème.

En 1989, la Commission Coopération Développement organise une table ronde sur l'éducation au développement présidée par Monsieur Jacques Pelletier, ministre de la Coopération.

Depuis 1990, l'éducation au développement a évolué avec la création d'événements ou de grandes campagnes : opération « du riz pour la Somalie », campagne bi-annuelle « demain le monde » (1993)... En 1998, après les Assises de la coopération et de la Solidarité Internationale, les associations lancent la « Semaine de la solidarité internationale » (SSI) avec le soutien du ministère des Affaires étrangères. De nouveaux thèmes font l'objet de campagnes : commerce équitable, travail des enfants, mines anti-personnelles...

1.2 Le soutien du ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'éducation au développement

Depuis une vingtaine d'années, le ministère des Affaires étrangères (et le ministère de la Coopération avant 98) soutient des projets dans ce secteur de l'éducation au développement. Ceux-ci s'adressent au milieu scolaire et universitaire, aux responsables associatifs et parfois au « grand public ».

Les thèmes des campagnes sont divers mais traitent des problèmes liés à l'aide au développement, aux relations nord-sud, ou à la solidarité internationale. Ces thèmes peuvent être traités à travers des actions nationales accompagnées le plus souvent d'animations locales (expositions, soirées débats, colloques, publications) ou faire l'objet de campagnes de lobbying.

Depuis quelques années, les associations françaises tentent d'unir leurs efforts dans ce domaine en privilégiant des programmes d'actions concertés visant un plus large public. Les budgets étant de plus en plus importants, les cofinancements accordés par le ministère des affaires étrangères se sont concentrés sur un nombre d'actions plus restreint pour atteindre un volume total près de 2 millions d'euros par an ces dernières années (soit environ 5 % des cofinancements destinés aux ONG durant ces dernières années).

2. DÉFINITION DU CHAMP DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur les actions d'éducation au développement cofinancées depuis 1994 par le ministère de la Coopération puis par le ministère des Affaires étrangères (voir ci dessus chapitre II). L'évaluation prendra en compte les travaux déjà réalisés concernant ces actions : comptes-rendus techniques et financiers, bilans, évaluations et capitalisations.

2.1 Les acteurs de l'éducation au développement concernés par l'évaluation

On retiendra, dans une première approche (cette liste n'est pas exhaustive) :

— Pouvoirs publics :

Principalement le ministère des Affaires étrangères en intégrant l'action du ministère de la Coopération avant 1998 mais également les autres ministères impliqués (Éducation nationale, Agriculture, Jeunesse et Sports, Environnement...).

— Les associations de solidarité internationale,

Principalement celles ayant bénéficié de cofinancements du MAE.

2.2 Les principaux projets concernés par l'évaluation

Action contre la faim	Campagne de sensibilisation sur la promotion des droits de l'homme
ADNSEA Rencontres	L'EAD en réseau
Artisans du Monde	Campagne « De l'éthique sur l'étiquette »
Artisans du Monde	Formation au commerce équitable
CADR	Le respect des droits de l'Homme
CCFD	Exposition un voyage pas comme les autres
CCFD	Programme Terre d'Avenir
CFSI	Sécurité alimentaire pour tous
CFSI puis LFEEP	3 Campagnes : « Demain le monde »... l'eau (94-96), le défi alimentaire(96-98), l'éducation pour tous (98-01)
CNSL	Université d'été de l'éducation au développement (juillet 2000)
CRID	Programme Acteurs solidaires
CRID	Semaine de la solidarité internationale
Étudiants et Dévpt	Programme Étudiants et développement
Enfants réfugiés du Monde	Jeunes citoyens solidaires
ONG diverses	Postes FONJEP (en sélectionner quelques uns)
MAE	Programmes JSI
MAE	Programmes VVV/SI
Forum de Delphes	Mondialisation et coopération internationale
Groupe Développement	Promotion en France d'un tourisme durable
Groupe Développement	Lutte contre le tourisme sexuel (Partenariat avec ECPAT)
Guilde européenne Raid	Forum d'Agen
Guilde européenne Raid	Programmes Solidarités Étudiantes
Handicap International	Campagne « Pour une terre sans mines »
Maison citoyens monde	Quelle paix pour le nouveau siècle ?
Max Havelaar France	Promotion du commerce équitable
Orcades	Produits agricoles du sud
Orchidées	Objectif Plein sud et sociétés multiculturelles
Panos Institut	L'immigration : une chance pour le développement
Peuples Solidaires	« Un monde d'échanges... change le monde »
RITIMO	Appui un réseau RITIMO
RONGEAD	Comprendre les enjeux de l'OMC 2000
SOLAGRAL	Société civile et négociation de l'OMC
TDH	Une économie au service de l'homme

2.3 Outils mobilisés par le MAE dans ce secteur

Pour financer ces projets, le MAE a passé des conventions de subventions avec les ONG financées par des crédits des titres IV et VI .

3. FINALITÉS ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉVALUATION

3.1 Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation permettra de mesurer :

- l'action des ONG dans le domaine de l'éducation au développement et de la mobilisation de la société civile,
- l'action des pouvoirs publics, et tout particulièrement celle du MAE, en matière de soutien à ces actions d'EAD,
- les modes de partenariat engagés entre les ONG et les pouvoirs publics.

L'évaluation est destinée à tirer les leçons de cette politique et de ses évolutions. Elle devra fournir des recommandations pour l'avenir.

Les évaluateurs s'attacheront :

3.1.1 à décrire les actions d'éducation au développement cofinancées et leur contexte et à en présenter ses évolutions quantitatives (tableaux) et qualitatives ;

- à en retracer l'historique,
- à en rappeler les principaux acteurs (ASI; collectivités locales, réseaux ; collectifs,...),
- à décrire les actions et à en dresser une typologie (*quel est le public visé par l'action ? Comment se fait ce choix ? Quelle est la nature des messages, supports et moyens disponibles, selon quels critères et comment sont-elles décidées, les actions sont-elles suivies ? De quelle façon ? Quels types de partenariats ? , Comment les partenaires du Sud et de l'Est sont-ils ou non associés à des actions d'éducation au développement ? Quelle communication est faite autour de l'éducation au développement ?...*)
- à décrire la politique des pouvoirs publics dans ce domaine (définition, stratégie, évolution, priorités, moyens),
- à estimer la place de l'éducation au développement dans la coopération française au développement,
- à comparer la politique de soutien des pouvoirs publics français à celle d'autres pays de l'Union européenne.

3.1.2 à évaluer les actions cofinancées dans le secteur de l'éducation au développement à partir des critères reconnus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, en France et au sein des principales agences internationales.

- **la pertinence** examine le bien fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ.

Les actions d'éducation au développement cofinancées par le ministère des Affaires étrangères sont-elles pertinentes au regard :

- *des objectifs généraux du ministère des Affaires étrangères et leurs évolutions dans ce domaine,*
- *des objectifs particuliers de chaque action (notamment en matière de public visé ou de thème fédérateur).*

- **la cohérence** apprécie les rapports entre les divers éléments constitutifs de l'action et les contradictions éventuelles.
Les actions cofinancées par le ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'éducation au développement sont-elles cohérentes :
 - les unes par rapport aux autres,
 - avec les autres actions d'EAD non cofinancées par le MAE, notamment celles soutenues par d'autres ministères français,
 - avec les actions soutenues par d'autres bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne.
- **l'efficacité** apprécie le degré de réalisation des objectifs de l'action ainsi que ses éventuels effets non attendus (effets positifs ou négatifs).
Dans quelle mesure ces actions ont produit les résultats attendus ? L'efficacité de ces actions sera étudiée au regard des objectifs particuliers de chaque action et des objectifs généraux du ministère des Affaires étrangères dans ce domaine.
- **l'efficience** étudie la relation entre les coûts et les avantages.
Les ressources (financières, techniques, organisationnelles et humaines) ont-elles été bien mobilisées en temps voulu et au moindre coût ? Les résultats ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ?
- **l'impact** juge les retombées de l'action à moyen et long terme en étudiant les effets de celle-ci dans un champ plus vaste. *Les évaluateurs porteront leur attention sur les effets que cette politique d'appui des pouvoirs publics et les actions qui ont bénéficié de ces appuis ont pu produire en France depuis 1994, notamment en matière de mobilisation de la société française sur les questions internationales.*
- **la viabilité** examine les possibilités de poursuivre les activités après la fin de l'intervention. *Les actions sont-elles viables ? Pérennes ? On examinera aussi la possibilité de reproduire ou de généraliser certaines opérations. Sont-elles transférables ? Ces actions sont-elles viables et pérennes sans soutien des pouvoirs publics ?*

3.1.3 à être particulièrement attentifs aux questions suivantes :

- **Les actions :**
Quel degré d'innovation dans le choix des actions, des thèmes, des publics et des moyens depuis 1994 ?
- **Le partenariat en France :**
Quel est le niveau pertinent d'intervention (local, national, européen, international) ?
- **Le partenariat avec les acteurs du Sud et de l'Est :**
En quoi la participation des partenaires peut-elle enrichir les actions d'éducation au développement ?
- **Le Public :**
Comment élargir les actions d'éducation au développement à d'autres publics que ceux habituellement touchés ?
- **L'évaluation et la capitalisation :**
Quelle est la place accordée à l'évaluation des actions d'éducation au développement ?
Quelle est la place accordée à la capitalisation ?
- **La communication :**
Quelle prise en compte des actions d'EAD dans la presse et les médias ?

3.1.4 à conclure

Les évaluateurs parviendront à des conclusions explicitées de façon claire et décriront les méthodes utilisées pour arriver à ces conclusions.

3.1.5 à tirer des enseignements

A partir des conclusions de l'évaluation, les évaluateurs pourront tirer des enseignements à caractère plus général.

3.1.6 à faire des recommandations au ministère des Affaires étrangères

Sur la base de l'évaluation, les experts formuleront des recommandations générales et opérationnelles au ministère des Affaires étrangères. Ces recommandations alimenteront le débat interne au ministère des Affaires étrangères en matière de stratégie dans le domaine de l'éducation au développement. Elles viendront aussi enrichir la réflexion menée par le ministère des Affaires étrangères avec les associations de solidarité internationale, et les autres acteurs de l'EAD : autres ministères, collectivités locales, réseaux,...

4. DISPOSITIF DE L'ÉVALUATION

L'évaluation est placée sous la responsabilité d'un comité de pilotage désigné par le groupe Éducation au développement de la Commission Coopération Développement. Ce comité est présidé par Monsieur Gildas Machelot (Solidarité Laïque), inspecteur d'Académie. Le comité de pilotage comprend des personnes appartenant aux administrations et organismes suivants :

- ministère des Affaires étrangères :
 - Mission pour la Coopération non Gouvernementale (MCNG)
 - Bureau de l'évaluation (SCE/SCE4)
 - Bureau de la Communication (DGCID)
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
- Secrétariat d'État à l'Économie solidaire
- Commission Coopération Développement (CCD)
- Haut Conseil pour la Coopération Internationale et le Développement (HCCI)
- Associations de solidarité internationale :
 - Artisans du monde
 - Solidarité laïque
 - Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)
 - Réseau des Centres de Documentation pour la Solidarité internationale (RITIMO)

- Étudiants et Développement
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)
- RONGEAD

Les membres du comité de pilotage y participent intuitu personae, et s’y expriment en fonction de leurs compétences.

Garant du bon déroulement des différentes étapes de l’exercice, **le comité de pilotage de l’évaluation** :

- élabore et adopte les présents termes de référence (cahier des charges) des évaluateurs ;
- donne son avis sur l’identification et la sélection d’experts extérieurs et indépendants sur la base d’un appel à concurrence ;
- engage un dialogue avec les experts en réagissant à leurs choix méthodologiques ;
- aide les évaluateurs dans leurs recherches documentaires et leurs contacts ;
- réagit aux analyses livrées par les experts et valide leurs travaux à chacune des trois étapes décrites au point VI ;
- veille à la diffusion du rapport final et des recommandations des évaluateurs.

5. CHOIX DES ÉVALUATEURS

Dans leurs propositions, les évaluateurs présenteront les méthodes de l’analyse qualitative ainsi que les outils de l’approche quantitative. Ils présenteront également le mode d’organisation du travail et le chronogramme envisagé.

L’équipe d’évaluateurs devra rassembler les compétences suivantes :

- connaissance et pratique des méthodes et outils de l’évaluation des politiques publiques ;
- connaissance des problématiques, objectifs et instruments de l’éducation au développement ;
- connaissance de la coopération internationale française.

Aucun des experts ne devra avoir été ou être actuellement partie prenante des actions à évaluer. L’équipe pourra être composée de deux experts seniors et d’un expert junior.

6. DÉMARCHE DE L’ÉVALUATION

Le nombre de jours/experts est mentionné à titre indicatif. Les évaluateurs sont libres de proposer une autre répartition de la durée totale de l’expertise qui s’élève ici à 70 jours/experts, y compris des déplacements en province et en Europe (trois missions dont une à Bruxelles). La présente évaluation comportera trois étapes :

- **Première collecte d’information en France et présentation d’un rapport de travail descriptif au comité de pilotage** : étude de dossiers et présentation d’un rapport de travail descriptif correspondant au point 3.1.1⁹³. Ce rapport sera fourni au comité de pilotage deux mois après la notification du marché. Il devra être validé par le comité de pilotage.

Durée : 25 jours/experts

- **Travail d'évaluation en France et en Europe et présentation d'un rapport provisoire au comité de pilotage.** Ce rapport provisoire présentera le travail des évaluateurs sur l'ensemble des questions posées dans la partie III des termes de référence (description, évaluation, conclusions, recommandations). Il sera remis aux membres du comité de pilotage au plus tard trois mois après l'approbation du premier rapport de travail. Ce rapport provisoire fera l'objet d'un débat avec le comité de pilotage dont les remarques et commentaires seront transmis à l'évaluateur. Si ces observations portent sur des erreurs factuelles, elles seront prises en compte par l'évaluateur. Si elles expriment des différences d'appréciations, non partagées par l'évaluateur, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif.

Durée : 40 jours/experts

- **Présentation du rapport définitif :** ce rapport sera remis à la DGCID, commanditaire de l'évaluation, en 5 exemplaires sur papier et en version électronique (en Word 6 et Excel 5), un mois après l'approbation du rapport provisoire. Il devra inclure une synthèse (une dizaine de pages environ) ainsi qu'une « fiche-résumé » selon le modèle fourni en annexe. Nombre de jours/experts : 5 jours.

Le rapport définitif comportera la mention suivante :

« Ce rapport est un document interne établi à la demande du MAE. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La diffusion de ce rapport a un caractère limité et son usage est strictement limité au cadre officiel ».

8. RESTITUTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Les évaluateurs sont responsables des conclusions et recommandations issues de leur analyse. Les experts pourront présenter les résultats de l'évaluation à la demande du ministère des Affaires étrangères lors d'une réunion publique.

93. Un travail préalable a été réalisé à l'initiative de la Mission pour la coopération non gouvernementale, il a consisté en une collecte des différents rapports, bilans, évaluations, actes et autres documents de référence portant sur l'EAD et l'établissement de synthèses de ceux-ci.

TITRES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE « ÉVALUATIONS »

- Le programme des volontaires européens de développement. Évaluation de la phase pilote (1986-1988) (n° 3).
- L'École Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n° 6).
- Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n° 8).
- Le Comité d'Études Hydrauliques (CIEH) (n° 10).
- La politique des bourses. Évaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n° 11).
- La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Évaluation de l'aide française (1986-1992) (n° 12).
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (n° 13).
- L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n° 14).
- L'appui aux formations dans le secteur BTP (n° 15).
- L'appui au système éducatif tchadien (n° 16).
- L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n° 17).
- L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n° 18).
- Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n° 19).
- Les réseaux de développement (n° 20).
- La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n° 21).
- La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n° 22).
- L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n° 24).
- La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n° 25).
- Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n° 26).
- Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n° 29).
- La coopération documentaire (1985-1995) (n° 33).
- Étude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n° 34).
- Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n° 35).
- Programme mobilisateur Femmes et développement (n° 37).
- Évaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n° 38).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n° 39).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n° 41).
- Évaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n° 42).
- Évaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n° 44).
- Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n° 45).
- Évaluation du projet ARCHES (n° 46).
- Projet santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com (n° 47).
- Évaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n° 48).
- Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n° 49).
- Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n° 50).
- Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997), 2 tomes (n° 51).
- Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n° 52).

Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n° 53).
Étudier en français en Europe centrale et orientale. Évaluation des filières universitaires francophones (n° 54).
Évaluation d'actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique. Programmes d'actions intégrées (n° 55).
Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n° 56).
Évaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n° 57).
Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Évaluation de Villes. Vie. Vacances/Solidarité internationale et de Jeunesse/Solidarité internationale (n° 58).
Évaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique — Afrique subsaharienne et Madagascar (1994-2001) (n° 59).
Évaluations (Fiches-résumés de 28 évaluations réalisées entre 1993 et 1997).
Évaluation de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale (n° 60).
Évaluation du dispositif des crédits déconcentrés « Fonds social de développement » (n° 61).
Festival international des francophonies en Limousin (n° 62).
Évaluation de la coopération française dans le secteur de la santé au Gabon (n° 63).
Appui à la professionnalisation des opérateurs culturels du continent africain (n° 64).
Évaluation de la coopération décentralisée franco-malienne (n° 65).
Évaluation des appuis de la France et de la Communauté européenne aux écoles africaines de statistique (n° 66).
Soutenir le cinéma des pays du Sud (n° 67).
La coopération scientifique et universitaire franco-sud-africaine (n° 68).
Le secteur forestier en Afrique tropicale humide 1990-2000 (n° 69).
Programmes de recherche bilatéraux en Europe 1990-2000 (n° 70).
L'appui de la France aux associations pour la recherche en Finlande, Norvège et Suède (n° 71).
Appui à la coopération non gouvernementale au Cambodge 1993-2003 (n° 72).
Évaluation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (n° 73).
Évaluation Cités Unies France (n° 74).

